Économie informelle et les politiques d'emploi en Algérie : quel impact ?

Ali Souag

▶ **To cite this version:**

Ali Souag. Économie informelle et les politiques d'emploi en Algérie : quel impact ?. Economies et finances. Université Paris-Est, 2018. Français. NNT : 2018PESC0059 . tel-01971763

HAL Id: tel-01971763
https://theses.hal.science/tel-01971763

Submitted on 7 Jan 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ÉCOLE DOCTORALE *ORGANISATIONS, MARCHÉS, INSTITUTIONS*

Laboratoire ÉRUDITE

THÈSE DE DOCTORAT

Présentée et soutenue publiquement par :

Ali SOUAG

Le 11 septembre 2018
En vue de l'obtention du grade de :

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ PARIS-EST

Discipline : **Sciences Économiques**

Economie informelle et les politiques d'emploi en Algérie : Quel impact ?

Sous la direction de : Philippe **ADAIR**

Membres du jury :

Ferhat **MIHOUBI**, Professeur, Université Paris-Est Créteil

Chaïb **BOUNOUA**, Professeur**,** Université de Tlemcen, Algérie (Rapporteur)

Nacer -Edddine **HAMMOUDA**, Directeur de recherche, CREAD, Algérie (Rapporteur)

Mélika **BEN SALEM**, Professeur, Université Paris-Est Créteil (Examinateur)

Philippe **ADAIR**, Maître de Conférences HDR, Université Paris-Est Créteil (Directeur)

L’Université Paris-Est n’entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans cette thèse. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.

Remerciements

Je tiens à exprimer mes plus sincères remerciements à Monsieur Philippe Adair qui a dirigé ma recherche, pour l'intérêt qu'il a manifesté à l'évolution de ce travail. Je le remercie pour sa relecture très attentive, ses propositions et ses remarques pertinentes. Je tiens également à remercier les membres du jury d'avoir accepté d'être les rapporteurs et les examinateurs de cette thèse. Enfin, je suis reconnaissant à ma famille, mes collègues et mes amis pour leurs encouragements, sans leur soutien je ne pouvais pas terminer ce travail

Résumé

Cette thèse porte principalement sur l'impact des politiques d'emploi sur l'économie informelle en Algérie. Dans le premier chapitre, nous tentons de faire le point sur les problèmes de définitions et de mesures quantitatives de l'économie informelle en essayant d'établir un cadre d'analyse standardisé permettant de réduire les conflits méthodologiques. Dans le deuxième et le troisième chapitre, nous estimons le poids réel du secteur informel et de l'emploi informel sur le marché du travail. Nous décrivons aussi les personnes qui travaillent de manière informelle. Dans le quatrième chapitre nous étudions leurs motivations et les raisons d'être de ce type d'emploi. C'est-à-dire nous chercherons à savoir s'ils relèvent d'un processus d'exclusion sociale ou bien d'un choix délibéré. Nous nous interrogeons aussi sur l'hétérogénéité de ces emplois. Dans les deux derniers chapitres nous cherchons à savoir dans quelle mesure les politiques d'emploi en Algérie ont contribué à la réduction de l'économie informelle et le chômage en Algérie respectivement. À la lumière des résultats obtenus précédemment mais aussi sur la base d'autres expériences, nous testons des mesures de politique économique. Pour réaliser cette analyse, nous exploitons les micro-données des enquêtes emplois auprès des ménages menées par l'Office National des Statistiques (ONS) entre 1997 et 2013.

Mots-clés **: Algérie, économie informelle, politiques d'emploi.**

Abstract

This thesis focuses on impact evaluation of employment policies on the informal economy in Algeria. In the first chapter, we look to definitions and quantitative measures of the informal economy. We try to establish a standardized framework of analysis to reduce methodological conflicts. In the second and third chapters, we estimate the weight of the informal sector and informal employment in the labor market. We also describe those who are working in the informal economy. In the fourth chapter, we study their motivations and the reasons for this type of jobs. We look whether they are involved in a process of social exclusion or make a deliberate choice. We also discuss the heterogeneity of these jobs. In the two last chapters we examine if the employment policies in Algeria have contributed to reduce informality and employment. In the light of our results but also based on other experiences, we test economic policy measures. To do this we use data bases from household employment surveys conducted by the National Office of Statistics (ONS) from 1997 to 2013.

Keywords: **Algeria, Employment policies, Informal economy.**

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX **8**
LISTE DES GRAPHIQUES **9**
LISTE DES ANNEXES **10**
LISTE DES ACRONYMES **11**
INTRODUCTION GENERALE **12**
CHAPITRE I **25**
Introduction **26**
1. Conceptualisation 27
1.1 Typologie des opportunités informelles de revenus par Keith Hart (1971) 27
1.2. La définition multicritère du rapport du BIT pour le Kenya (1972) 28
2. Définitions statistiques internationales 29
2.1 Secteur informel 30
2.2 Emploi informel 31
2.3 Economie non observée 32
3. Mesures statistiques et méthodes d'estimation 33
3.1 Le secteur informel dans SCN 33
3.2 Méthodes d'estimation 34
Conclusion **36**
CHAPITRE II **38**
Introduction **39**
1. Le contexte historique en Algérie 40
1.1 De 1962-1966 40
1.2 De 1967 au 1989 40
1.3 De 1990 à nos jours 41
2. Les méthodes d'observation directe de l'économie informelle 42
2.1 Les enquêtes auprès des ménages 42
2.2 Les enquêtes auprès des unités de production 48
2.3 Les enquêtes mixtes ou à deux phases (ménages et entreprises) 48
3. Découpage en secteurs institutionnels du marché du travail en Algérie 49
3.1 Les secteurs institutionnels 49
3.2 Choix d'un critère d'appartenance 50
3.3 Estimation du secteur informel en Algérie 52
4. La typologie du marché du travail en Algérie 55
4.1 Approche unidimensionnelle 55
4.2 Approche multidimensionnelle 57
Conclusion **57**

CHAPITRE III **59**
Introduction **60**
1. Tendances générales 61
2. Analyse unidimensionnelle des principales caractéristiques 68
3. Analyse multidimensionnelle 73
Conclusion **75**
CHAPITRES VI **77**
Introduction **78**
1. Principales approches empiriques 81
1. Caractéristiques règlementaires et institutionnelles du marché du travail en Algérie 87
2. Données et approche économétrique 89
3. Résultats empiriques 91
3.1 Analyse descriptive 91
3.2 Analyse économétrique 91
Conclusion **95**
CHAPITRE V **97**
Introduction **98**
1. Revue de la littérature et tests empiriques 100
2. Le marché du travail en Algérie 104
2.1 Période 1997- 2007 104
2.2 Période 2 : 2008 et après 106
3. Modèle économétrique 110
4. Données et spécification empirique 112
5. Résultats 114
5.1 Résultats descriptifs 114
5.2 Estimation Différence en Différence 117
Conclusion **120**
CHAPITRES VI **123**
Introduction **124**
6.1 La relation entre croissance et emploi : qu'en est-il de la loi d'Okun en Algérie ? 124
6.1.1 Quelques faits stylisés 124
6.1.2 Population active, productivité du travail, chômage et PIB : la loi d'Okun 125
6.1.3 La création d'emploi dans les PME 127
6.2 Les dispositifs de la politique de l'emploi et l'évolution du chômage 128
6.2.1 Tendances générales 128
6.2.2 L'intermédiation sur le marché du travail : le rôle de l'ANEM 132
6.2.3 La création d'emplois précaires dans le cadre de l'emploi salarié aidé 133

6.2.4. L'emploi brut résultant de l'aide à la création de micro-entreprises..... 134
6.2.5 L'effet des dispositifs publics sur la dynamique du chômage 135
Conclusion..... 136
CONCLUSION GENERALE 138
BIBLIOGRAPHIE GENERALE..... 146

LISTE DES TABLEAUX

1.1 : Composantes du secteur informel et de l'emploi informel. **28**

1.2 : Composantes du secteur informel, de l'emploi informel et de l'emploi dans l'économie informelle par secteurs institutionnels dans le SCN **30**

2.1 : Comparaison des méthodologies des enquêtes de 2001 à 2005 **41**

2.2: Comparaison des méthodologies des enquêtes de 2006 à 2010 **42**

2.3 : Table d'équivalence élaborée par Roubaud en cas de Mexique en 1994 **50**

2.4 : Table d'équivalence **50**

2.5: Répartition de l'emploi selon le secteur institutionnel, en %. **51**

2.6 : Part de l'emploi du secteur informel dans l'emploi selon le secteur d'activité et structures sectorielles de l'emploi dans les secteurs formel et informel, en % **52**

2.7 : Part de l'emploi du secteur informel dans l'emploi selon la taille, en % **53**

2.8 : Part de l'emploi du secteur informel dans l'emploi selon le lieu du travail, en % **53**

3.1 : Confrontation entre les statiques de de l'ONS et les statistiques de la CNAS et la CASNOS (2001-2005) **62**

3.2 : Confrontation de nombres des assurés ONS/CNAS/CASNONS (2006-2010) **63**

3.3: Part de l'emploi informel selon le secteur d'activité et structures sectorielles de l'emploi formel et informel, en % **65**

3.4 : Part de l'emploi informel et structures de l'emploi dans le secteur formel et informel, en % **66**

3.5 : Part de l'emploi informel et structures de l'emploi formel et informel selon la taille des entreprises, en % **66**

3.6: Part de l'emploi informel et structures de l'emploi formel et informel selon l'âge, en % **67**

3.7 : Part de l'emploi informel et répartitions de l'emploi formel et informel selon le sexe, en % **67**

3.8: Part de l'emploi informel et répartition de l'emploi formel et informel selon le statut matrimonial, en % **68**

3.9 : Part de l'emploi informel dans l'emploi selon le niveau d'éducation, en % **69**

3.10 : Structures de l'emploi formel et informel selon le niveau d'éducation, en % **69**

3.11 : Part de l'emploi informel et structures de l'emploi formel et informel selon le statut dans l'emploi, en % **70**

3.12 : Résultats de l'estimation de la probabilité d'occuper un emploi informel **72**

4.1 : Répartition des contributions à la sécurité sociale pour les salaries **87**

4.2 : Résultats de l`estimation de la probabilité d`être satisfait vis à vis de l`emploi **90**

5.1 : Les programmes actifs **106**

5.2 : Programmes actifs à caractère social **107**

5.3 : Estimation différence en différence : probabilité d'obtenir un emploi informel, employés **116**

5.4 : Estimation différence en différence : probabilité de ne pas avoir d'enregistrement administratif et / ou enregistrement fiscal, entreprises **118**

6.1 : Bilan ANEM et programmes pour l'emploi des jeunes (2006-2016) - données en stocks **131**

6.2 : Bilan de filet social **132**

6.3 Bilan des dispositifs de création de micro-entreprise **133**

LISTE DES GRAPHIQUES

3.1 : Evolution de l'emploi informel hors agriculture avec intervalles de confiance, en %. **59**

3.2: Evolution de l'emploi informel hors agriculture avec intervalles de confiance, en milliers **60**

3.3 : Evolution de l'emploi informel selon certaines variables conjoncturelles entre 2001 et 2010, en %. **60**

4.1 : Satisfaction vis à vis de l'emploi, en % hors agriculture. **89**

5.1 : Répartition de l'emploi en Algérie de 2001 à 2010, hors agriculture, en % **113**

5.2 : L'emploi informel par taille d'entreprise dans le secteur privé non agricole, en %, l'ensemble des salariés. **114**

5.3 : L'emploi informel par taille d'entreprise dans le secteur privé non agricole, en %, primo salariés. **114**

5.4 : Non enregistrement administratif par taille d'entreprise en %, secteur privé hors agriculture, Entreprise. **115**

5.5 : Non enregistrement fiscal par taille d'entreprise en %, secteur privé non agricole, Entreprise. **123**

6.1 : Loi d'Okun, productivité apparente du travail et population active : le modèle en différence **125**

6.2 : Part de l'emploi créé par l'ensemble des dispositifs dans l'emploi total (2000-2014) **138**

6.3 : Population occupée en population en chômage en milliers (2000-2016**)** **139**

6.4 : Emploi aidé (2000-2014) **141**

6.5 : Les micro entreprises : variation annuelle du stock de création d'emploi (2000-2016) **142**

6.6 : Ajustement du marché du travail et absorption du chômage par l'emploi informel **144**

6.7 : Variation conjointe de l'emploi informel et de la population active **144**

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1: Graphiques

A1.1 : Principales caractéristiques du secteur informel en 2001. **150**

A1.2 : Principales caractéristiques du secteur informel en 2006 **150**

A1.3 : Principales caractéristiques du secteur informel en 2010. **150**

A1.4 : l'évolution de l'emploi informel selon le taux d'inflation entre 2001 et 2010, en logarithme. **151**

A1.5 : les demandes et les offres d'emplois enregistrées sur la période 1997-2016 (en milliers)

Annexe 2: Tableaux

A2.1 : Répartition de la population occupée hors agriculture selon les caractéristiques individuelles et professionnelles en 2001, en 2006 et en 2010. **152**

A2.2 : Statistiques descriptives des variables utilisées dans les régressions de la probabilité de la satisfaction **152**

A2.3 : Résultats des estimations séparées de la probabilité d'être satisfaits pour les indépendants, les salaries et pour les salaries informel respectivement. **153**

A2.4 : Test de falsification : probabilité d'avoir un emploi informel, salariés, secteur privé non agricole, période 2001 - 2007. **155**

A2.5 : Test de falsification : probabilité de ne pas être enregistrée auprès les registres de commerce et /ou auprès de la fiscalité, Entreprises, secteur privé non agricole, période 1997 - 2005. **155**

A2.6 : Statistiques descriptives avant et après le plan d'action. **156**

A2.7. Statistiques de l'emploi, du chômage et des dispositifs de l'emploi aidé (1997-2015) **157**

LISTE DES ACRONYMES

ADS :	*Agence de Développement Social*
ANEM :	*Agence Nationale de l'Emploi.*
ANGEM :	*Agence Nationale de Gestion de Micro- crédit*
ANDI :	*Agence Nationale Développement de à l`investissement*
ANDPME :	*Agence Nationale Développement de la Petite et Moyenne Entreprise*
ANSEJ :	*Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes.*
AP :	*Administration Publique*
BIT :	*Bureau International du Travail.*
BTP :	*Bâtiment et Travaux Public*
CARE :	*Cercle d'Action et de Réflexion autour de l'Entreprise*
CASNOS :	*Caisse Nationale des Sécurité Sociale des Non-salariées.*
CENEAP :	*Centre National d'Etudes et d'Analyse pour la Population et le Développement.*
CIST :	*Conférence Internationale des statisticiens du Travail*
CNAC :	*Caisse Nationale d'Assurance Chômage.*
CNAS :	*Caisse Nationale des Assurances Sociales des Travailleurs Salariés.*
CNES :	*Conseil National Economique et Social*
CNIS :	*Centre National de l'Informatique et des Statistiques*
CNRP :	*Comité National du Recensement de la Population.*
CNS :	*Conseil National de la Statistique.*
CRASC :	*Centre de Recherche en Anthropologie Sociale et Culturelle.*
CREAD :	*Centre de Recherche en Economie Appliquée pour le Développement.*
CPE :	*Contrat de Pré employ*
DA :	*Données Administratives*
DAIP :	*Dispositif d`Aide à L'Insertion Professionnel*
DEE :	*Dinar Algérien*
DID :	*Différence in Différence*
EE :	*Ensemble de l`Economie*
FF :	*Franc Français*
FMI *:*	*Fond Monétaire International*
ESIL :	*Emploi Salarie d`Initiative Locale*
GEP :	*Grandes Entreprises du Secteur Prive*
HA :	*Hors Agriculture*
IBS :	*Impôt sur le Bénéfice des Sociétés*
IRG :	*Impôt sur le Revenu Global*
LIV :	*Local instrument Variable*
LSMS :	*Living Standards Measurement Study*
MIMIC :	*Multiples indicateurs et Multiples causes*
NIF :	*Numéro d`Identifiant Fiscal*
NIS :	*Numéro d`Identifiant Statistique*
OCDE :	*Organisation de Coopération et de Développement Économiques*
OIT :	*Organisation Internationale du Travail*
ONS :	*Office National des Statistiques*
PAS :	*Programme d`ajustement Structurel*
PEP :	*Pays en Voie de Développement.*
PIB :	*Produit Intérieur Brut*
RGPH :	*Recensement Général de la Population et de l'Habitat.*
SCN :	*Système de Comptabilité National*
SEP :	*Secteur Économique Public*
SIVP*:*	*Stage d`Initiative a la Vie Professionnelle*
SNMG :	*Salaire National Minimum Garanti*
SQS :	*Société et Quasi-société*

INTRODUCTION GENERALE

L'économie algérienne, comme la plupart des économies en développement se caractérise par la capacité limitée de création d'emplois du secteur formel associée à une évolution négative de la productivité, une baisse de la rémunération du travail et une situation d'inefficacité du système éducatif. De telles caractéristiques macro-économiques expliquent en réaction, l'importance de l'économie informelle. Les recherches sur le fonctionnement du marché du travail des pays en voie de développement se sont largement développées ces dernières années à travers l'analyse du fonctionnement du secteur informel. Ces travaux ont permis de montrer l'importance croissante du secteur informel dans sa contribution à l'emploi (entre 1/3 et 2/3 de l'emploi total) et à la production (1/5 du PNB), (Charmes, 2000).

L'excès d'offre de travail sur la demande dans le secteur formel tant privé que public pousse certains actifs vers le marché du travail informel qui absorbe effectivement une partie importante de l'excédent de main d'œuvre, y compris les jeunes diplômés, phénomène émergent depuis le début des années 2000. Le secteur informel recouvre ainsi une de ses fonctions essentielles et traditionnelles de stratégie « anti-crise » mise en œuvre par les ménages pour assurer leur survie. L'absence d'allocation chômage pour les primo demandeurs d'emploi et plus généralement la faiblesse du système de protection sociale du fait de la difficulté de recouvrement des cotisations et la dépendance aux cours du pétrole accentuent cette logique. Le secteur informel apparait alors comme la principale opportunité de rémunération possible pour les actifs débauchés mais aussi pour les nouveaux arrivants sur le marché du travail, pouvant avoir de ce fait un effet incitatif vis à vis de certains segments de la population jusqu'alors inactive (vieux, femmes, enfants). La récession du milieu des années 80 qu'a connue l'Algérie, a en effet stimulé l'intérêt porté aux « petits métiers » qui apparaissent progressivement comme une solution alternative pour une population active jeune et dynamique à la recherche d'un premier emploi. Enfin, l'effet compensatoire du secteur informel intervient aussi à travers le phénomène croissant de pluriactivité comme réaction à la baisse du pouvoir d'achat des ménages observée à partir de la fin des années 80.

L'analyse traditionnelle du marché du travail des pays en voie de développement s'est constituée sur la base des modèles de segmentation (se référant au modèle de Harris-Todaro (1970)) Dans ces modèles, il existe une dichotomie entre les secteurs formel et informel de l'économie. Le secteur formel a alors un fonctionnement non-concurrentiel en raison de l'existence de rigidités réelles résultant de l'existence de syndicats ainsi que de réglementations encadrant le fonctionnement du marché du travail. En présence de ces rigidités, le salaire réel ne peut s'ajuster au niveau qui assurerait le plein emploi. L'absence de système d'assurance chômage contraint les agents n'ayant pu trouver un emploi dans le secteur formel à chercher des moyens de subsistance alternatifs. Ceux-ci développent ainsi des activités non-contraintes par les réglementations du

marché du travail dans le secteur informel. En l'absence de ces réglementations, le secteur informel connaît un fonctionnement concurrentiel dans lequel l'ajustement du revenu permet d'équilibrer l'offre et la demande de travail. Dans cette représentation, les agents préfèrent entrer dans le secteur formel (où le salaire est plus élevé et plus stable), et leur présence dans le secteur informel est involontaire. Le secteur informel croit alors lorsque l'activité ralentit et que les rigidités réelles s'accroissent, il fait office de secteur tampon. Ainsi, toute une partie de la littérature théorique et empirique cherche à modéliser l'impact des réglementations et des institutions du travail formel sur l'emploi informel (Heckman et Pagés, 2004 ainsi que Jütting et de Laiglesia, 2009 passent en revue plusieurs études empiriques).

Cependant, des études récentes ont montré la grande hétérogénéité du secteur informel, et il semble ainsi que l'on puisse le décomposer en sous-groupes. La population occupée informelle n'est plus considérée comme un ensemble homogène de travailleurs « de réserve » dans l'esprit du modèle de Lewis (1954). Aujourd'hui la notion d'emploi informel fait référence à un ensemble de relations de travail très variées. La population occupée informelle pourrait être décomposée en plusieurs catégories. Le réseau WIEGO et ses membres ont proposé des sous-classifications afin de mieux tenir compte des différences en termes de conditions de travail ou de situation au regard de l'emploi (Jütting et de Laiglesia, 2009).

En effet, depuis les années 90, le débat s'est déplacé vers les raisons d'être de ce type d'emploi en adoptant une approche micro-économique, et en étudiant les motivations des individus. La préoccupation majeure est de savoir si les individus choisissent délibérément de sortir du cadre formel ou ils sont exclus de ce cadre où ils règnent des lois et des obligations. Alors que par le passé, le débat s'est concentré sur les conséquences de l'emploi informel pour l'économie en général (Jütting et de Laiglesia, 2009). Deux grands courants de pensée ont été énoncés en 2007, dans une étude de la Banque Mondiale : la « sortie » ou « l'exclusion » (Arias et *al.,* 2007).

Selon la théorie de la sortie, pour la majorité des entrepreneurs et peu de salariés, l'emploi informel résulte d'un choix délibéré. Ces individus choisissent de travailler de manière informelle après avoir pesé les avantages et les inconvénients de la formalité (Jütting et de Laiglesia 2009). Ce point de vue a une longue histoire dans la littérature économique (Hart, 1973 ; Fields, 1990, …), mais il a connu son développement réel dans une série de contributions de William F Maloney. Un résumé complet de ces arguments apparaît dans Maloney (2004). Plusieurs études empiriques ont été menées dans ce sens en Amérique Latine (Arias, 2007 ; Maloney et Arias, 2007, …). Ces analyses ont souligné que les individus ou les entreprises choisissent délibérément l'informalité pas seulement à des fins d'évasion fiscale. D'autres raisons peuvent motiver leur choix, financières : les coûts de la formalité (l'enregistrement, la sécurité sociale, la conformité, ..) ou non financières : la mobilité, la flexibilité, l'autonomie, l'autorité,... (Jütting et de Laiglesia, 2009).

Cependant, selon la théorie de l'exclusion, les individus sont occupés dans l'informel car ils n'ont pas pu accéder à des emplois formels. Cette conception est conforme à l'école dualiste, qui se base sur la théorie de la segmentation du marché du travail, mais aussi à l'école légaliste (De Soto, 2000), selon laquelle la segmentation trouve son explication dans l'existence des barrières a l'entrée exprimées par le coût excessif de la formalité imposée à certaine population (Jütting et de Laiglesia, 2009).

Fields (1990, 2005) combine les aspects des deux théories et développe l'idée d'un dualisme au sein même de secteur informel en témoignant de l'hétérogénéité des emplois informels. Il soutient qu'il existe dans les marchés du travail informel urbains des pays en développement une « catégorie supérieure » et une « catégorie inférieure ». La catégorie supérieure comprend la partie compétitive de la population occupée informelle, c'est-à-dire les individus qui ont délibérément choisi l'informalité : du fait de leurs caractéristiques, ils espèrent gagner plus que dans le secteur formel. Alors que la catégorie inférieure est constituée de personnes qui n'avaient pas pu accéder à des emplois plus productifs, que ce soit dans le secteur formel ou informel mais aussi ils ne peuvent pas se permettre d'être au chômage. Cette conception dualiste du secteur informel témoigne l'existence d'une segmentation au sein même de l'emploi informel (Jütting et de Laiglesia, 2009). Ainsi, l'Organisation Internationale du Travail (OIT) dans son rapport consacré à l'emploi informel (2002) insiste sur l'hétérogénéité de l'emploi informel en rappelant qu'il n'existe pas « *de relation simple entre, d'une part, le fait de travailler de manière informelle et d'être pauvre et, d'autre part, le fait de travailler formellement et d'échapper à la pauvreté* ». Le texte sous-entend que certains travailleurs informels ne sont pas pauvres et que certains travailleurs formels le sont- et donc que certains emplois informels sont mieux rémunérés que certains emplois formels.

Cela, nous fait penser aux différences compensatrices et les avantages comparatifs. Cette idée est relativement ancienne avec Adam Smith (1776), qui affirmait que les salaires versés aux différents types de travail doivent, en général, égaliser les avantages et les inconvénients, pécuniaires ou non pécuniaires, et que les travailleurs choisissent les professions qui donnent le plus net avantage pour leurs goûts et leurs compétences. C'est la pierre angulaire de la littérature moderne sur l'avantage comparatif dans le marché du travail comme un déterminant du choix professionnel (Heckman & Sedlacek, 1985 ; Carneiro, Heckman &Vytlacil, 2005). Les individus choisissent les emplois les mieux adaptés à leurs préférences et leurs compétences, y compris les compétences cognitives, sociales, et mécaniques. Les emplois qui sont les plus souhaitables (dus à des commodités comme les avantages sociaux, la stabilité, la sécurité, l'autonomie et de souplesse) devraient verser des salaires en moyenne plus faibles que les emplois qui sont moins souhaitables et qui demandent des compétences plus au moins rares. Donc, dans leur choix entre l'emploi formel et informel, les

travailleurs pèsent les avantages et les inconvénients de chaque type d'emplois, sous réserve de la disponibilité des emplois avec leurs attributs souhaités. Par conséquent, l'avantage comparatif pourrait faire de l'emploi informel un meilleur choix pour un nombre d'entre eux. Certains travailleurs ayant certaines professions pourraient trouver avantageux à être informels pour leurs compétences observées et non observées. D'autres peuvent être disposés à renoncer à certains avantages de la formalité en échange d'avantages non pécuniaires de l'emploi informel (Arias, 2007). A titre d'exemple, pour les jeunes peu qualifiés et les travailleurs âgés, les emplois informels peuvent offrir un point d'entrée au marché du travail qui permet en partie de remédier aux lacunes scolaires ou l'obsolescence de compétences. Pour les femmes, les responsabilités familiales (l'éducation des enfants, ...) peuvent rendre la flexibilité et l'autonomie des emplois informels une meilleure opportunité.

Ces constats témoignent de la nécessité d'étudier dans le détail les raisons de l'emploi informel pour pouvoir élargir l'analyse sur l'impact qui en résulte des politiques publiques en Algérie. Admettant qu'en Algérie, l'emploi informel résulte d'un processus d'exclusion et non pas d'un choix délibéré. Ainsi, toute politique de promotion d'emploi et lutte contre le chômage aurait des effets directs sur l'informalité. Partons de cette hypothèse fondamentale que nous tentons par cette thèse d'identifier dans quelle mesure les politiques d'emploi en Algérie ont impacté la taille de l'économie informelle.

En Algérie et jusqu'à 1987 aucune politique d'emploi n'a été explicitement annoncée. La politique nationale d'emploi était implicitement initiée dans l'orientation économique globale. En effet, durant la période 1967-1977 la politique d'industrialisation massive mise en œuvre par le pays a rendu le chômage pratiquement marginal. Le taux d'investissement très élevé a permis une croissance de l'emploi en proposant de nombreuses opportunités. Sur cette période, la création nette d'emplois a été estimée de 902200 postes ; soit une croissance annuelle moyenne de 4,25 %. Les secteurs du BTP et de l'industrie avaient contribué le plus avec 292900 postes (soit 32.46 %) et 263.5 postes (soit 29,20 %) respectivement. La migration observée de la population active vers les activités du secteur secondaire (BTP et industrie), a entraîné à une baisse des effectifs de l'agriculture estimée à -73600 emplois.

En 1980, une nouvelle politique économique a été annoncée avec l'arrivée du nouveau président de la république Chadli. Ralentir l'investissement public et améliorer la consommation finale sont les nouvelles directives de la politique de l'Etat. Cela n'a pas eu un effet sur l'emploi puisque les programmes retenus au cours des plans précédents continuent à avoir de l'effet sur la croissance de l'emploi auquel s'ajoute la forte augmentation des prix des hydrocarbures qu'il y a eu au début des années 1980. Ainsi, durant la période (1980-1984) 565000 nouveaux postes ont été créés : soit un taux de croissance annuel moyen de 4,17%. Le secteur de l'agriculture a enregistré une quasi-

stagnation alors que le BTP, l'administration, et le secteur des services marchands ont enregistré des évolutions nettement positives de leur part avec respectivement 191.100 postes (soit 34 %), 185.000 postes (soit 32,91%) et 131 postes (soit 23,31%). Quant à l'industrie sa contribution a été estimée à 11,39 % seulement.

La période 1985-1989 a été marqué par un faible niveau de croissance économique[1], une baisse des recettes des hydrocarbures suite au contre-choc pétrolier et une forte croissance démographique[2]. Tous ces facteurs, ensemble, ont entrainé une incapacité de répondre à une forte demande sociale. Durant cette période on assiste à une création nette d'emplois de 603000, soit 150.800 emplois par an avec un taux d'accroissement annuel moyen de 3,69 % seulement.

Les années 90 représentent une décennie particulière marquée par la mise en place des réformes économiques pour libérer le système économique et l'ajustement structurel pour revenir aux équilibres macroéconomiques. Ainsi, le marché du travail algérien commence à connaître des difficultés. La situation s'est aggravée en raison de l'arrivée chaque année d'un nombre n'important de personnes sur le marché du travail, une demande de travail très limitée (durant la décennie 1990-2000, la création nette d'emploi est estimée de 1,66 millions seulement et l'accroissement des licenciements résultant des restructurations économiques, en particulier dans le secteur public (une perte de 413000 d'emplois entre les licenciements et dissolution des entreprises). Ces évolutions ont conduit à une hausse importante du taux de chômage. En 2000, la population en chômage dépasse pour la premier fois la barre de 2.5 millions personnes, soit un taux de 28.89 % et l'offre globale du travail a atteint 8,69 millions contre 5,67 millions seulement en 1990, soit une augmentation de 53.20 %. Il est à noter que la structure de l'offre globale du travail selon le sexe révèle l'existence de disparités entre le niveau de participation les hommes et femmes à la vie active.

A priori et en urgence, deux dispositifs ont été mis en place pour alléger les effets de la forte dégradation économique et sociale qui prévalaient durant 1990-1994. Il s'agit de dispositif d'insertion professionnel des jeune (DIPJ) destiné aux jeunes en leur offrant des emplois temporaires ou bien des subventions pour créer leur propre activité (coopérative des jeune). Selon le ministère de finance, entre 1990-1994, 402000 jeunes ont bénéficié d'action d'insertion dans le cadre de (DIPJ), soit en moyenne 80000 jeunes /an. Ces actions ont coûté à l'Etat une subvention globale de 8 Milliards DA, soit 0.15 % du PIB. Le deuxième dispositif est de caractère social visant le soutien aux revenus par essentiellement deux formules : Allocation forfaitaire de solidarité (AFS) destinée aux personnes inactives sans revenus et l'Indemnité pour activité d'intérêt général

[1]Le taux de croissance du PIB est inférieur à 1 %
[2] La population active est passée de 2.56 millions en 1966 à 5.86 millions en 1989.

(IAIG) au profit des actifs, chefs de ménages sans revenus en contrepartie de travaux d'intérêt général. Dans le cadre de l'IAIG, près de 200000 de bénéficiaires sont admis en moyenne par an.

A partir de 1994, la politique nationale de l'emploi a pris forme et le ministère du Travail est le principal régulateur en collaboration avec les agences ANEM, ANSEJ et CNAC. De plus, le ministère de la Solidarité Nationale mène aussi des actions sociales pour lutter contre la pauvreté en collaboration avec les agences de ANGEM et ADS. D'autres ministères sont indirectement interpelés dans la politique nationale d'emploi. Il s'agit notamment du ministère de l'agriculture, du ministère de l'industrie en collaboration avec l'Agence nationale pour le développement des petites et moyennes entreprises (ANDPME) et l'Agence nationale de développement de l'investissement (ANDI). Les prestations fournis par ces institutions comprennent des services de placement pour les chômeurs (ANEM et ADS), des services de promotion de l'entreprenariat et la création d'activités économiques (ANSEJ, CNAC et ANGEM) et des services pour le développent de l'investissement (ANDI, ANDPME). Entre 1994 et 2000, 206544 placements ont été effectués par l'ANEM et 97072 emplois générés par le dispositif l'ANSEJ entre 1998 et 2000.

Cependant, les retards enregistrés des années 1990 étaient autant importants. Donc, il a fallu attendre jusqu'à le début des années 2000 et la reprise des cours des hydrocarbures sur le marché international pour pouvoir financer les différents dispositifs d'emploi et mettre en place plusieurs programmes constituent les facteurs déterminants permettant à l'économie de renouer avec la croissance.

Ainsi, sur la période 2001-2004 et dans le cadre de Programme de Soutien à la Relance Economique (PSRE) 1,570 emplois nouveaux emplois ont été créés, soit un taux de croissance annuel moyen de 10.49 % ce qui a permis de diminuer le taux de chômage jusqu'à 17.7% (soit 1.6 millions de chômeurs).

Un Programme Complémentaire de Soutien à la Croissance (PCSC) a été adopté sur la période allant de 2005 à 2009 et qui a mis l'accent sur des nouveaux projets de transports, de travaux publics et de logement. Il s'agit de secteurs traditionnels de support de l'économie domestique, de proximité (sauf en ce qui concerne les transports ferroviaires) et qui sont par conséquent, censés impulser la croissance et créer des emplois. Durant cette période, la création nette d'emploi a été estimée à 1,428 millions ; soit une croissance annuelle moyenne de 4, 17 % sauf l'année 2007 qui a connu une baisse de -3.10%, du fait du choc financier, qui s'est propagé rapidement et de manière imprévisible touchant notamment le marché de l'emploi ; mais le taux de chômage a baissé pour s'établir à 10.2% en 2009 (soit 1,072 millions de chômeurs). Toutefois, l'objectif était de le ramener à moins de 10% et de créer 2 millions d'emplois entre 2005 et 2009 n'a pas pu se concrétiser.

En avril 2008, le gouvernement algérien a décidé de ré-intervenir sur le marché du travail et mettre en œuvre un plan d'action pour la promotion de l'emploi et de lutte contre le chômage. Les principaux axes résident dans le développement de l'entrepreneuriat, la promotion de l'emploi salarié et l`incitation des entreprises à contribuer à la création d'emplois. Ainsi, la période (2010-2014) est caractérisée par la création nette de 504000 d'emplois dont une partie sont générés par les administrations publiques et les services. Le reste, sont des emplois permanents créés dans le cadre des chantiers de haute intensité de main-d'œuvre (sur 2010-2014, 34629 emplois sont générés par le dispositif TUP-HIMO) ou des postes d'emploi temporaires qui ont été créés dans le cadre du DAIP (sur la période 2010 -2014, on dénombre 1,4 millions bénéficiaires), suivi par les dispositifs de microcrédits (ANSEJ-ANGEM-CNAC environs 1.4 millions emplois générés sur cette période), coïncidant avec le lancement du Programme d'Investissements Publics.

Avec la crise financière qui a frappé le pays depuis le deuxième semestre de 2014 provoquée par le recul des prix des hydrocarbures au niveau international, un ralentissement de l'investissement public a été soulevé et une création d'emploi commence de plus en plus à diminuer pour enregistrer une perte de 76 mille emplois en 2017 attestant toujours la dépendance de l'économie algérienne à la volatilité des prix de pétrole.

Plusieurs travaux ont été réalisés sur l'économie informelle en Algérie : CENEAP (1989), Kelkoul (1999), Hammouda et Musette (2000), Adair (2002), Hammouda (2006), Adair et Bellache (2009),... Cependant, la connaissance de ce secteur reste encore floue. Le véritable casse-tête est d'obtenir d'abord la mesure la plus exhaustive et la plus fiable possible de ce secteur surtout lorsqu'il présente un segment quantitativement non négligeable puis identifier les effets de différentes générations de politiques d'emploi sur ce type d'emploi. Le débat récurrent sur les statistiques de l'emploi et du chômage atteste des insuffisances des indicateurs classiques de l'activité et de la population active et de la méconnaissance du secteur informel.

En effet, si on admet que le secteur informel regroupe l'ensemble des entreprises qui ont en commun le fait de ne pas avoir de statut officiel, autrement dit, les entreprises et les individus qui en font partie sont en dehors du système fiscal et de la sécurité sociale (Hammouda, 2006) alors, l'emploi informel est un concept plus large que le secteur informel puisqu'il englobe, en plus de l'emploi dans le secteur informel, l'emploi exercé à titre informel dans des unités formelles. A partir de 1992, les enquêtes sur la main-d'œuvre intègrent dans leur questionnaire certains critères de définition du secteur informel qui permettent de repérer l'emploi informel en l'occurrence, l'immatriculation à la sécurité sociale, le lieu d'exercice de l'activité, la taille de l'établissement, le statut de l'établissement, la forme d'enregistrement et le mode d'imposition. L'ensemble de ces critères sont fortement corrélés, c'est pourquoi, on peut se contenter d'un seul comme préconisent Lakehal et Ali Bacha (1994). Dans leur travail, elles identifient les travailleurs informels non

agricoles par l'absence d'enregistrement auprès de la sécurité sociale, en justifiant leur choix à partir d'un travail préliminaire où elles montrent qu'il y avait une très forte corrélation entre les critères, et donc qu'ils pouvaient se contenter d'un seul. Le choix s'est porté sur l'enregistrement à la sécurité sociale dans la mesure où cette variable est renseignée pour l'ensemble des catégories de travailleurs contrairement à celles qui n'étaient renseignées que pour les employeurs et les indépendants. De plus, la CNAS et la CASNOS sont des sources exhaustives incontournables pour l'emploi déclaré.

L'opacité de ce segment rend difficile la perception de l'emploi et du chômage. Notre objectif est donc de contribuer à la clarification de ce segment hors agriculture puisque la définition internationale du secteur informel adoptée en 1993 exclut l'agriculture et les activités primaires du champ du secteur informel et recommande de traiter ces activités séparément et de produire des statistiques du secteur informel hors agriculture. La raison en est que ces deux composantes (agricole et non agricole) évoluent généralement dans des sens opposés de telle sorte que la tendance générale est difficile à interpréter ou peut être trompeuse en raison de la taille du secteur agricole dans lequel le secteur informel serait ainsi noyé. Bien qu'il y ait des liens forts entre l'agriculture et le secteur informel (en particulier le commerce). Il s'agit d'abord d'apporter une mesure statistique la plus exhaustive de ce segment, déterminer ses caractéristiques, étudier en détail ses raisons d'être et en fin évaluer l'impact des politiques d'emploi sur ce type d'emploi.

La principale question soulevée est la suivante :

Les politiques d'emploi ont elles contribué à réduire la taille de l'économie informelle en Algérie ? Cette question introduit ainsi une série d'interrogations en fonction de notre champ d'investigation. : : Quelles sont les raisons d'être des emplois informels en Algérie ? Relèvent-ils d'un processus d'exclusion conformément à l'approche en termes de segmentation du marché du travail ? Ou résultent-ils d'un choix délibéré d'individus qui valoriseraient davantage les emplois informels ? Ou bien ces deux approches sont-elles pertinentes témoignant ainsi de l'hétérogénéité de ces emplois ? La réponse à ces questions est déterminante pour identifier le paradigme dans lequel on se situe et, partant, les mesures de politique économique à envisager.

Afin de répondre à l'ensemble de ces questions, nous formulons quatre hypothèses que nous tentons de vérifier sur la base de données issues des enquêtes nationales sur la main d'œuvre réalisées par l'ONS.

Hypothèse 1 : Le problème de fond que représente le statut ambigu du secteur informel dans l'analyse économique en Algérie réside dans le fait que ce concept n'est pas intégré dans la problématique macro-économique centrale du pays. Si les enquêtes sur l'emploi réalisées avant 2004 permettaient de l`intégrer dans la comptabilité nationale en termes d`emploi alors celles qui

viennent après cette année ne le permettent pas puisque la question sur le statut de l'entreprise a été supprimée du questionnaire. En ayant recours à certaines méthodes, et en mobilisant les données de ces enquêtes nationales on pourrait dégager une mesure fiable de ce secteur.

Hypothèse 2 : Depuis l'application des réformes économiques conçues pour instaurer une économie de marché, l'emploi public dans le secteur économique public n'a cessé de diminuer : en 2013 il représente environ de 9 % de l'emploi hors agriculture alors qu'en 1997 il représentait plus de 28,11 %. Ce désengagement de l'Etat ne s'est pas accompagné d'une dynamique remarquable de l'emploi dans le secteur formel privé mais plutôt une dynamique du secteur informel. Au fil du temps, ce segment semble occuper une fraction très importante. Il est essentiellement dans les unités de production de petite taille offrant surtout des services et qui n'exercent pas dans un local ou un établissement spécialement prévu à cet effet.

Hypothèse 3 : Malgré la croissance enregistrée durant la décennie 2001- 2010 par l'économie algérienne : le taux de croissance du PIB algérien était en moyenne de 1,5% entre 1990 et 1999, pour augmenter à 2,2% en 2000, 4,2% en 2001, pour s'établir à 3,9% pour 2010 et à 5,7% pour l'année 2009 contre 1,7 % en 2006, celle-ci reste incapable de favoriser la création d'emplois nécessaire pour absorber la demande croissante sur le marché du travail .L'excès d'offre de travail sur la demande dans le secteur formel pousse certains actifs vers le marché du travail informel qui absorbe effectivement une partie importante de l'excédent de main d'œuvre, en particulier les jeunes, les femmes, les moins instruits. L'emploi informel en Algérie recouvre ainsi potentiellement une de ses fonctions essentielles et traditionnelles de stratégie «anti-crise» mise en œuvre par les ménages pour assurer leur survie ; l'absence d'allocation chômage pour les primo demandeurs d'emploi et probablement la faiblesse du système de protection sociale accentuent cette logique, l'emploi informel apparaissant alors comme la principale opportunité de rémunération possible pour les actifs débauchés mais aussi pour les nouveaux arrivants sur le marché du travail. En Algérie, l'emploi informel serait subi et constituerait un emploi en dernier ressort pour échapper au chômage. En cela, la progression de l'emploi informel constituerait bien une dégradation de la qualité des emplois.

Hypothèse 4 : En contrepartie du rééchelonnement de la dette extérieure en 1994, le gouvernement algérien a mis en œuvre un Programme d'Ajustement Structurel (PAS) sur 4 ans. Le nouveau contexte économique et institutionnel instaure des nouvelles données pour le fonctionnement du marché du travail algérien. La situation s'est fortement aggravée notamment avec les flux massifs des jeunes sur le marché du travail (le taux moyen de croissance de la population en âge de travailler entre 1996-2002 est de 3,4%), l'essor de l'activité des femmes (le taux de participation des femmes au marché du travail a augmenté entre 1990 et 2000 : il était de 9, 23% en 1990, il devient 17, 1% en 2000) et l'accroissement des licenciements résultant des restructurations

économiques, en particulier dans le secteur public (500000 licenciements entre 1994 et 2000 ; plus de 8% de la population active). Ces évolutions ont conduit à une hausse importante du taux de chômage : en 1997, le taux de chômage était de 26, 41%, il s`est devenu 29,60% en 2000, plus particulièrement celui des jeunes diplômés (en 1997, le taux de chômage pour les personnes âgées entre 15 à 24 ans était 51% sachant que 43% de cette catégorie de personnes avaient un niveau d`éducation supérieur, et au développement du secteur informel et l'apparition de nouvelles formes d'emploi.

Face à cette situation, le gouvernement algérien a mis en place des politiques d'intervention sur le marché du travail. Il s'agit d'un ensemble de mesures actives sous forme d'activités subventionnées ou d'actions de formation professionnelle, ainsi que des mesures passives d'aide aux personnes sans emploi (licenciés et aux chômeurs). L'ensemble de ces éléments, participe à l'intermédiation sur le marché du travail par le rapprochement de l'offre et de la demande du travail et permet de réduire la part de l'économie informelle. L'idée de base consiste à ce que, si l'emploi informel en Algérie serait subi et constituerait un emploi en dernier ressort pour échapper au chômage alors, les politiques économiques mises en œuvre pour lutter contre le chômage auront des répercussions directes sur le taux de l'informalité.

Ces hypothèses nous conduisent directement au plan de ce travail, qui se décompose en six chapitres :

Chapitre1 : Définition des concepts

Dans le premier chapitre nous tentons de faire le point sur les problèmes de définitions et de mesures quantitatives du secteur informel aussi bien dans les pays en développement que pour les pays développés. Nous essayons de clarifier les principes de base fondant le concept de secteur informel et d'établir un cadre d'analyse standardisé permettant de réduire les conflits méthodologiques.

Chapitre 2 : Le secteur informel en Algérie : Mesures et estimations

Le secteur informel est considéré comme un ensemble d'unités de production qui constituent un élément, au sein du SCN, du secteur institutionnel des ménages en tant qu'entreprises individuelles (BIT, 1993). S'appuyant sur cette définition et après avoir recensé l'ensemble des données statistiques algériennes produites sur le secteur informel, nous estimons la part du secteur informel en termes d'emploi passant par une table d`équivalence indicatrice, permettant d'établir un lien entre la typologie des enquêtes emploi et celle du SCN. Nous identifions aussi les principales caractéristiques des unités de productions informelles et leur évolution entre 2001 et 2010 à partir des enquêtes nationales sur l'emploi en coupe transversale réalisées par l'ONS. Nous mobilisons

une analyse unidimensionnelle puis une analyse multidimensionnelle (Analyse Factorielle des Correspondances Multiples).

Chapitre 3 : L'emploi informel en Algérie : Tendances et caractéristiques.

L'adoption de la définition du secteur informel par le BIT en 1993 n`a pas mis fin pour autant aux discussions antérieures et nombreux restaient les économistes qui continuaient à employer le terme informel en l'appliquant aux emplois plutôt qu'aux unités de production, en référence à la qualité de ces emplois non protégés, précaires. A l'heure actuelle, l'emploi informel se définit par les caractéristiques de l'emploi occupé, en l'occurrence le non enregistrement, l'absence de contrat ou l'absence de protection sociale (emplois non protégés), le secteur informel (défini par les caractéristiques de l'unité économique dans laquelle travaille la personne) étant considéré comme une de ses composantes (BIT 2003).

S`appuyant sur ces définitions, ce chapitre est consacré à l'étude des principales caractéristiques des emplois informels en Algérie et leur évolution entre 2001 et 2010 en adoptant le critère de non-affiliation à la sécurité sociale pour les repérer. En croisant quelques variables conjoncturelles : la croissance du PIB, le taux du chômage et le taux d`inflation et qui seront considérées par la suite avec la variable relative à la part de l'emploi informel, nous concluons que l'emploi informel en Algérie, semble avoir une fonction traditionnelle de stratégie « anti-crise ». Nous passons après à la description des personnes qui travaillent de manière informelle et les unités de productions qui les emploient en mobilisant une analyse descriptive unidimensionnelle, complétée ensuite par une analyse multidimensionnelle, Il s'agit d'une régression logistique binaire afin d'identifier, toutes choses égales par ailleurs, les effets de chaque caractéristique individuelle ou professionnelle sur la probabilité d'occuper un emploi informel.

Chapitre 4 : Nature de l'emploi informel en Algérie.

Dans ce chapitre nous étudions les raisons d`être de l`emploi informel en Algérie à partir de l`enquête nationale sur l'emploi en coupe transversale réalisée par l'Office National des Statistiques en 2010. Nous cherchons à savoir si les emplois informels résultent d'un choix délibéré ou bien relèvent-ils d'un processus d'exclusion. Pour y répondre, nous nous intéressons à la satisfaction que les emplois informels procurent à ceux qui les exercent. Dans la lignée des travaux récemment réalisés par Falco, Maloney et Rijkers (2011), Razafindrakoto *et al.,* (2012) et par Pagès *et al.,* (2016), nous faisons l'hypothèse que la satisfaction peut être prise comme un bon indicateur de la qualité des emplois. Nous modélisons grâce à un modèle logit l`effet du type d`emploi à savoir salarié informel, salarié formel public, salarié formel privé, indépendant du secteur formel, indépendant du secteur informel sur la satisfaction. Nous identifions aussi les effets de certaines caractéristiques prises comme des variables de contrôle : âge, sexe, éducation, durée

du travail, secteur d`activité sur la satisfaction vis à vis les emplois. Nos résultats montrent que l'emploi salarié informel en Algérie constitue un emploi en dernier ressort pour échapper au chômage.

Chapitre 5 : Les politiques de l'emploi et l'économie l'informelle en Algérie.

Le cinquième chapitre vise à évaluer l'impact des réformes du marché du travail visant la promotion de l'emploi sur l'économie informelle. Plus précisément, nous évaluons l'impact du Plan d'action adopté en 2008 par le gouvernement algérien sur l'enregistrement à la sécurité sociale chez les salariés et l'enregistrement de l'activité chez les indépendants. Pour cela, nous faisons appel à la méthodologie Différence en Différence (DID) et en mobilisant des données des enquêtes emploi réalisées par l'ONS de 1997 à 2013, nous estimons plusieurs modèles. Nos résultats montrent que le plan avait contribué à réduire la taille de l'économie informelle mais avec des effets hétérogènes.

Chapitre 6 : Loi d'Okun et l'impact de la politique de l'emploi en Algérie (1997-2016)

Ce dernier chapitre examine les dispositifs de création d'emploi mis en œuvre par les pouvoirs publics en Algérie dans le cadre de la politique d'activation depuis le Programme d'Ajustement Structurel au milieu des années 1990. Il interroge tout d'abord la décrue rapide du chômage au regard de son élasticité vis-à-vis du PIB (loi d'Okun). Il analyse ensuite l'impact quantitatif des dispositifs en termes du nombre d'emplois créés, selon les caractéristiques de l'âge, du diplôme et du genre des chômeurs. Du point de vue qualitatif, les emplois aidés sont précaires et la défaillance des jeunes entrepreneurs se manifeste, limitant la création nette d'emploi. Le chômage des jeunes constitue une caractéristique structurelle du marché du travail en Algérie.

CHAPITRE I

DEFINITION DES CONCEPTS

Introduction

Les premiers signes de l'informalité ont été observés durant les années 1950 quand de nombreux migrants des pays du tiers monde ont commencé à quitter les zones rurales pour s'installer dans les zones urbaines. Ainsi, les premiers modèles dualistes, dont Lewis avait ouvert le champ en 1954, avaient pour base l'écart des salaires entre un secteur traditionnel (agricole) et un secteur moderne. Mais ils ne prenaient pas en compte le phénomène du chômage. Ce plein emploi supposé que les auteurs expliquaient par l'absence de prestations couvrant le risque du chômage, ne cadrait pas avec la majorité des résultats empiriques.

La seconde génération introduit trois états possibles sur le marché du travail. Chaque individu avait le choix entre un emploi dans le secteur moderne, un emploi dans un secteur rural et le chômage. Parmi les plus fameux, on cite la publication de Harris et Todaro en 1970 et le travail de Mincer en 1976. Ces modèles rendent à la fois compte du double système de rémunération (secteur moderne urbain, secteur agricole) et de l'existence du chômage. L'interconnexion entre les zones urbaines et rurales s'effectue par la migration. Bien que ces modèles n'aient pas négligé le chômage, cependant ils restent encore éloignés de la réalité. Pour eux la dichotomie urbain/ rural est assimilée à la partition moderne /traditionnel. Ils ne tiennent pas compte de l'existence d'un secteur informel urbain, qui ne peut pas être confondu avec le secteur moderne urbain. Il faudrait attendre d'abord la naissance du concept de secteur informel en 1972, lors du rapport du Bureau international du travail (BIT) portant sur la situation de l'emploi urbain au Kenya, dans le cadre du « Programme mondial de l'emploi » lancé en 1969 et une nouvelle génération de modèles pour voir apparaître spécifiquement le secteur informel urbain : Lopez (1970), Mazumdar (1976), Fields (1975), …

D'après cette génération de travaux, le secteur informel englobe des travailleurs pauvres, exerçant un travail pénible, mais dont les activités économiques ne sont ni reconnues, ni enregistrées, ni protégées, ni réglementées par les pouvoirs publics. L'informalité économique est alors une façon de faire les choses, caractérisée par une facilité d'entrée, un recours aux ressources locales, une appropriation familiale des ressources, une production à petite échelle, une technologie adaptée et une main-d'œuvre importante, dans un marché de concurrence sans réglementation.

Avec telles caractéristiques, il était très difficile de parvenir à une définition internationale commune qui pourrait satisfaire tous les utilisateurs du concept. Malheureusement et malgré de grands efforts pour l'aboutissement à une définition internationale, les conceptions et les méthodes d'observation du phénomène sont toujours différentes. Ainsi, à côté des définitions internationales adoptées en 1993 et 2003 par la CIST, avec l'appui de l'OIT, et leur insertion dans le Système de Comptabilité Nationale (SCN, dans sa 4ème puis 5ème révision en 1993 et 2008), les concepts d'économie souterraine, noire, grise, parallèle, non observée, restent une approche alternative

complémentaire pour aborder le phénomène (OCDE, 2002; Schneider *et al.,* 2000 et 2010), alors que certains auteurs continuent à restreindre l'informalité aux seuls travailleurs indépendants ou à l'auto-emploi (Charmes et Remaoun 2014, p 8)

Jusqu'au milieu des années 1980, l'économie informelle se définit comme un secteur parallèle au secteur formel (Lautier, 1994). Il existe alors deux manières de concevoir l'informel. La première conception associe l'informalité à la pauvreté. Elle est centrée sur le ménage et précise que les ressources des familles proviennent à la fois de l'économie formelle et de l'économie informelle. La seconde analyse est plutôt centrée sur l'unité de production. Les gouvernements et les institutions internationales mettent l'accent sur une évaluation quantitative de la production. De l'aspiration à faire évoluer les petites entreprises informelles vers le statut de petites entreprises formelles découle l'aide aux micro-entreprises, par le crédit à l'investissement et l'aide à la formation. Au cours de ces années, les organismes d'aide internationale supposent que les micro-entreprises sont dotées d'une logique d'accumulation propice au développement.

A partir des années 1980, les politiques d'ajustement structurel font croître le taux de chômage dans les pays en développement. Plusieurs états abandonnent leur politique de subsides aux denrées de première nécessité en milieu urbain. Le discours des organismes internationaux change. L'informel a maintenant un rôle plus social que productif. Grâce à ses qualités de créativité, de dynamisme et de flexibilité, l'informel devient alors un outil d'adaptation aux politiques d'ajustement structurel (Lautier, 1994).

L'objectif de ce chapitre est de donner un aperçu de l'économie informelle et des questions qu'elle soulève. Nous faisons d'abord un bref historique de la conceptualisation de l'économie informelle, puis nous passons aux définitions internationales qui sont recommandées et utilisées aujourd'hui et enfin, nous terminons par les mesures statistiques des concepts, un point auquel nous reviendrons en détail au deuxième chapitre, pour une extrapolation au cas de l`Algérie.

1. Conceptualisation

Le concept d'informalité a été utilisé pour la première fois en 1971 au Ghana, avec la notion d'« opportunités informelles de revenu » par Keith Hart (1971), puis au Kenya en 1972 avec la définition multicritères du secteur informel par le rapport de l'OIT du Programme mondial de l'emploi (avec Richard Jolly et Hans Singer comme principaux éditeurs (Charmes et Remaoun 2014).

1.1 Typologie des opportunités informelles de revenus par Keith Hart (1971)

Keith Hart (1971) sur la base d'un travail de terrain a tenté de proposer une typologie d'opportunités de revenus formels et informels.

- *Opportunités de revenus formels :*

a) salaires du secteur public ;

b) salaires du secteur privé ;

c) paiements de transferts - pensions, allocations de chômage (le cas échéant), etc.

- *Opportunités de revenus informels (légitimes) :*

a) activités primaires et secondaires - agriculture, maraîchage, entrepreneurs en construction et activités associées, artisans indépendants, cordonniers, tailleurs, etc., fabricants de bières et de spiritueux ;

b) activités tertiaires avec des entrées de capitaux relativement importants - logement, transports, services publics, spéculation sur les marchandises, activités rentières, etc. ;

c) distribution à petite échelle - marchands, petit commerce, vendeurs ambulants, traiteurs dans les aliments et les boissons, bars, transporteurs (kayakaya), commissionnaires et courtiers ;

d) autres services - musiciens, blanchisseurs, cireurs de chaussures, barbiers, nettoyeurs, photographes, etc. ; courtiers et intermédiaires (système de maigada sur les marchés, les tribunaux, etc.), les services rituels, magie et médecine traditionnelle ;

e) transferts privés - cadeaux et flux similaires d'argent et de marchandises entre les personnes ; emprunts, mendicité.

- *Opportunités de revenus informels (illégitimes) :*

  services - « filouterie » en général ; recel, usure et prêts sur gages (à taux d'intérêt illégaux), vente de drogue, prostitution, exploitation du sexe, contrebande, corruption, corruption politique Tammany Hallstyle, protection contre le racket ;

  *transferts - petits larcins (pickpockets, etc.), vols (cambriolages et vols à main armée), concussion et détournements de fonds, escroqueries, jeux de hasa*rd » (Charmes et Remaoun 2014, p 9 et 10).

1.2. La définition multicritère du rapport du BIT pour le Kenya (1972)

S'appuyant sur les travaux menés en Afrique de l'Est et de l'Ouest et en faisant appel à la dichotomie formel/informel pour tenir en considération des différentes situations, les auteurs considèrent que les activités informelles sont des formes d'activités caractérisées par :

- *la facilité d'entrée ;*
- *le recours aux ressources locales ;*
- *la propriété familiale de l'entreprise ;*
- *la petite échelle des activités ;*

- *une technologie à forte intensité de main-d'œuvre et adaptée ;*
- *des compétences acquises en dehors du système scolaire formel, et ;*
- *des marchés non réglementés et concurrentiels*

Les caractéristiques des activités du secteur formel sont inverses de celles-ci, à savoir :

- *la difficulté d'entrée ;*
- *le recours fréquent aux ressources externes ;*
- *la propriété sociale des entreprises ;*
- *la grande échelle des opérations ;*
- *une forte intensité capitalistique et une technologie souvent importée ;*
- *des compétences acquises de façon formelle, souvent à l'étranger, et ;*
- *des marchés protégés (par le biais de tarifs et quotas douaniers et des licences commerciales) »* (Charmes et Remaoun 2014, p 10).

Lors de la 14ème CIST en 1987, une attention particulière a été accordée pour une distinction entre les activités du secteur informel et les activités de l'économie dissimulée ou souterraine. Ainsi, le représentant du Kenya avait intervenu en précisant que dans son pays où le concept de secteur informel est né au début des années 1970, le secteur informel n'était pas constitué de ces personnes qui opèrent « au clair de lune », mais plutôt de celles qui travaillent « en plein soleil » (Charmes et Remaoun 2014). La résolution de la 15ème CIST adoptée en 1993 a réclamé explicitement la distinction entre les concepts dans la mesure où les activités qui ne sont pas conformes aux réglementations officielles ne sont pas nécessairement qualifiées comme activités illégales. Ainsi, la résolution (BIT, 1993b) stipule que les activités informelles « *ne sont pas nécessairement réalisées avec l'intention délibérée de se soustraire au paiement des impôts ou des cotisations de sécurité sociale, ou d'enfreindre la législation du travail, d'autres législations, ou d'autres dispositions administratives*. *Par conséquent, le concept des activités du secteur informel devrait être distingué de celui des activités de l'économie dissimulée ou souterraine. »*

2. **Définitions statistiques internationales**

Après avoir tenu en considération les variations et adaptations nationales dans les enquêtes statistiques, deux définitions internationales vont être recommandées. Une définition du secteur informel adoptée en 1993, fondée sur les caractéristiques de l'établissement, inspirée du rapport du BIT au Kenya (1972) et une définition de l'emploi informel, fondée sur les caractéristiques individuelles de l'emploi, fondée sur le travail de Hart (1971) (Charmes et Remaoun 2014).

2.1 Secteur informel

Afin d'aider les offices nationaux de statistique à élaborer des classifications et méthodes de collecte des données pour le secteur informel, la 15ème CIST de 1993 avait proposé une définition statistique et opérationnelle. Cette définition devrait permettre d'apporter une mesure la plus exhaustive possible au phénomène qui a été largement discuté dans la littérature économique et supposé représenter une fraction très importante et croissante de l'emploi dans les pays en développement (PED).

La Conférence (BIT, 1993 a et b) rappelle que le secteur informel peut être décrit, d'une façon générale « *comme un ensemble d'unités produisant des biens et des services en vue principalement de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées. Ces unités, ayant un faible niveau d'organisation, opèrent à petite échelle et de manière spécifique, avec peu ou pas de division entre le travail et le capital en tant que facteurs de production. Les relations de travail, lorsqu'elles existent, sont surtout fondées sur l'emploi occasionnel, les relations de parenté ou les relations personnelles et sociales plutôt que sur des accords contractuels comportant des garanties en bonne et due forme* ». Puis elle ajoute que « *le secteur informel est défini indépendamment du lieu de travail où se déroulent les activités productives, du degré d'utilisation du capital fixe, de la durée effective de l'entreprise (permanente, saisonnière ou occasionnelle) et du caractère principal ou secondaire des activités du propriétaire* ».

Donc, le secteur informel tel qu'il est défini comprend :

- les entreprises informelles de personnes travaillant pour leur propre compte qui peuvent employer des travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale et des salariés de manière occasionnelle, mais qui n'emploient pas de salaries de manière continue. Pour des raisons opérationnelles, ces entreprises peuvent inclure, selon les circonstances nationales, soit toutes les entreprises de personnes travaillant pour leur propre compte ou seulement celles qui ne sont pas enregistrées selon des formes spécifiques de la législation nationale (la réglementation industrielle ou commerciale, les lois fiscales ou de sécurité sociale, la réglementation des groupes professionnels, ou par des textes semblables, d'autre lois) (BIT, 1993 b).
- les entreprises d'employeurs informels qui emploient un ou plusieurs salariés de façon continue. Pour des raisons opérationnelles, les entreprises d'employeurs informels peuvent être définies, compte tenu des circonstances nationales, selon l'un ou plusieurs des critères suivants : une taille des unités inférieure à un niveau déterminé d'emploi et le non-enregistrement de l'entreprise ou de ses salariés (BIT, 1993 b).

Il est clair que la définition porte sur le secteur informel et pas sur l'emploi informel :la référence aux caractéristiques de l'unité économique et non à celles de l'individu. Par conséquent, il est possible de l'insérer dans le SCN en tant que sous-secteur des ménages. La 4ème révision du SCN, en 1993, fait explicitement référence au secteur informel défini par la 15ème CIST en tant que composante des entreprises individuelles du secteur des ménages. Les termes de la nouvelle définition aident aussi à comprendre pourquoi le secteur informel ne peut être assimilé au sous-emploi : il dépasse les situations individuelles et permet la compréhension d'un autre phénomène, différent.

2.2 Emploi informel

Malgré l'adoption d'une nouvelle définition en 1993 du secteur informel mais nombreux économistes continuaient à employer le terme d'informel en l'appliquant aux emplois plutôt qu'aux unités de production, en référence à la qualité de ces emplois non protégés, précaires (Charmes et Remaoun 2014). Ces débats rejoignaient ceux de la CIST qui, en 1998, avait adopté la Charte sur les Principes et Droits Fondamentaux au Travail (BIT, 1998) et avait formulé en 1999 le concept de « travail décent » (BIT, 1999) et en 2002, le rapport sur l'économie informelle (BIT, 2002)

En effet, lors de la 90ème session de la CIST en 2002, l'OIT confirme que le concept « d'économie informelle » est de plus en plus utilisé. D'après cette institution, ce concept correspond à un phénomène dynamique, hétérogène et complexe qui ne constitue pas un « secteur » au sens de groupe industriel ou d'activités économiques spécifiques (BIT 2002). La CIST de juin 2002 a retenu le concept et considère comme économie informelle**,** toute activité économique réalisée par des travailleurs ou des unités économiques qui n'est pas couverte ou est insuffisamment couverte selon la loi ou en pratique par des dispositions officielles (CIST de 2002). La 17ème CIST de novembre 2003 traduit ces réflexions et adopte une directive pour la définitions de l'emploi informel et en particulier l'emploi informel salarié dont la « *relation d'emploi n'est pas soumise, de par la loi ou en pratique, à la législation nationale du travail, l'impôt sur le revenu, la protection sociale ou le droit à certains avantages liés à l'emploi (par exemple, préavis en cas de licenciement, indemnité de licenciement, congés payés annuels ou congés de maladie payés, etc...). Les raisons peuvent en être les suivantes: les salariés ou leurs emplois ne sont pas déclarés; les emplois sont occasionnels ou de courte durée; le temps de travail ou le salaire n'atteignent pas un certain seuil (pour devoir payer des contributions à la sécurité sociale, par exemple) ; le salarié est employé par une entreprise individuelle ou une personne membre d'un ménage ; le lieu de travail du salarié se situe en dehors des locaux de l'entreprise de l'employeur (travailleurs extérieurs à l'établissement et ne bénéficiant pas d'un contrat de travail) ; la législation du travail n'est pas appliquée, respectée ou observée pour tout autre motif. Les critères opérationnels pour*

définir les emplois informels des salariés doivent être déterminés en fonction des circonstances nationales et de la disponibilité des informations. » (BIT 2003).

Une telle définition fait le non enregistrement ainsi que l'absence de contrat ou l'absence de protection sociale des critères statistiques clés pour repérer l'emploi informel. Cependant, ce n'est pas pour autant plus facile à mesurer, car les personnes interrogées ne sont pas toujours à même de savoir si elles bénéficient réellement d'une protection sociale.

Par ailleurs, l'emploi informel tel que défini comprend le nombre total d'emplois informels qu'ils soient exercés dans des entreprises du secteur formel, des entreprises du secteur informel ou des ménages. Charmes (2003) résume et simplifie la situation dans un tableau (tableau 1.1). La catégorie (3) constitue la part de l'emploi informel dans le secteur formel alors que la catégorie (2) est une exception puisqu'il s'agit des emplois formels dans les entreprises du secteur informel : certains salariés et travailleurs indépendants peuvent y être protégés lorsque les systèmes de protection sociale leur ont été étendus (Charmes 2003).

Tableau 1.1 : Composantes du secteur informel et de l'emploi informel.

		Emploi	
		Formel	Informel
Entreprise	Formelle	Secteur formel	(3)
	Informelle	(2)	Secteur informel

Source : Charmes (2003), page 7.

2.3 Economie non observée

La 17ème CIST s'est interrogée sur la possibilité d'indiquer des liens entre les notions de secteur informel, l'emploi informel et l'économie non observée. Déjà en 2002, un cadre conceptuel international pour la mesure de l'économie non observée inspiré du SCN de 1993, a été élaboré dans un manuel publié par l'OCDE (2002). Le manuel distingue quatre composantes de l'économie non observée :

- la production souterraine ;
- la production illégale ;
- la production du secteur informel et ;
- la production pour usage final propre.

La production souterraine comprend toutes les activités de production légales volontairement dissimulées aux pouvoirs publics pour d'échapper au paiement des impôts, ou de respecter certaines réglementations (contributions sociales, normalité administrative ou / et juridiques, le salaire minimum, le nombre d'heures de travail maximum ou les normes en matière de sécurité et

de santé etc.) (OCDE 2003).

L'économie illégale recouvre toutes les activités productives qui génèrent des biens et des services interdits par la loi (blanchissement d'argent, drogue, la corruption...) ou qui sont illégales lorsqu'elles sont exercées par des producteurs qui n'en ont pas l'autorisation (OCDE 2003).

Les activités de production du secteur informel ne cherchent pas à se cacher et à se soustraire aux obligations légales. Il s'agit des activités de production marchande exercées par des entreprises non constituées en sociétés appartenant aux ménages, qui ne sont pas enregistrées et/ou sont inférieures à une taille donnée en termes d'effectifs (OCDE 2003).

La production pour usage final propre de ménage englobe les activités productives de biens et services à des fins de consommation finale et / ou de formation de capital pour le ménage lui-même (OCDE 2003).

3. Mesures statistiques et méthodes d'estimation

3.1 Le secteur informel dans SCN

Le problème de fond que représente le statut ambigu du secteur informel dans l'analyse économique des pays en développement réside dans le fait que ce concept n'a pas réussi à s'intégrer dans la problématique macro-économique centrale du développement.

La nécessité d'introduire le secteur informel dans la comptabilité nationale n'est pas nouvelle. Déjà en 1982, J Charmes publiait un article intitulé « le secteur non structuré dans les comptes nationaux : l'expérience tunisienne » (Charmes, 1992). Les 13ème et 14ème CIST se sont penchées sur l'élaboration de méthodologies et définitions permettant de repérer la population active occupée dans le secteur informel. Ce terme est inscrit à l'ordre du jour 15ème conférence qui a eu lieu en 1993. L'objectif assigné par ces tentatives menées conjointement par l'OIT et le département de comptabilité nationale des Nations unies, était d'aboutir à une définition statistique opérationnelle du secteur informel non seulement en termes d'emploi, mais aussi pour sa prise en compte dans les comptes nationaux. Conformément aux propositions faites, le système de comptabilité nationale des Nations Unies (SCN) a été retenu comme base. Le SCN 2008 revient à nouveau sur l'importance des statistiques sur le secteur informel et l'emploi informel en réservant tout un chapitre à ce sujet ; le chapitre 25 sur les « Aspects informels de l'économie ». Ce chapitre constitue le cadre conceptuel permettant d'établir deux tableaux supplémentaires dans la comptabilité nationale afin de présenter les données sur le secteur informel et l'emploi informel, l'un portant sur la production et la création de revenus et l'autre sur l'emploi (BIT 2013).

Cependant, afin de mesurer la part du secteur informel et de l'emploi informel dans le PIB, il faut savoir ou positionner ces activités et les emplois correspondants dans les différents secteurs institutionnels du SCN. Charmes et Remaoun (2014) reportent un tableau (tableau 1.2) qui rend une telle compréhension plus facile : le secteur informel défini en fonction de l'unité de base du SCN, est un sous-secteur du secteur institutionnel des ménages et il ne peut appartenir à l'un des autres secteurs institutionnels. L'emploi informel, au contraire, appartient à tous les secteurs institutionnels. L'emploi informel est mesuré dans la matrice des inputs en travail qui permet de prendre en considération dans la mesure de la contribution de chaque secteur institutionnel à la valeur ajoutée de tous les secteurs d'activité qui composent le PIB (Charmes et Remaoun 2014).

Tableau 1.2 : Composantes du secteur informel, de l'emploi informel et de l'emploi dans l'économie informelle par secteurs institutionnels dans le SCN

<table>
<tr><td rowspan="2"></td><td rowspan="2">Secteurs Institutionnels</td><td rowspan="2">Sous-secteur</td><td colspan="2">Emploi</td></tr>
<tr><td>Formel</td><td>Informel</td></tr>
<tr><td rowspan="9">Entreprises / Unités Economiques / Secteurs Institutionnels</td><td>Administration Publique</td><td rowspan="4"></td><td rowspan="4">1</td><td rowspan="4">2</td></tr>
<tr><td>Sociétés Non-Financières</td></tr>
<tr><td>Sociétés Financières</td></tr>
<tr><td>Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBL-SM)</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Ménages Entrepreneurs individuels</td><td>Entrepreneurs individuels formels</td><td>3</td><td>4</td></tr>
<tr><td>Entrepreneurs individuels informels</td><td>5</td><td>6</td></tr>
<tr><td rowspan="3">Ménages: Autres</td><td>Production de bien pour usage final propre</td><td>--</td><td>7</td></tr>
<tr><td>Services domestiques rémunérés</td><td>8</td><td>9</td></tr>
<tr><td>Loyers imputes*</td><td>--</td><td>--</td></tr>
<tr><td colspan="5">Emploi dans le secteur informel = (5) + (6)</td></tr>
<tr><td colspan="5">Emploi informel = (2) + (4) + (6) + (7) + (9)</td></tr>
<tr><td colspan="5">Emploi dans l'économie informelle = ((5) + (6)) + ((2) + (4) + (7) + (9))</td></tr>
</table>

*: les « loyers imputés » sont un concept de comptabilité nationale se référant aux « propriétaires-occupants » et qui n'a pas de correspondance en termes d'emplois. *Source* : Charmes et Remaoun (2014), page 16.

3.2 Méthodes d'estimation

La littérature empirique préconise plusieurs méthodes afin d'estimer l'activité dans le secteur informel. Ces méthodes qu'elles soient simples (comme par exemple obtenir des informations sur l'évolution du nombre et des caractéristiques des personnes impliquées dans le secteur informel) ou complexe (par exemple obtenir des informations détaillées sur les caractéristiques des entreprises impliquées, les principales activités exercées, le nombre de salariés, la génération de revenus, les biens d'équipement, …) dépendront des objectifs poursuivis, des besoins des utilisateurs, des exigences en termes de données, de l'efficacité du système statistique, des disponibilités financières et humaines, … (BIT 2003). Ces Méthodes peuvent être divisées en deux catégories :

3.2.1 Méthodes directes

Les méthodes directes sont de nature microéconomique et basées surtout sur des enquêtes pour estimer l'activité économique totale et ses composantes mesurées et non mesurées. Afin de réaliser une estimation directe du secteur informel, plusieurs approches sont utilisées :

- mener une enquête spéciale sur le secteur informel ;
- élargir le champ couvert par les enquêtes régulières existantes, comme les enquêtes auprès des ménages sur la main d'œuvre ou sur la consommation avec des informations relatives au secteur informel ;
- effectuer des enquêtes mixtes auprès des ménages et des entreprises. Les enquêtes conçues uniquement pour le secteur informel, même si elles sont les plus recommandées pour une bonne saisie de données, nécessitent souvent des ressources financières et humaines importantes.

3.2.2 Méthodes indirectes

Les méthodes indirectes sont en général de nature macroéconomique et seule la taille du secteur informel peut être estimée, mais pas d'autres informations et indicateurs pertinents sur le pays comme l'étendue de la protection sociale, l'accès à l'éducation, à la santé et au crédit, les différences dans les salaires et les conditions de travail, et l'ampleur de la pauvreté. Les méthodes les plus fréquemment utilisées sont celles qui se fondent sur des techniques de solde résiduel et des techniques d'estimation macroéconomiques, les méthodes monétaires, et le modèle MIMIC de multiples indicateurs et de multiples causes (BIT 2013) :

- les méthodes indirectes fondées sur les techniques de solde résiduel sont principalement préconisées pour estimer la part de l'emploi dans le secteur informel et la part de l'emploi informel, mais elles ne permettent pas l'estimation de la contribution du secteur informel au PIB. Les estimations se font en comparant les statistiques des sources disant « source exhaustive » (recensement de population, enquête sur la main-d'œuvre, …) avec les statistiques provenant des sources « enregistré » (recensement des établissements, enquête auprès des établissements, les immatriculations à l'assurance sociale ou les registres administratifs). Le solde résiduel obtenu est utilisé comme approximation de l'emploi informel total ou l'emploi dans le secteur informel (BIT 2013) ;
- les techniques d'estimations macroéconomiques indirectes sont utilisées dans la comptabilité nationale pour produire des estimations du volume du secteur informel et de sa contribution à l'économie. Passant par un ensemble d'hypothèses, elles combinent plusieurs variables d'agrégats économiques pour produire les estimations. Leur qualité d'estimation dépend fortement des hypothèses, de la couverture et de la qualité des statistiques utilisées. En outre, ces techniques donnent des estimations macroéconomiques très agrégées qui ne fournissent aucune information sur la composition du secteur informel ou sur son fonctionnement (BIT 2013).

- les méthodes monétaires basent sur l'hypothèse selon laquelle les opérations dissimulées utilisent uniquement des espèces. L'idée principale est en soustractant les incitations qui poussent les agents à agir dans l'informalité (en général les impôts) de la quantité d'argent en circulation on pourrait avoir une bonne approximation de l'argent utilisé pour les activités informelles ;
- l'approche par la modélisation pour mesurer le secteur informel fait appel aux équations structurelles pour relier les variables non observées aux groupes d'indicateurs portant la trace des activités cachées et causes observés. La méthode la plus utilisée correspond au modèle MIMIC (Multiples indicateurs multiples causes), qui estime un niveau d'informalité à partir d'un ensemble de causes censées d'informalité et de ses conséquences mesurables. Les deux principales composantes du modèle donnent une estimation du volume de l'économie informelle. Les variables causales peuvent être : le niveau d'imposition, le nombre de procédures et la durée nécessaires pour créer une entreprise, la corruption, la qualité de la régulation (contrôle des prix, contrôle des banques), l'inflation, le PIB par tête d'habitant, taux de chômage, les salaires, le poids de l'Etat dans les dépenses publiques (en % du PIB), la proportion de la population âgée de 15 à 64 ans, la circulation monétaire M_1 /M_2 (Charmes et Remaoun 2014).

Conclusion

La 15ème CIST avait défini le secteur informel en fonction des unités de production dans lesquelles se situe l'activité (c'est l'approche basée sur l'entreprise), et non pas en fonction des caractéristiques individuelles des personnes employées ni de leurs emplois (c'est l'approche basée sur l'emploi). Une telle définition du secteur informel fondée sur l'entreprise ne pouvait pas prendre en considération tous les aspects de l'« informalisation » croissante de l'emploi qui a entraîné une augmentation de diverses formes d'emplois informels ou non habituels, atypiques, non conventionnels, irréguliers, précaires, etc. C'est pour toutes ces raisons que beaucoup d'utilisateurs de statistiques ont conclu que la définition et la mesure de l'emploi dans le secteur informel doivent être complétées par une définition et une mesure de l'emploi informel. La 17ème CIST avait pris en considération ces conclusion et établit un lien cohérent entre le concept de l'emploi dans le secteur informel fondé sur l'entreprise et le concept plus large de l'emploi informel fondé sur l'emploi.

S'agissant de l`outil statistique, la CIST de 1993 avait recommandé de mesurer le secteur informel à partir des enquêtes mixtes (ménage, entreprise). Cependant, selon Charmes 2004, la démarche est plus au moins utilisée dans la mesure où on continue toujours à utiliser les méthodes indirectes dans l'estimation de l'emploi dans le secteur informel. Selon lui, les mesures indirectes consistent à comparer l'emploi par branche d'activité et situation dans la profession issus des enquêtes auprès

des ménages sur la main d'ouvre avec l'emploi enregistré dans les enquêtes d'entreprises ou les registres administratifs. Cette comparaison fait des méthodes indirectes une bonne mesure de l'emploi informel du secteur informel ainsi que des emplois non déclarés par les entreprises. Cependant, les estimations sont plus au moins robustes puisque les entreprises en général ont tendance à sous-déclarer les emplois précaires.

Sur la base des expériences réalisées dans le monde, Charmes (2004), recommande deux grandes pistes pour une bonne mesure du phénomène :

- l'inclusion de façon systématique dans les enquêtes annuelles ou régulières sur l'emploi, des questions relatives aux critères de définition du secteur informel, de l'emploi informel, et de leurs composantes, en vue de mesurer leurs évolutions différentielles et
- l'élaboration par les SCN de matrices d'inputs en travail dans le but de rendre compatibles et cohérentes les évaluations de la production et les effectifs ou la quantité de main d'œuvre qui y a contribué : ce sont bien ici les méthodes indirectes qui sont utilisées et leurs résultats seront d'autant plus précis et fiables que des enquêtes mixtes ou des recensements d'établissements seront disponibles et c'est la complémentarité des approches qui est recherchée.

CHAPITRE II
SECTEUR INFORMEL EN ALGERIE : MESURES ET ESTIMATION

Introduction

L'Algérie comme plusieurs pays en développement avait participé aux conférences qui ont abouti à l'adoption des définitions sur l'emploi et le secteur informels, et elle a montré une grande volonté pour une bonne saisie de l'emploi dans l'économie informelle en offrant quelques moyens de collecter l'information sur les critères de définition du secteur informel. Cependant, la connaissance de ce secteur reste encore floue. La première préoccupation est d'obtenir d'abord la mesure la plus exhaustive et la plus fiable possible de ce secteur surtout lorsqu'il présente un segment quantitativement non marginal.

C'est ainsi que la série des enquêtes sur la main d'œuvre réalisées de 1982 à aujourd'hui collecte auprès de l'ensemble des personnes occupées quelques caractéristiques relatives à l'emploi. En 1992, les statisticiens de l'ONS ont enfin décidé de bien prendre en charge l'emploi dans l'économie informelle en introduisant une série de questions dans le questionnaire. Cependant, les questionnaires d'enquêtes changent d'une enquête à l'autre, ce qui rend tout exercice de comparaison ou suivi des évolutions mal aisé voire impossible dans certains cas (Hammouda 2006).

Les premières tentatives d'estimation de l'économie informelle en Algérie remontent aux travaux de Bernard Chantal réalisés dans les années 1980 (Bernard Chantal 1980, 1988,1992). Ces travaux ont mis l'accent sur l'importance des petites activités marchandes et les formes atypiques de l'emploi (aides familiaux, apprentis, travail à domicile et pluriactivité). Ainsi, le CENEAP dans un colloque organisé sur ce sujet en 1989, tente de mesurer l'ampleur du secteur non structuré ou informel (Charmes, 1988). Henni (1991, 1994) intéressé surtout par les aspects d'économie souterraine ou parallèle, fournit des essais d'estimation macro-économique à partir de la masse monétaire en circulation. Pour lui, l'existence d'un marché parallèle signifie l'existence de deux marchés : le premier est administré et le second est libre (parallèle, noir).

Cependant, en analysant le processus de transition de l'Algérie vers l'économie de marché à la fin des années 1980, Bounoua (1995, 1999, 2002) fait remarquer que les réformes engagées loin d'éliminer les pratiques informelles déjà existantes, durant la période de l'économie administrée, en raison des dysfonctionnements de cette dernière, voit l'amplification de l'informel dans la sphère privée (défauts de facturation, fraude et évasion fiscales...) mais aussi publique (détournements des fonds publics, corruption....) au point de qualifier cette situation «d'illégalisation de l'économie».

S'agissant des estimations de l'économie informelle en termes d'emploi, les premiers travaux sont menés par Lakehal et Ali Bacha (1994), suivis par le rapport pour la Banque Mondiale réalisée par Ecotechnics de Ighilahriz (1997), puis par Kelkoul (1998), Hammouda (2002, 2006), Adair (2002),

Adair et Bellache Y. (2008), Bellache Y et Adair (2009). Cependant Zidouni (2002) discute des méthodes indirectes et aboutit à une estimation de l'économie non observée de l'ordre de 13.09 % du PIB (hors hydrocarbures) en 2000 (12.4% en 1989).Ainsi, Charmes et Remaoun (2014) et après avoir rappelé les origines des concepts et les définitions de l'économie informelle, présentent des estimations, à partir de diverses sources, de l'emploi dans l'économie informelle en Algérie et ses composantes, et à partir des données de comptabilité nationale. Ils estiment la contribution du secteur informel à 30,4% au PIB non agricole et à 27,1% au PIB total en 2003.

Dans une édition publiée en 2006 (Musette et Charmes, 2006), le CREAD reporte toutes les communications d'un colloque sur l'emploi organisé en 2004 à l'échelle du Maghreb. En mars 2012, et pour la première fois en Algérie, le Ministère du Commerce et le club CARE (Cercle d'Action et de Réflexion autour de l'Entreprise), organisent le premier colloque sur l'économie informelle en Algérie dont le titre figurait déjà dans les discussions de la Conférence Internationale du Travail de 2014 sur « la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle » (BIT, 2014).

1. Le contexte historique en Algérie

1.1 De 1962-1966

Juste après l'indépendance, le pays adopte un modèle économique basé sur autant d'actions qui faisaient partie des objectifs déclarés du mouvement de libération nationale et du gouvernement à l'indépendance. Il s'agit surtout de garantir un emploi et un revenu décents à toute la population, Cependant, la tâche était plus difficile, car à l'extrême précarité de l'emploi des algériens pendant la période coloniale, leur exclusion massive de l'emploi stable et qualifié ainsi que de la protection sociale, l'importance du sous-emploi et de l'analphabétisme, s'ajoutaient les ravages de la guerre et de l'exode rural. Par conséquent, les formes d'emploi n'ont pas beaucoup changé d'aspect et ressemblent au type colonial.

1.2 De 1967 au 1989

Après la brève expérience autogestionnaire, le système mis en place se stabilise autour de l'entreprise publique qui devient l'institution pivot d'une gestion planifiée de l'économie. Le secteur privé, même s'il ne disparaît pas totalement, reste marginal et dépendant de l'Etat. Ce dernier, devient le premier employeur, le premier investisseur, le premier producteur et génère une masse importante d'emplois au sein des entreprises publiques et de l'administration.

L'économie algérienne en générale sera marquée jusqu'à la fin des années 70 par de profondes rigidités avec notamment une détermination administrative des prix. Du fait de cette rigidité et des déséquilibres entre l'offre et la demande de beaucoup de biens, le phénomène du marché noir

apparaît et l'informel s'étend sur l'activité économique et prend de l'ampleur.

Durant cette période, le marché du travail est interféré par une politique dans le champ syndical, une grille de rémunération qui fixe les salaires et les primes dans le secteur public (Statut Général du Travailleur et institution des primes de rendement individuel et collectif) ainsi qu'une réglementation rigide des licenciements.

1.3 De 1990 à nos jours

Dès la fin des années 1980, l'Algérie s'oriente vers une économie de marché. L'ancien modèle économique est officiellement abandonné. Les réformes, initiées pour libéraliser le système ont également modifié les contours juridiques et institutionnels du marché du travail. Mais la transition est difficile, du fait des rigidités structurelles et des pratiques non compétitives engrangées pendant 25 ans de planification centralisée. La nouvelle législation du marché du travail introduit pour la première fois le contrat à durée déterminée et les licenciements pour des raisons économiques.
Au début des années 1990, le processus de privatisation des entreprises publiques est officiellement confirmé auquel s'ajoute la mise en application des nouveaux textes portant sur la promotion de l'investissement[3], le secteur privé apparait explicitement et prend de l'ampleur.

Le nouveau contexte économique amène le secteur public à procéder à des compressions de personnels qui lui feront perdre sa prépondérance dans la création d'emplois. Malgré l'assistance financière du trésor public aux entreprises publiques en difficulté, afin notamment de préserver l'emploi, 500000 licenciements ont eu lieu entre 1994 et 2000 soit plus de 8% de la population active (Souag 2007). Les années 2000 sont caractérisées par l'augmentation de la part de l'auto-emploi. En effet, les employeurs et les indépendants présentent un peu plus d'un cinquième en 1989, leur part passe à 32,09% du total des occupés en 2006. La part des salariés permanents du total des occupés a été marquée par une baisse progressive, pour céder sa place à la part des emplois instables (non permanents, apprentis, aides familiaux, etc.), en passant de plus de la moitié en 1989, à moins d'un tiers en 2006. En parallèle, la part des temporaires est passée de 10,15 % en 1989, à 35,20 % en 2006 (Souag 2007).

En conclusion, le secteur informel a commencé à se développer dans le pays en réponse aux nombreuses rigidités caractérisant l'organisation de l'économie en général et en particulier, les salaires, la fiscalité, etc. A l'instar des économies de beaucoup d'autres pays, les activités informelles sont appelées à contribuer à la création d'activités et à la réduction du chômage réel, afin de compenser l'apport insuffisant surtout du secteur privé formel. Celui-ci est resté incapable

[3]Décret législatif du 05/10/1993 relatif à la promotion de l'investissement,

d'atteindre le niveau d'investissement qui lui permet d'impulser fortement et durablement l'offre d'emplois.

Plusieurs tentatives ont été entamées pour l'étude du secteur informel, cependant il reste encore difficile à cerner. D'une part, du fait de l'hétérogénéité des activités appartenant à ce secteur et d'autre part, du fait de la disponibilité des sources d'informations statistiques permettant de mener ce type d'étude.

2. Les méthodes d'observation directe de l'économie informelle

Le manuel provisoire du groupe de Delhi sur les enquêtes sur l'emploi informel et le secteur informel, inventorie au total quatre méthodologies et les dispositifs de collecte de données pour la mesure de l'emploi et le secteur informels. Il s'agit soit : des enquêtes auprès des ménages sur l'emploi dans le secteur informel et d'autres types d'emplois informels ; du recensement des établissements et enquêtes sur les établissements du secteur informel ; des enquêtes mixtes par approche modulaire ; et enfin de l'enquête indépendante sur le secteur informel utilisant l'approche de l'enquête mixte ménage-entreprise.

Ainsi, l'ONS, dans le cadre de sa production d'information, notamment sur l'emploi, s'appuie sur les recensements et les enquêtes qui sont de véritables sources d'informations, menées soit auprès des ménages soit auprès des entreprises.

2.1 Les enquêtes auprès des ménages

2.1.1 Les recensements de la population

En général, les recensements de la population ne peuvent pas être utilisés dans l'estimation de l'économie informelle dans la mesure où outre le nombre d'habitants, ils recueillent d'autres caractéristiques comme l'âge, la profession, les conditions de logement, mais très peu d'information sur l'activité économique. Cependant, les recensements économiques devraient normalement permettre d'avoir une information exhaustive sur l'activité et y compris l'économie informelle.

2.1.2 Les enquêtes sur la main-d'œuvre

Il s'agit des enquêtes régulières dont la base de sondage est constituée d'une liste des districts de la population des ménages ordinaires et collectifs issue des recensements généraux de la population et de l'habitat (RGPH) réalisés chaque 10 ans.

Encadré 2.1 : Plan de sondage des enquêtes emploi auprès des ménages

Dans ces enquêtes, le tirage de l'échantillon est effectué selon un tirage probabiliste sans remise à deux degrés en général : les districts au premier degré, puis les ménages au second. Le tirage des districts s'effectue de manière à représenter de façon relativement homogène l'ensemble du territoire national. Pour ce faire, une stratification de l'ensemble des districts est effectuée selon la taille de l'agglomération et la strate géographique (urbaine ou rurale). En ce qui concerne le tirage des ménages échantillons dans chaque district, le tirage s'effectue à probabilités égales. Le nombre des ménages tiré dans chaque district change d'une année à l'autre et dépend essentiellement du budget alloué. L'échantillon de l'enquête emploi de 1997 a été tiré sur la base de l'échantillon maître élaboré à partir d'une classification des districts du recensement de la population de 1987. Au premier degré, les unités primaires (agglomérations) sont tirées puis au deuxième degré les districts sont tirés. Pour les enquêtes emploi réalisées entre 2001 et 2007, l'ONS disposait d'un échantillon maitre conçu à partir du RGPH réalisé en 1998. Il est constitué d'une taille de 4 158 districts (1/10 de la totalité des districts). Il s'agit d'un sondage aléatoire stratifié à deux degrés ; les communes constituent les unités primaires et les districts les unités secondaires. Pour chaque district tiré, l'ensemble des ménages est enquêté. Pour ces années l'effet de grappe est important. Il traduit un phénomène de perte de précision due à l'existence d'une similarité entre les individus d'un même district. A partir de l'année 2008, l'ONS dispose d'une nouvelle base de sondage à l'issue de l'exploitation exhaustive du recensement du 2008. Cependant, comme le nouvel échantillon maitre n'était pas encore été confectionné, pour les années 2008 et 2009 la base de sondage utilisée est issue de l'exploitation au 1/10^{éme} des districts du recensement de 2008. L'ONS affirme que le fait d'utiliser que le 1/10^{éme} des districts pour effectuer le tirage de l'échantillon pour les années 2008 et 2009 n'est qu'une exception et à partir 2010 on aura une base exhaustive qui couvre la totalité des districts. Pour le tirage de 4194 districts qui constituent le 1/10ème de l'ensemble du nombre total de districts du RGPH, ils ont précédé à un regroupement des 48 Wilayas en 7 groupes au sein desquels ils ont tiré l'échantillon de manière à assurer une auto pondération avec un taux de sondage de 1/125. Au total un échantillon de 337 districts a été tiré sur les 48 Wilayas. Pour le tirage de l'échantillon de ménages, il a été procédé au tirage de 1/3 des ménages au sein de chaque district. Le taux de sondage global sera donc de 1/125 * 1/3 = 1/375. La collecte des données est en mois d'octobre à novembre, la période de référence de l'enquête étant la dernière semaine du mois de septembre pour toutes les enquêtes réalisées avant 2014 sauf celle réalisée en 2002, la période de référence était la dernière semaine du mois de mars. À l'issue de l'exploitation, le redressement de l'échantillon est effectué sur la base de la structure par âge et par sexe de la population des ménages ordinaires et collectifs issue des recensements et actualisée par les données de l'État civil. La précision des estimateurs et les intervalles de confiance dépendent surtout de la taille des échantillons. Il faut noter que même le recensement économique ne saisit pas bien l'informel dans la mesure où uniquement les unités localisées sont recensées.

Depuis 1982, ce type d'enquête était mené en Algérie chaque année. A partir de 2014, l'ONS mène l'enquête chaque semestre avec des tailles d'échantillon plus en plus importantes[4] : la première enquête est lancée au mois de mai ayant comme semaine de référence la dernière semaine du mois

[4]Il y a eu plusieurs tentatives de semestrialisation comme par exemple en 2001, en 2002 et en 2013.

d'avril et la deuxième est lancée au début de mois d'octobre en se référant à la dernière semaine de mois de septembre. Leur l'objectif est de fournir des statistiques sur l'emploi et le chômage, mais malheureusement pas sur les revenus[5]. En plus elles ne permettent pas de suivre les individus d'une année l'autre. En 1998, 1999 et 2000 [6] l'enquête sur l'emploi n'a pas été menée en raison du RGPH en 1998 et de l'enquête sur les dépenses de consommation réalisée en 2000, mais elle a été reprise en 2001 et la dernière a été entreprise en octobre 2016.

Ce n'est qu'à partir de 1992 qu'on assiste à une réelle volonté des pouvoirs statistiques publiques algériens pour une meilleure saisie de l'économie informelle en introduisant dans le questionnaire d'enquête certains critères de définition du concept. En l'occurrence, le lieu d'exercice de l'activité, la taille de l'établissement, le statut de l'établissement, la forme d'enregistrement et le mode d'imposition. Cependant, les questionnaires d'enquêtes changent d'une enquête à l'autre ce qui rend tout exercice de comparaison ou étude des évolutions difficile voire impossible (Hammouda 2006)

[5] Sauf qu'en 1996, il a eu une enquête sur l'emploi et les revenus.
[6] Ni en 1986, 1987 et 1988.

Table 2.1 : Comparaison des méthodologies des enquêtes de 1997 à 2004.

Années	**1997**	**2001**	**2001**	**2002**	**2003**	**2004**
N (ménages)	6 457	6 923	6 360	6 596	12424	13013
Base de sondage	RGPH 87	RGPH 98	RGPH 98	RGPH 98	RGPH 98	RGPH 98
Période de référence	Dernière semaine de septembre	Dernière semaine de septembre	Dernière semaine de décembre	Dernière semaine de mars	Dernière semaine de septembre	Dernière semaine de septembre
Nb commune	87	90	--	96	90	96
Nb district	123	120	--	124	120	124
Urbain	66	65	--	76	67	77
Rural	57	55	--	48	53	47
Nb de ménages moyen/district	68.40	67.35	--	61.89	121.10	121.51
Taille de l'établissement	Employeurs & indépendants	L'ensemble des occupés	L'ensemble des occupés	L'ensemble des occupés	Employeurs & indépendants	Employeurs & indépendant
Statut de l'établissement	L'ensemble des occupés	L'ensemble des occupés	L'ensemble des occupés	L'ensemble des occupés	L'ensemble des occupés	Question non posée
Lieu de travail	L'ensemble des occupés	L'ensemble des occupés	L'ensemble des occupés	L'ensemble des occupés	L'ensemble des occupés	L'ensemble des occupés
Forme d'enregistrement	Employeurs & indépendants	Question non posée	Question non posée	Question non posée	Employeurs & indépendants	Employeurs & indépendants
Mode d'imposition	Employeurs & indépendants	Question non posée	Question non posée	Question non posée	Employeurs & indépendants	Employeurs & indépendants
Tenue d'une comptabilité	Question non posée	Question non posée	Question non posée	Question non posée	Employeurs & indépendants	Employeurs & indépendants
Sécurité sociale	L'ensemble des occupés	L'ensemble des occupés	L'ensemble des occupés	L'ensemble des occupés	L'ensemble des occupés	L'ensemble des occupés

Source : Hammouda (2006) et complété par l'auteur à partir des enquêtes emploi.

Table 2.2 : Comparaison des méthodologies des enquêtes de 2005 à 2010.

Années	2005	2006	2007	2008	2009	2010
N (ménages)	14 939	14 323	14 866	15132	15104	13114
Base de sondage	RGPH 98	RGPH 98	RGPH 98	RGPH 2008	RGPH 2008	RGPH 2008
Période de référence	Dernière semaine de septembre	Dernière semaine de septembre	Dernière semaine de septembre	Dernière semaine de septembre	Dernière semaine de septembre	Dernière semaine de septembre
Nb commune	110	111	114	268	268	290
Nb district	120	120	120	337	337	339
Urbain	67	72	73	227	220	217
Rural	53	48	47	110	117	122
Nb de ménages moyen/district	153.40	141.61	152.94	50.28	50.22	48.59
Taille de l'établissement	Employeurs & indépendants	L'ensemble des occupés	L'ensemble des occupés	L'ensemble des occupés	L'ensemble des occupés	L'ensemble des occupés
Statut de l'établissement	Question non posée	Question non posée	Question non posée	Question non posée	Question non posée	Question non posée
Lieu de travail	L'ensemble des occupés	L'ensemble des occupés	L'ensemble des occupés	L'ensemble des occupés	L'ensemble des occupés	L'ensemble des occupés
Forme d'enregistrement	Employeurs & indépendants	Employeurs & indépendants	Employeurs & indépendants	Employeurs & indépendants	Employeurs & indépendants	Employeurs & indépendants
Mode d'imposition	Employeurs & indépendants	Employeurs & indépendants	Employeurs & indépendants	Employeurs & indépendants	Employeurs & indépendants	Employeurs & indépendants
Tenue d'une comptabilité	Employeurs & indépendants	Employeurs & indépendants	Employeurs & indépendants	Employeurs & indépendants	Employeurs & indépendants	Employeurs & indépendants
Sécurité sociale	L'ensemble des occupés	L'ensemble des occupés	L'ensemble des occupés	L'ensemble des occupés	L'ensemble des occupés	L'ensemble des occupés

Source : Hammouda (2006) et complété par l'auteur à partir des enquêtes emploi**.**

2.1.3 Les enquêtes de consommation

Il s'agit des enquêtes décennales sur les dépenses de consommation et les revenus des ménages. Selon l'ONS, ce type d'enquête sur les comportements de consommation des algériens devrait être

exploité par les pouvoirs publics pour mieux cibler la politique sociale et économique du gouvernement. L'enquête porte sur un échantillon représentatif des ménages ordinaires et la collecte de l'information se fait sur tous les produits que compte la nomenclature des biens et services. Elle dure une année entière sur le terrain afin de prendre en charge les effets de saisonnalité de la consommation. Dans le questionnaire de l'enquête, un volet complet est réservé à l'emploi. Cinq grandes enquêtes de ce genre ont été menées depuis l'indépendance de l'Algérie : 1966/1967, 1979/1980, 1988/1989, 2000/2001 et 2011, mais la question relative à l'affiliation à la sécurité sociale n'a été introduite qu'à partir de l'enquête de 2000/2001.

Selon Hammouda (2006), ce type d'enquête peut donner un éclairage sur les activités du secteur informel dans la mesures où en soustrayant les quantités consommées des biens produits et/ou importés par les entreprises du secteur formel de leurs disponibilités, on pourrait identifier les créneaux investis par le secteur informel.

En 2011, pour la première fois, l'ONS introduit dans le questionnaire de l'enquête des volets liés à l'appréciation et à la mesure du niveau de vie et des conditions sociales des ménages de produire des indicateurs qui permettront de distinguer les inégalités dans la société et de bien cerner la politique de soutien et de subvention de l'Etat.

2.1.4 L'enquête niveau de vie et les conditions sociales des ménages (95, CENEAP 2005)

En général, ces enquêtes sont comme objectif de déterminer la situation socio-économique globale des ménages en fournissant une base de données sur l'accès de la population aux services sociaux de base (éducation, logement, santé, emploi, etc.). Il s'agit des données intégrées sur un grand nombre de variables pour faire ressortir les liens existants entre les différents déterminants démographiques, culturels et socio-économiques des niveaux de vie des ménages et évaluer les progrès réalisés dans l'amélioration des niveaux de vie des ménages.

Ces enquêtes peuvent donner un éclairage nouveau sur le secteur informel en Algérie. Cependant, elles posent un problème de comparabilité avec les enquêtes sur la main d'œuvre dans la mesure où elles n'ont pas la même méthodologie. Par rapport aux enquêtes emploi, ce n'est pas la même stratification qui est retenue [7] en plus la période de référence est le jour et non plus la semaine.

[7] En 2011, une double stratification a été retenue : le croisement entre le degré d'urbanisation et la zone géographique a donné 42 strates. Selon la première variable de croisement « degré d'urbanisation » 7 dispersions ont été définies. Selon la deuxième variable de croisement « zone (ou strate) géographique », 6 zones géographiques ont été définies. Le nombre de communes a été déterminé sur la base de la norme retenue de 3 districts à enquêter par commune échantillon. Au total 12 150 ménages répartis à travers le territoire national.

2.2 Les enquêtes auprès des unités de production

2.2.1 Le recensement économique

En, 2011, les pouvoirs publics algériens ont décidé de mener le premier recensement économique en Algérie. L'objectif était de bien connaitre la structure et l'évolution de l'économie algérienne. Cette opération d'envergure a ciblé tous les établissements économiques, hors agriculture, relevant des secteurs privés et public ayant un local fixe. Des questions sur l'enregistrement administratif (le NIS, le NIF,…), la tenue d'une comptabilité et la taille de l'établissement sont intégrées dans le questionnaire qui peuvent être utiles. Cependant, l'ONS n'a pas recensé certains opérateurs économiques dont l'activité ne dépend pas d'un local ou atelier, en particulier dans les secteurs des transports, du BTP.

2.2.2 Les enquêtes auprès les entreprises

Ce type d'enquête s'intéresse beaucoup plus à la production des biens et services. Un volet agrégé sur l'emploi est inséré dans le questionnaire de l'enquête. Ce genre d'enquête donne généralement une meilleure répartition de l'emploi par branche d'activité, mais pas beaucoup de choses sur la production informelle. Ces dernières années d'autre type d'enquête est mené aussi par l`ONS auprès des entreprises (sur les salaires, situation et les perspectives dans l'industrie, ...) mais elles ne rapportent aucune information sur l'informel.

2.3 Les enquêtes mixtes ou à deux phases (ménages et entreprises)

Ce genre d'enquêtes est largement recommandé pour estimer la taille de l'économie informelle. Pour cela, on procède en deux phases. Dans la première phase, une enquête auprès des ménages est effectuée et à travers laquelle les unités de productions du secteur informel sont identifiées comme activité principale ou comme activité secondaire. Dans de la deuxième phase, une enquête auprès de ces établissements informels est menée afin de collecter des informations sur les caractéristiques de ces entreprises, leur évolution et les caractéristiques de leurs employés. Il est important d'écourter au maximum l'intervalle entre les deux phases de l'enquête.

Ce type d'enquête n'a jamais été mené en Algérie vu l'ampleur, la complexité et le coût élevé. En 2000, l'ONS avait pensé à mener une enquête de type 1-2-3 avec la collaboration des ministères du travail et de la protection sociale et celui de la PME. L'idée était d'apparier cette enquête avec celle sur les revenus et les dépenses de consommation des ménages algériens lancée en 2000. Cependant, l'idée a été abandonnée pour des raisons que nous ignorons (Hammouda (2006).

3. Découpage en secteurs institutionnels du marché du travail en Algérie

3.1 Les secteurs institutionnels

Le problème de fond que représente le statut ambigu du secteur informel dans l'analyse économique des PED réside dans le fait que ce concept n'a pas réussi à s'intégrer dans la problématique macro-économique centrale du développement. Si les enquêtes réalisées permettent de se faire une idée relativement claire des caractéristiques descriptives et statistiques du secteur informel, elles restent muettes quant à sa dynamique réelle.

La nécessité d'introduire le secteur informel dans la comptabilité nationale n'est pas nouvelle. Déjà en 1982, J Charmes publiait un article intitulé « le secteur non structuré dans les comptes nationaux : l'expérience tunisienne ». Les 13ème et 14ème conférences internationales des statisticiens du travail se sont penchées sur l'élaboration de méthodologies et définitions permettant de repérer la population active occupée dans le secteur informel. Ce terme est inscrit à l'ordre du jour de la 15ème conférence qui a eu lieu en 1993. L'objectif assigné par ces tentatives menées conjointement par le BIT et le département de comptabilité nationale des Nations unies, était d'aboutir à une définition statistique opérationnelle du secteur informel non seulement en termes d'emploi, mais aussi pour sa prise en compte dans les comptes nationaux. Conformément aux propositions faites, le système de comptabilité nationale des Nations Unies (SCN) a été retenu comme base.

L'économie dans son ensemble comprend toutes les unités institutionnelles résidentes que le SCN classe en cinq secteurs :

- le secteur des sociétés non financières, comprenant les sociétés et quasi sociétés non financières, ainsi que les institutions sans but lucratif marchandes non financières ;
- le secteur des sociétés financières, comprenant les sociétés et quasi sociétés financières, ainsi que les institutions sans but lucrative marchandes financières ;
- le secteur des administrations, comprenant les administrations, les caisses de sécurité sociale imposées et contrôlées par des administrations, ainsi que les institutions sans but lucratif non marchandes contrôlées et majoritairement financées par les administrations ou des caisses de sécurité sociale ;
- le secteur des institutions sans but lucratif au service des ménages, comprenant les institutions sans but lucratif qui fournissent des biens ou des services non marchands aux ménages (à l'exception de celles qui sont contrôlées et majoritairement financées par des administrations);
- le secteur des ménages, comprenant les ménages (y compris les entreprises individuelles appartenant à des ménages).

3.2 Choix d'un critère d'appartenance

Des cinq secteurs de base, c'est à la dernière catégorie que le secteur informel appartient. Les entreprises du secteur informel sont définies comme un sous-ensemble des entreprises individuelles appartenant à des ménages : contrairement aux sociétés et aux quasi-sociétés, une entreprise individuelle appartenant à un ménage, est une unité de production qui n'est pas constituée en entité morale distincte indépendante des personnes du ménage à qui elle appartient. Elle ne tient pas un ensemble complet de comptes qui fournirait un moyen d'identifier les flux de revenus et de capitaux entre l'entreprise et ses propriétaires. Les entreprises individuelles appartenant à des ménages comprennent les entreprises individuelles détenues et exploitées par un individu d'un ménage ou plusieurs individus d'un même ménage, ainsi que les associations de personnes et les coopératives non constituées en sociétés, fondées par des individus issus de différents ménages, sous réserve que ces entités ne disposent pas d'un ensemble complet de comptes.

Néanmoins, bien que l'on puisse considérer toutes les entreprises du secteur informel comme des entreprises individuelles appartenant à des ménages, ces dernières ne relèvent pas toutes du secteur informel. Cela nous amène à poser la question du critère de partition qui permet de différencier les entreprises individuelles formelles et celles informelles. Parmi les variables habituellement employées, trois d'entre elles retiennent l'attention des spécialistes : la taille, l'affiliation à la sécurité sociale et l'enregistrement fiscal (Roubaud, 1994, p 86).

3.2.1 L'affiliation à la sécurité sociale

Le rattachement à un organisme de sécurité sociale ne nous semble pas un bon candidat pour définir le secteur informel. D'abord parce qu'il entretient l'ambiguïté entre emploi informel et unités économiques informelles. Nombre d'entreprises modernes possèdent un volant de main-d'œuvre précaire, à côté d'employés dotés d'un statut protégé. La dualité des marchés internes du travail est même une des caractéristiques de la tendance récente de flexibilisation du marché du travail en Algérie, (Hammouda et Souag, 2007). Certaines entreprises publiques y ont aussi recours. Il serait peu pertinent de classer ces entreprises dans le secteur informel, sous prétexte qu'un au moins de ses employés ne jouit pas de la couverture sociale légale. A l'heure actuelle, l'emploi informel se définit par les caractéristiques de l'emploi occupé, en l'occurrence le non enregistrement, l'absence de contrat ou l'absence de protection sociale (emplois non protégés), le secteur informel (défini par les caractéristiques de l'unité économique dans laquelle travaille la personne) étant considéré comme une de ses composantes (BIT, 2003).

3.2.2. L'enregistrement fiscal

A notre avis, il vaut mieux adopter un critère fondé sur l'enregistrement administratif ou identification statistique. Cela fait l'enregistrement fiscal (statistique) un critère pertinent. En effet, toute activité économique, quel que soit son secteur d'activité, qu'elle soit localisée en ville ou en milieu rural, doit nécessairement être déclarée sous un régime ou un autre devant l'administration fiscale. En plus, il est lié à la forme juridique selon laquelle est constituée l'unité productive[8]. Par ailleurs, le type de régime fiscal qui régit chaque entreprise nous donne la clef de partition entre les secteurs institutionnels. Finalement, ce critère possède un avantage statistique, notable, puisqu'avec l'obtention d'un seul indicateur empirique, on est à même de caller les unités de production dans un secteur institutionnel ou un autre. Dotée d'une personnalité morale, l'entreprise appartient au secteur des SQS. Lorsqu'elle ne possède pas de personnalité morale, soit elle s'acquitte de ses devoirs fiscaux (imposition au chiffre d'affaire ou au forfait) et elle sera classée comme entreprise individuelle formelle, soit elle n'est pas connue des registres fiscaux, et elle sera identifiée comme une entreprise individuelle informelle.

A partir de 1992, les enquêtes sur l'emploi réalisées annuellement par ONS, permettent une meilleure saisie de l'enregistrement fiscal à travers une série de questions. En l'occurrence, le mode d'imposition, la tenue d'une comptabilité et la forme d'enregistrement de l'entreprise. Cependant, ces questions ne ciblent que les employeurs et les indépendants. Cela nous fait ignorer la situation des entreprises dans lesquelles travaillent les personnes qui se sont déclarées salariés[9].

Encadré 2.2 : Numéro d'identification statistique.

L'attribution du Numéro d'Identification Statistique (NIS) est instituée par le Décret exécutif 97-396 du 26 Joumada Ethania 1418 correspondant au 28 octobre 1997. Son article 17 charge l'institution centrale des statistiques, l 'ONS, de tenir et de mettre à jour un répertoire des agents économiques et sociaux auxquels est attribué le NIS. D'autre part, les ordonnances N° 95-27 du 30/12/95 ainsi que celle N° 96-31 du 30/12/96 sont venues conforter les textes précédents en faisant obligation aux opérateurs économiques nationaux d'utiliser le matricule fiscal (NIF) qui n'est autre que le NIS et fixant les délais de sa mise en pratique au 31/12/99. L'ordonnance N° 95-27 du 30.12.95 portant sur la loi des finances pour l'année 1996, stipule par son article 21 que les opérateurs économiques ayant des activités dans les conditions de gros doivent appuyer leurs déclarations aux services fiscaux par, entre autres informations, de leur identifiant national et le numéro d'article d'imposition. Enfin, la loi des finances pour l'année 2002, a levé la confusion entre les deux appellations de l'identifiant national (matricule fiscal et numéro d'identification statistique) pour ne retenir que la seconde appellation - Numéro d'identification statistique (NIS)-. Par ailleurs, tout dossier administratif déposé par un agent économique doit contenir une copie de l'avis d'identification de l'ONS.

[8]Roubaud (1994) note que ce critère entretient un lien organique avec celui qui prendrait en compte la tenue ou non d'une comptabilité, complète ou simplifiée ; les régimes fiscaux astreignant souvent les entreprises à des pratiques comptables bien définies, comme le cas de l'Algérie.

[9]C'est pourquoi dans les anciens questionnaires l'emploi dans l'entreprise était détaillé selon la situation dans la profession.

3.2.3 La taille de l'unité économique

Le critère de taille en fonction de l'effectif occupé est utilisé dans la plupart des définitions des statistiques nationales du secteur informel (BIT, 1993, p 39). C'est une caractéristique qui peut être mesurée facilement dans divers types d'enquêtes. En plus, elle est comparable dans le temps et entre les pays que les autres mesures de l'échelle des activités. Elle est aussi en corrélation avec beaucoup d'autres caractéristiques des unités utiles à la distinction entre les secteurs : informel et structuré. C'est pour ces raisons que la 14ème CIST a considéré la taille des unités en fonction de l'effectif occupé comme un critère particulièrement utile à la définition du secteur informel.

Selon le BIT (1993), sur le plan théorique, le nombre de salariés employés de façon continue serait la mesure idéale de la taille[10], cependant dans la pratique, les informations sur le nombre total de salariés, et, en particulier, sur le nombre de personnes occupées, peuvent être plus aisément obtenues des enquêtés que les informations sur le nombre des salariés employés de façon continue.

Un problème général qui se pose est le choix de la limite supérieure pour l'identification des petites entreprises d'employeurs. Il existe des différences considérables entre les pays et les branches d'activité en ce qui concerne la définition de la petite entreprise. Pour cela et afin de permettre aux utilisateurs de données de comparer les statistiques du secteur informel établies par différents pays et/ou pour diverses branches d'activité et de comparer les statistiques du secteur informel avec celles du secteur structuré, il est recommandé que les unités soient classées selon des catégories d'effectifs normalisées à savoir 1—4, 5—9, 10—19, etc., personnes occupées (BIT, 1993, p 40). Elle pourrait être déterminée en utilisant une approche normative reposant sur les prescriptions légales relatives à la taille des unités. Par exemple, en Algérie et dans les années 1970, n'étaient tolérées que les propriétés "non exploiteuses". C'est pourquoi le législateur prévoyait qu'à partir de neuf salariés pouvait se constituer une section syndicale dans un établissement. C'est une forme de contrôle social. C'est pourquoi le non - respect des réglementations va souvent de pair avec la micro-taille.

Cependant, le critère de taille n'apparait pas très pertinent dans la mesure où il n'est pas commensurable avec le principe de forme juridique qui régit la définition des secteurs institutionnels. Une micro entreprise pourra suivant les cas, appartenir soit aux sociétés et quasi-sociétés, soit aux entreprises individuelles « formelles », soit enfin au secteur informel.

3.3 Estimation du secteur informel en Algérie

[10]Il y a parfois confusion entre la taille de l'établissement et la taille de l'entreprise. Une entreprise peut être constituée de plusieurs établissements. Il n'y a pas d'appariement dans les enquêtes ménages avec le fichier entreprise.

3.3.1 Discussion d'un indicateur

En Algérie, ce n'est qu'à partir dès le milieu des années 1980, qu'on a commencé à parler de l'estimation statistique du secteur informel. En effet, (Souames, 1984) dans un séminaire tenu à Rabat sur le sujet, parle de la possibilité de prise en charge du secteur par les services algériens de la statistique. En 1989 un séminaire sur le secteur informel est organisé à Alger par le CENEAP avec la participation d'experts du BIT et des pays de la région. Pour la première fois aussi les services de la comptabilité nationale introduisent les importations sans payements (ISP) pour l'exercice 1989. Mais il reste incontestable qu'au niveau des institutions algériennes aucune définition n'a été adoptée de même qu'aucune enquête statistique sur l'informel n'a été réalisée à ce jour.

Cependant, les autorités statistiques algériennes et à partir de 1992, ont introduit certaines questions dans le questionnaire de l'enquête sur la main d'œuvre en vue de mesurer l'emploi dans le secteur informel et l'emploi informel, permettant aussi, de tester diverses définitions de ces concepts mais surtout d'identifier le secteur institutionnel des établissements dans lesquels la main d'œuvre exerce son activité. Nous nous penchons plus particulièrement sur cette variable dans la mesure où elle constitue la clef principale de cette section. La question sur le statut de l'établissement dans l'enquête : comprend quatre réponses possibles : société et quasi-société non financière, institution financière, administration publique / institution sans but lucratif, entreprise individuelle. Cette question était conçue à l'origine comme premier codage permettant aux enquêteurs d'avoir un partage en secteurs institutionnels puisqu'elle tient les mêmes modalités[11]. A partir de 2005, cette question a été supprimée du questionnaire de l'enquête pour des raisons que nous ignorons. Cette situation ne nous fait disposer que d'une seule question relative au statut juridique de l'établissement comportant trois réponses possibles : public, privé, mixte.

Les différences de délimitation des deux questions, nous amènent à chercher une table d'équivalence indicatrice, permettant d'établir un lien entre les deux typologies. Dans ce cas on peut faire appel à celle élaborée par Roubaud au cas du Mexique en 1994. Elle est donnée comme suit :

[11] C'est la même décomposition que propose le système de comptabilité nationale (SCN). Elle se fait selon la fonction économique principale des unités : production ou consommation. Les unités productives sont-elles mêmes décomposées selon la nature de leur production et de leur mode de financement.

Tableau 2.3 : Table d'équivalence élaborée par Roubaud en cas de Mexique en 1994

Secteur institutionnel à partir de l'enquête	Secteur institutionnel à partir de SCN	Secteur institutionnel proposition de Roubaud 1994
Secteur public	Administration publique	Administration publique
Grandes entreprises du secteur privé	Secteur privé	Secteur privé (SQS)
Petites et moyennes entreprises	Entreprises individuelle (ménage)	Entreprises individuelles formelles (ménages)
Secteur non enregistré		Entreprises individuelles informelles (ménages)

Source : Roubaud (1994, 119)

Cependant, cette table ne tient pas compte de la désagrégation comptable du secteur des sociétés et quasi-sociétés en un secteur financier (banque et assurance), et un secteur non financier (activité de production). En tenant compte de cela et en croisant l'origine de la propriété du capital (public, privé[12]), la taille d'entreprise[13] et le secteur d'activité principale de l'entreprise, on peut distinguer cinq grands secteurs[14]

Tableau 2.4: Table d'équivalence à notre proposition

Secteur institutionnel à partir des enquêtes avant 2005	Secteur à partir du SCN	Secteur institutionnel dans les enquêtes à partir de 2005	Notre proposition
Administration publique	Administration publique	Secteur d'activité + secteur juridique	Administration publique
Société et quasi-société non financière	Société et quasi-société non financière	Secteur d'activité	Secteur économique public
Institution financière	Institution financière	Secteur juridique	Grande entreprise du secteur privé
Entreprise individuelle	Entreprise individuelle	---	PME formelle PME informelle

Source : élaborée par l'auteur.

3.3.2 Estimation

Comme il est décrit au-dessus, nous avons procédé en plusieurs étapes. Dans la première étape, nous avons d'abord extrait les personnes qui travaillent dans l'administration publique, puis ceux qui travaillent dans le secteur économique public. Ensuite, nous avons distingué entre ceux qui travaillent dans les grandes entreprises privées et ceux qui travaillent dans les petites et moyennes entreprises (PME). Enfin, nous avons distingué entre les PMEs formelles et informelles en nous basant sur deux critères. Pour les indépendants et les employeurs, sont considérées comme informelles, toutes les entreprises qui ne sont pas enregistrées administrativement (immatriculation

[12] Etant donné le poids non significatif des entreprises mixtes, elles ont été classées avec les entreprises privées.
[13] Puisque la PME est définie, quel que soit son statut juridique, comme étant une entreprise de production de biens et/ou de services employant 1 à 250 personnes, dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 2 milliards de Dinars ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 500 millions de Dinars, et qui respecte les critères d'indépendance (loi n° 01-18 du 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001 portant loi d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise (PME).
[14] Les experts internationaux du groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel, suggèrent d'exclure l'agriculture du champ d'analyse.

au registre du commerce). Alors que pour les salariés et les aides familiaux, sont déclarées informelles, toutes les entreprises de moins cinq salariés[15].

En 2010, sur près de 9,74 millions de occupés algériens (8,60 millions hors agriculture), 3,28 millions (2.66 millions hors agriculture) occupent un emploi dans les PMEs informelles. Au cours de la dernière décennie, la part de l'emploi dans les PMEs informelles a varié entre 33,7% et 37,6% dans l'emploi global et entre 26,7% et 31,5% dans l'emploi non agricole (tableau 2.5). On note bien que l'emploi dans le secteur économique public n'a cessé de diminuer depuis 2001 passant de 14,6 % en 2001 à près de 9.2 % de l'emploi non agricole en 2010. Sa contribution dans l'emploi n'a pas été reprise par les grandes entreprises du secteur privé (moins de 2% en 2010), mais par les PMEs formelles. Leur part dans l'emploi global hors agriculture progresse presque de 10 points entre 2001 et 2010 : elle passe de 18,6% en 2001 à 28.9% en 2010.

Tableau 2.5: Répartition de l'emploi selon le secteur institutionnel, en %.

	2001		2006		2010	
Secteur institutionnel	**EE[16]**	**HA**	**EE**	**HA**	**EE**	**HA**
Administration publique (AP)	28.5	36.9	22.7	27.8	25.8	29.2
Secteur économique public (SEP)	10.76	14.6	8.0	10.1	8.13	9.2
Grandes entreprises privées (GEP)	2.6	3.2	1.1	1.3	1.6	1.8
PME formelle	20.2	18.6	30.0	29.3	30.3	28.9
PME informelle	36.8	26.7	37.6	31.5	33.7	30.9
Total	100	100	100	100	100	100

Source : calculs de l'auteur à partir des enquêtes emploi auprès des ménages 2001, 2006 et 2010, ONS.

4. La typologie du marché du travail en Algérie

Afin de repérer le secteur informel sur le marché du travail, nous avons procédés en deux phases. La première phase sert à identifier les caractéristiques physiques des unités de production dans lesquelles est occupé chaque actif dans une approche unidimensionnelle. Cependant, la deuxième phase permet de placer toutes les caractéristiques des unités à la fois.

4.1 Approche unidimensionnelle

En Algérie et entre 2001 et 2010, l'agriculture est le secteur où la part des emplois du secteur informel est la plus forte : plus de 50% des emplois agricoles relèvent du secteur informel. Certes que cette part a diminué entre 2001 et 2010 : elle est passée de 71 % à 54,8 % mais l'agriculture reste en tête des secteurs où l'intensité en emploi du secteur informel dépasse 50%, suivie par le commerce, hôtels, cafés et restaurants, la construction, les industries manufacturières[17] et enfin les transports et communications. En revanche, le secteur informel est moins présent dans les services

[15]On aurait aimé se baser sur le critère de l'immatriculation au registre de commerce dans les deux cas, mais malheureusement cette variable n'est renseignée que pour les indépendants et les employeurs.
[16]EE : l'ensemble de l'économie et HH : hors agriculture
[17] Il s'agit beaucoup plus des activités artisanales

publics, sociaux et personnel, dans les activités financières et immobilières et enfin dans le secteur de l'électricité gaz et eau.

Tableau 2.6 : Part de l'emploi du secteur informel dans l'emploi selon le secteur d'activité et structures sectorielles de l'emploi dans les secteurs formel et informel, en %

	2001			2006			2010		
		Informel	Formel		Informel	Formel		Informel	Formel
Agriculture	71.0	43.7	10.4	64.9	31.6	10.3	54.8	19.0	7.9
Industries Extractives	8.4	0.4	2.5	4.0	0.2	2.3	3.4	0.2	2.9
Industries manufacturières	44.4	12.4	9.0	50.5	15.8	9.3	46.0	14.2	8.5
Electricité, Gaz et Eau	0.8	0.0	2.3	2.1	0.1	1.7	3.5	0.1	2.0
Construction	39.6	11.8	10.5	40.3	15.3	13.7	47.6	27.4	15.3
Commerce, Hôtels et Restaurants	58.0	22.7	9.5	53.6	24.3	12.7	50.8	25.4	12.5
Transport et Communication	40.0	4.6	4.0	39.5	7.0	6.5	35.3	5.8	5.4
Activité Financière et Immobilière	3.7	0.1	2.2	5.0	0.1	1.5	1.9	0.1	1.3
Services public, Sociaux et Personnels	4.8	4.3	49.6	7.4	5.6	42.0	8.3	7.9	44.1
Total	36.8	100	100	37.6	100	100	33.7	100	100

Source : calculs de l'auteur à partir des enquêtes emploi auprès des ménages 2001, 2006 et 2010, ONS

S'agissant de la taille des entreprises, le secteur informel est majoritairement présent dans les entreprises de petite taille (tableau 2.6) : près de 70 % de ces entreprises sont informelles. En 2001, la totalité de secteur informel est constitué par ces entreprises alors qu`en 2006 et 2010, c'est presque la totalité. En revanche, dans les entreprises de 10 salariés et plus, la part de secteur informel est très faible, elle ne dépasse même pas le 1% durant toute la période.

Tableau 2.7 : Part de l'emploi du secteur informel dans l'emploi selon la taille, en %

	2001			2006			2010		
Hors agriculture	%	**informel**	**Formel**	**%**	**informel**	**formel**	**%**	**Informel**	**Formel**
0 - 4 salariés	73.2	100	13.4	68.5	99.2	21.0	71.4	98.0	17.9
5 - 9 salariés	0.0	0.0	7.5	0.0	0.0	12.4	4.4	1.2	12.1
10 salariés et +	0.0	0.0	79.1	0.5	0.8	66.7	0.5	0.8	70.0
Total	--	100.0	100.0	--	100.0	100.0		100.0	100.0

Source : calculs de l'auteur à partir des enquêtes emploi auprès des ménages 2001, 2006 et 2010, ONS

Quant au lieu du travail, près de la totalité de l'activité à domicile est informelle et plus de 57 % des entreprises qui n'exercent pas leurs activités dans un local ou un établissement spécialement prévu à cet effet, sont informelles aussi (tableau 2.6). Ces entreprises constituent plus de 60 % du secteur informel, alors que l'activité à domicile génère entre 11,8 et 14,9 % du secteur informel.

Tableau 2.8 : Part de l'emploi du secteur informel dans l'emploi selon le lieu du travail, en %

Hors agriculture	2001			2006			2010		
	%	Informel	Formel	%	Informel	Formel	%	Informel	Formel
Avec local	15.0	24.8	81.5	13.4	19.0	73.8	12.4	20.8	75.0
Sans local	66.8	63.5	18.3	60.7	66.1	25.9	57.5	64.9	24.4
A domicile	98.0	11.8	0.1	96.8	14.9	0.3	92.8	14.2	0.6
Total	--	100.0	100.0	--	100.0	100.0		100.0	100.0

Source : calculs de l'auteur à partir des enquêtes emploi auprès des ménages 2001, 2006 et 2010, ONS.

4.2 Approche multidimensionnelle

Nous complétons notre tri à plat par une analyse factorielle des correspondances multiples (Lebart, Morineau et Piron 1995), afin d'identifier la nature de relation entre le secteur institutionnel et les caractéristiques des établissements quand celles-ci se conjuguent simultanément.

Les caractéristiques retenues sont celles analysées dans la section précédente en l'occurrence : la taille de l'entreprise, le secteur d'activité, le secteur institutionnel et le lieu d'activité. Les projections sont effectuées pour les années 2001, 2006 et 2010 et elles sont illustrées dans les graphiques en annexe.

Le premier axe factoriel positionne les modalités relatives au secteur institutionnel dans l'ordre de l'informalité. Il commence d'abord par les PME informelles, puis les PME formelles, les grandes entreprises privés, le secteur économique public et enfin il termine par l'administration publique. On pourrait le qualifier comme l'axe de l'informalité. En plus, cet axe distingue entre deux groupes d'unités de production : les PME quel que soit leur statut formel ou informel et les autres unités de production. Il associe certaines caractéristiques telles que : sans local, à domicile, moins de 5 salariés, de 5 à 9 salariés, industrie manufacturière, commerce, transport et construction aux PME formelles et informelles afin de les opposer à l'administration publique, au secteur économique public et aux grandes entreprises du secteur privé qui les attribue d'autres caractéristiques telles que : avec local, 10 salariés et plus, services publiques, industries extractives, électricité, gaz et l'eau et activité financière et immobilière.

Cependant, le deuxième axe factoriel désagrège le groupe des PMEs entre formelles et informelles. Il reprend les caractéristiques : moins de 5 salariés, à domicile, industries manufacturières et les associe aux PME informelles, afin de les opposer aux PMEs formelles qui leur attribue certaines caractéristiques telles que : de 5 à 9 salariés, sans local et le secteur d'activité construction.

Conclusion

L'un des objectifs de ce travail était d'abord de recenser toutes les sources statistiques permettant de mésuser le secteur informel en Algérie et identifier les principales caractéristiques des unités de production informelles durant la période de 2001 à 2010.

Cependant, le problème de fond que représente le statut ambigu du secteur informel dans l'analyse économique en Algérie réside dans le fait que ce concept n'est pas intégré dans la problématique macro-économique centrale du pays. Si les enquêtes sur l'emploi réalisées avant 2004 permettaient de l`intégrer dans la comptabilité nationale en termes d`emploi alors celles qui viennent après cette année ne le permettent pas. A cet effet, une table d`équivalence a été élaborée, et qui permet d'avoir un découpage institutionnel durant toute la période d`analyse de 2001 à 2010 en dégageant une mesure du secteur informel.

En mobilisant les données des enquêtes nationales sur l'emploi en coupe transversale réalisées par l'ONS en 2001, en 2006 et en 2010 et sur la base d`une analyse unidimensionnelle puis multidimensionnelles, on a pu conclure que le secteur informel en Algérie semble occuper une fraction très importante (la part de l'emploi dans les PME informelles a dépassé 30 % en 2010). Il est essentiellement dans les unités de production de petite taille, qui exercent leurs activités dans le commerce, hôtels, cafés et restaurants, la construction, les industries manufacturières et les transports et communications et enfin dans les entreprises qui n'exercent pas dans un local ou un établissement spécialement prévu à cet effet.

Cet aperçu de secteur informel en Algérie demande à être complété par une étude sur l`emploi informel afin d`identifier les principales caractéristiques du type d'emplois et leur évolution mais il faudrait aussi aborder la question des raisons d'être de ce type d'emploi.

CHAPITRE III
L'EMPLOI INFORMEL EN ALGERIE TENDANCES ET CARACTERISTIQUES

Introduction

Comme le rappelle la Banque mondiale dans un document consacré à l'emploi informel dans les pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient (Angel-Urdinola & Tanabe, 2012), les études sur les marchés du travail de cette région sont particulièrement rares du fait de la difficulté d'accéder aux données microéconomiques. En effet, en Algérie et depuis les années 90, quelques travaux ont été réalisés sur l'emploi informel : Adair (2002), Adair et Bellache (2012, 2014), Adair et Bounoua (2003), Hammouda et Musette (2000),Hammouda (2002, 2006), Hammouda et Lassasi (2013), Hammouda et Souag (2012),… et la connaissance de ce segment reste encore floue. Le débat récurrent sur les statistiques de l'emploi et du chômage atteste des insuffisances des indicateurs classiques de l'activité et de la population active et de la méconnaissance du l'emploi informel.

Si on admet que le secteur informel regroupe l'ensemble des entreprises qui ont en commun le fait de ne pas avoir de statut officiel. Autrement dit, les entreprises et les individus qui en font partie sont en dehors du système fiscal et de la sécurité sociale (Hammouda, 2006) alors, l'emploi informel est un concept plus large que le secteur informel puisqu'il englobe, en plus de l'emploi dans le secteur informel, l'emploi exercé à titre informel dans des unités formelles. A partir de 1992, les enquêtes sur la main-d'œuvre réalisées par ONS permettent de projeter certains critères de définition du secteur informel sur l'emploi informel afin de le repérer. En l'occurrence, l'immatriculation à la sécurité sociale, le lieu d'exercice de l'activité, la taille de l'établissement, le statut de l'établissement, la forme d'enregistrement et le mode d'imposition.

Lakehal et Ali Bacha (1994) identifient les travailleurs informels non agricoles par l'absence d'enregistrement auprès de la sécurité sociale, en justifiant leur choix à partir d'un travail préliminaire où elles montrent qu'il y avait une très forte corrélation entre les critères, et donc qu'ils pouvaient se contenter d'un seul. Le choix s'est porté sur l'enregistrement à la sécurité sociale dans la mesure où cette variable est renseignée pour l'ensemble des catégories de travailleurs contrairement à celles qui n'étaient renseignées que pour les employeurs et les indépendants.

Cependant, en 2003 et lors de la 17ème Conférence internationale des statisticiens du travail (BIT, 2003), à laquelle l'Algérie était partie prenante, des directives concernant une définition statistique de l'emploi informel sont approuvées. Les emplois informels sont désormais identifiés à partir des caractéristiques de l'emploi occupé et le critère de non-affiliation à la sécurité sociale permet de les repérer.

Dans une première version de cette contribution (Bensidoun et Souag 2013), et après avoir tenu en considérations les directives de la 17emeConférence et les recommandations des experts internationaux du groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel qui stipulent d'exclure

l'agriculture du champ d'analyse, on a tenté de tracer un panorama de l'emploi informel en Algérie de 2001 à 2007. Cette analyse est menée uniquement sur les hommes en justifiant notre choix par la forte variation dans le temps de la structure sectorielle des emplois féminins observée surtout entre le secteur agricole et celui des services publics sociaux et personnel. Cependant, après avoir présenté les résultats, l'instabilité observée de l'activité féminine était incapable de convaincre les auditeurs pour l'exclusion complète des femmes de l'analyse.

S'appuyant sur les enquêtes emploi auprès des ménages réalisées par l'ONS en 2001, 2006 et en 2010, nous étendons le panorama sur toute la population (homme et femme). Nous apportons d'abord une mesure statistique de l'emploi informel en Algérie puis nous identifions les principales caractéristiques des travailleurs informels.

L'étude des principales caractéristiques des travailleurs informels est menée en deux temps et hors agriculture. En premier temps, nous commençons par une analyse descriptive des principales caractéristiques, tant individuelles que professionnelles, de ces emplois en les comparant à celles des emplois formels afin d'en identifier les principales spécificités. Cet exercice, essentiellement descriptif, tire son utilité de la faible connaissance dont on dispose sur l'emploi informel en Algérie. Certes, plusieurs publications sur ce thème existent mais soient elles s'appuient sur des enquêtes dont la représentativité n'est pas nationale (Adair et Bellache, 2012) soit, parce qu'elles couvrent plusieurs pays de la région, elles n'offrent pas une analyse aussi détaillée que celle qui est proposée ici (Charmes, 2010).

En un second temps, nous mobilisons un modèle logit afin d'estimer les facteurs qui influent sur la probabilité d'occuper un emploi informel. Son objet principal sera de compléter les résultats obtenus dans la partie précédente dans un cadre multidimensionnel et permettre ainsi d'éliminer les effets de composition et d'isoler les effets de chaque caractéristique individuelle ou professionnelle.

1. Tendances générales

Notre estimation de l'emploi informel est directe en considérant comme travailleurs et/ou indépendants informels ceux qui ont répondu qu'ils n'étaient pas affiliés à la caisse de sécurité sociale, soit pour les salariés ou bien les indépendants dans l'ensemble de l'économie et hors agriculture aux fins de comparaisons internationales.

En 2010, en Algérie sur près de 8,60 millions occupés hors agriculture, entre 3, 94 et 3, 96 millions occupent un emploi informel, soit une estimation ponctuelle de 3,92 millions alors qu'en 1997 la population occupée informelle est estimée entre 1,36 et 1,41 millions : soit une estimation ponctuelle de 1,38 millions. Entre 1997 et 2010, la part de l'emploi informel est passée de 29,91 % à 45,6% (plus ou moins 1,22 % en moyenne) dans l'emploi non agricole (graphiques 3.1 et 3.2).

On note bien que le taux d'emploi informel non agricole n'a pas cessé d'augmenter depuis 1997 pour culminer à 45,6% en 2010.

Durant cette période, il semble que l'emploi informel soit corrélé positivement avec le taux d'emploi et corrélé négativement avec taux de chômage (graphique 3.3). Malgré la croissance enregistrée durant cette décennie par l'économie algérienne[18], celle-ci reste incapable de favoriser la création d'emplois nécessaire pour absorber la demande croissante sur le marché du travail (le taux d'activité[19] est passé entre les recensements de 1987 et de 1998 de 23,6 % à 27,9 %. Il atteint 43,9% au recensement de 2008.L'excès d'offre de travail sur la demande dans le secteur formel pousse certains actifs vers le marché du travail informel qui absorbe effectivement une partie importante de l'excédent de main d'œuvre, y compris, les jeunes diplômés. Sur le même graphique, on retient une relation inverse robuste entre l'emploi informel et PIB et une autre mais peu robuste entre l'inflation et emploi informel[20]. L'emploi informel en Algérie potentiellement recouvre ainsi une de ses fonctions essentielles et traditionnelle de stratégie «anti-crise» mise en œuvre par les ménages pour assurer leur survie ; l'absence d'allocation chômage pour les primo demandeurs d'emploi et probablement la faiblesse du système de protection sociale accentuent cette logique, l'emploi informel apparaissant alors comme la principale opportunité de rémunération possible pour les actifs débauchés mais aussi pour les nouveaux arrivants sur le marché du travail.

[18]Le taux de croissance du PIB algérien était en moyenne de 1,5% entre 1990 et 1999, pour augmenter à 2,2% en 2000, 4,2% en 2001, pour s'établir à 3,9% pour 2010 et à 5,7% pour l'année 2009 contre 1,7 % en 2006**)**

[19] Population active/ population en âge d'activité.

[20] Même la représentation en logarithmes et semi logarithmes ne dégage pas une relation robuste (en annexe.)

Graphique 3.1 : Evolution de l'emploi informel hors agriculture avec intervalles de confiance, en %

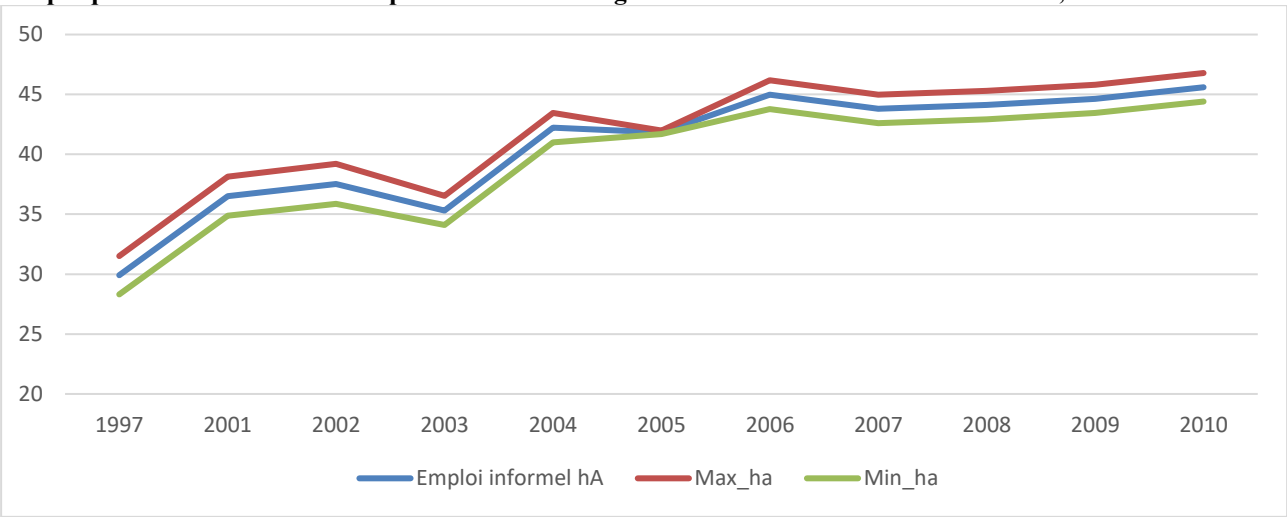

Source : élaboré par l'auteur à partir des enquêtes emploi auprès des ménages, ONS.

Graphique 3.2 : Evolution de l'emploi informel hors agriculture avec intervalles de confiance, en milliers

Source : élaboré par l'auteur à partir des enquêtes emploi auprès des ménages, ONS.

Graphique 3.3: Evolution de l'emploi informel hors agriculture selon certaines variables conjoncturelles entre 1997 et 2010, en %.

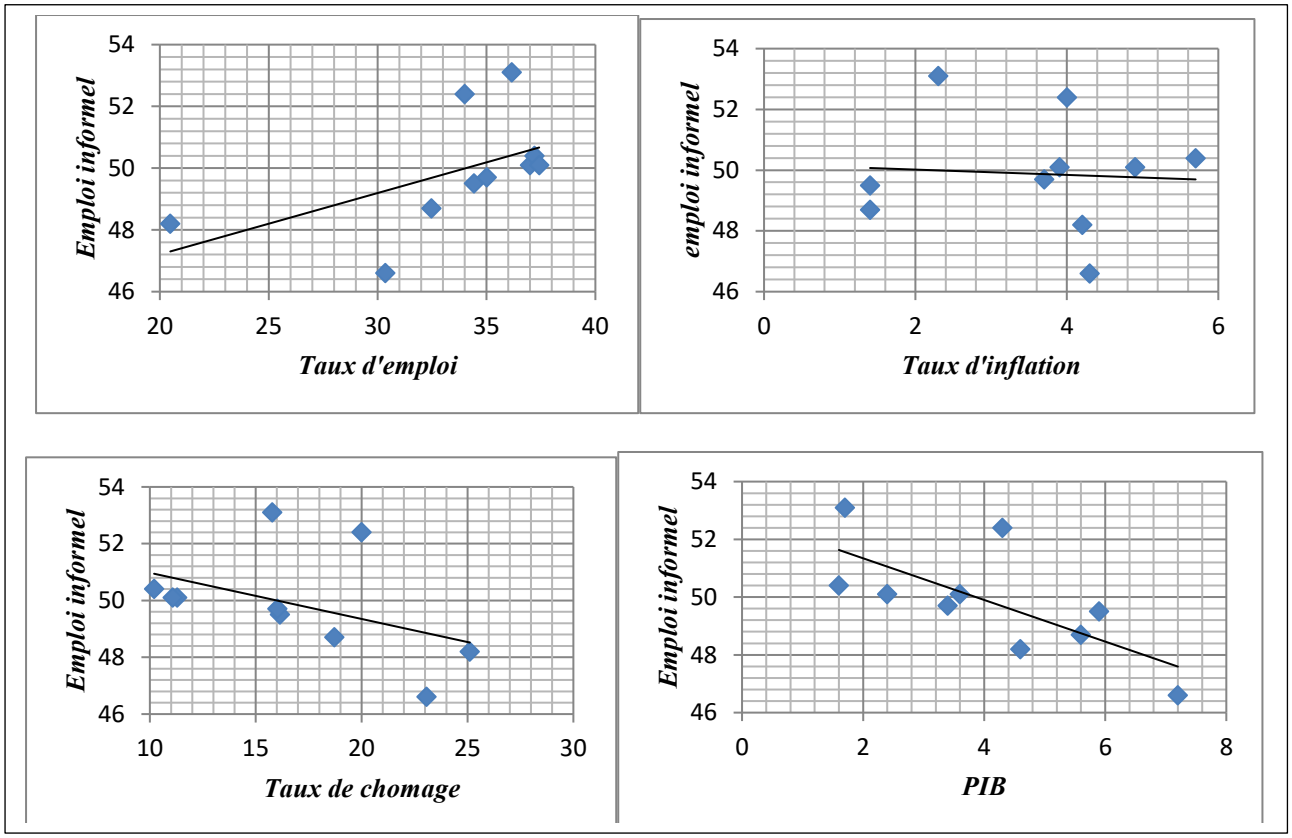

Source : élaboré par l'auteur à partir des enquêtes emploi auprès des ménages, ONS.

Il faut rappeler que notre mesure de l'emploi informel est directe. Il s'agit d'une projection d'une question posée dans le questionnaire de l'enquête à tous les occupés alors que dans plusieurs cas, ce n'est pas la personne concernée qui répond ; en 2010, 65,10 % des réponses aux interviews ne proviennent pas de la personne concernée. Dans ce cas de figure, notre mesure de l'emploi informel risque d'être sous-estimée du fait de la confusion entre l'affiliation du fait de l'emploi avec le principe de l'ayant droit. Cela est *« particulièrement valable pour les femmes qui peuvent bénéficier d'une couverture sociale et se déclarer comme telles à travers l'immatriculation de leur conjoint ou de leurs parents. La question posée par l'enquête de l'ONS est en effet « Êtes-vous affilié ? » et non « Cotisez-vous ? ». Plus précise que « Êtes-vous bénéficiaire ? » ou bien « Êtes-vous couvert ? », elle n'en laisse pas moins passer la situation d'ayant droit qui peut permettre de répondre de façon ambigüe à la première question. Par ailleurs, l'ignorance peut aussi se traduire par des réponses négatives tendant à sous-estimer la population des affiliés. C'est pourquoi il est utile de confronter les résultats de l'enquête auprès des ménages avec les statistiques des caisses de sécurité sociale » (Charmes et Remaoun, 2014, p 20*).

Encadré 3.1 : Sécurité sociale en Algérie

En Algérie, chaque occupé doit être affilié à une caisse de sécurité sociale, applicable à toutes les personnes, de quelque nationalité que ce soit, qui exercent en Algérie une activité salariée ou assimilée, une activité non salariée ou qui sont en formation professionnelle. Le système de sécurité sociale algérien comprend l'invalidité et le décès, l'assurance vieillesse, l'assurance accidents du travail et les maladies professionnelles, les prestations familiales (allocations familiales, allocation de scolarité) et l'assurance chômage. Son organisation repose sur quatre caisses : la CNAS (Caisse Nationale d'Assurances Sociales des travailleurs salariés), la CASNOS (caisse d'assurances sociale des non-salariés), la CNR (Caisse Nationale de Retraite), et la CNAC (Caisse nationale d'assurances chômage). Elles sont placées sous la tutelle du ministre chargé de la sécurité sociale, pour les trois premières, et du ministre chargé de la Solidarité Nationale pour la dernière. La CNAS gère le recouvrement de toutes les cotisations de sécurité sociale et assure cette fonction pour le compte de la CNR et de la CNAC. Elle assure la gestion des prestations en nature et en espèces des assurances sociales, des accidents du travail et des maladies professionnelles et des prestations familiales pour le compte de l'État. La CNR gère les pensions et allocations de retraite ainsi que les pensions et allocations des ayants droit. La CNAC gère les prestations de chômage et initie des actions d'assistance aux entreprises en difficulté pour la sauvegarde de l'emploi, et d'aide à la réinsertion des chômeurs. La CASNOS assure le recouvrement des cotisations des professions indépendantes et gère les prestations qui leur sont destinées (maladie, maternité, retraite, invalidité et décès).

Les tableaux 3.1 et 3.2 dressent une confrontation entre résultats de l'enquête auprès des ménages avec les statistiques des caisses de sécurité sociale. Ces chiffres ne peuvent pas être comparés directement du fait que les statistiques des caisses de sécurités sociales ne tiennent pas les mêmes concepts et les nomenclatures d'activités économiques recommandés par de BIT. Cependant, il est toujours utile de tenter une confrontation.

Tableau 3.1: Confrontation de nombres des assurés ONS/CNAS/CASNOS (2001-2005)

	2001	2002	2003	2004	2005
Nb total des salariés selon l'enquête emploi EE	4572566	4083202	4344638	4578164	5275941
Nb total de salariés assurés selon l'enquête emploi EE	2905249	2898093	2971959	2954479	3390964
Nb total des salariés selon l'enquête emploi HA	3623336	3746787	3851855	4113891	4767046
Nb total des salariés assurés selon l'enquête emploi HA	2810672	2845708	2900840	2905717	3323768
Nb de salariés assurés selon CNAS EE	3726436	3473458	3425801	3508155	3567394
Taux de l'emploi informel salarie selon l'enquête EE en %	**36.46**	**29.02**	**31.59**	**35.47**	**35.73**
Taux de l'emploi informel salarié selon l'enquête HA en %	**22.43**	**24.05**	**24.69**	**29.37**	**30.28**
Taux de l'emploi informel salarié selon la CNAS EE en %	**18.50**	**14.93**	**21.15**	**23.37**	**32.38**
Nb total des employeurs selon l'enquête emploi EE	2028240	2133781	2339418	3111407	2804493
Nb d'employeurs assurés selon l'enquête emploi EE	514624	608531	595681	709122	693061
Nb total des auto emploi selon l'enquête emploi HA	1538231	1644820	1419860	1958556	1942538
Nb total des auto emploi assurés selon l'enquête emploi HA	466417	522703	485928	601082	578728
Nb d'employeurs actifs selon la CASNOS EE	558 473[1]	604 621	646 785	680 543	720,090
Nb d'employeurs assurés à jours CASNOS EE	303676	298069	305604	286718	291776
Taux de l'emploi indépendant informel selon l'enquête EE en %	**74.63**	**71.48**	**74.54**	**77.21**	**75.29**
Taux de l'emploi indépendant informel selon l'enquête HA en %	**69.68**	**68.22**	**65.78**	**69.31**	**70.21**
Taux de l'emploi indépendant informel selon la CASNOS EE en %	**85.03**	**86.03**	**86.94**	**90.78**	**89.60**
Nb total des assurés selon l'enquête emploi EE	3419873	3506624	3567640	3663601	4084025
Nb total des assurés selon l'enquête emploi HA	3277089	3368411	3386768	3506799	3902496
Nb total des assurés selon CNAS+CASNOS EE	4030112	3771527	3731405	3794873	3859170
Nb total des occupés selon l'enquête emploi EE	6600806	6216983	6684056	7689571	8080434
Nb total des occupés selon l'enquête emploi HA	5161567	5391607	5271716	6072447	6709584
Taux de l'emploi informel global selon la CNAS EE en %	**21.92**	**30.05**	**29.22**	**37.51**	**42.48**
Taux de l'emploi informel global selon enquête emploi EE en %	**48.19**	**43.60**	**46.62**	**52.36**	**49.46**
Taux de l'emploi informel global selon enquête emploi HA en %	**36.51**	**37.52**	**35.76**	**42.25**	**41.84**

EE : ensemble de l'économie et HA hors agriculture. *Source* : calculs de l'auteur à partir des enquêtes emploi ONS et statistiques CNAS et CASNOS.

Tableau 3.2: Confrontation de nombres des assurés ONS/CNAS/CASNOS (2006-2010)

	2006	2007	2008	2009	2010
Nb total des salariés selon l'enquête emploi EE	5330124	5588837	6490401	6710641	6860893
Nb total de salariés assurés selon l'enquête emploi EE	3369333	3544975	3913126	3967795	4127642
Nb total des salariés selon l'enquête emploi HA	4869486	5218974	5604690	5796560	6021457
Nb total des salariés assurés selon l'enquête emploi HA	3318110	3500291	3810578	3884401	4029380
Nb de salariés assurés selon CNAS EE	3693254	3809980	4109664	4788252	4860627
Taux de l'emploi informel salarié selon l'enquête EE en %	**36.79**	**36.57**	**39.71**	**40.87**	**39.84**
Taux de l'emploi informel salarié selon l'enquête HA en %	**31.86**	**32.93**	**32.01**	**32.99**	**33.08**
Taux de l'emploi informel salarié selon la CNAS EE en %	**30.71**	**31.83**	**36.68**	**28.65**	**29.15**
Nb total des employeurs selon l'enquête emploi EE	3538681	3005405	2655052	2761714	2874436
Nb d'employeurs assurés selon l'enquête emploi EE	790040	776870	653680	726460	728600
Nb total des auto emploi selon l'enquête emploi HA	2389685	2204372	2288919	2433588	2578277
Nb total des auto emploi assurés selon l'enquête emploi HA	676030	671801	601098	673171	649145
Nb d'employeurs actifs selon la CASNOS EE	765940	819 821	877329	941 825	1 011 435
Nb d'employeurs assurés à jours CASNOS EE	303164	329003	365858	393176	424162
Taux de l'emploi indépendant informel selon l'enquête EE en %	77.67	74.15	75.38	73.70	74.65
Taux de l'emploi indépendant informel selon l'enquête HA en %	71.71	69.52	73.74	72.34	74.82
Taux de l'emploi indépendant informel selon la CASNOS EE en %	91.43	89.05	86.22	85.76	85.24
Nb total des assurés selon l'enquête emploi EE	4159372	4321845	4566806	4694255	4856242
Nb total des assurés selon l'enquête emploi HA	3994140	4172091	4411676	4557572	4678525
Nb total des assurés selon CNAS+CASNOS EE	3996418	4138983	4475522	5181428	5284789
Nb total des occupés selon l'enquête emploi EE	8868804	8594242	9145453	9472355	9735329
Nb total des occupés selon l'enquête emploi HA	7259171	7423345	7893609	8230148	8599734
Taux de l'emploi informel global selon la CNAS + CASNOS EE en %	44.95	44.24	43.30	37.04	38.55
Taux de l'emploi informel global selon enquête emploi EE en %	53.10	49.71	50.06	50.44	50.12
Taux de l'emploi informel global selon enquête emploi HA en %	44.98	43.80	44.11	44.62	45.60

EE : ensemble de l'économie et HA hors agriculture. *Source* : calculs de l'auteur à partir des enquêtes emploi ONS et statistiques CNAS et CASNOS.

Que ce soit selon les données de l'ONS ou les données des caisses de sécurité sociales, les taux de l'emploi informel dans l'ensemble de l'économie et hors agriculture sont plus importants chez

non-salariés par rapport aux salariés : les indépendants et les employeurs sont exposés deux fois plus que les salariés pour ne pas être déclarés à un régime de sécurité sociale. Pour ce qui concerne les statistiques de la CNAS, si on tient les salariés déclarés assurés, leur nombre dépasse plus le nombre de salariés assurés selon l'enquête emploi : soit une différence près de 18 points en 2001, 6 point en 2006 et 11 point en 2010 en termes de la part de l'emploi informel salarié dans l'emploi total.

S'agissant aux statistiques de la CASNOS, et si on ne considère que le nombre de non-salariés assurés à jours à la CASNOS, leur nombre est moins important par rapport aux statistiques de l'ONS et le différentiel s'élève à plus de 10 point pour toutes les années de 2001 à 2010 : soit près de 10 % en 2001, près de 14 % en 2006 et un plus de 11 % en 2010 en termes de la part de l'emploi informel non salarié dans l'emploi total.

2. Analyse unidimensionnelle des principales caractéristiques

Si les enquêtes sur l'emploi réalisées par l'ONS ont permis d'apporter une mesure directe de l'emploi informel à partir de la question sur l'affiliation à sécurité sociale, elles permettent aussi de mesurer l'emploi informel par rapport à de nombreux autres critères tels que le secteur d'activité, la taille de l'établissement, la situation dans la profession, les principales caractéristiques individuelles telles que l'âge, le sexe, l'éducation ….

En Algérie et entre 2001 et 2010, l'agriculture est le secteur où la part des emplois informels est la plus forte : plus de 80% des emplois agricoles sont informels. L'agriculture arrive ainsi en tête des secteurs où l'intensité en emploi informel dépasse 80%, suivie par la construction, puis le commerce, hôtels et restaurants, industries manufacturières[21] et enfin les transports et communications. En revanche les services publics, sociaux et personnel, les activités financière et immobilière et l'électricité gaz et eau sont très peu intensifs en emplois informels

[21] Il s'agit beaucoup plus des activités artisanales

Tableau 3.3 : Part de l'emploi informel selon le secteur d'activité et structures sectorielles de l'emploi formel et informel, en %.

	2001			2006			2010		
		Informel	Formel		Informel	Formel		Informel	Formel
Agriculture	90.1	40.8	4.2	89.7	30.7	4.0	84.4	19.6	3.7
Industries Extractives	10.0	0.3	2.8	6.9	0.2	2.9	14.0	0.5	3.4
Industries manufacturières	53.2	10.9	8.9	64.1	14.1	8.9	63.6	13.2	7.6
Electricité, Gaz et Eau	0.8	0.0	2.7	4.4	0.1	2.2	5.4	0.1	2.6
Construction	72.8	16.6	5.8	78.3	20.9	6.6	77.8	30.1	8.6
Commerce, Hôtels et Restaurants	65.8	20.5	9.9	69.9	22.2	10.8	71.3	24.0	9.7
Transport et Communication	49.9	6.5	6.1	51.5	6.4	6.8	49.9	5.5	5.6
Activité Financière et Immobilière	6.6	0.2	2.5	5.3	0.1	1.9	5.1	0.1	1.7
Services public, Sociaux et Personnels	6.4	4.2	57.2	9.8	5.4	55.8	10.7	6.8	57.2
Total	48.2	100	100	53.1	100.0	100	50.1	100.0	100

Source : Calculs de l'auteur à partir des enquêtes emploi auprès des ménages 2001, 2006 et 2010, ONS.

S'agissant de la structure**,** en 2001 plus de 40% des emplois informels étaient des emplois agricoles, en 2006 ce secteur ne représente que 30,7 % des emplois informels et en 2010, il ne représente même pas 20 %. Le secteur de la construction (30,1%) suivi de celui du commerce, des hôtels et restaurants (24%) sont devenus les principaux secteurs de l'emploi informel. Les emplois formels sont quant à eux, sur toute la période, principalement situés dans le secteur des services publics sociaux et personnels (plus de 50% des emplois formels).

En Algérie, comme dans beaucoup d'économies en développement, l'emploi informel est particulièrement fréquent dans les entreprises du secteur informel (tableau 3.4). En 2001, près de 80 % des emplois informels sont générés par le secteur informel. Cependant, cette part perd près de 10 points en 2006 et 2010 et elle sera recomposée par le secteur formel : un peu plus 30% des emplois informels sont générés par le secteur formel alors qu'en 2001 cette part s'élève à 20.4 %.

Tableau 3.4 : Part de l'emploi informel et structures de l'emploi dans le secteur formel et informel, en %

Hors agriculture	Emploi								
	2001			2006			2010		
	%	Informel	Formel	%	Informel	formel	%	Informel	Formel
Secteur informel	100	79.6	0	100	69.2	0	100	67.8	0
Secteur formel	9.7	20.4	100	20.5	30.8	100.0	21.2	32.2	100
Total	--	100	100	--	100	100		100	100

Source : calculs de l'auteur à partir des enquêtes emploi auprès des ménages 2001, 2006 et 2010, ONS.

S'agissant de la taille des entreprises, l'emploi informel est particulièrement fréquent dans les entreprises de petite taille (tableau 3.5). En 2001, la part de l'emploi dans les entreprises de moins de 5 salariés s'élève presque à 74 %, elle ne cesse pas à progresser durant toute la période ; elle atteint 80 % en 2010. Dans les autres entreprises, l'emploi informel est aussi présent : en 2001, il représente plus des 2/3 dans les entreprises de 5 à 9 salariés (tableau 3.4). En revanche, dans les entreprises de 10 salariés et plus la part de l'emploi informel est relativement faible, elle s'élève à 5,5% en 2001 ; il s'agit essentiellement du secteur économique public et l'administration publique.

Cette part a néanmoins presque doublé entre 2001 et 2010. Ce recours accru aux emplois informels dans les entreprises de plus de 5 salariés entre 2001 et 2010 tient essentiellement à la croissance de l'emploi de salariés non permanents dans ces entreprises.

Tableau 3.5 : Part de l'emploi informel et structures de l'emploi formel et informel selon la taille des entreprises, en %

Hors agriculture	2001			2006			2010		
	%	Informel	Formel	%	Informel	Formel	%	Informel	Formel
0 - 4 salariés	73.7	79,6	14,6	75.6	75,7	20,4	80.0	74,5	16
5 - 9 salariés	69.0	11,1	2,6	70.2	13,1	4,6	70.2	13,2	4,8
10 salariés et +)	5.5	9,3	82,9	11.1	11,2	74,9	11.8	12,3	79,2
Total	--	100	100	--	100	100		100	100

Source : calculs de l'auteur à partir des enquêtes emploi auprès des ménages 2001, 2006 et 2010, ONS.

En termes de structure, les emplois formels et informels présentent ainsi des structures par taille d'entreprises très différenciées : plus de 70 % des emplois informels sont dans des entreprises de petite taille alors que les emplois formels sont dans la majorité des entreprises de 10 salariés et plus (tableau 3.5). Cette structure particulière des emplois formels tient à l'importance des emplois publics et la difficulté des entreprises privées algériennes à se développer.

En Algérie, l'emploi informel apparait comme opportunité de rémunération possible les nouveaux arrivants sur le marché du travail comme il montre le tableau 3.5, la prévalence de l'emploi informel diminue avec l'âge. Pour les plus jeunes, presque les 2/3 des emplois sont informels alors que pour les 50 ans et plus, c'est près d'1/3 de leurs emplois qui ne disposent pas d'une couverture sociale. Il apparait aussi comme opportunité de rémunération possible pour les actifs débauchés. Pour les 25-49 ans on observe une progression importante, entre 2001 et 2010 qui porte la part des emplois informels pour cette tranche d'âge à plus de 43% en 2010.

Tableau 3.6: Part de l'emploi informel et structures de l'emploi formel et informel selon l'âge, en %

Hors agriculture	2001			2006			2010		
	%	Informel	Formel	%	Informel	Formel	%	Informel	Formel
15-24 ans	64.6	27.1	8.5	69.5	26.2	9.4	64.7	24.0	11.0
25-49 ans	31.9	63.7	78.2	41.2	64.5	75.4	43.4	65.3	71.3
50 et plus	28.5	9.2	13.3	33.2	9.3	15.2	33.6	10.7	17.7
Total	--	100	100	--	100	100	--	100	100

Source : calculs de l'auteur à partir des enquêtes emploi auprès des ménages 2001, 2006 et 2010, ONS

En termes de contribution, la part des plus jeunes est plus élevée dans l'emploi l'informel (+ de 24 % contre de 8-11% dans l'emploi formel) tandis que celle des 50 ans et plus est plus forte dans l'informel (de 9-11 %) contre de 13- 18 % dans le formel (tableau 3.6).

Selon le sexe, les femmes sont légèrement moins nombreuses à travailler dans l'informel par rapport aux hommes puisqu'elles ne sont que 32,1 % à ne pas être affiliées à une caisse de sécurité

sociale en 2001 contre 37,4 % pour les hommes. Cependant, leur part marque une progression très importante de 32.1% en 2001 à plus de 42 % en 2010.

Tableau 3.7 : Part de l'emploi informel et répartitions de l'emploi formel et informel selon le sexe, en %

Hors agriculture	2001			2006			2010		
	%	Informel	Formel	%	Informel	Formel	%	Informel	Formel
Homme	37.4	85.1	81.9	45.1	55.7	54.9	46.2	57.5	53.8
Femme	32.1	14.9	18.1	44.3	44.3	45.1	42.5	42.5	46.2
Total	---	100	100	---	100	100	---	100	100

Source : calculs de l'auteur à partir des enquêtes emploi auprès des ménages 2001, 2006 et 2010, ONS.

S'agissant de répartition des emplois entre les hommes et les femmes, la structure marque un changement très important entre 2001 et 2006. En effet et en 2001, on retient des taux de contributions des femmes dans l'emploi formel ou l'informel qui ne dépassent pas 20 % alors qu'à partir de 2006, leurs contributions varient entre 42,5 % et 46,2% dans les deux types d'emploi. Cela peut être expliqué par le fait du faible taux de participation des femmes algériennes au marché du travail au début de la période : 12,75% seulement en 2001, alors 15,47 % en 2006 et 14,40 % en 2010 mais aussi du fait que l'activité féminine est mal saisie par les enquêtes emploi (Bensidoun et Souag 2013). Il est clair que la contribution des hommes à l'emploi informel est plus importante que celle des femmes, mais celles-ci ont tendance plus à ne pas être couvertes par la sécurité sociale en tenant compte leur faible taux de participation.

Les occupés célibataires ont tendance à ne pas être couverts par la sécurité sociale par rapport à ceux qui sont mariés (tableau 3.8). On note bien que la part chez les mariés a marqué une progression près de 8 point entre 2001 et 2010 et environ de 9 points chez les célibataires.

Tableau 3. 8 : Part de l'emploi informel et répartition de l'emploi formel et informel selon le statut matrimonial, en %

Hors agriculture	2001			2006			2010		
	%	Informel	Formel	%	Informel	Formel	%	Informel	Formel
Marié	30.2	48,7	64,8	38.0	50,8	67,8	38.6	46,7	62,1
Célibataire	47.0	49,7	32,2	56.5	47,2	29,8	55.1	52,2	35,6
Veuf ou Divorcé	23.0	1,6	3,1	39.7	2	2,4	30.3	1,2	2,2
Total	----	100	100	---	100	100	---	100	100

Source : calculs de l'auteur à partir des enquêtes emploi auprès des ménages 2001, 2006 et 2010, ONS

La structure des emplois informels selon le statut matrimonial reste pratiquement équitablement partagée entre les mariés et les célibataires durant toute la période : près de 50% (tableau 3.8).

La prévalence de l'emploi informel est relativement similaire pour les individus sans instruction, qui ont atteint le primaire et ceux qui ont atteint le collège : la part de l'emploi informel s'établit autour de 45% en 2001 et connait une hausse significative entre 2001 et 2006 (tableau 3.9). En revanche pour ceux qui ont atteint le lycée ou l'enseignement supérieur, la part de l'emploi informel est bien plus faible (25,2% pour les premiers, 8,6 % pour les seconds en 2001) et sa

progression est moins vive. La poursuite d'études après le collège confère ainsi à ceux qui l'entreprennent une protection contre l'emploi informel mais pas contre le chômage.

Cependant, la prévalence de l'emploi informel semble différente pour les hommes et les femmes en fonction de niveau d'instruction. Pour ceux qui ont niveau d'éducation relativement faible (sans instruction, primaire ou moyen) les femmes ont une tendance plus marquée à ne pas être couvertes par la sécurité sociale par rapport aux hommes, alors pour ceux qui ont un niveau d'éducation supérieur au moyen la prévalence de l'emploi informel est en faveur des hommes.

Tableau 3.9 : Part de l'emploi informel dans l'emploi selon le niveau d'éducation, en %

Hors agriculture	2001			2006			2010		
	Ensemble	**Femme**	**Homme**	**Ensemble**	**Femme**	**Homme**	**Ensemble**	**Femme**	**Homme**
Sans instruction	47.7	67.8	45.0	62.4	78.8	57.3	59.6	75.4	56.0
Primaire	49.1	65.6	47.1	57.9	76.6	55.7	57.9	75.1	55.9
Moyen	44.7	49.3	44.2	53.7	64.1	52.5	56.9	70.5	55.5
Secondaire	25.2	20.2	26.7	31.1	32.2	30.8	32.1	33.0	31.9
Supérieur	8.6	4.6	10.6	9.6	5.5	12.0	12.0	5.8	15.5

Source : calculs de l'auteur à partir des enquêtes emploi auprès des ménages 2001, 2006 et 2010, ONS.

En termes de structure des emplois formels et informels par niveau d'éducation, on retient des différences significatives (tableau 3.9). Plus de 35 % des travailleurs informels ont un niveau d'éducation très faible (sans instruction ou primaire) contre seulement 28 % en 2001, 24,1% en 2006 et près de 21 %% en 2010 pour les travailleurs formels.

La proportion de ceux qui ont atteint le collège ou le lycée est relativement similaire dans les deux types d'emploi (autour de 60%) mais parmi eux les travailleurs informels sont principalement allés au collège alors que ceux du formel sont plus fréquemment allés au lycée. L'écart au niveau de l'enseignement supérieur est très important : sur toute la période moins de 4 % des travailleurs informels ont atteint l'enseignement supérieur contre 18,3% en 2001, 20,1 % en 2006 et 21% en 2010 des travailleurs formels. Pour les populations les plus concernées par l'emploi informel, le niveau d'éducation constitue un déterminant important du type d'emploi qu'ils occupent et de leur situation sur le marché du travail.

Tableau 3.10 : Structures de l'emploi formel et informel selon le niveau d'éducation, en %

Hors agriculture	2001		2006		2010	
	Formel	**Informel**	**formel**	**Informel**	**Formel**	**Informel**
Sans instruction	12,5	19,9	9	18,3	7,8	13,8
Primaire	15,5	26	15,1	25,4	13,7	22,4
Moyen	23,9	33,7	26,4	37,5	27,7	43,6
Secondaire	29,7	17,4	29,4	16,2	29,8	16,8
Supérieur	18,3	3	20,1	2,6	21	3,4
Total	100	100	100	100	100	100

Source : calculs de l'auteur à partir des enquêtes emploi auprès des ménages 2001, 2006 et 2010, ONS

Les aides familiaux, les indépendants et les salariés non permanents sont les statuts les plus intensifs en informel : la part de l'emploi informel y dépasse 60% (tableau 3.11). Elle est

relativement considérable pour les employeurs (plus de 30%) En revanche plus de 90% des salariés permanents occupent un emploi formel. Ainsi les travailleurs informels en Algérie non seulement ne bénéficient pas de couverture sociale mais en outre, lorsqu'ils sont salariés, se trouvent dans des emplois précaires. Les mesures mises en œuvre pour lutter contre le chômage massif du début des années 2000 ont certes permis de créer des emplois mais sous des formes qui n'ont pas garanti leur pérennisation.

Tableau 3.11 : Part de l'emploi informel et structures de l'emploi formel et informel selon le statut dans l'emploi, en %

Hors agriculture	2001			2006			2010		
	%	Informel	Formel	%	Informel	Formel	%	Informel	Formel
Employeur	31.9	4,5	5,5	32.1	3,8	6,6	35.6	3,1	4,7
Indépendant	76.7	45	7,9	77.4	41	9,8	79.6	41,2	8,8
Salarié Permanent	6.6	9,2	74,8	6.4	5,6	66,6	3.6	2,9	64,8
Salarié non Permanent	64.0	33,9	11	67.5	41,9	16,5	65.3	47,9	21,3
Aide Familial	82.9	7,4	0,9	92.0	7,7	0,5	91.9	4,9	0,4
Total	----	100	100	---	100	100	---	100	100

Source : calculs de l'auteur à partir des enquêtes emploi auprès des ménages 2001, 2006 et 2010, ONS.

La structure de l'emploi informel selon le statut dans la profession montre que les indépendants et les salariés permanents présentent plus de 80 % travailleurs informels, et le reste est pratiquement partagé par les employeurs et les aides familiaux. Cependant, plus de 60 % des travailleurs formels sont des salariés permanents, la part des salariés non permanents est de 11% seulement en 2001, 16,5% en 2006 et 21,3% en 2010 (tableau 3.11). On note toutefois qu'on observe une progression d'une dizaine de points de cette part des emplois non permanents entre 2001 et 2010.

3. Analyse multidimensionnelle

Cet aperçu de l'emploi informel en Algérie réclame d'être complété par une analyse multidimensionnelle afin d'identifier, toutes choses égales par ailleurs, les effets de chaque caractéristique individuelle ou professionnelle. Les caractéristiques retenues sont celles analysées dans la section précédente : la taille des entreprises, le statut en emploi et le secteur d'activité pour les caractéristiques professionnelles ; l'âge, le sexe, le statut matrimonial et le niveau d'éducation pour les caractéristiques individuelles. Les estimations sont effectuées en excluant le secteur agricole, en coupe instantanée pour les années 2001, 2006 et 2010.

La probabilité d'être en emploi informel est modélisée en utilisant une fonction de répartition de la loi logistique et les résultats de ces estimations sont illustrés dans le tableau 3.12. Elles rejoignent pour l'essentiel les enseignements tirés à partir de l'analyse descriptive.

Tableau 3.12 : Résultats de l'estimation de la probabilité d'occuper un emploi informel

Hors agriculture	2001		2006		2010	
Age (*15-24ans*)						
25-49 ans	-0,661***	(0,146)	-0,746***	(0,091)	-0,620***	(0,074)
50 et plus	-1,500***	(0,213)	-2,996***	(0,077)	-1,263***	(0,107)
Education (s*ans*)						
Primaire	-0,300**	(0,153)	-0,382***	(0,088)	-0,413***	(0,091)
Collège	-0,525***	(0,155)	-0,658***	(0,088	-0,601***	(0,089)
Lycée	-0,897***	(0,166)	-1,164***	(0,093)	-1,118***	(0,094)
Supérieur	-1,357***	(0,220)	-2,048***	(0,124)	-1,787***	(0,118)
Sexe (*homme*)	0,125***	(0.339)	0.752***	(0.082)	0,706***	(0,080)
Statut matrimonial (marié)						
Célibataire	0,359**	(0,121)	0.407**	(0,062)	0.489***	(0,058)
Veuf ou Divorcé	0,125	(0,339)	0,028(0178)		0,434**	(0,200)
Taille des entreprises (0 *à 4 salariés*)						
5 à 9 salariés	-0,2548***	(0.196)	-0,2548***	(0.196)	-0,769***	(0,083)
10 salariés et +	-4,053***	(0,168)	-4,053***	(0,168)	2,712***	(0,069)
Statut dans l'emploi (*indépendant)*						
Employeur	-1,606***	(0,196)	-1,651***	(0,090)	-1,502***	(0,096)
Salarié permanent	-0,803***	(0,149)	-1,351***	(0,082)	--2,084***	(0,091)
Salarié non-permanent	1,392***	(0,172)	0,949***	(0,076)	0.304***	(0,068)
Aide Familial	0,112	(0,2240)	0,924***	(0,158)	0,926	(0,192)
Secteur (construction)						
Industries manufacturières	-2,224***	(0,429)	-3,150***	(0,285)	-1,372***	(0,174)
Industries extractives	-1,435***	(0,178)	-1,048***	(0,090)	-0,853***	(0,084)
Electricité, gaz et eau	-4,076***	(1,036)	-3,560***	(0,359)	-2,648***	(1,307)
Commerce, hôtels et restaurants	-1,926***	(0,164)	-1,424***	(0,082)	-1,276***	(0,072)
Transports et communication	-2,104***	(0,206)	-1.904***	(0,096)	-1,712***	(0,093)
Activité financière et immobilière	-2,597***	(0,479)	-3,047***	(0,364)	-2,440***	(0,384)
Services public, sociaux et personnels	-3,179***	(0.178)	-2,944***	(0.088)	-2,586***	(0.080)
Constante	3.978***	(0,246)	3.986***	(0,082)	4,306***	(0,126)
Observations		6392		18394		19684
LR chi2		5070,40***		14411,22***		15387,15***
Pseudo R^2		0,6183		0.5688		0.5658

Ecarts-type entre parenthèses, $^{*}p< 0.05$, $^{**}p< 0.01$, $^{***}p< 0.001$. *Source* : calculs de l'auteur à partir des enquêtes emploi auprès des ménages 2001, 2006 et 2010, ONS.

En effet, la probabilité est décroissante au regard de l'âge : les jeunes sont plus exposés à occuper un emploi informel par rapport aux plus âgés. Les femmes ont une plus forte probabilité d'occuper un emploi informel par rapport aux hommes. Ainsi, cette probabilité est très forte chez les célibataires par rapport aux mariés. Le modèle ne dégage aucune différence significative entre les occupés veufs ou

divorcés par rapport à ceux qui sont mariés en 2001 et 2006, cependant en 2010, la différence est significative et la probabilité d'occuper un emploi informel est en faveur les célibataires. En outre, l'éducation apparait comme une protection contre l'emploi informel : la probabilité est décroissante au regard du niveau d'éducation. Ainsi, cette probabilité est décroissante aussi au regard de la taille et le secteur d'activité de la construction : l'emploi informel est plus fréquent dans les entreprises de petite taille et dans les entreprises qui exercent leur activité dans le secteur de la construction. S'agissant de la variable statut dans l'emploi, la probabilité d'occuper un emploi informel est négative au regard des statuts employeur et salarié permanent et positive au regard des statuts non permanent et aide-familial. Il faudrait garder à l'esprit qu'en 2006 seulement, le modèle dégage une différence significative entre aide-familial et indépendant alors pour les autres années la différence n'est pas significative.

Conclusion

L'objectif de ce travail était d'abord d'apporter une mesure statistique de l'emploi informel en Algérie et identifier les principales caractéristiques des travailleurs informels et les unités de production qui les emploient sur la période allant de 2001 à 2010.

Durant cette période, on a pu observer une progression très vive des emplois informels qui passent de 36,5% des emplois hors agriculture en 2001 à près de 46% en 2010. Il est avéré aussi que les jeunes, les femmes, les moins éduqués, ceux qui exercent leur activité dans des entreprises de petite taille, dans le secteur informel, dans la construction et qui sont salariés non permanents ou indépendants sont ceux dont la probabilité de se retrouver avec un emploi informel est la plus élevée.

On a pu remarquer aussi une corrélation linéaire négative entre la croissance et le taux d'emploi informel global et une corrélation linéaire positive entre le taux de chômage et le taux d'emploi informel. Cela nous a fait penser que l'emploi informel en Algérie, semble avoir une fonction traditionnelle de stratégie « anti-crise » : il apparait comme opportunité de rémunération possible pour les nouveaux arrivants sur le marché du travail mais aussi les actifs débauchés. Ceci dépend de l'âge : les débauchés sont a priori plus âgés que les primo arrivants.

Cependant, il est particulièrement important de compléter cette analyse par une étude économétrique des raisons d'être de type d'emploi. Ces emplois relèvent-ils d'un processus d'exclusion comme le suggère l'approche traditionnelle en termes de segmentation du marché du travail ou bien sont-ils la résultante d'un choix d'individus qui souhaitent se soustraire à la législation ou qui y trouvent des avantages que ne procurent pas les emplois formels comme le suggèrent à la suite de Maloney (2004) nombre de travaux sur l'Amérique latine (Perry *et al*., 2007)? Ou bien les deux approches sont pertinentes qui témoignent hétérogénéité de ce type

d'emplois ? Un premier travail réalisé par Bensidoun et Souag (2013) sur les seuls salariés informels en 2007 concluent plutôt en faveur de la première hypothèse : l'emploi informel salarié en Algérie serait subi et constituerait un emploi en dernier ressort pour échapper au chômage.[22]. La question des raisons d'être de l'emploi informel en Algérie doit être tranchée afin de mettre en œuvre des politiques adéquates pour lutter contre le phénomène.

Il faudrait garder à l'esprit que notre mesure de l'emploi informel résulte d'une projection directe d'une question posée dans le questionnaire de l'enquête annuelle sur l'emploi à tous les occupés et qui cherche à savoir s'ils sont couvets ou non par un régime de sécurité sociale, alors dans plusieurs cas ce n'est pas la personne concernée qui répond. C'est pourquoi il est utile de confronter les résultats de l'enquête auprès des ménages avec les statistiques des caisses de sécurité sociale (Charmes et Remaoun, 2014).

[22] Seuls les salariés sont interrogés dans l'enquête emploi 2007 sur leur souhait de changer de travail, mesure utilisée par Bensidoun et Souag (2013) pour apprécier la satisfaction au travail des travailleurs informels algériens.

CHAPITRES VI
LA NATURE DE L'EMPLOI INFORMEL EN ALGERIE

Introduction

Les analyses du marché du travail des pays en développement se sont constituées sur la base des modèles de segmentation (Harris-Todaro, 1970), selon lesquels il existe une dichotomie entre secteur formel et secteur informel. Dans ce cadre, l'occupation dans le secteur informel est involontaire. Le secteur informel constitue alors une réserve de main-d'œuvre pour le secteur formel et une forme de production dominée au sein de laquelle prévaudraient la faiblesse des rémunérations, la précarité des conditions de travail et un taux élevé de sous-emploi. Cette conception héritée du modèle macroéconomique de Lewis (1954) se fonde sur l'hypothèse d'une demande insuffisante de travail dans le secteur formel. Elle se traduit au niveau microéconomique par un phénomène de file d'attente pour une partie de la main-d'œuvre. Le processus de sélection des travailleurs du secteur formel prendrait alors différentes formes suivant les contextes locaux : en seraient exclus les individus les moins qualifiés, les moins bien insérés sur le marché du travail (femmes, jeunes, vieux, migrants, etc.), ou encore ceux victimes de discrimination de tous ordres.

Cependant, des études récentes ont montré la grande hétérogénéité du secteur informel, et la population occupée informelle n'est plus considérée comme une masse homogène de travailleurs « de réserve » sous-employés, elle pourrait se subdiviser en plusieurs catégories. Depuis les années 1990, la réflexion a porté sur les causes de l'emploi informel, en adoptant une approche micro-économique qui étudie les motivations des individus. La question clé énoncée dans une étude de la Banque Mondiale (Arias *et al.,* 2007) est de savoir si les individus choisissent délibérément de sortir du cadre de l'économie formelle ou s'ils sont exclus par la réglementation.

Selon la théorie de la sortie, pour la majorité des entrepreneurs et peu de salariés, l'emploi informel résulte d'un choix délibéré. Ces individus choisissent de travailler de manière informelle après avoir pesé les avantages et les inconvénients de la formalité (Jütting et de Laiglesia, 2009). Ce point de vue a une longue histoire dans la littérature (par exemple, Hart, 1973 ; Fields, 1990), mais il a connu son développement réel dans une série de contributions par William F Maloney. Un résumé complet de ces arguments apparaît dans Maloney (2004). Plusieurs études empiriques ont été menées dans ce sens en Amérique Latine (Arias, 2007 ; Maloney et Arias, 2007, …). Ces analyses ont souligné que les individus ou les entreprises choisissent délibérément l'informalité pas seulement à des fins d'évasion fiscale. Plusieurs facteurs peuvent motiver leur choix : financiers, les coûts de la formalité (l'enregistrement, la sécurité sociale, la conformité, ..) ou non financiers, la mobilité, la flexibilité, l'autonomie, l'autorité,... (Jütting et de Laiglesia, 2009).

Cependant, selon la théorie d'exclusion, les individus sont occupés dans l'informel car ils n'ont pas pu accéder à des emplois formels. Cette conception est conforme à l'école dualiste, qui se base sur la théorie de la segmentation du marché du travail, mais aussi à l'école légaliste (De Soto, 2000), selon laquelle la segmentation trouve son explication dans l'existence des barrières a

l'entrée exprimées par le coût excessif de la formalité imposée à un sous-ensemble de la population (Jütting et de Laiglesia, 2009).

Fields (1990, 2005) combine les aspects des deux théories et développe l'idée d'un dualisme au sein même de secteur l'informel en témoignant de l'hétérogénéité des emplois informels. Il soutient qu'il existe dans les marchés du travail informel urbains des pays en développement une « catégorie supérieure » et une « catégorie inférieure ». La catégorie supérieure comprend la partie compétitive de la population occupée informelle, c'est-à-dire les individus qui ont délibérément choisi l'informalité : du fait de leurs caractéristiques, ils espèrent gagner plus que dans le secteur formel. Cependant, la catégorie inférieure est constituée de personnes qui n'avaient pas pu accéder à des emplois plus productifs, que ce soit dans le secteur formel ou informel mais aussi ils ne peuvent pas se permettre d'être au chômage. Cette conception dualiste du secteur informel témoigne l'existence d'une segmentation au sein même de l'emploi informel (Jütting et de Laiglesia, 2009). Ainsi, l'Organisation Internationale du Travail dans son rapport consacré à l'emploi informel (OIT, 2002) insiste sur l'hétérogénéité de l'emploi informel en rappelant qu'il n'existe pas *« de relation simple entre, d'une part, le fait de travailler de manière informelle et d'être pauvre et, d'autre part, le fait de travailler formellement et d'échapper à la pauvreté »*. Ceci suggère que certains travailleurs informels ne sont pas pauvres et que certains travailleurs formels le sont- et donc que certains emplois informels sont mieux rémunérés que certains emplois formels.

En effet, et d'après la littérature moderne sur l'avantage comparatif dans le marché du travail comme un déterminant de choix professionnel (Lucas, 1978) (Rosen, 1979) (Heckman et Sedlacek , 1985) (Carneiro, Heckman et Vytlacil , 2005), les individus choisissent les emplois les mieux adaptés à leurs préférences et à leurs compétences, y compris les compétences cognitives, sociales, et mécaniques. Dans leur choix entre l'emploi formel et informel, les travailleurs pèsent les avantages et les inconvénients de chaque type d'emplois, sous réserve de la disponibilité des emplois avec leurs attributs souhaités. Par conséquent, l'avantage comparatif pourrait faire de l'emploi informel un meilleur attribut pour un grand nombre d'entre eux. Certains travailleurs pourraient se retrouver plus avantagés dans des professions pour lesquelles leurs compétences observées et non observées ont une plus grande propension à être informels. D'autres peuvent être incités à renoncer à certains avantages de l'emploi formel en échange d'avantages non pécuniaires proposé par un emploi informel (Arias, 2007). À titre d'exemple, pour les jeunes peu qualifiés et les travailleurs âgés, les emplois informels peuvent offrir un point d'entrée au marché du travail qui permet en partie de remédier aux lacunes scolaires ou à l'obsolescence des compétences. Pour les femmes, les responsabilités familiales telles que l'éducation des enfants par exemple peuvent rendre l'emploi informel plus attrayant car il est plus flexible et autonome.

En Algérie, plusieurs travaux ont analysé le fonctionnement du marché du travail et en particulier l'emploi et le secteur informels : des travaux sur les méthodes d'estimation (Hammouda, 2002, 2002, 2006), sur l'évolution et les déterminants (Adair, 2002), (Adair et Bounoua, 2003), (Musette et Charmes, 2006,…) mais peu de travaux sur la segmentation, la mobilité et la dynamique (Adair et Bellache, 2014), (Bellache *et al.,* 2014), (Hammouda et Lassassi, 2012), (Hammouda et Souag, 2012) et aucune étude à notre connaissance sur les motivations des travailleurs à occuper un emploi informel. Dans une première tentative (Bensidoun et Souag (2013)) et en mobilisant les données issues de l'enquête sur la main d'œuvre réalisée par l'ONS en 2007, on a utilisé les réponses fournies par les salariés sur leur souhait de changer de travail comme une mesure pour apprécier la satisfaction au travail des travailleurs informels algériens. Cependant, dans cette enquête, seuls les salariés sont interrogés en plus, la mesure de satisfaction utilisée n'est pas exhaustive : il s'agit d'une appréciation puisque les variables relatives à la satisfaction n`ont été introduites dans le questionnaire qu`en 2010 seulement.

En mobilisant les données de l'enquête sur la main d'œuvre réalisée en 2010 par l'ONS, notre contribution ici est alors de fournir un diagnostic sur les raisons d`être de l`emploi informel en Algérie. Nous souhaitons contribuer à la littérature empirique existante qui a cherché à savoir si les emplois informels résultent d'un choix délibéré ou bien relèvent d'un processus d'exclusion. Suite aux récents travaux de Falco, Maloney et Rijkers (2011) et de Razafindrakotoetall (2012) nous adoptons une approche basée sur la satisfaction que retirent les travailleurs informels des emplois informels. Cette démarche est structurée sur l'hypothèse qui stipule comme ils notent Razafindrakoto *et al.,* (2012) *« que la comparaison des degrés de satisfaction des emplois informels avec les autres segments d`emplois peut être un élément clé pour réfléchir à la nature et à la fonction de l'emploi informel* ». L'idée principale est que la satisfaction peut être prise comme un bon indicateur de la qualité des emplois. Nous modélisons grâce à un modèle logit binaire l'effet du statut en emploi, que ce soit salarié informel public, salarié formel privé, indépendant du secteur formel ou indépendant du secteur informel sur la satisfaction. Nous nous intéressons aussi aux effets de certaines caractéristiques prises comme des variables de contrôle à savoir l'âge, le sexe, l'éducation, la durée du travail, le secteur d'activité et quelques effets d'interactions sur la satisfaction. Nous exploitons ici les données de l`enquête emploi algérienne réalisée par l`ONS en 2010 auprès d'un échantillon représentatif des ménages algériens. Cette enquête par rapport aux enquêtes précédentes introduit des variables relatives à la satisfaction et ses motivations à destination des individus actifs.

Ce chapitre est composé de trois parties. Dans la première, nous traçons un panorama de la littérature existante et des principales approches empiriques qui ont été développées dans la littérature. La deuxième partie présente les données mobilisées dans cette étude et l'approche

économétrique optée pour mener notre test. L'analyse des estimations économétriques fait l'objet de la troisième partie.

1. Principales approches empiriques

Les premiers travaux empiriques[23] tels que le test de l'hypothèse duale consiste à comparer deux équations de salaires estimées sur deux échantillons différents d'une population. Or, la conclusion de ce test se trouve faussée par l'existence de biais de sélection des échantillons (Heckman, 1976, 1979). Heckman et Hotz (1986) corrigent la sélectivité et concluent à l'existence d'un marché du travail dual chez les hommes au Panama. Gindling (1991) dans une application référentielle au Costa Rica commence par la correction du biais de sélection par technique initiée par Lee (83), modèle logit multinomial, puis il estime des équations de gain pour chaque segment et enfin, il mène une série de tests pour conclure à l'existence de structure segmentée.

Pianto-Tannuri, Pianto et Arias (2004) ont proposé des régressions quantiles des gains avec corrections de la sélectivité sur la base de modèles de choix multinomiaux entre salariés formels, salariés informels et travailleurs indépendants en Bolivie. Les auteurs retiennent une segmentation aux quantiles inférieurs de la répartition des gains, mais une légère différence entre les gains des emplois formels et informels aux quantiles supérieurs, qu'ils interprètent comme étant compatibles avec les choix volontaires par les travailleurs disposant d'une productivité plus élevée.

Pratap et Quintin (2006) utilisent les données de l'enquête de la force de travail sur la période de 1993 au 1995 pour tester si les travailleurs ayant des caractéristiques observables semblables auraient gagné plus dans le secteur formel que dans le secteur informel en Argentine. Après avoir contrôlé la sélection par la méthode non paramétrique de l'appariement sur les scores de propension, ils ne retiennent aucune différence significative entre les gains formels et informels. Cependant, Alzua (2008) utilise les modèles à changement de régimes endogènes et démontre l'existence d'une segmentation réelle du marché du travail argentin entre 1970-1990 et 1991-2000.

Afin de tenir compte d'une éventuelle hétérogénéité des emplois informels et donc de l'existence de différents segments au sein de l'informel comme suggère Fields (1990, 2005), Günther et Launov (2012), ont développé un mélange de modèles de régression finie. Leur méthode permet simultanément de détecter les éventuels segments, par l'estimation des probabilités d'appartenir aux différents segments, et d'estimer pour chacun un modèle de régression. Une application au cas du marché du travail urbain de la Côte d'Ivoire a montré que le marché du travail informel est en effet composé de deux segments à la fois compétitifs, ainsi que l'emploi segmenté. Ben Salem et Bensidoun (2011) afin d'identifier le paradigme qui prévaut sur le marché du travail turc, recourent à la même méthodologie qui valide l'hypothèse de l'existence de plusieurs segments au sein de

[23] On renvoie à Heckman et Hotz (1986) pour un exposé de ces travaux.

l'informel, sans toutefois identifier un segment attractif qui serait la résultante d'un choix des travailleurs. En mobilisant les données provenant de l'enquête budget des ménages 2006, l'hypothèse de segmentation du marché du travail est vérifiée : au sein des différents segments, la plupart des emplois informels sont subis. Harati (2013) fait appel aussi à un mélange de modèles de régression fini afin de fournir des arguments empiriques dont le but est d'expliquer le développement du secteur informel en Égypte. Après avoir rappelé les différentes approches proposées dans la littérature, elle identifie la configuration du marché du travail égyptien tout en permettant l'hétérogénéité des emplois informels et donc l'existence de différents segments du secteur informel en utilisant un modèle de mélange. Elle conclut que la marche du travail égyptien informel en 2006 était composée de deux segments ayant chacune une équation de salaires distincts. Ceci peut indiquer l'existence de barrières à l'entrée chaque secteur, par exemple, des couts fixes liés à la stigmatisation sociale qui empêchent les individus de travailler dans le secteur qui leur offre le plus haut salaire espéré.

Cependant, Magnac (1991) lorsqu'il analyse le caractère segmenté ou concurrentiel du marché du travail en Colombie sur la base d'un test de segmentation basé sur la formalisation du modèle de Roy fournie par Heckman et Sedlacek (1985) conclut que les différences entre les gains des emplois formels et informels ne peuvent jamais être utilisées comme test de la segmentation. Il recourt aux modèles qui tiennent compte des différences compensatrices ou de l'avantage comparatif. Cette idée est d'ailleurs largement soutenue par Maloney dans une série de contributions. En effet, Maloney (1999), en proposant une alternative à la vision dualiste traditionnelle de la relation entre les marchés du travail formels et informels, examine les schémas de mobilité entre six états exclusifs du marché du travail mexicain (salarié formel, salarié informel, contractuel, indépendant, chômeur et inactif). En utilisant deux sources de données de panel, il s'intéresse aux transitions entre les états. Il calcule d'abord la probabilité de passer d'un état initial à un état terminal, puis il la normalise. Il constate que les indices de mobilité standardisés représentent les flux symétriques dans tous les segments du marché du travail, et que les taux de mobilité de la main-d'œuvre et de roulement sont élevés. Dans cette mesure, il affirme que les marchés du travail urbains présentent une structure intégrée, par opposition à un dualisme qui implique de faibles taux de rotation du secteur formel, en grande partie des flux unidirectionnels de l'informel au secteur formel.

Najman et Pailhé (2001) ont analysé la mobilité sur le marché du travail russe à travers l'estimation des matrices de transition en utilisant un panel de données microéconomiques russes (1994-1998) de l'Enquête de surveillance longitudinale. La segmentation du marché du travail capture cinq catégories d'activités : sans emploi (chômeurs et des inactifs), plusieurs emplois, un seul emploi, auto-emploi (formel et informel) et le travail sur le terrain. Une forte mobilité à travers les

segments explique le paradoxe de faible taux de chômage dans un contexte de baisse de la production et des salaires réels sur la période. D'une part, les jeunes hommes ayant un niveau d'instruction relativement élevé ainsi que les travailleurs ruraux vivent une mobilité vers le haut dans l'auto-emploi formel ou informel et plusieurs emplois. D'autre part, une grande part des employés se retrouve soit au chômage ou travaillant sur le terrain ; les femmes, les personnes âgées et les travailleurs peu instruits éprouvent principalement une mobilité descendante. Comme dans Maloney (1999, 2004), tous les travailleurs indépendants sont consolidés dans la même catégorie, ce qui ne permet pas la distinction entre l'auto-emploi formel et informel. Par conséquent, la mobilité des entrepreneurs entre le secteur formel et informel est ignorée.

Bosch et Maloney (2010) utilisent des données de panel sur l'Argentine, le Brésil et le Mexique afin d'analyser et de comparer la dynamique sur le marché du travail de ces trois pays avec un accent sur l'informalité. Sur la base d'un processus de Markov à temps continu, ils analysent les transitions entre cinq états du marché du travail, en l'occurrence, chômeurs, inactifs, salariés informels, salariés formels et indépendants. Les auteurs reprennent quasiment la même méthodologie de Bosch et Maloney (2005), mais avec une mesure de l'avantage comparatif. La méthodologie proposée permet l'estimation des probabilités instantanées (intensités), les durées moyennes, et les probabilités conditionnelles sur la séparation (propensions). Les estimations suggèrent de larges points communs entre les trois pays, et établissent de nombreux modèles communs de la mobilité des travailleurs.

Les intensités indiquent que la durée est plus élevée dans le cas des salariés formels et plus faibles dans le cas des salariés informels. En outre, les flux des salariés informels vers les salariés formels sont beaucoup plus élevés que les flux inverses. En plus, la mobilité entre le statut salarié informel vers celui d'indépendant est bien supérieure à celle de salarié formel et indépendant. Bosch et Maloney (2010) concluent qu'«une partie substantielle du secteur informel, notamment les travailleurs indépendants, correspond à l'entrée volontaire, bien que le travail salarié informel semble conçu comme un emploi d'attente, en particulier pour jeunes travailleurs ».

Tanzel et Kan (2012) utilisent la même méthodologie pour étudier la mobilité sur le marché du travail en Turquie avec un accent particulier sur l'informalité en utilisant des données individuelles en panel de 2006 à 2009. Ils distinguent les indépendants formels et informels contrairement à Bosch et Maloney (2010) et analysent les transitions entres six états du marché du travail en l'occurrence, salarié formel, salarié informel, indépendant formel et indépendant informel, inactif et chômage à l'aide d'un processus de transition de type Markov puis ils identifient les effets de certaines caractéristiques individuelles et d'emploi sur la mobilité entres les états à l'aide de régressions multinomiales. Ils constatent que les schémas de mobilité sont assez similaires entre les différents intervalles de temps. La probabilité de rester dans l'état initial est plus élevée que la

probabilité de transition vers un autre état pour tous les états du marché du travail, à l'exception du chômage. Les salariés formels s`avèrent être les plus réticents à quitter leur état, mais les salariés informels démontrent un niveau de mobilité supérieur à l'état emploi formel salarié. En ce qui concerne les schémas de mobilité des indépendants informels, il apparait que leurs sorties sont assez limitées, même constat pour les inactifs. Toutefois, à l'exclusion de l'agriculture, la catégorie chômage apparaît comme la catégorie à forte mobilité par rapport aux autres catégories du marché du travail et les motifs de transition sont hétérogènes. En plus, la probabilité de transition du chômage vers l'emploi informel est presque deux fois plus élevée que celle à l'emploi formel quand elle est considérée uniquement sur les deux années 2006-2007. Les auteurs constatent que les possibilités d'emploi formel sont limitées et que le segment présente des barrières à l'entrée. Enfin, à partir des régressions de type logit multinomiales, les auteurs retiennent le sexe, l'éducation, l'âge et le secteur d'activité économique comme variables déterminantes de la mobilité.

Pagés et Stampini (2009) contribuent à la littérature existante sur la segmentation du marché du travail de plusieurs façons. Ils fournissent des analyses séparées pour les travailleurs qualifiés et non qualifiés en se demandant si la segmentation est une caractéristique exclusive du marché du travail. Des données longitudinales sont utilisées pour évaluer les écarts de salaires et les schémas de mobilité entre les emplois sur un échantillon comprenant l'Argentine, le Mexique, le Venezuela, l'Albanie, la Géorgie et l'Ukraine. Pour étudier la mobilité, les auteurs comparent les transitions observées avec une nouvelle mesure de référence de la mobilité en l'absence de toute segmentation. La mesure prend en compte la taille et la capacité de création d'emplois de l'état initial et terminal. Ainsi, elle élimine tous les obstacles à la mobilité, et affecte tous les états de la même probabilité d'être préférés et tout aussi susceptibles de devenir le secteur de destination. Leurs résultats désignent un écart salarial des salariés formels par rapport aux salariés informels dans les trois pays d'Amérique latine, mais pas dans les économies en transition. Un niveau élevé de mobilité entre le salarié formel et informel salarié-salariés dans tous les pays, mais un faible niveau de mobilité entre les indépendants et salariés formels. Enfin, les niveaux de compétence sont révélés statistiquement non significatifs afin d'affecter les schémas de mobilité et l'écart salarial.

Packard (2007) opte aussi pour une analyse dynamique afin de voir si les travailleurs choisissent l'emploi informel au Chili. Pour analyser le choix du segment, il en retient quatre sur le marché du travail, en l'occurrence salarié formel constitué sur la base des salariés ayant un contrat, salarié informel composé par les salariés qui n'ont pas de contrat, indépendant et chômeurs. En utilisant des données de panel entre 1998-1999, il estime d'abord une équation dynamique relative au choix du segment, puis il mène une série de tests sur l'existence de barrières à l'entrée à chaque segment. Il trouve peu de résultat sur le fait que l'emploi indépendant est le secteur résiduel d'un marché du travail dual, comme il est souvent représenté dans la littérature. Les données sur les transitions

entre les secteurs montrent que l'activité indépendante n'est pas un secteur à libre entrée, et que les entrepreneurs peuvent être poussés du travail indépendant comme d'autres sont poussés de l'emploi formel dans les périodes de ralentissement économique. Cependant, l'emploi sans contrat (salarié informel) présente de nombreuses caractéristiques proches de la libre entrée. Il s'agit de la sécurité de l'emploi représentée dans la littérature dualiste.

Arias et Khamis (2008) afin d'analyser la pertinence de l'avantage comparatif du marché du travail et la segmentation dans la participation et la performance des revenus dans les secteurs et formel et informel utilisent les nouvelles méthodologies économétriques développées par (Heckman et Vytlacil , 2001, 2005, 2007) et (HeckmanUrzua et Vytlacil ,2006). Ces méthodes permettent de chercher des liens entre les compétences hétérogènes, les gains et les choix occupationnels. Elles relient la littérature de l'économétrie des effets de traitement avec l'analyse classique de gains de Mincer et la généralisation du modèle de Roy (1951) de sélectivité dans le choix occupationnel. Dans leur travail, les auteurs exploitent les données de l'enquête permanente sur la main d'ouvre du second semestre de 2005 en Argentine avec un module supplémentaire sur l'informalité et de données administratives sur l'application des lois du travail, collectées auprès du ministère du Travail. Une fois identifié le biais de sélection positive en faveur du travail formel, aucune différence significative entre les gains des salariés formels et les indépendants n'a été mise en évidence. Au contraire, des différences, salariales importantes ont été retenues par rapport à l'emploi salarié informel, qui est affecté par un biais de sélection négatif. Ces résultats sont plus conformes à la segmentation.

Ces dernières années une troisième approche a été développée qui exploite les données subjectives attachées aux enquêtes emploi des pays en développement. Ce courant s'inscrit dans celui de l'économie du bien-être dont l'essor a été particulièrement marqué ces dernières années. Longtemps boudées par les économistes, attachés aux préférences révélées par les décisions individuelles plutôt qu'aux préférences déclarées par les individus, les données subjectives, que psychologues et sociologues exploitent de longue date, connaissent un intérêt croissant dans le champ économique. Jusque-là toutefois, la disponibilité des données a cantonné la plupart des études aux pays développés. Dans le domaine qui nous intéresse ici, les réponses données par les individus sur la satisfaction qu'ils retirent de leur emploi constituent une information précieuse pour analyser le caractère volontaire ou non des emplois informels. En effet, au même titre que la satisfaction des individus au chômage relativement à ceux en emploi permet de contribuer au débat sur la nature volontaire ou non du chômage (Di Tella, MacCulloch, Oswald, 2001 ; Clark, Oswald, 1994), les écarts de satisfaction vis-à-vis de l'emploi des travailleurs formels et informels permettent d'établir si les emplois informels sont moins valorisés que les emplois formels. Ainsi, à partir de cette information directe sur la valorisation des emplois, il est possible de se prononcer

sur la nature segmentée ou concurrentielle du marché du travail : une prime de satisfaction accordée aux emplois formels indiquerait que le marché du travail est segmenté et que les emplois informels en constituent le segment « secondaire » sous l'hypothèse que les salaires versés aux travailleurs formels sont plus élevés que ceux perçus par les travailleurs informels à caractéristiques identiques (Bensidoun et Souag 2013).

Les résultats obtenus par quelques travaux qui ont utilisé cette approche sont difficiles à résumer rapidement du fait de l'hétérogénéité des définitions retenues quant aux types d'emploi. Alors même que l'objet affiché consiste à se prononcer sur les écarts de satisfaction entre emplois formels et informels, les enquêtes mobilisées ne permettent pas toujours d'opérer cette distinction. Ainsi Pagés et Madrigal (2008) dans leur étude sur trois pays d'Amérique latine (Honduras, Salvador et Guatemala) distinguent quatre catégories : les indépendants, les employés des micro-entreprises (moins de dix employés), les employés des entreprises de plus de dix salariés avec couverture sociale et les employés des entreprises de plus de dix salariés sans couverture sociale. Quatre catégories qui mêlent des notions de statut dans l'emploi (les indépendants peuvent être formels ou informels), d'emploi dans le secteur informel (selon la taille de l'entreprise) et d'emplois formels (la couverture sociale) (Bensidoun et Souag 2013).

Falco, Maloney et Rijkers (2011) quant à eux précisent qu'ils ne disposent pas dans l'enquête ghanéenne qu'ils mobilisent d'indications leur permettant de séparer emplois formels et informels. Ils décident alors de considérer les travailleurs indépendants, qui légalement n'ont pas obligation de s'affilier à la sécurité sociale, comme des travailleurs informels. S'agissant des salariés, ils retiennent une notion de secteur informel et associent ceux qui sont employés dans des entreprises de moins de cinq salariés à des salariés informels et ceux employés dans des entreprises de plus de cinq salariés à des salariés formels. Quant aux fonctionnaires, ils sont classés dans la catégorie des salariés formels. Razafindrakoto *et al.,* (2012) distinguent les travailleurs du secteur formel et ceux du secteur informel, d'une part, et les salariés et les indépendants, d'autre part. Cette difficulté à opérer une partition entre emplois formels et informels est à garder en mémoire lorsqu'il s'agit d'interpréter les résultats. En effet, la préférence pour le travail indépendant, mise en exergue par Falco *et al.,* (2011) ou Pagés et Madrigal (2008) dans le cas du Guatemala, reflète une préférence pour un type de statut et non un type d'emploi (Bensidoun et Souag 2013).

Razafindrakoto *et al.* (2012), grâce au découpage qu'ils ont retenu, ont montré qu'au Vietnam les emplois salariés du secteur informel sont moins appréciés que les emplois indépendants du secteur informel, mais que la satisfaction est plus grande lorsque l'emploi indépendant est formel plutôt qu'informel (Bensidoun et Souag 2013). Pagés *et al.,* (2016) utilisent aussi la réponse sur la satisfaction pour voir si les emplois formels sont plus appréciés par rapport aux emplois informels au Mexique et au Pérou. En utilisant des données d'une enquête réalisée en 2008, ils retiennent

plus de satisfaction des emplois formels par rapport aux emplois informels au Pérou, mais pas de différence significative au Mexique.

1. Caractéristiques règlementaires et institutionnelles du marché du travail en Algérie

Jusqu'à la fin des années 80, le marché du travail est régi par une politique dans le champ syndical, une grille de rémunération qui fixe les salaires et les primes dans le secteur public (Statut Général du Travailleur et institution des primes de rendement individuel et collectif) ainsi qu'une réglementation rigide vis-à-vis des licenciements.

Dès l'initiation des réformes économiques vers la fin des années 1980 pour libéraliser le système économique en général et le marché du travail en particulier, l'entreprise algérienne pouvait désormais jouer sur quelques éléments de flexibilisation, notamment l'emploi, le temps de travail et enfin, l'organisation. La nouvelle règlementation est structurée essentiellement autour des lois adoptées en 1990 et en 1994[24]. Pour une meilleure application de ces nouvelles dispositions législatives et réglementaires, des amendements ont été apportés en 1996-1997, notamment ceux relatifs aux conditions de licenciement, à la durée légale du travail et à la définition du contenu des conventions collectives[25].

Malgré cette réforme considérée par beaucoup de spécialistes comme étant révolutionnaire, l'Algérie contenue à disposer une réglementation rigide qui handicape la relance de l'offre. Du côté de l'embauche, la nouvelle législation a permis le recours aux contrats à durée déterminée seulement dans des cas bien définis, renouvelables une fois. Pour une deuxième utilisation, le contrat doit devenir à durée indéterminée. Le nouveau code de travail ne permet pas aux entreprises de faire évoluer rapidement leurs effectifs. En effet, l'entreprise qui a l'intention de procéder à un licenciement doit tout d'abord en informer l'inspection du travail. En plus, la compression d'effectifs est décidée après négociation collective et avant de procéder à une compression, l'employeur est tenu de recourir à tous les moyens susceptibles de réduire le nombre des licenciements (la réduction des horaires de travail, …). Il est interdit aussi à l'employeur qui a procèdé à une compression d'effectifs de recourir sur les mêmes lieux de travail à de nouveaux recrutements dans les catégories professionnelles des travailleurs concernés par la compression d'effectifs. À côté des toutes ces difficultés, s'ajoute le cout financier potentiel engendré par le licenciement. Ainsi, pour tout travailleur licencié pour des raisons économiques a droit à une indemnité due à raison d'un mois par année de travail dans la limite de 15 mois. Le montant de

[24]La loi 90-11 du 21 avril 1990 autorise le recours au contrat de travail à durée déterminée et la compression d'effectifs pour raisons économiques. Le décret n° 94-10 du 26 mai 1994 institue la retraite anticipée. Le décret n° 94-11du 26 mai 1994 institue l'assurance chômage.

[25] Le décret n° 97-473 du 8 Décembre 1997 instituant le travail à temps partiel.

cette indemnité est calculé sur la base de la moyenne mensuelle la plus avantageuse des rémunérations perçues durant les trois dernières années de travail.

En matière des autres pratiques flexibles, la nouvelle règlementation limite le recours aux heures supplémentaires aux seuls cas exceptionnels, ainsi qu'en volume. En plus, la rémunération des heures supplémentaires est régie par la règlementation en vigueur, ce qui génère dans certains cas des charges supplémentaires pénalisant la compétitivité des entreprises. De même, les conditions et les modalités de la mise en œuvre du travail à temps partiel sont déterminées, ainsi que le travail de nuit.

En 2000, un nouveau code du travail est décidé par le comité tripartite de dialogue social, cependant il n'est toujours pas publié. Toutes les négociations qui ont eu lieu après entre le gouvernement et les syndicats et qui ont été approuvées en 2011, sont reportés par le statut général de la fonction publique adopté fin de 2008. Il a fallu attendre 2016, pour qu'une nouvelle loi sur la retraite soit dévoilée. Il s'agit de la loi 16-15 de 31 décembre 2016 à partir de laquelle le gouvernement est revenu sur la retraite anticipée en mettant pratiquement sa fin. Le texte de loi stipule que le travailleur bénéficiant de la pension de retraite doit obligatoirement réunir deux conditions : être âgé de 60 ans, au moins et avoir travaillé pendant 15 ans, au moins. Le texte prévoit certaines exceptions.

En ce qui concerne la flexibilité des salaires, en Algérie, une petite partie seulement de la rémunération est liée à la productivité et aux résultats du travail. La grande partie est constituée du salaire de base tel qu'il résulte de la classification professionnelle de l'organisme employeur et les indemnités versées en raison de l'ancienneté du travailleur, des heures supplémentaires effectuées ou en raison de conditions particulières de travail.

Dans la fonction publique les salaires sont régis par une grille indiciaire des traitements qui comprend des groupes, des catégories et subdivisions hors catégories assorties d'indices minimaux et d'indices d'échelon correspondant à l'avancement du fonctionnaire dans son grade. Toutefois, dans le secteur économique, la qualification du salarié, le secteur juridique, la taille de l'entreprise ainsi que les spécificités de rémunération sectorielles des entreprises de certains secteurs sont les éléments les plus discriminants du niveau des salaires.

En plus de la règlementation rigide, de nombreuses contributions sociales obligatoires existent et pénalisent la relance de la demande de travail. Dans le secteur formel, mis à part l'impôt sur le revenu, les coûts non salariaux du travail représentent environ 35 % du coût total de la force de travail dont l'employeur paie environ 25 % pour les contributions à la retraite (11 %), couverture santé (11.50 %), accidents du travail et maladies professionnelles (1.25 %) et chômage (1 %). La contribution des salariés à ces coûts s'élève à de 9 % seulement et le 1 % qui reste est pris en charge par les fonds des œuvres sociales.

Encadré 4.1 : Répartition des contributions à la sécurité sociale en Algérie
Le tableau 4.1 illustre la répartition des contributions pour les travailleurs salariés :

Tableau 4.1: Répartition des contributions à la sécurité sociale pour les salariés

Branches	Part de l'employeur	Part de salarié	Part des fonds des œuvres sociales	Total
Sécurité sociale (maladie, maternité, invalidité et décès)	11.50%	1.50%	---	13.00%
Accidents du travail et maladie professionnelles	1.25%	---	---	1.25%
Retraite	11 %	6..75%	0.005	18,25
Chômage	1%	1%	---	2%
Retraite anticipée	0.25%	0.25%	---	0.50%
Total	25%	9%	1%	35%

Source : Décret exécutif No 15-236 de 03-09-2015 modifiant le décret exécutif No 94-184 de 06/07/1994.

Les travailleurs non-salariés cotisent aux assurances sociales qui couvrent les risques maladie, maternité, invalidité et retraite. Les cotisations sociales s'élèvent à 15 % réparties en parts égales (7,5 %) entre les assurances sociales et la retraite. Elles sont calculées sur la base du revenu annuel imposable (entre 216.000 DA minimum et 1.728.000 DA maximum) ou à défaut du chiffre d'affaires ou du SNMG annuel. La cotisation annuelle varie entre 32.400 DA minimum et 259.200 DA maximum pour 2015.

2. Données et approche économétrique

Dans cette analyse nous mobilisons les données qui proviennent de l'enquête emploi auprès des ménages réalisés par l'ONS en 2010. En l'absence de toute information sur les revenues dans nos données, nous menons notre test selon l'approche de satisfaction même si celle-ci constitue une voie encore peu répandue pour plusieurs raisons, la principale ayant trait à la rareté de ce type de données dans les enquêtes emploi des pays en développement. Ce faisant, des travaux menés sur l'Amérique latine (Pagès, Madrigal, 2008, Pagès *et al.* 2016), l'Afrique (Falco, Maloney, Rijkers, 2011 ; Razafindrakoto, Roubaud, 2013) et l'Asie (Razafindrakoto *et al,* 2012) montrent l'attractivité de cette approche et fournissent des premiers enseignements sur les différentiels de satisfaction selon le type d'emploi occupé. Ces travaux s'inscrivent dans la lignée de ceux réalisés sur les pays développés où les mesures de bien-être subjectives sont utilisées pour évaluer la qualité des emplois, le caractère volontaire ou non du chômage ou bien la valorisation du travail indépendant relativement à l'emploi salarié. Ici, la satisfaction au travail sera utilisée pour établir si les emplois formels procurent une satisfaction plus grande que les emplois informels, ce qui irait dans le sens d'emplois informels en dernier ressort pour échapper au chômage.

Les modalités de réponse à la question de la satisfaction dans l'emploi correspondent à une variable dichotomique. Les modèles de type probit ou logit sont les plus appropriés pour calculer la

probabilité conditionnelle de se trouver dans un état de satisfaction donné. Dans cette application et suivant les travaux empiriques, nous retiendrons l'emploi salarié informel, salarié formel public, salarié formel privé, indépendant du secteur formel et indépendant du secteur informel[26].

Nous procéderons par étapes successives, en partant du modèle le plus simple (par type d`emploi) et en ajoutant progressivement des jeux de variables, correspondant respectivement aux caractéristiques individuelles et aux caractéristiques des unités de production et de l'emploi. Afin de tenter de contrôler certaines caractéristiques d'hétérogénéité et de valider nos résultats, nous effectuons des estimations séparées pour les indépendants et les salariés. Pour finir et afin d'identifier ce qui différencie les salariés informels satisfaits de leur emploi et ceux qui ne le sont pas, la satisfaction dans l'emploi informel est modélisée en prenant uniquement les salariés informels.

Avant d`aborder le travail économétrique, nous commençons par une analyse descriptive dans laquelle nous montrons la distribution de la satisfaction et les raisons de la non-satisfaction en fonction du type d'emploi occupé. Un trip à plat des variables utilisées est présenté en annexe.

Les emplois informels sont identifiés à partir des caractéristiques de l'emploi occupé, conformément aux directives concernant une définition statistique de l'emploi informel approuvées en 2003 lors de la 17eme Conférence internationale des statisticiens du travail (OIT, 2003). Le critère de non-affiliation à la sécurité sociale permet de les repérer. Plus précisément, sont considérés comme travailleurs ceux qui ont répondu qu'ils n'étaient pas affiliés à la caisse de sécurité sociale. Par contre, sont considérés indépendants du secteur informel ceux qui ont répondu que leurs entreprises n`étaient pas enregistrées auprès de l'administration. Les aides familiaux sont classées avec les salariés contrairement aux études de Pages et Stampini (2009) et Tanzel et Kan (2012) où ils étaient classés avec les indépendants informels[27].

L'analyse n'est menée que sur la tranche d'âge [15 -65 ans [et en excluant aussi le secteur agricole, car, comme le soulignent les experts internationaux du groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel, les évolutions qui se produisent dans ce secteur risquent de masquer celles propres à l'emploi informel.

[26] On a préféré de distinguer entre les indépendants du secteur formel et du secteur informel en se basant sur l`enregistrement administratif de l'entreprise et pas se référer à leur affiliation a la sécurité sociale, car pour cette catégorie des occupés, la décision d'affiliation à la sécurité sociale revient à eux même et dépend fortement de l'enregistrement administratif de leur activité. Pour plus de détails sur le system de la sécurité sociale en Algérie, nous invitions le lecteur à consulter les encadrés 3.1 et 4.1.

[27] Car la variable relative à l'enregistrement administratif de l'entreprise n'est renseignée que pour les indépendants et les employeurs et pas pour les autres occupés.

3. Résultats empiriques

3.1 Analyse descriptive

Dans l'enquête algérienne sur emploi réalisée en 2010, la question relative à la satisfaction est posée directement et pour tous les actifs occupés, contrairement aux enquêtes précédentes, où les salariés seulement sont interrogés sur leur éventuelle recherche d'un autre travail et ses motivations. Les réponses montrent une différence très nette entre le fait d'occuper un emploi salarié informel ou non. Près de 65 % de ceux qui sont en emploi salarié informel répondent qu'ils ne sont pas satisfaits, contre 14,1 % seulement chez les salariés formels du secteur public et 34,2 % des salariés formels du secteur privé. Par contre, les indépendants du secteur formel semblent être plus satisfaits : 87 % d'entre eux déclarent qu'ils le sont contre 52,3 % pour les indépendants du secteur informel. S'agissant des raisons de non-satisfaction, les deux principales raisons soulevées chez les non satisfaits sont la faible rémunération et le manque de stabilité dans l'emploi qui caractérisent l'emploi précaire (Figure 4.1).

Graphique 4.1 : Satisfaction vis à vis de l'emploi, en % hors agriculture

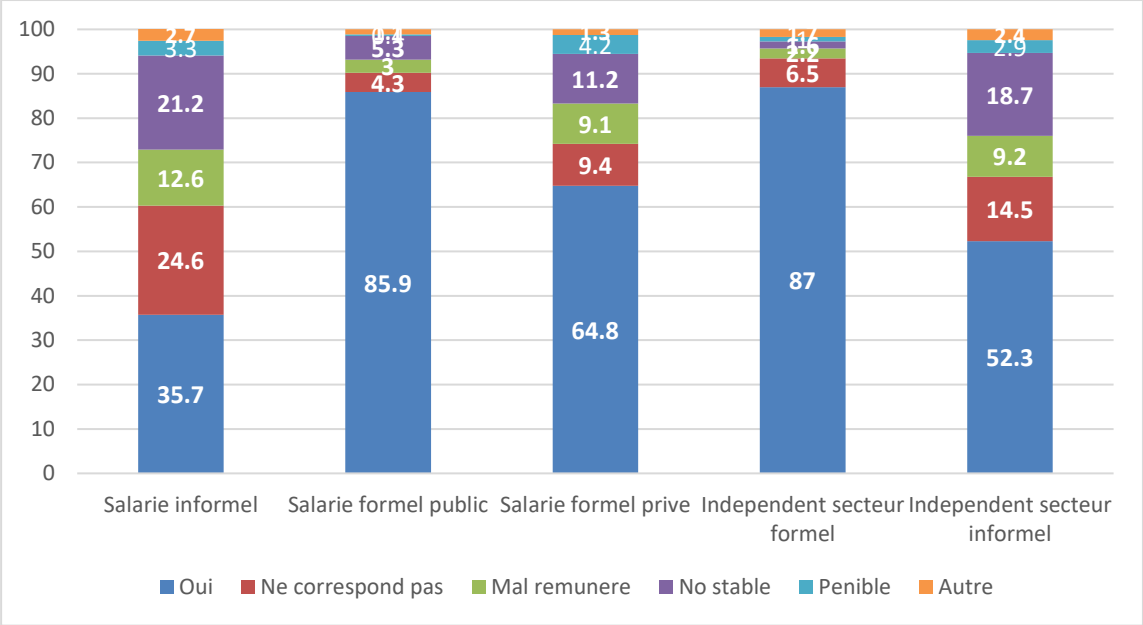

Source : élaboré par l'auteur à partir des données de l'enquête emploi 2010, ONS.

3.2 Analyse économétrique

Nous avons modélisé grâce à un modèle type logit binaire l'effet de statut de l'emploi que soit salarié informel public, salarié formel privé, indépendant du secteur formel ou indépendant du secteur informel sur la satisfaction. Nous avons estimé plusieurs modèles de telle manière qu'à chaque fois nous ajoutons un paquet de variables. Afin de tenter de contrôler l'hétérogénéité et de valider nos résultats, nous avons effectué des estimations séparées pour les indépendants et les salariés. Enfin, nous avons modélisé la satisfaction en prenant uniquement les salariés informels. Les résultats des estimations globales sont illustrés dans le tableau 4.2 et ceux des régressions séparées sont présentés en annexe.

Tableau 4.2 : Résultats de l`estimation de la probabilité d`être satisfait vis-à-vis de l`emploi

	Modèle 1	Modele2	Modèle 3	Modèle 4
Type d`emploi				
Salarié informel	0	0	0	0
Salarié public formel	2.371***	2.072***	1.278***	0.737***
	(0.081)	(0.093)	(0.150)	(0.167)
Salarié privé formel	1.173***	0.976***	0.357*	0.159
	(0.104)	(0.111)	(0.194)	(0.202)
Indépendant secteur formel	2.488***	2.136***	2.066***	1.846***
	(0.157)	(0.162)	(0.328)	(0.334)
Indépendant secteur informel	0.690***	0.475***	0.248	0.192
	(0.106)	(0.111)	(0.172)	(0.181)
Age 15-29		0	0	0
Age 30-44 ans		0.035	-0.399**	-0.435**
		(0.108)	(0.167)	(0.172)
Age 45-64 ans		0.532**	-0.394	-0.238
		(0.262)	(0.418)	(0.430)
Age au carré		0.000**	0.000***	0.000**
		(0.000)	(0.000)	(0.000)
Education : faible		0	0	0
Education moyen		-0.001	-0.438***	-0.437**
		(0.085)	(0.166)	(0.172)
Education : élevé		-0.208**	-0.768***	-0.847***
		(0.088)	(0.215)	(0.223)
Sexe : home		0	0	0
Sexe : femme		0.139*	0.097	-0.073
		(0.077)	(0.079)	(0.085)
Strate : urbain		0	0	0
Strate ; rural		-0.314***	-0.311***	-0.293***
		(0.078)	(0.079)	(0.081)
Statut matrimonial : marié		0	0	0
Statut matrimonial : non marié		0.368***	0.353***	0.382***
		(0.088)	(0.090)	(0.092)
Education * type d`emploi				
Salarie formel public * éducation moyen			0.739***	0.765***
			(0.222)	(0.229)
Salarié formel public * éducation élevé			0.967***	1.095***
			(0.252)	(0.259)
Salarié formel privé * éducation moyen			0.823***	0.830***
			(0.272)	(0.282)
Salarié formel privé* éducation élevé			1.077***	1.139***
			(0.293)	(0.302)
Indépendant secteur formel * éducation moyen			0.780*	0.732*
			(0.416)	(0.423)
Independent secteur formel * éducation élevé			0.225	0.284
			(0.400)	(0.409)
Indépendant secteur informel * éducation moyen			0.780*	0.732*
			(0.256)	(0.266)
Indépendant secteur informel * éducation élevé			-0.857**	-0.732*
			(0.432)	(0.444)
Age * type d`emploi				
Salarié formel public * âge 30-44 ans			0.686***	0.597***
			(0.180)	(0.186)
Salarié formel public * âge 45-64 ans			1.448***	1.148***
			(0.391)	(0.402)
Salarié formel privé * âge 30-44 ans			0.461**	0.32
			(0.228)	(0.236)
Salarié formel privé * âge 45-64 ans			0.536	0.378
			(0.460)	(0.474)
Indépendant secteur formel * âge 30-44 ans			0.065	0.148
			(0.371)	(0.379)
Independent secteur formel * âge 45-64 ans			0.671	0.583

	Modèle 1	Modele2	Modèle 3	Modèle 4
			(0.644)	(0.655)
Indépendant secteur informel * âge 30-44 ans			0.499**	0.603**
			(0.235)	(0.244)
Indépendant secteur informel * âge 45-64 ans			0.588	0.524
			(0.489)	(0.506)
Industries Extractives				1.153***
				(0.255)
Industries manufacturières				0.865***
				(0.128)
Electricité, Gaz et Eau				1.033***
				(0.270)
Construction				0
Commerce, Hôtels et Restaurants				0.14
				(0.120)
Transport et Communication				0.293
				(0.184)
Activité Financière et Immobilière				1.028***
				(0.297)
Services public, Sociaux et Personnels				0.922***
				(0.123)
Nb d`heures travaillées / semaine				-0.012
				(0.016)
Nb des mois travaillés / année				-0.298***
				(0.061)
Nb d`heures travaillées / semaine au carré				0.000
				(0.000)
Nb des mois travaillés / année au carré				0.026***
				(0.004)
_cons	-0.597***	-0.893***	-0.592***	-0.708*
	(0.064)	(0.108)	(0.119)	(0.374)
	-3030.029	-2913.872	-2871.111	-2761.52
ll	0.156	0.189	0.201	0.231
R2_p	5984	5984	5984	5984
N	0	0	0	0
p				

* p<0.10, ** p<0.05, *** p<0.01. Le modèle 1est le modèle basique estimé en contrôlant uniquement la variable relative au statut de l'emploi ; le modèle 2 inclue les variables relatives au capital humain et les autres caractéristiques individuelles ; le modèle 3 contrôle les effets d`interactions de statut de l'emploi avec l'âge et l`éducation ; et le modèle 4 introduit toutes les caractéristiques individuelles et les caractéristiques de l`emploi. *Source* : élaboré par l'auteur à partir des données d'enquête 2010, ONS.

En premier lieu, le premier modèle vient confirmer la hiérarchie des types d'emploi retenue dans la littérature et validée par les travaux empirique et l'ajout de variables supplémentaires ne change globalement rien à la donnée : l'emploi informel salarié vient en dernier ressort. Comparant les coefficients de chaque type d'emploi par rapport à l'emploi salarié informel, les résultats montrent qu'en termes de satisfaction, les indépendants du secteur formel sont les plus satisfaits, suivis par les salariés formels du secteur public, puis les salariés formels du secteur privé et en dernier les indépendants du secteur informel.

La deuxième colonne qui tient compte des caractéristiques individuelles ne remet pas en cause les résultats précédents. Une spécification plus complète (modèle 3), qui ajoute au modèle 2 des interactions entre la variable relative au type d'emploi et celles d'âge et d'éducation (afin de prendre en compte des impacts éventuellement différenciés de ces deux caractéristiques, et éviter ainsi que leur omission ne biaise les coefficients de la variable de type d'emploi), confirme

globalement les résultats des autres spécifications, mais elle ne dégage pas une différence significative en termes de satisfaction entre l'emploi salarié informel et l'emploi indépendant du secteur informel. Cependant, lorsque nous contrôlons toutes les variables et tous les effets d'interactions, le modèle (modèle 4) ne montre aucune différence significative entre l'emploi salarié formel, l'emploi formel privé et l'emploi indépendant du secteur informel. Le même constat est révélé par les régressions séparées. Une différence de satisfaction significative existe entre les emplois salariés formels publics par rapport aux emplois salariés informels et pas de différence significative entre les emplois salariés formel privé par rapport aux emplois salariés informels.

Par ailleurs la faiblesse du pseudo R^2 de la régression qui tient uniquement aux salariés informels indique que les variables introduites expliquent bien peu les différences interindividuelles de satisfaction dans l'emploi informel. La majorité des variables sont significatives, mais elles expliquent moins la satisfaction.

S'agissant des variables de contrôle, en général, les jeunes et les moins éduqués retirent plus de satisfaction de leur emploi. En revanche, les effets d`interaction montrent que les effets de l'éducation et l'âge sur la satisfaction diffèrent fortement selon le type d'emploi.

La satisfaction des indépendants du secteur formel n'est pas fortement liée à leur niveau d'éducation, tandis que pour les salariés formels, que ce soit dans le secteur privé ou public, les salariés éduqués affichent une satisfaction plus élevée. Ainsi, les résultats pour les indépendants du secteur informel, ces derniers ayant un niveau d'éducation élevé affichent le niveau de satisfaction le plus faible, tandis que leurs collègues de niveau moyen retirent plus de satisfaction vis-à-vis de leur emploi. Ainsi, les résultats quand on croise l'âge avec le type d'emploi semble hétérogène. Les indépendants du secteur formel sont les plus satisfaits, quel que soit leur âge : les effets d`interaction ne changent rien à propos de ce constat. Cependant, l`effet d'interaction de l'âge est très significatif pour les salaries formel, que ce soit dans le secteur public ou privé : il semble que plus que le salarié formel prend plus d'expérience plus il retire de satisfaction vis-à-vis de son emploi. En revanche, l'effet positif sur la satisfaction n'est significatif que pour les indépendants du secteur informel âgés de 30 à 44 ans. Les plus âgés de cette catégorie ne retirent pas une différence de satisfaction significative par rapport aux jeunes. Les autres variables de contrôle introduites dans les spécifications montrent que la satisfaction diminue avec la progression de la durée du travail, les salariés du secteur d'activité de la construction sont les moins satisfaits par rapport à leurs homologues alors que pour les indépendants, le secteur de la construction constitue un bon choix d'occupation. Les salariés résidents dans les zones urbaines sont plus insatisfaits par rapport à ceux localisés en milieu rural. L'effet du sexe est hétérogène : quant aux salariés, les femmes retirent moins de satisfactions par rapport aux hommes, mais quand

il s'agit des indépendants, il semble que les femmes sont très satisfaites par rapport aux hommes indépendants. Enfin, les salariés non mariés semblent plus satisfaits par rapport aux mariés.

Conclusion

Ce travail est sensé explorer la question de la « raison d'être » de l`emploi informel en Algérie, une composante importante et qui ne cesse à se développer dans l'économie algérienne. Les emplois exercés dans ce segment sont-ils appréciés par la main- d'œuvre ou, au contraire, représentent-ils un pis-aller pour échapper au chômage ?

Dans la littérature, plusieurs approches empiriques ont été proposées afin de répondre à la question. Cependant, à ce jour, il n'y a pas un test explicite qui a été retenu. Le débat reste largement ouvert et dépendant surtout de la nature des données disponibles et qui sont mobilisées dans l'étude empirique.

Dans notre étude, bien contrainte par la nature des données qu'on dispose sur l`Algérie et qui sont plus au moins accessibles, nous avons opté pour la satisfaction dans l'emploi. Ce travail s'inscrit dans un champ très récent de recherche dans les pays en développement, auquel nous tentons d'apporter une contribution dans le cas de l'Algérie.

Nos résultats affichent un différentiel de satisfaction significatif entre l'emploi informel salarié et les autres types d`emploi que ce soit leur statut indépendant ou salarié et le secteur d`activité : privé ou public. Ce constat a été retenu dans la majorité des régressions que nous avons menées. Quelques régressions seulement n'ont pas dégagé une différence significative de satisfaction entre l'emploi salarié formel privé et l'emploi salarié informel. Cela nous fait penser que l'emploi salarié informel en Algérie constitue un emploi en dernier ressort pour échapper au chômage. En cela, la progression de l'emploi informel constituerait bien une dégradation de la qualité des emplois. En termes de politique économique, il faudrait que les pouvoirs publics pensent à formaliser ce segment même s'ils prennent en charge uniquement les coûts dus pour les salariés, car on pourrait considérer qu`en Algérie l'emploi informel pour les indépendants serait la résultante d'un choix dans la mesure où la décision d'affiliation des indépendants à la sécurise sociale revient presque dans sa totalité à eux-mêmes.

Cependant, afin de tirer des conclusions robustes sur le caractère subi ou choisi de l`emploi informel, plusieurs précautions doivent être prises. Tout d'abord, comme souligné dans de nombreux travaux empiriques utilisant des données subjectives de satisfaction et comme rappelé par Ferrer-i-Carbonell (2011), il est important de tenir compte de l'hétérogénéité individuelle inobservée. La disponibilité des données de panel permet de le faire pour ce qui concerne les caractéristiques individuelles inobservables dans le temps. En Algérie, les données de panel ne sont pas disponibles et leur fabrication n'est pas au centre d'intention des pouvoir statistiques

algériennes pour le moment. Par cette occasion, nous faisons appel à l'ONS de bien penser à cette dimension ainsi à l'intégration dans le questionnaire d'enquête emploi des questions relatives aux revenus de ménages. Dans ce cas de figure, l'approche de Pagés et Stampini (2009) serait largement recommandée.

CHAPITRE V

LES POLITIQUES D'EMPLOI ET l'ECONOMIE INFORMELLE EN ALGERIE

Introduction

Vers la fin des années 1980, le Fond Monétaire International (FMI) a recommandé un certain nombre de réformes économiques à mettre en œuvre pour assurer la transition vers l'économie de marché. Ce mode de régulation économique est jugé plus favorable pour la croissance économique et pour la création et le développement des PME.

Le marché du travail a bénéficié pour sa part d'une série de réformes qui sont allées dans le sens d'une libéralisation et d'une grande souplesse de son fonctionnement voire de sa flexibilisation. La nouvelle législation du marché du travail qui a été mise en place est structurée essentiellement autour des lois adoptées en 1990 et en 1994. Elle introduit pour la première fois la flexibilité dans le fonctionnement du marché du travail.

Le marché du travail algérien commence à connaître des difficultés. La situation s'est aggravée en raison de l'arrivée chaque année d'un nombre important de jeunes sur le marché du travail : le taux moyen de croissance de la population en âge de travailler entre 1996-2002 est de 3,4%, l'essor de l'activité des femmes : le taux de participation des femmes au marché du travail a augmenté entre 1990 et 2000 : il était de 9, 23% en 1990, il devient 17,1% en 2000 et l'accroissement des licenciements résultant des restructurations économiques, en particulier dans le secteur public : 500000 licenciements entre 1994 et 2000 qui représentait plus de 8% de la population active. Ces évolutions ont conduit à une hausse importante du taux de chômage : [1]en 1997, le taux de chômage était 26, 41%, il s`est passé à 29, 60% en 2000, plus particulièrement celui des jeunes diplômés : en 1997, le taux de chômage pour les personnes âgées entre 15 à 24 ans était 51%, dont 43% avaient un niveau d`éducation supérieur, et au développement du secteur informel et l'apparition de nouvelles formes d'emploi.

Face à cette situation, le gouvernement algérien a mis en place des politiques d'intervention sur le marché du travail. Il s'agit d'un ensemble de mesures actives sous forme d'activités subventionnées ou d'actions de formation professionnelle, ainsi que des mesures passives d'aide aux personnes sans emploi (licenciés et aux chômeurs). L'ensemble de ces éléments, participe à l'intermédiation sur le marché du travail par le rapprochement de l'offre et de la demande du travail. L'idée de base consiste à ce que, si la résolution durable des dysfonctionnements du marché du travail, et notamment le déficit de la demande de travail, relève de politiques macroéconomiques, l'intermédiation sur le marché du travail constitue cependant un puissant levier de régulation de ce marché et d'accompagnement des changements qui l'affectent (Barbier, 2007).

Dans la littérature économique le débat est toujours ouvert entre les partisans et les opposants des politiques de régulation sur le marché du travail. Pour certains, la régulation réduit l'efficience

économique et donc constitue un obstacle à la croissance. Pour d'autres, elle est essentielle dans la mesure où elle permet de corriger les imperfections du marché du travail (Freeman, 2005).

L'Algérie depuis la fin de 1996 a opté pour une politique interventionniste et le ministère du Travail en est le principal acteur (en collaboration avec les agences ANEM[28], ANGEM[29], ANSEJ [30]et CNAC[31]). De plus, le ministère de la Solidarité Nationale mène aussi des activités liées à la lutte contre la pauvreté (en collaboration avec les agences de ANGEM et ADS[32]). D'autres ministères sont également impliqués mais moins activement dans les politiques de l'emploi. Il s'agit notamment du ministère de l'Agriculture, du ministère de l'Industrie et de la Promotion de l'investissement. De plus, l'Agence nationale pour le développement des petites et moyennes entreprises (ANDPME[33]) et l'Agence nationale de développement de l'investissement (ANDI [34]) ont également un rôle à jouer. Les prestations fournis par ces institutions comprennent des services de placement pour les chômeurs (ANEM et ADS), des services de promotion de l'entreprenariat et la création d'activités économiques (ANSEJ, CNAC et ANGEM) et des services pour le développent de l'investissement (ANDI, ANDPME).

Cependant, malgré la première intervention, le taux de chômage reste important. En 2001, 26% de la population active était en chômage (environ 2,3 millions). Depuis 2002, ce taux a commencé à diminuer pour atteindre 15.9% en 2007(1,6 millions de chômeurs). Toutefois l'objectif est de le ramener à moins de 10% et de créer 2 millions d'emplois entre 2005 et 2009 n'a pas pu se concrétiser (Ministère du travail 2008). De plus l'économie informelle n'a pas ralenti. Son développement peut être expliqué par l'incapacité du secteur formel à créer de nouveaux emplois pour les flux massifs des jeunes arrivés nouvellement sur le marché du travail. La part de l'économie informelle, telle qu'elle est définie par l'OIT dans le secteur privé non agricole, est passée de 68,47% en 1997 à 72,80% en 2007. Selon nos estimations, entre 1997 et 2007, le nombre de travailleurs informels dans le secteur non agricole est passé de 1,2 à 3,25 millions en 2007 et 3,92 millions en 2010. L'emploi informel total non agricole est passé de 21,9% en 1997 à 43,8% en 2007 et atteint 45,60% en 2010.

Face à cette situation, le gouvernement algérien a décidé en avril 2008 de ré-intervenir sur le

[28] L'Agence nationale de l'emploi (ANEM) a remplacé l`office national algérien de la main-d'œuvre (ONAMO) en 1990 en tant qu'institution publique. En 2004, elle avait un statut d'établissement public à gestion spécifique. En 2006, elle a été placée sous la tutelle du ministère du travail et de la sécurité sociale.
[29] Agence nationale pour la gestion du microcrédit crée en 2004.
[30] Agence nationale pour le soutien de l'emploi des jeunes (ANSEJ) crée en 1996 et opérationnelle en 1998
[31] Caisse nationale d'assurance Chômage crée en 1994 et réformée en 2003.
[32]Créée en 1996 par décret exécutif n° 96 /232 du 29 juin 1996, l'Agence de Développement Social « ADS » est venue renforcer le dispositif institutionnel mis en place par l'Etat en matière d'intervention sociale, afin d'atténuer les retombées économiques et sociales engendrées par la mise en œuvre du PAS.
[33] Créé par le décret exécutif N ° 05 165 du 3 mai 2005.
[34] Initialement APSI, Agence de promotion, de soutien et de suivi des investissements 1993-2001, puis ANDI, l'Agence nationale de développement de l'investissement, institution gouvernementale vise à promouvoir, accompagner et faciliter l'investissement.

marché du travail et mettre en œuvre un plan d'action pour la promotion de l'emploi et de lutte contre le chômage. Les principaux axes résident dans le développement de l'entrepreneuriat, la promotion de l'emploi salarié et l`incitation des entreprises à contribuer à la création d'emplois.

En Algérie, très peu d'études ont mis l'accent sur l'évaluation des politiques de l'emploi. Le CNES a mené plusieurs études descriptives sur l'évaluation des politiques de l'emploi, 2002, 2010, mais pas d`études économétriques en mobilisant des micros ou macros données. La Banque mondiale (2010) a également tenté de procéder à une évaluation sans traiter la mesure de l'impact sur le marché du travail. L'OIT (2007) a entrepris une analyse descriptive comparative de l'intermédiation entre trois pays du Maghreb : l`Algérie, le Maroc et la Tunisie. En 2010, elle dresse une synthèse des politiques du marché du travail pour certains pays arabes y compris l`Algérie. Musette (2014), Hammouda (2009) ont également abordé la question d`évaluation des dispositifs d`emploi, mais ils ont tiré des conclusions à partir des données agrégées. Hammouda et Souag (2009) se sont intéressés à l'impact de la flexibilité du marché du travail introduit par la réforme de 1990 sur la compétitivité des entreprises utilisant des données appropriées. D'autres études ont porté sur les mesures et les déterminants de l'économie informelle : Adair (2002), Bensidoun et Souag (2013), Musette et Charmes (2006), Adair et Bellache (2012), Hammouda et Souag (2012).

Par conséquent, notre contribution est de fournir une analyse empirique de l'impact du plan d'action sur la formalisation de l'économie informelle. Nous évaluons l'impact sur l'emploi informel (l'impact sur l'immatriculation des employés à la sécurité sociale) et l'impact sur le secteur informel (l'impact sur l`enregistrement administratif et / ou fiscal de l'activité chez les indépendants et les employeurs sachant bien que dans les données que nous exploitons ici, l'enregistrement n'est renseigné que pour les indépendants et les employeurs). Pour permettre cette analyse, nous mobilisons les données en coupe transversale issues des enquêtes nationales sur l'emploi auprès des ménages réalisées de 1997-2013 par l`ONS, et en utilisant la méthodologie Différence en Différence (DID), nous estimons plusieurs modèles. Nous avons préféré relaxer les hypothèses de l'estimateur DID et utiliser l'estimateur des variables instrumentales locales $^{(LIV)}$ de Heckman et Vytlacil (2005). Cependant, dans notre cas, il très difficile de trouver des instruments qui pourraient avoir des effets sur le traitement (le secteur formel) et non pas sur la variable d`intérêt (emploi informel, enregistrement de l`activité).

1. Revue de la littérature et tests empiriques

L'intermédiation sur le marché du travail est souvent traitée dans une perspective macroéconomique où elle est examinée comme facteur d'explication et élément de résolution des déséquilibres du marché du travail. Par exemple, les travaux de Pissarides (1990) ont évalué la

sensibilité des embauches aux emplois vacants et au chômage, alors que ceux d'Abraham (1983) ont mis l'accent sur le chômage d'inadéquation résultant des problèmes frictionnels plus que d'une demande insuffisante.

Il s`agit d`un processus d'intervention volontaire sur le marché du travail qui associe programmes et institutions, pour équilibrer les termes de ce marché par un rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi et par une action contra-cyclique par rapport aux mutations qui l'affectent, en particulier à travers de mesures de sécurité en faveur des travailleurs (Barbier 2007).

Le gouvernement pourrait donc faire appel aux mesures passives pour aider les travailleurs à faire face au risque de perte involontaire de leurs emplois à court terme, associée à la condition de ne pas recevoir des revenus pendant les périodes de chômage, ou bien à long terme associée à l'acceptation des emplois qui génèrent moins de revenus que les emplois antérieurs. Cependant, il faudrait penser aussi aux effets conjugués du soutien de revenu aux travailleurs sans emploi. Vodopivec (2002) identifie deux principales catégories des effets : les effets distributifs et les effets d'efficacité. Les effets distributifs comprennent la couverture, l'adéquation du soutien, et la répartition des revenus. Dans les effets d'efficacité, les éléments suivants sont inclus : les efforts de recherche d'emploi, les salaires post-chômage, les résultats de l`équilibre du marché du travail (l'emploi, le chômage, etc.), la restructuration et l'ajustement économique global, l'offre de travail des autres membres de la famille, etc.

Les politiques de soutien du revenu ont tendance à être plus efficaces lorsqu'elles sont complétées par des politiques actives. Les programmes actifs comprennent les services de placement, la formation et le recyclage, l`emploi public, les subventions salariales, le développent et le soutien du travail indépendant. Ces programmes sont mis en œuvre pour améliorer l'offre de travail (par exemple, la formation et le recyclage), accroître la demande de la main-d'œuvre (par l'emploi public, la prise en charge d`une partie du coût de la main d`œuvre sous forme des subventions), et améliorer le fonctionnement du marché du travail (Beckerman *et al*., 2004).

Il est très difficile d`évaluer une politique donnée en particulier les politiques sur le marché du travail. Le défi est de construire ce qui se serait passé en l'absence du programme (Khandker, Koolwal et Samad, 2010). La méthode utilisée doit identifier les effets de la politique, mais elle devrait aussi prendre soigneusement en considération le problème de la sélection. Dans la littérature, plusieurs méthodes ont été proposées pour résoudre le problème du biais de sélection. Rubin (1977) et Rosenbaum et Rubin (1983) ont proposé dans ce contexte, les méthodes d'appariement. Dehejia et Wahba (1999, 2002) et Heckman, Ichimura et Todd (1997, 1998) ont utilisé ces méthodes pour évaluer les programmes de formation aux Etats Unis. Il est à noter que ces méthodes non paramétriques corrigent la sélection uniquement sur les observables et pour tenir compte aussi les non observables, Heckman (1976) a suggéré d'utiliser des variables

instrumentales. Cette approche a été ensuite développée et utilisée par Heckman et Vytlacil (2005) et Heckman, Urzua et Vytlacil, (2006). Cependant, la difficulté d`utilisation de cette approche réside dans le choix de la variable instrumentale appropriée. Dans le contexte de l`évaluation des politiques, l`instrument devrait affecter la participation au programme sans affecter directement la variable d`intérêt (output).

Une autre façon de traiter le problème de la sélectivité est le recours à la méthodologie Différence en Différence (DID). L'approche a été largement utilisée pour des fins d`évaluation des différentes politiques. Binswanger, Khandker et Rosenzweig (1993) ont utilisé cette méthode pour estimer l'impact de l'infrastructure rurale sur la productivité agricole en Inde. Duflo (2001) l`a utilisé pour estimer l'impact sur la scolarité et les gains de la construction des écoles en Indonésie. Frankenberg, Suriastini et Thomas (2005) ont eu recours à la même méthode pour évaluer les effets de la prestation de services de soins de santé sur l'état nutritionnel des enfants (taille pour âge), également en Indonésie.

La méthodologie DID a été également mobilisée afin d`estimer les effets économiques de la réglementation du travail. Micco et Pages (2006) ont exploité le temps et la variation géographique, ainsi que les différences sectorielles entre les pays, afin de mettre en œuvre la méthodologie DID. Les auteurs font valoir qu'en élargissant l'échantillon aux pays en développement et à l'aide de l`estimateur DID, la probabilité du biais dû à l`omission des variables est réduite. Ils constatent que la législation relative de la protection de l'emploi réduit les flux et la création des nouveaux emplois, en particulier dans les secteurs d`activité les plus volatiles. Haltiwanger *et al.*, (2006) utilisent également l`approche pour réduire l`endogénéité et les problèmes des variables omises associées aux régressions inter-pays. Les auteurs passent en revue le processus de création et de destruction d'emplois à travers un échantillon de 16 pays industrialisés et émergents au cours de la dernière décennie. En exploitant des micros données harmonisées relatives à des entreprises, ils constatent que les coûts d`embauche et de licenciement réduisent la rotation des emplois, en particulier dans les industries ou l`ajustements du travail est plus fréquent.

D'autres auteurs ont préféré le recours à d`autres méthodologies pour évaluer l`impact des programmes. Kraft *et al.,* (2015) et suivant les travaux de Khandker, Koolwal et Samad (2010), ont utilisé les régressions discontinues et les modèles à effets fixes pour identifier l'impact de l'initiative nationale pour le développement humain (INDH), sur les résultats économiques en général et le développement de la petite enfance (DPE) au Maroc. Les auteurs ont relevé des effets transitoires significatifs du programme sur les résultats économiques, mais pas d`effet sur la petite enfance. Binzel et Assaad (2011) ont utilisé les estimateurs de variables instrumentales paramétriques et non paramétriques (IV) pour examiner si la migration internationale des hommes

offre une marge de manœuvre aux femmes pour entrer sur le marché du travail et / ou d'augmenter leur offre de travail en Egypte. Ils trouvent une diminution de l'emploi salarié dans les zones urbaines et rurales. Cependant, les femmes qui vivent dans les zones rurales et affectées par la migration sont beaucoup plus susceptibles d`avoir un emploi non salarié ou bien un emploi de subsistance. En outre, ils constatent que la hausse de l'offre de travail est entraînée par les besoins des ménages pour remplacer le travail du migrant plutôt que par le relâchement de la contrainte de financement pour les entreprises familiales par les transferts.

Des efforts particuliers pour évaluer les politiques du marché du travail actives, en particulier les programmes de formation ont été effectués en Amérique latine et dans les Caraïbes. Tan et Lopez Acevedo (2003) utilisent un panel d'entreprises pour étudier les effets des formations sur le tas sur la productivité et les salaires dans l'industrie manufacturière mexicaine durant les années 1990. Les auteurs constatent des effets très significatifs. Betcherman *et al,*. (2004) font la revue des expériences de quelques pays en développent. Ils examinent 49 programmes de formation visant principalement les chômeurs. Ils concluent que la grande majorité de ces programmes ne semblent pas avoir un impact positif sur l'employabilité à long terme ou sur la rémunération des participants. Dans le cas de l'Europe, Kluve (2006) souligne que la grande majorité des études d'évaluation des politiques actives continue à se concentrer sur l'efficacité au niveau microéconomique. Selon lui, une évaluation plus complète exige une investigation sur les effets d'équilibre général.

Dans le cas de l'Egypte et afin d`examiner l'impact des réformes de la protection de l'emploi sur la formalisation du travail, Wahba (2009) trouve des effets significatifs après deux ans de mise en œuvre de la loi. Cependant, pour examiner les effets à long terme et la durabilité de ces effets, Wahba et Ragui (2016) utilisent des données longitudinales, sur trois années : 1998, 2006 et 2012.En utilisant un estimateur de DID, ils montrent que la nouvelle législation du travail a augmenté la probabilité de la transition vers l'emploi formel pour les travailleurs informel employés dans les entreprises formelles.

En Tunisie, selon Stampini et Verdier-Chouchane (2011) la plupart de la littérature existante sur l'emploi adopte une perspective macroéconomique. Marouani (2010) fournit une analyse prospective coût-efficacité de l'impact des politiques du marché du travail en utilisant un modèle d'équilibre général dynamique. La principale conclusion est qu'une subvention salariale ciblée dans les secteurs intensifs hautement qualifiés est plus efficace que les réductions d'impôt ou de subventions d'investissement. Broecke (2013) adopte une analyse micro économétrique, et évalue le plus grand programme sur marché du travail en Tunisie destiné aux diplômés universitaires (SIVP). En Utilisant une enquête de traçage de la cohorte des diplômés en 2004, et les techniques d'appariement, il estime l'effet du programme sur un certain nombre de résultats sur le marché du travail. Les résultats indiquent toutefois que le programme est mal ciblé et donc pas très rentable.

Bellakhal et Mahjoub (2015) estiment l'impact des programmes de formation professionnelle offerts en Tunisie sur l'emploi et les salaires des individus. Ils utilisent les données issues d'une étude réalisée en Tunisie en 2001 par le ministère de la formation professionnelle et de l'emploi sur les diplômés de la formation professionnelle nationale. Le modèle estimé correspond à trois équations simultanées déterminant la participation à la formation, l'insertion dans le marché du travail et les salaires observés. Les résultats montrent que la formation professionnelle en Tunisie améliore l'employabilité et augmente les salaires potentiels.

Au Maroc, la plupart des travaux empiriques sur l`évaluation de la formation professionnelle ont utilisé principalement des modèles de durée. Montmarquette *et al.,* (1996) constatent que la subvention, la recherche d'emploi, et la réussite à l'école augmente la probabilité d'embauche. Boudarbat (2007) signale qu'exercer une activité informelle, avec la recherche d'emploi, et les connexions du père accélèrent l'embauche. Il constate aussi que les stages sont plus utiles pour les femmes que les hommes. El Aoufi et Bensaid (2005) indiquent que les diplômés de la formation professionnelle ont moins de bons résultats par rapport à leurs homologues, et suggèrent que cela est dû à la sélection adverse dans ces programmes.

2. Le marché du travail en Algérie

Suite à l'application du PAS durant la période (1990-1994) et la mise en place des réformes économiques entreprises à la fin des années 1980 (y compris celle du marché du travail, qui a permis aux employeurs le recours au contrat à durée déterminée et les licenciements des raisons économiques[35]), la situation du marché du travail algérien s'est considérablement détériorée. Cela réside dans la hausse du taux de chômage (26, 41% en 1997) ; la perte de plus de 400.000 emplois, une croissance économique négative (environ 1,2% en 1991 - 2% en 1993 et - 0,7% en 1994), une inflation à deux chiffres (29,8% en 1995) ; la faiblesse des investissements notamment en agriculture et en BTP et l'épuisement des réserves de change (2,11 milliards $ en 1995). Tous ces facteurs, combinés avec le facteur de sécurité, ont affecté la création d'emplois et donc le taux de chômage.

2.1 Période 1997- 2007

Face à telle situation, le gouvernement a mis en œuvre divers programmes, ciblant en particulier l'emploi des jeunes afin de réduire le taux chômage à court terme. Il s'agit des incitations à l'embauche pour les entreprises, des soutiens au développement du l'entrepreneuriat et le travail communautaire.

[35] On revoie à Hammouda et Souag (2009) pour plus de détails.

2.1.1 Incitations à la création d'emplois par les entreprises

Le gouvernement a mis en place différents programmes, en particulier pour l'emploi des jeunes. Les Emplois Saisonniers d'Initiative Locale (ESIL) visent à procurer aux jeunes chômeurs peu ou faiblement qualifiés une formation et une expérience de base pour augmenter leur chance de trouver un emploi. Ce dispositif est destiné à occuper les jeunes primo-demandeurs d'emploi sans niveau important d'étude pour une durée qui ne dépasse pas une année. La rémunération des ESIL a augmenté en termes nominaux, de 1800 DA/mois en 1990 à 2500 DA/mois, mais en termes réels, elle a diminué, puisque en 1990, elle représente 180 % du SNMG (1000 DA à l'époque) et en 2004, elle ne représente que 25 % du SNMG (10000 DA). Pour les jeunes qualifiés, parmi lesquels le chômage est très élevé, un dispositif spécifique est mis en place en 1998, les contrats pré-emploi (CPE), permettant aux entreprises de les employer sans les rémunérer, l'Etat se charge de leur verser une allocation égale au salaire minimum mensuel.

2.1.2 Soutien à la création d'entreprise

Trois agences l`ANSEJ, CNAC et l`ANGEM sont impliquées dans le soutien à la création d'entreprises. L'ANSEJ soutient l'emploi des jeunes et vise à encourager la création et l'expansion des activités de production de biens et services par les jeunes entrepreneurs à travers son programme de micro-entreprises. Elle offre une série d'avantages[36] sur une période de trois ans ou plus. Ces avantages comprennent des exonérations fiscales (l'impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés, les paiements forfaitaires et l'impôt foncier) mais aussi des exonérations douanières : les micro-entreprises sont également exonérées des frais de douane pour tous les équipements importés. La notion de jeune est étendue en Algérie de 19-35 ans et jusqu'à 40 pour les gestionnaires. La mission originale de CNAC était d'accorder des prestations de chômage pour les travailleurs qui ont été licenciés pour des raisons économiques. Depuis 2003, comme l'ANSEJ[37], elle soutient les travailleurs licenciés âgés entre 35 et 50 dans la création d'entreprises et à produire des biens et services. L'ANGEM quant à elle a pour mission de réduire la pauvreté en fournissant des microcrédits aux pauvres. Le Microcrédit a été introduit pour la promotion de petites activités économiques : l'auto-emploi, le travail à domicile, les micro-entreprises, la production artisanale. Pour les trois institutions, le mode de concession de crédit a été offert est triangulaire : contribution personnelle (1% ou 2%), le soutien de l'agence sans intérêt (28% ou 29%) et un crédit bancaire dont les intérêts doivent être payés (70%). Le prêt bancaire est garanti par un fonds créé par l'Etat.

[36] Ordonnance n ° 96-31 du 30 Décembre 1996, modifiée et complétée par la loi n ° 3-22 de la loi de finances 2004.
[37] Décret présidentiel n ° 03-514 du 30 décembre 2003 sur le soutien à la création d'activités par les entrepreneurs chômeurs âgés de 35 à 50 ans.

2.1.3 Dispositifs publics de lutte contre la pauvreté

Deux autres dispositifs publics ont contribué de manière non négligeable à une politique active de l'emploi : l'Indemnité d'Activité d'Intérêt Général (IAIG) rémunère des activités d'intérêt collectif, comme le reboisement, et les Travaux d'Utilité Publique à Haute Intensité de Main d'Œuvre (TUP-HIMO). Ce dispositif a été lancé en 1997, même s'il est considéré comme une forme active de traitement du chômage, mais il s'inscrit toujours dans le cadre de lutte contre la pauvreté par une création rapide d'emplois temporaires. Les TUPHIMO sont confiés à des tâcherons résidents dans les localités d'exécution des projets[38]. On dénombre environ 129000 bénéficiaires fin septembre 1999.

2.2 Période 2 : 2008 et après

Après la première intervention, la situation économique s`est améliorée, dans la mesure ou la croissance économique a atteint 5% en moyenne au cours de la période, l'inflation a été contrôlé (environ 2,5% par an en moyenne au cours de la période), le taux de chômage a diminué de 29, 3% en 1999 à 15,9% en 2007 et à la création nette d'emplois au cours de la période 2000-2007 a atteint 3.198 millions d'emplois. Cependant, il reste plus d'un million de chômeurs, 70% d`entre eux sont primo demandeurs auxquels s`ajoutent chaque année environ 300.000 nouveaux demandeurs d'emploi. Le gouvernement a décidé en avril 2008 d`adopter un plan d'action pour la promotion de l'emploi et lutter contre le chômage, axé sur la promotion de l 'emploi salarié et le développent de l'entreprenariat.

2.2.1 Promouvoir l'emploi des jeunes

Le plan d'action a instauré un nouveau mécanisme qui permet la prise de charge concrète des besoins d'employabilité des jeunes qui constituent plus de 70% de la population à la recherche d'emploi. Il accorde une attention particulière aux chômeurs diplômés dont la demande annuelle supplémentaire est évaluée, en moyenne, 120.000 diplômés par an (Ministère du Travail, 2008).

A. Appui pour le développement de l'entreprenariat

Lors du conseil ministériel du 19 avril 2008 consacré aux dispositifs de création d'entreprise et après avoir diagnostiqué et identifié toutes les contraintes qui handicapaient le développement de l'entreprenariat et le travail indépendant, il a été décidé de réformer le fonctionnement des dispositifs ANSEJ et CNAC comme suit :

1. la mise en place d'un système de financement mixte (organisme promoteur) avec l'augmentation de la part de crédit non payé (PNR) : (70%, 30%) et (50%, 50%) ;
2. la décentralisation des décisions de l'Etat accordant des aides (PNR, les avantages fiscaux, les

[38]Les secteurs concernés sont : l'entretien du patrimoine immobilier urbain, des forêts et des routes, l'agriculture, la petite hydraulique, le développement rural, la préservation de l'environnement, travaux d'entretien et d'installation du réseau AEP et système d'assainissement et captage d'eau de sources souterraines.

taux d'intérêt bonifiés, …etc.) au niveau local ;

3. raccourcir le temps de traitement des dossiers par les banques à trois mois seulement ;
4. motivé par les refus du financement bancaire en informant l'agence concernée et les promoteurs ;
5. rediriger les projets en fonction des besoins de marché local pour une bonne exploitation du potentiel économique local.
6. l'orientation de la micro-entreprise vers la gestion et l'entretien de l'immobilier, le tourisme, l'environnement, et l'artisanat.

B. Soutien et la promotion du salariat

La nouvelle approche de soutien et de la promotion de l'emploi salarié des jeunes se traduira par la création d'un nouveau dispositif appelé : Dispositif d'Aide pour l'Insertion Professionnelle (DAIP) géré par l'ANEM, L'objectif principal est la lutte contre le chômage par quatre nouveaux contrats facilitant l'inclusion économique (tableau 5.1), et d'autres contrats (programmes d'inclusion sociale) gérés par l'ADS conçus pour la lutte contre la pauvreté (tableau 5.2). Le DAIP a également introduit le contrat de travail / formation qui peut conduire au recrutement durable des jeunes ; 60% des frais de formation sont prises en charge par le budget de l'Etat dans la limite d'un maximum de 06 mois.

Tableau 5.1 : Programmes actifs (placement)

Programme	Nature	Durée	Compensation	Remarque
Le DAIP (dispositif d'aide à l'insertion professionnelle), sous la tutelle du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, se compose de trois branches distinctes				
Contrat d'insertion des diplômés (CID)	Dispositif destiné aux primo-demandeurs diplômés de l'enseignement supérieur ou qui sont des techniciens supérieurs qui bénéficient d'une aide pour la priorité de recrutement durable dans le cadre de l'économie publique et privée	Secteur économique: 1 an Administration: 1,5 an	Diplômés universitaires : 15 000 DA/mois Techniciens supérieurs : 10 000 DA/mois La part patronale des cotisations de sécurité sociale est à charge de l'État.	Cette mesure remplace le contrat de pré-emploi (CPE) pour les diplômés.
Contrat d` Intégration des Professionnel (CIP)	Dispositif destiné aux jeunes de l'enseignement secondaire de l'éducation nationale et des centres de formation professionnelle (CFPA) (ou ayant suivi un stage d'apprentissage)	Entreprises de production: 1 an, non renouvelable Administration publique: 1 an, renouvelable	En entreprise: 8 000 DA/mois Dans l'administration publique: 6 000 DA/mois La part patronale des cotisations de sécurité sociale est à charge de l'État.	À la fin du CIP, l'ANEM peut proposer un contrat de travail aidé (CTA) au sein de l'entreprise. En cas de refus, la personne perd le droit à rester sous CIP.
Contrat de Formation-insertion (CFI)	Dispositif destiné aux jeunes demandeurs d'emploi sans formation ni qualification; ces jeunes sont placés soit dans divers projets de travail initiés par les autorités locales, soit dans divers secteurs pendant la durée du projet, soit en formation auprès d'artisans	1 année, non-renouvelable	Bénéficiaires de bourse: 4 000 DA/mois durant leur formation auprès d'artisans + la rémunération correspondant à la fonction occupée s'ils sont placés dans un projet spécifique (les lois et réglementations en vigueur sont applicables dans ce cas)	
Contrat de travail aidé (CTA)	Proposé après la fin d'un des contrats cités ci-dessus (et parfois plus tôt si l'employeur est d'accord)	3 ans	Les coûts du travail partagé entre le gouvernement et l'employeur : Contrat CID Les diplômés de l'enseignement supérieur : 1ère année: 55% de la catégorie 11, indice 498; 2eme année: 45% de la catégorie 11, l'indice 498, 3eme année: 35% de la catégorie 11, indice 498 techniciens: 1èreannée: 50% de la catégorie 10, indice 453; 2eme: 40% de la catégorie 10, indice 453; 3eme année: 30% de la catégorie 10, index, 453. contrat CIP 1èreannée: 47% de la catégorie 8, indice 379; 2ème année: 35% de la classe 8, indice 379. contrat CFI 53% de la catégorie 3, l'indice 252.	

Source : Musette (2014) page 32 et complété à partir des décrets exécutifs.

Tableau 5.2: Programmes actifs à caractère social

Programme	Nature	Durée	Compensation	Remarque
Les programmes d'insertion sociale développés par le ministère de la Solidarité nationale forment un instrument destiné à combattre la pauvreté et le chômage des jeunes. Axé vers un traitement social du chômage, il est géré par l'Agence de développement social au niveau national et mis en œuvre au niveau local par les directions de l'action sociale (DAS) des wilayates.				
Programme d'insertion des diplômés (PID)	Dispositif ciblant les jeunes diplômés universitaires et les techniciens sans revenus se trouvant dans une situation précaire ou souffrant d'un handicap. Second critère: être âgés de 19 à 35 ans et être sans revenus.	1 an, renouvelable une fois	Diplômés universitaires: 10 000 DA/mois Techniciens: 8 000 DA/mois + assurance sociale à charge de l'État.	
Indemnité pour les activités d'intérêt général (AIG)	Son objectif est l'intégration sociale de personnes défavorisées en âge de travailler. Elle s'adresse aux catégories sociales qui n'ont pas de revenus..	1 année renouvelable, Mais il peut devenir dans quelques circonstances	3 000 DA/mois + assurance sociale à charge de l'État	
Programme d'aide à l'insertion sociale (DAIS) remplace le programme ESIL (emplois salariés d'initiative locale) et l'indemnité pour les activités d'intérêt général (IAIG)	Cette mesure vise à placer des chômeurs, âgés de 18 à 59 ans, sans qualification, à des postes intérimaires sur des chantiers publics ou d'intérêt général lorsque des entreprises ou des administrations publiques en font la demande.	2 ans, renouvelable deux fois	6 000 DA/mois + assurance sociale à charge de l'État	en 2008, ESIL est intégré sous ce nouveau label. IAIG est également intégré sous ce label depuis Mars 2012.

Source: Musette (2014) page 32 et complété à partir des décrets exécutifs.

2.2.2 Promouvoir une politique d'incitation pour les entreprises engagées dans la création d'emplois

En cas de recrutement à la fin de la période d'essai, les employeurs du secteur économique bénéficient :

1- abattement de la part patronale de la cotisation de sécurité sociale de 20% à 28% et 36% selon les cas, prévu par la loi n° 06-21 du 11 décembre 2006 sur les incitations et le soutien à la promotion de l'emploi. Les abattements sont accordés en cas de recrutement de demandeurs d'emploi pour une durée égale au moins à douze mois et une exonération totale des cotisations

lorsque le contrat de travail est conclu pour une durée indéterminée ainsi que pour tout employeur qui engage des actions de formation ou de perfectionnement en faveur de ses travailleurs.

2- abattement des cotisations de sécurité sociale pour un an pour employeurs artisans qui s`engagent à recruter après la période d`essai.

3- réduction de l'impôt sur le revenu global (IRG) et l`impôts sur les bénéfices des sociétés IBS (loi 59 de la finance de la loi 2007) pour quatre ans. Pour les maîtres artisans, il s`agira de réduire le taux à un niveau symbolique.

4- prolongation de la période d'exonération de l`IBS de 3 ans à 5 ans pour les entreprises créant 50 à 100 emplois et 7 ans pour les entreprises créant plus de 100 emplois.

3. Modèle économétrique

Nous nous intéressons à l'impact du plan d'action sur l'informalité. Nous menons notre test sur trois catégories : les salariés, les nouveaux salariés et les indépendants. Les nouveaux salariés sont ceux pour lesquels l'année de l'enquête correspond à l'année du premier travail. On a préféré d'ajouter l`effet sur cette catégorie à part car les décrets exécutifs correspondant prévoient certains avantages seulement dans le cas de recrutement d'un primo demandeur d`emploi, en plus comme on l'a déjà vu dans les précédents chapitres, cette catégorie des occupés est la catégorie la plus exposée à occuper un emploi informel.

Soit Y_i est indicateur de l`outcome. En ce qui concerne les salariés, nous évaluons l'impact du plan sur le fait d'avoir un emploi informel, alors $Y_i = 1$ si le salarié i n'est pas immatriculé à la sécurité sociale et 0 si non, pour$i = 1, \dots \dots, n$. Pour les employeurs et les indépendants, nous nous focalisons sur l'impact du plan sur l'enregistrement administratif et /ou fiscal de l'entreprise (secteur informel), alors Y_i =1 si l'activité i est no enregistrée et 0 sinon, pour$i = 1, \dots \dots, n$.

Soit T_i une variable indicatrice qui indique si l'individu i a été traité ou non. Il en résulte :

Y_i^T: est l'outcome indicateur pour individu i sous le traitement

Y_i^c: est l'outcome indicateur pour individu i sous le non- traitement.

L'impact du programme est donné par :

$G_i = \Pr(Y_i^T = 1) - \Pr(Y_i^c = 1)$ (1)

Où $\Pr(Y_i^T = 1)$ et $\Pr(Y_i^c = 1)$ sont les probabilités sous le traitement et non-traitement.

Nous cherchons d'estimer l`impact moyen du plan étant donné certaines caractéristiques, qui comprennent des caractéristiques individuelles : le sexe, l'éducation, l'âge, les caractéristiques de

l'emploi, le secteur d'activité, et enfin la tendance et quelques variables conjoncturelles : la croissance du PIB et le taux de chômage. Nous avons donc :

$ATE = E(G/X)$: Est l'effet moyen du traitement sachant X

$ATE = E(G/X, T = 1)$: Est l'impact espéré du traitement sur ceux qui sont touchés par le programme sachant X .

$ATE = E(G/X, T = 0)$: Est l'impact espéré du traitement sur ceux qui ne sont pas affectés par le programme sachant X [39].

La plus simple méthode pour introduire les Xs, est de supposer que la variable latente Y^* est une fonction linéaire des X, s et les termes erreurs (u^T et u^C). Il en résulte :

$$\begin{cases} Y_i^{T^*} = X_i B^T + u_i^T & T_i = 1 \quad (i = 1, \dots\dots\dots, n) \\ Y_i^{c^*} = X_i B^c + u_i^c & T_i = 0 \quad (i = 1, \dots\dots\dots, n) \end{cases} \quad (2)$$

On définit B^T et B^c étant donné que X sont exogènes ($E(u^T/X) = E\,(u^c/X = 0)$ mais $E(u^T/X, T = 1) \neq E\,(u^c/X, T = 0) \neq 0)$, du fait de la sélectivité. Les moyennes conditionnelles sont données par :

$$\begin{cases} ATT(X) = ATE(X) + E(u^T - u^c/X, T = 1) \\ ATU(X) = ATE(X) + E(u^T - u^c/X, T = 0) \\ \qquad\qquad ATE \;=\; X\,(B^T - B^c) \end{cases} \quad (3)$$

Il est impossible d'estimer un de ces effets, car nous observons Y^T uniquement pour les individus traités $(T = 1)$ et nous observons Y^C pour les individus non traités $(T = 0)$. Donc, on ne peut pas estimer les deux équations pour l'ensemble de la population.

L'estimateur DID donne une issue. L'idée essentielle est de comparer des échantillons de participants et non-participants avant et après l'intervention (deux périodes : $Post = 0,1$). Par définition $\Pr(Y_{it}{}^T = 1) = \Pr(Y_i^c = 1) + T_{it}G_{it}$, il est assumé que on peut observer T_{it}, Y_{it}^T quand $T_{it} = 1$ et Y_{it}^c quand $T_{it} = 0$, mais $G_{it} = \Pr(Y_{it}^T = 1) - \Pr(Y_{it}^c = 1)$ n'est pas observé directement pour tous les individus i.

Pour résoudre le problème de données manquantes, l'estimateur DID suppose que le biais de sélection (la différence non observée dans les moyennes des contrefactuels entre les unités traitées et non traitées) est invariant dans le temps, dans ce cas, les changements de l'output pour les non-

[39] Le ATE peut être écrit en fonction des autres moyennes : $ATE = ATT * \Pr(T = 1) + ATU * \Pr(T = 0)$

participants révèlent les changements des contrefactuels, i.e.:
$E[(\Pr(Y_1^c = 1) - \Pr(Y_0^c = 1)/T_1 = 1] = E\,(\Pr(Y_1^c = 1) - \Pr(Y_0^c = 1)/T_1 = 0]$(4)

puisque la période 0 constitue la base, avec $T_{it} = 0$ pour tous les i(par définition), $Y_{io} = Y_{i0}^c$ pour tous les i. Ensuite, il est évident que l'estimateur à double différence donne l'effet moyen de traitement sur le traité pour la période 1 :

$$DD(X) = E[\Pr(Y_1^T = 1) - \Pr(Y_0^T = 1)/X, T_1 = 1] - E[\Pr(Y_1^c = 1) - \Pr(Y_0^c = 1)/X, T_1 = 0]$$
$$DD(X) = E(G_1/T = 1) = ATT(X) \quad (5)$$

Il n'est pas nécessaire d'avoir des donnes de panel pour calculer l'estimateurDID. Les données des deux périodes sont imputées et une seule équation seulement est estimée :

$\Pr(Y_{it} = 1) = F\ (\alpha + \beta T_i\, Post + \gamma T_i + \delta Post + \lambda X_i)$ (6)

$$(Post = 0{,}1\ ; i = 1, \dots\dots\dots, n)$$

Où : F est la fonction de répartition de la loi logistique, α est constante, β est le coefficient relatif à l`effet du plan, X est une matrice des covariables et λ est la matrice des coefficients de leurs effets.

4. Données et spécification empirique

Dans cette analyse nous mobilisons les données qui proviennent des enquêtes emploi auprès des ménages réalisées par l'ONS de 1997 à 2013[40]. Les emplois informels sont identifiés à partir des caractéristiques de l'emploi, suivant la définition statistique de l'emploi informel approuvée en 2003 lors de la 17ème Conférence internationale du Travail Statisticiens (BIT, 2003). Le critère de non-affiliation à la sécurité sociale permet de les identifier : sont considérés comme des travailleurs informels tous les employés ayant répondu qu'ils ne sont pas enregistrés à la sécurité sociale. Les aides familiaux sont considérés avec les employés, contrairement au Pagés et Stampini (2009) et Tanzel et Kan (2012) où ils étaient regroupés avec l'auto-emploi[41]. L'analyse est effectuée en excluant le secteur agricole comme il est recommandé par les experts internationaux du Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel, et seulement dans le secteur privé, parce que dans le secteur public, la totalité des employés sont déclarés à la sécurité sociale et toutes les unités de production sont enregistrées (Bensidoun et Souag 2013).

S`agissant de l`impact du plan sur l`immatriculation à la sécurité sociale des employés, dans les données de l'ONS, nous n'observons pas directement les établissements qui ont été touchés par le plan, mais nous supposons que toutes les structures formelles ont été affectées. Notre hypothèse

[40]Pour plus de détails sur la méthodologie des enquêtes, voir l'encadré associé dans le chapitre 2.
[41] Dans les données que nous exploitons ici, l 'enregistrement administratif et ou fiscal n'est renseigne que pour les indépendants et les employeurs alors pour les aides familiaux on ne sait que leurs affiliations à la sécurité sociale. Pour cette raison, nous les avons classés avec les salariés.

est basée sur le fait que dans les décrets exécutifs et afin de bénéficier des avantages, l'enregistrement administratif de l'entreprise est exigé et la procédure nécessite la présentation de tout un dossier administratif prouvant l`enregistrement. En plus, une fois enregistrées, toutes les entreprises peuvent en bénéficier sans aucune exception ou distinction.

Pour définir le secteur informel, nous adoptons la définition statistique internationale du secteur informel approuvée en 1993 lors de la 15ème Conférence Internationale du Statisticien du Travail Statisticiens (OIT, 1993) qui recommande la taille de l`entreprise comme base. Par conséquent, nous considérons toutes les entreprises de 5 à 9 employés formelles, alors traitées, celles de 10 travailleurs et plus sont aussi formelles ainsi traitées et celles de moins de 5 travailleurs informelles donc, non-traitées.

En ce qui concerne l`effet sur l'enregistrement administratif et/ou fiscal de l'entreprise, les dispositifs mis en place ciblent en effet, à la fois les nouvelles entreprises et les entreprises informelles, car pour pouvoir bénéficier du soutien, aucun enregistrement administratif de l'activité n'est sérieusement réclamé. Dans le cas contraire, c'est à dire si l'entreprise est déjà enregistrée, l'employeur est renvoyé vers l'ANDPME qui s'occupe des entreprises déjà existantes (formelles). Donc, on pourrait admettre que notre groupe de traitement est celui formé par les entreprises informelles. Cependant, nous ne sommes pas en mesure de nous assurer que les entreprises de 10 travailleurs et plus peuvent être un parfait groupe de contrôle puisque, dans l'échantillon, nous avons 20% des entreprises de 10 travailleurs et plus qui sont informelles. En plus on ignore complètement quel dispositif avait l'impact le plus significatif. Afin de remédier à cela, nous estimons un impact hétérogène. Pour réduire le biais de sélection nous utilisons l'estimateur DID et nous considérons l'entreprise de 10 travailleurs et plus comme groupe de comparaison à la place du groupe de contrôle.

Nous comparons deux périodes : la période antérieure est la période 1997-2007, et la période post est celle de 2008 à 2013. Comme un test de falsification et après avoir comparé les deux périodes, nous utilisons l'estimateur DID sur la première période seulement. Ce test est conçu pour attribuer tout éventuel effet au plan d'action de 2008 et en même temps, pour évaluer l`impact de la première intervention (1997-2007). Nous supposons que la première intervention n'avait pas un effet significatif et l'adoption du plan d'action en 2008 était une nécessité.

Pour les salariés, le test de falsification est mené sur toute la période de 2001-2007 et en choisissant arbitrairement une année pour distinguer deux sous périodes[42], alors que pour les indépendants, le test de falsification est mené seulement sur la période 1997-2005. Comme on l'a déjà signalé, pour

[42] On a bougé l'année sur plusieurs ans et aucune différence n'a été soulevée. Les résultats présentés ici sont ceux qui correspondent à l'année 2003 comme année arbitraire.

certaines variables, nous ne possédons pas les mêmes questions correspondantes dans les questionnaires ce qui rend toute comparaison entre les années très difficile (Voir le tableau 2.1).

5. Résultats

5.1 Résultats descriptifs

Nous commençons par l`analyse de l'évolution de l'emploi par secteur institutionnel entre 1997 et 2013 à l'aide de données transversales (Figure 5.1). La politique de l'Etat algérien en matière d'emploi a consisté pour longtemps à augmenter la taille de la fonction publique pour maintenir la stabilité sociale. En effet, depuis 2003, on assiste à une nette reprise des emplois dans l'administration qui retrouve son niveau à nouveau passant de 25 % en 1997 à 29 % en 2003, puis à 23 % en 2004 puis une nette reprise à partir de 2011 suite au Printemps arabe de 2011 pour atteindre 31 % en 2017. L'expansion de la taille de la fonction publique s'est effectuée par le recrutement de fonctionnaires dans le cadre des quatre dispositifs lancés dans la nouvelle politique d'emploi de 2008 (CID, CIP, CFI et CTA).

En dehors de l'administration publique, il y a eu une diminution de 19 points de l'emploi du secteur économique public dans l'emploi total ; en 1997 plus de 1,2 millions de personnes occupaient un emploi dans les entreprises publiques alors qu'en 2013, 952331 seulement de personnes le sont. Les réformes économiques ont amené le secteur public à procéder à des compressions de personnels qui lui feront perdre sa prépondérance dans la création d'emplois. C'est ainsi que 1542 entreprises ont recours a 263000 licenciements secs, non compris les retraites légales et volontaires repartis sur 220000 au titre d'assurance chômage et 43000 retraite anticipée. Par ailleurs, il y eu 150000 suppressions d'emplois dues aux dissolutions de 800 entreprises dont la quasi-totalité sont publiques.

Le retrait de l'Etat de l'activité économique n'a pas été accompagné d'une dynamique suffisante de l'emploi privé formel. Ceci est resté modéré avec une part comprise entre 12 et 16 % dans l'emploi total mais il a été accompagné par une dynamique de secteur informel. Entre 1997 et 2013, la part de l'emploi informel dans l'emploi total est passée de 36 % à 42%. En termes d'évolution, l'emploi informel a commencé à se développer dans le pays en réponse aux nombreuses rigidités caractérisant l'organisation de l'économie en général et en particulier, les salaires et la fiscalité. Entre 1997 et 2006, la part de l'emploi informel est passée de 36 % à 53 %. Durant cette période, ce segment a contribué à la création d'emplois et à la réduction du chômage réel, afin de compenser l'incapacité du secteur privé formel d'absorber les flux annuels des demandeurs d'emplois y compris, les jeunes diplômés. Après la réforme de la politique d'emploi et l'adoption d'un plan d'action pour la promotion de l'emploi et lutter contre le chômage par le gouvernement algérien en 2008, l'emploi informel commence à baisser passant de 50 % en 2010 à 40 % en 2013.

Graphique 5.1 : Répartition de la population occupée algérienne de 1997 à 2013, en %.

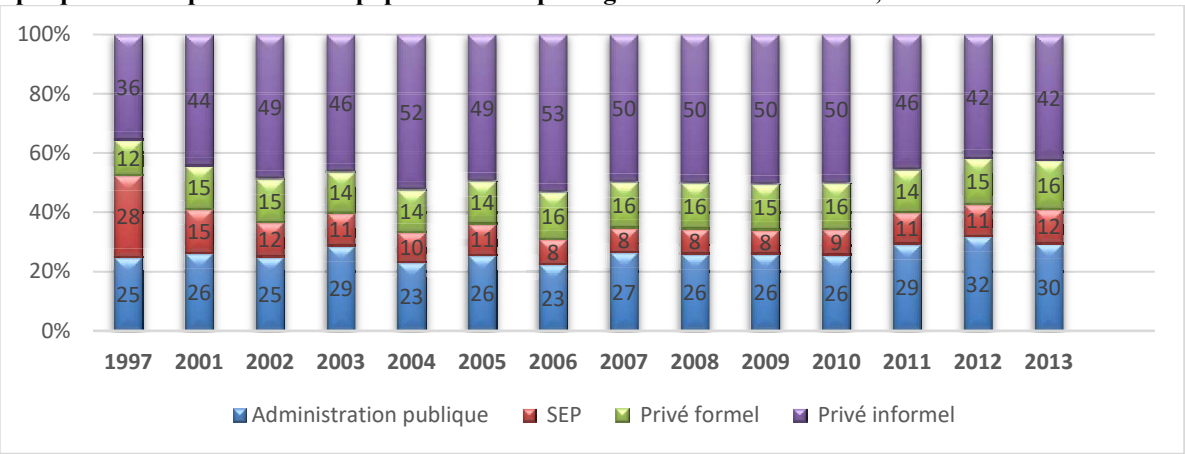

Source : élaboré par l'auteur à partir des données des enquêtes emploi, ONS.

En se focalisant uniquement sur le secteur privé non agricole. Nous constatons que pour les deux catégories d`employés, l'emploi informel affecte principalement ceux qui travaillent dans les entreprises de 5 à 9 salariés ou dans celle moins de 5 salariés mais avec des fractions différentes. En 2001, près de 80% des salariés des entreprises de moins de 5 employés ne sont pas déclarés à la sécurité sociale, cette part s'élève à environ de 98% pour les primo salariés. Par ailleurs, au début de la période, les parts de l'emploi informel des primo salariés dans les entreprises de 5 à 10 salariés et celles moins de 5 salariés évoluent avec une différence significative (environ 20%). Cependant, avec le temps et vers la fin de la période, les fractions se convergent pour atteindre ensemble environ de 90%. Dans les entreprises de 10 employés et plus, les emplois informels sont relativement faibles. En général, pour les deux catégories des employés, après l'intervention, la part des emplois informels change la tendance et commence à diminuer. Cependant, en comparant les deux évolutions, la part chez les primo salariés est plus importante : près de 60 % en 2001 (par rapport à l'ensemble des salariés : près 44 %). Elle reste stable jusqu'en 2006, après elle marque un saut en 2007 et juste après le plan, une diminution significative pour atteindre un niveau le plus bas en 2009. En 2010, elle recommence à augmenter à nouveau. S'agissant de la part de l'informel chez l'ensemble des employés, leur part a augmenté significativement entre 2001 et 2006, puis elle se stabilise jusqu'en 2008 et après le plan elle décroit.

Graphique 5.2 : L'emploi informel par taille d'entreprise dans le secteur privé non agricole, en %, l'ensemble des salariés.

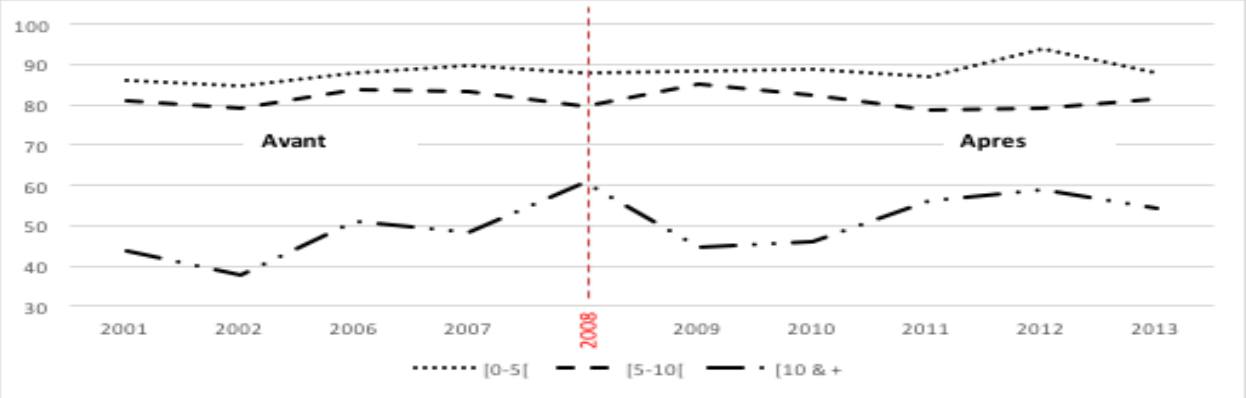

Source : élaboré par l'auteur à partir des données des enquêtes emploi, ONS.

Graphique 5.3 : L'emploi informel par taille d'entreprise dans le secteur privé non agricole, en %, primo salariés.

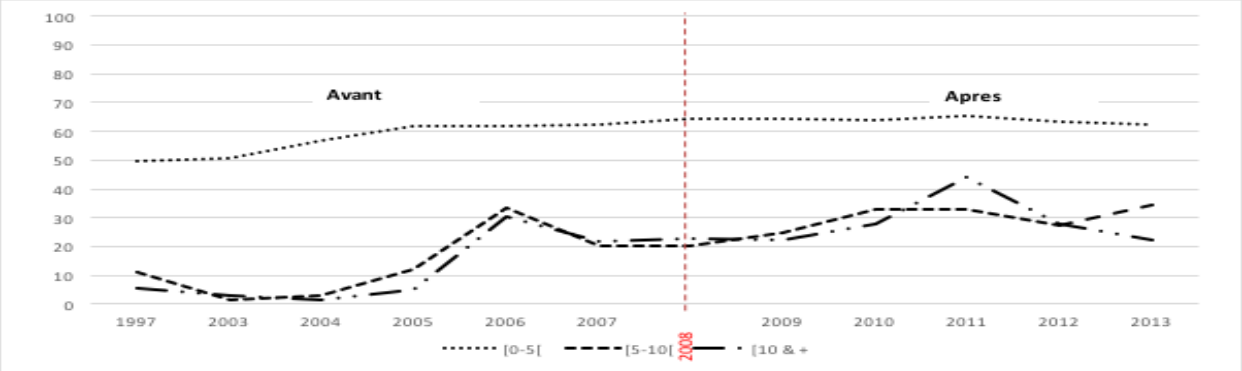

Source : élaboré par l'auteur à partir des données des enquêtes emploi, ONS.

En se focalisant toujours et uniquement sur le secteur privé non agricole, les figures 5.4 et 5.5 montrent que sur toute la période d'analyse, plus de 50 % des entreprises de moins de 5 salariés ne sont pas enregistrées auprès de registres de commerce ou bien auprès de la fiscalité. Cette part ne dépasse pas 35 % dans les autres entreprises. En termes d'évolution, les parts de non enregistrement administratif et fiscal dans les très petites entreprises ont augmenté de 1997 à 2006, puis elles se sont demeurées stables de 2006 à 2008 et vers la fin de la période, nous assistons à une légère diminution. Dans les autres entreprises, les deux parts se sont évoluées ensemble en marquant un pic en 2006, puis une nette reprise vers la hausse vers la fin de la période.

Graphique 5.4 : Non enregistrement administratif par taille d'entreprise en %, secteur privé hors agriculture, Entreprise.

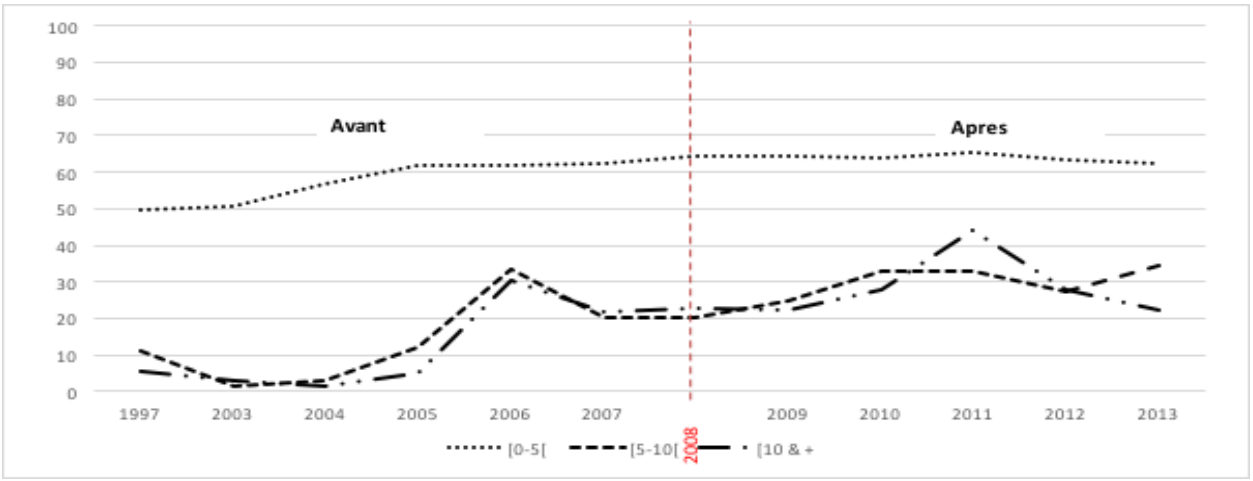

Source : élaboré par l'auteur à partir des données des enquêtes emploi, ONS

Graphique 5.5 : Non enregistrement fiscal par taille d'entreprise en %, secteur privé non agricole, Entreprise.

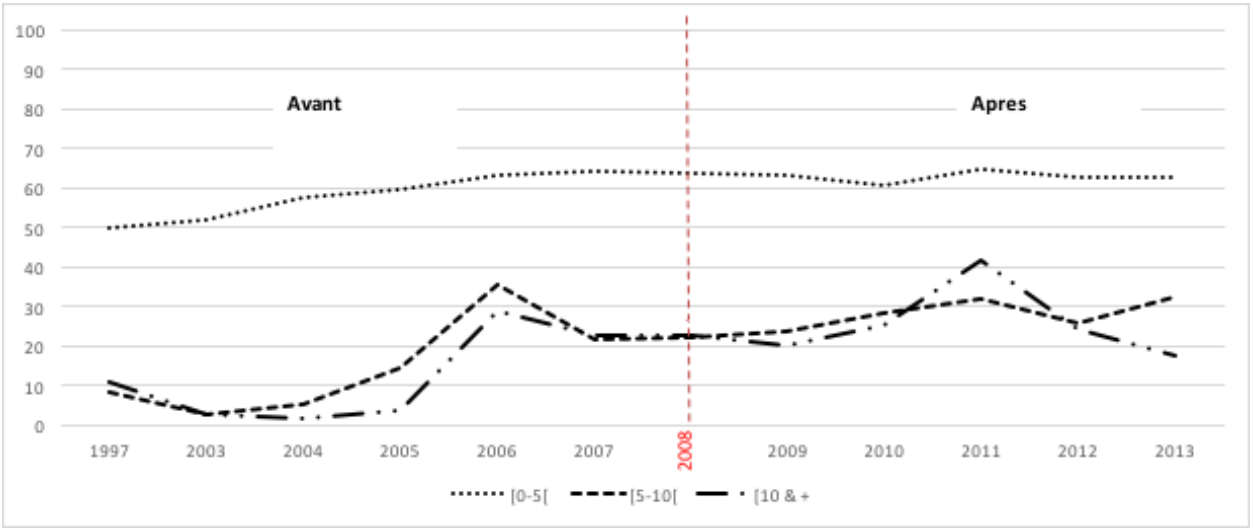

Source : élaboré par l'auteur à partir des données des enquêtes emploi, ONS.

5.2 Estimation Différence en Différence

Comme nous l'avons déjà mentionné, nous évaluons l'impact du plan d'action mis en œuvre en 2008 sur trois catégories des occupés. D'une part sur les salariés et les primo salariés afin d`identifier l`impact de l`emploi informel et d'autre part sur les indépendants et les employeurs afin d`identifier l'effet sur le secteur informel (enregistrement administratif et /ou fiscal). Nous rappelons que nous avons ajouté l'impact sur les nouveaux employés à part parce que dans les décrets exécutifs correspondants au plan, certains avantages sont spécifiques au recrutement des primo demandeurs d'emploi pour favoriser leur insertion.

En utilisant la méthodologie de la Différence en Différence (DID), nous avons estimé quatre modèles. Le premier est celui de base : estimé sans co-variables. Le deuxième modèle contrôle le sexe et les variables relatives au capital humain (âge, âge au carré, et l'éducation). Dans le troisième modèle, nous ajoutons le secteur d'activité et dans la dernière spécification nous ajoutons la

tendance et quelques co-variables conjecturelles telles que le taux de croissance annuelle du PIB et le taux de chômage annuel (tableau 5. 3).

Tableau 5.3 : Résultats de l'estimation de Différence en Différence : probabilité d'avoir un emploi informel, employés

	Post	Traitement	DID	Traitement	DID
			Tous les employés		
Modèle 1 : basique	0.101***	-0.551***	-0.083	-0.012	**-0.087***
	(0.038)	(0.049)	(0.063)	(0.009)	(0.051)
Modèle 2 : + caractéristiques individuelles	0.546***	-0.554***	**-0.143****	-1.863***	**-0.185*****
	(0.040)	(0.053)	(0.068)	(0.043)	(0.056)
Modèle 3 : + le secteur d'activité	0.488***	-0.801***	-0.089	-2.104***	**-0.221*****
	(0.041)	(0.055)	(0.070)	(0.046)	(0.058)
Modèle 4 : + trend et variables conjoncturelles	2.098***	-0.789***	-0.107	-2.188***	**-0.162*****
	(0.077)	(0.058)	(0.072)	(0.049)	(0.060)
			Primo employés		
Modèle 1 : basique	-0.430**	-0.987***	**0.583***	-2.108***	0.085
	(0.195)	(0.286)	(0.326)	(0.228)	(0.261)
Modèle 2 : + caractéristiques individuelles	-0.164	-0.712**	0.268	-1.883***	-0.2
	(0.203)	(0.301)	(0.343)	(0.241)	(0.277)
Modèle 3 : + le secteur d'activité	-0.232	-0.798**	0.254	-1.929***	-0.289
	(0.205)	(0.312)	(0.353)	(0.250)	(0.284)
Modèle 4 : + trend et variables conjoncturelles	1.425***	-0.973***	0.441	-2.132***	-0.049
	(0.402)	(0.330)	(0.370)	(0.269)	(0.300)

* p<0.10, ** p<0.05, *** p<0.01, outcome est la probabilité d'avoir un emploi informel. *Source* : élaboré par l'auteur à partir des bases de données, ONS.

Nos résultats montrent que le plan avait un impact significatif négatif sur l'emploi informel dans les établissements de dix salariés et plus. L'impact n'est pas significatif dans les petites entreprises formelles (5 à 9 travailleurs). Dans trois régressions sur un total de quatre régressions, nous obtenons un coefficient significatif correspondant à l'effet du plan. Toutefois, ce coefficient n'est pas significatif dans la plupart des régressions lorsque nous prenons uniquement les nouveaux salariés : il n'est significatif que dans une régression lorsqu'on contrôle toutes les variables explicatives.

Afin d`avoir des résultats plus robustes, nous avons appliqué la méthodologie DID seulement sur la période antérieure du plan (2001-2007) comme un test de falsification (annexe A2). Prenant arbitrairement l'année 2003 pour diviser le période antérieur en période avant et période après, aucun effet significatif n'a été soulevé. Ce résultat renforce les premiers et attribue l'effet significatif au plan d'action adopté en 2008 et conclu aussi que la première intervention sur le marché du travail algérien en 1997 n'avait pas contribué à réduire l'emploi informel.

En ce qui concerne l'impact sur le secteur informel, nous avons mené notre test sur toutes les combinaisons possibles de l`enregistrement : administratif, fiscal, administratif ou fiscal et en fin administratif et fiscal. Nous avons estimé l'effet hétérogène sur les trois catégories d'entreprises en prenant les entreprises de 10 salariés et plus comme groupe de comparaison. Les résultats montrent (tableau 5) que le plan avait un impact négatif et significatif sur l'enregistrement administratif et fiscal mais seulement pour les entreprises de 1 à 4 travailleurs par rapport à celles de dix salariés et plus. L'effet n'est pas significatif pour les entreprises de 5 à 9 salariés. Dans la plupart des régressions (9 sur 12 régressions) menées, le coefficient correspondant à l'impact est négatif et significatif. Le test de falsification mené uniquement sur la période avant l'intervention et en utilisant le DID estimateur sur deux sous-périodes (annexe A2), ne relève aucun impact significatif : tous les coefficients correspondants ne sont pas statistiquement significatifs.

Cette dernière analyse montre qu`en Algérie, à partir du cinquième salarié recruté, les coûts de formalité se convergent pour toutes les entreprises quelle que soit leur taille. Les seuls bénéficiaires en cas de réduction de ces coûts dans un cadre d'une politique, sont bien les très petites entreprises (moins de 5 salaries). Dans la première phase, ces entreprises ont besoin du soutien pour faire face aux différents handicaps de leur croissance et développent (barrière à l'entrée, l'économie d'échelle, ...). Tous les avantages qui ont été accordés par le gouvernement algérien pour le développement et la promotion de l'entreprenariat n'ont pu ramener que les plus petites entreprises du secteur informel au secteur formel, mais ils étaient incapables d'avoir un effet significatif sur les entreprises de 5 à 9 employés. Cela nous fait penser pour ces entreprises, d'autres raisons ajoutées aux coûts de formalité pourraient les motiver à opérer dans le secteur informel (la normalité, ...).

Tableau 5.4: Résultats de l'estimation Différence en Différence : probabilité de ne pas être enregistrée auprès les registres de commerce et /ou fiscalité, Entreprises

	Post	[1-5[	DID	[5-10[	DID
			Enregistrement Administratif		
Modèle 1 : basique	0.760***	2.015***	**-0.656*** **	0.141	0.141
	(0.132)	(0.114)	(0.134)	(0.145)	(0.145)
Modèle 2 : + caractéristiques individuelles	0.600***	1.458***	**-0.258***	-0.119	0.105
	(0.147)	(0.126)	(0.149)	(0.163)	(0.191)
Modèle 3 : + le secteur d'activité	0.861***	2.640***	**-0.607*** **	0.193	0.147
	(0.153)	(0.132)	(0.155)	(0.169)	(0.201)
Modèle 4 : + trend et variables conjoncturelles	1.550***	2.600***	**-0.539*** **	0.199	0.153
	(0.164)	(0.133)	(0.155)	(0.171)	(0.202)
			Enregistrement fiscal		
Modèle 1 : basique	0.664***	2.060***	**-0.601*** **	0.299**	-0.23
	(0.134)	(0.115)	(0.136)	(0.144)	(0.170)
Modèle 2 : + caractéristiques individuelles	0.474***	1.528***	-0.205	0.065	-0.023
	(0.148)	(0.126)	(0.150)	(0.160)	(0.190)
Modèle 3 : + le secteur d'activité	0.719***	2.693***	**-0.545*** **	0.401**	0.000
	(0.154)	(0.132)	(0.156)	(0.167)	(0.199)
Modèle 4 : + trend et variables conjoncturelles	1.214***	2.669***	**-0.513*** **	0.397**	0.004
	(0.165)	(0.133)	(0.157)	(0.169)	(0.201)
			Enregistrement Administratif & fiscal		
Modèle 1 : basique	0.718***	2.041***	**-0.683*** **	0.216	-0.215
	(0.130)	(0.111)	(0.131)	(0.141)	(0.166)
Modèle 2 : + caractéristiques individuelles	0.566***	1.496***	**-0.299** **	-0.024	-0.019
	(0.144)	(0.123)	(0.146)	(0.158)	(0.187)
Modèle 3 : + le secteur d'activité	0.833***	2.703***	**-0.664*** **	0.309*	0.003
	(0.151)	(0.130)	(0.152)	(0.165)	(0.197)
Modèle 4 : + trend et variables conjoncturelles	1.411***	2.668***	**-0.606*** **	0.315*	0.006
	(0.162)	(0.130)	(0.153)	(0.166)	(0.198)
			Enregistrement Administratif or fiscal		
Modèle 1 : basique	0.710***	2.042***	**-0.580*** **	0.227	-0.132
	(0.137)	(0.118)	(0.139)	(0.149)	(0.175)
Modèle 2 : + caractéristiques individuelles	0.509***	1.495***	-0.167	-0.025	0.099
	(0.151)	(0.129)	(0.153)	(0.166)	(0.195)
Modèle 3 : + le secteur d'activité	0.750***	2.641***	**-0.493*** **	0.291*	0.141
	(0.157)	(0.135)	(0.158)	(0.172)	(0.204)
Modèle 4 : + trend et variables conjoncturelles	1.355***	2.612***	**-0.450*** **	0.287*	0.149
	(0.168)	(0.136)	(0.159)	(0.173)	(0.205)

* p<0.10, ** p<0.05, *** p<0.01, outcome est la probabilité de ne pas être enregistré, le groupe de comparaison est celui des entreprises de 10 salariés et plus. *Source* : élaboré par l'auteur à partir des données, ONS.

Conclusion

Le cœur de la politique de l'emploi en Algérie a été la mise en œuvre des programmes de soutien et d'insertion sur le marché du travail par divers organismes publics. Chaque organisme gère des

différents programmes et a accès à des ressources considérables. Cependant, malgré la quantité importante de ressources qu'ils absorbent, peu d'informations sont disponibles sur leurs activités et leurs résultats. Par exemple, on sait peu de choses sur le nombre de bénéficiaires, les taux d'abandon, le suivi des bénéficiaires et l'évaluation de l'efficacité des politiques en termes de taux de placement, impact sur la durée du chômage et de la qualité de l'emploi.

Par conséquent, l'objectif de cette contribution est d'évaluer l'impact du plan d'action adopté par le gouvernement algérien en 2008 pour le développement de l'emploi et la lutte contre le chômage sur l'informalité. Le plan correspond à la deuxième intervention sur le marché du travail en Algérie puisque la première date en 1997.

En mobilisant des données des enquêtes emploi réalisées par l'ONS de 1997 à 2013, et faisant appel à la méthodologie DID, nous avons mené notre test sur l'emploi salarié et non salarié. En ce qui concerne le salariat, nous avons ciblé l'impact sur le fait d'avoir un emploi informel. Nos résultats montrent que le plan a contribué à réduire les chances d'avoir un emploi informel, mais seulement dans les entreprises de 10 travailleurs et plus, dans les autres entreprises, l'effet n'est pas significatif. De plus, en dépit des efforts du gouvernement algérien pour l'encouragement du recrutement des nouveaux arrivants sur le marché du travail en spécifiant certains avantages aux entreprises qui les recrutent, l'impact du plan n'est pas assez significatif.

Le plan a également contribué à réduire le secteur informel. Il a été montré que les dispositifs pour la création et le développement de l'entreprenariat avaient un impact significatif sur les enregistrements administratif et fiscal. Cependant, l'effet n'est significatif que seulement pour les entreprises de 1 à 4 travailleurs comparativement avec celle de 10 et plus, il n'est pas significatif pour les entreprises de 5 à 9 travailleurs comparativement avec celles de 10 travailleurs et plus. Tous les avantages accordés par le gouvernement algérien par la prise en charge d'une partie des coûts n'étaient capables de ramener que les très petites entreprises du secteur informel au secteur formel, mais ils étaient incapables d'avoir un effet significatif sur les entreprises de 5 à 9 employés. Cela nous fait penser à d'autres raisons qui pourraient motiver ces entreprises à exercer dans le secteur informel

Le test de falsification mené uniquement sur la période précédant le plan, (qui correspond à la première intervention sur le marché du travail en Algérie), en utilisant le l'estimateur DID sur deux sous-périodes, ne relève aucun impact significatif sur l`informalité (emploi informel et secteur informel) : tous les coefficients des régressions sont statistiquement non significatifs. Ce résultat justifie la nécessité de la deuxième intervention sur le marché du travail algérien puisque le processus d'intervention de 1997 n`avait pas un impact significatif.

Cette contribution réclame d'être complétée par une évaluation de l'impact du plan sur le chômage dans la mesure où les politiques de l'emploi en Algérie ciblaient en premier rang la la réduction du chômage. Il est incontestable qu'en analysant les données globales sur le chômage, nous apercevons une diminution significative depuis 2002, cependant, nous ignorerons complètement l'impact individuel. Par conséquent, compléter cette contribution par une évaluation micro économétrique sur le chômage serait fortement souhaitable.

CHAPITRES VI
LOI D'OKUN ET l'IMPACT DE LA POLITIQUE DE l'EMPLOI EN ALGERIE (1997-2016)

Introduction

Les politiques de l'emploi en général rassemblent les dispositifs consistant à lutter contre le chômage, à soutenir la création d'emplois et/ou à assurer le maintien des emplois existants (L'Horty, 2013). Selon Benhabib (2017) et Benhabib et Adair (2017), l'évaluation de ces politiques est controversée. La flexibilisation du marché du travail engendrerait un niveau de chômage plus faible que sur un marché rigide (Nickell *et al.*, 2005 ; Bassanini and Duval, 2009). La durée des formations dispensées aux jeunes chômeurs influencerait positivement la pérennité de leur insertion dans l'emploi. Cependant, le coût (élevé) au regard de l'efficacité (limitée) de certaines politiques conduit à s'interroger (Bunel *et al.*, 2012).

Le chômage s'accroît significativement en Algérie à partir de 1986 suite à la crise économique engendrée par l'effondrement du prix du pétrole, qui a conduit le pays à recourir entre 1994 et 1997 au PAS sous l'égide du Fonds Monétaire International. Le rétablissement des équilibres macro-financiers a été réalisé au prix de la restructuration et de la liquidation d'entreprises étatiques engendrant des licenciements massifs.

Le taux de chômage s'accroît tout d'abord de 1987 (21,4%) à 1997 (26,4%), la tendance s'inverse à partir du pic de 2000 (29,5%) et atteint 9,9% en 2016 (ONS, 2012 ; 2017). Dans quelle mesure, les variations du chômage résultent-elles de l'activation des politiques de l'emploi, de la flexion des taux d'activité ou de la substitution de l'emploi informel à l'emploi formel ?

Aucune évaluation complète des dispositifs de la politique de l'emploi, ni de mesure systématique de leur impact, n'ont été réalisées (Musette, 2013 ; Benhabib, 2017). Ce chapitre s'inspire de Adair & Souag (2018). Nous examinons les différents dispositifs de la politique d'activation mis en œuvre par les pouvoirs publics depuis les années 1990.

La première section analyse la pertinence de la loi d'Okun en Algérie, à travers la décomposition de la relation entre croissance économique et emploi. La deuxième section estime l'impact des dispositifs en termes de nombre d'emplois créés. La troisième section s'attache à la relation entre emploi informel et résorption du chômage.

6.1 La relation entre croissance et emploi : qu'en est-il de la loi d'Okun en Algérie ?

6.1.1 Quelques faits stylisés

Nous présentons tout d'abord quelques faits stylisés résultant de l'exploitation des données du tableau A2.7 de l'annexe 2. Le taux d'emploi s'accroit de 10% entre 2000 et 2014, tandis que la population en âge de travailler ne s'accroît que de 4,6%. La variation du taux d'emploi s'accélère jusqu'en 2005 puis décline jusqu'en 2012. La variation de la population en âge de travailler décline continument et devient négative à partir de 2010. Il y a donc là un effet démographique potentiellement vertueux sur le chômage.

La population en âge de travailler se stabilise, la population active s'accroît avec l'augmentation de la population occupée et la diminution spectaculaire du nombre de chômeurs de 2,511 millions en 2000 à 1,241 millions en 2006 et 1,072 millions en 2009. Le taux de chômage qui s'élève à près de 30% en 2000, se réduit à 20% en 2004 et à 10% en 2009. Dit autrement, au cours de la période 2001-2015, l'accroissement annuel moyen de la population occupée est de près de 300000 travailleurs (290000) et la diminution du chômage bénéficie à près de 100000 personnes (-98000) par an. Cependant, l'essentiel de cette baisse du chômage intervient avant la mise en œuvre du Plan d'Action de 2008.

6.1.2 Population active, productivité du travail, chômage et PIB : la loi d'Okun

Encadré 6.1. Les deux spécifications de loi d'Okun :

La loi d'Okun recouvre deux spécifications : le modèle en différence première et le modèle d'écart.

Selon le modèle en différence première, la relation entre le logarithme de la production réelle observée réelle (y) et le taux de chômage observé (u) est exprimée par :

$(u_t - u_{t-1}) = \alpha + (y_t - y_{t-1}) + \varepsilon_t$, soit $\Delta u_t = \alpha + \beta \Delta y_t + \varepsilon_t$.

β correspond ici au coefficient d'Okun qui mesure l'élasticité du chômage au PIB.

Selon le modèle d'écart, la relation entre l'écart du taux de chômage observé (u_t) au taux naturel de chômage (u^*_t) et l'écart entre le PIB observé (y_t) et le PIB potentiel (y^*_t) est exprimée par :

$(u_t - u^*_t) = \alpha + \gamma (y_t - y^*_t) + \omega_t$.

γ correspond ici au coefficient d'Okun.

Le problème que pose le modèle d'écart tient à ce que y^* et u^*, ne sont pas observables et doivent donc être estimés. L'estimation requiert un lissage (filtre de Hodrick-Prescott, par exemple) afin d'imputer respectivement les composants tendanciels et cycliques de ces deux variables.

Le coefficient d'élasticité est supposé être négatif et inférieur à 1. La loi d'Okun serait vérifiée sur le long terme (Ball *et al*., 2013). La productivité du travail et la population active sont des facteurs déterminants.

La revue de littérature des travaux récents consacrés à la relation entre croissance économique et chômage en Algérie montre que la loi d'Okun (Encadré 2) est controversée.

Deux travaux concluent à l'inexistence de la loi d'Okun au regard du modèle d'écart. Yousefat (2011) utilise un modèle à correction d'erreur sur la période 1970-2009 et conclue à l'existence d'une faible causalité du chômage sur la croissance économique ; cependant, aucune relation d'équilibrage n'apparaît à long ou à court terme. Driouche (2013) utilise également un modèle à correction d'erreur sur la période 1980-2011 afin de déterminer le taux de croissance nécessaire pour absorber le chômage de longue durée et conclue à l'absence d'une relation de coïntégration entre le taux de chômage et la croissance économique.

Trois autres travaux concluent à la validité de la loi d'Okun.

Furceri (2012) explore l'impact des institutions du marché du travail sur la relation entre chômage et croissance, au cours de la période 1980-2008. Il observe une relation négative entre l'emploi et l'écart de production. Le coefficient d'Okun apparaît faible (-0.05) en raison de la prépondérance des secteurs à faible croissance de l'emploi (hydrocarbures) et la rigidité du marché du travail caractérisé par l'opposition des *insiders* et des *outsiders*.

Adouka et Bouguell (2013) utilisent un modèle à correction d'erreur et valident empiriquement la loi d'Okun sur la période 1980-2010 : une augmentation de PIB réel autour de son PIB potentiel de 1% entraine une diminution du taux de chômage de 0,2%.

El Aynaoui and Ibourk (2016) testent la loi d'Okun sur échantillon de 39 pays au cours de la période 1991-2015. Ils valident le modèle d'écart dans le cas de l'Algérie pour lequel 1% de croissance réduit le chômage, approximativement, dans la même proportion.

Cependant, toute hausse du PIB n'implique pas nécessairement une baisse du chômage en raison de la variation de la productivité du travail et de la population active, dont la somme correspond au taux de croissance nécessaire à stabiliser le taux de chômage. Ce taux de croissance peut constituer une première approximation du taux de croissance du PIB potentiel.

Selon la figure 6.1, au cours de la période 2001-2015, la variation de la productivité apparente du travail est de 0,1526% en moyenne annuelle et fluctue en phase avec le PIB réel jusqu'en 2010, tandis que la variation de la population active est de 1,644% et fluctue en phase avec le taux de chômage jusqu'en 2010. La variation du PIB réel est de 3,693% en moyenne annuelle et la variation du chômage est de -3,458%. La somme de la variation de la productivité apparente du travail et de la variation de la population active (taux de croissance nécessaire à stabiliser le taux de chômage $Y_{\acute{o}}g_t$) est en moyenne de 1,749%.

Nous utilisons alternativement une version simplifiée du modèle de différence première et du modèle d'écart.

L'élasticité du taux de chômage /PIB est en moyenne de -1,398 sur la période 2001-2015. L'élasticité est forte et négative de 2001 à 2009, puis devient positive entre 2010 et 2015 lorsque le taux de chômage atteint 10%, sans qu'on puisse en inférer qu'il s'agit là du taux naturel de chômage.

Le modèle simplifié en différence première s'écrit : $\Delta u_t = +\beta \Delta y_t$

Où Δu_t représente la moyenne des variations du taux de chômage sur la période 2001-2015 et Δy_t représente la moyenne des variations du taux de croissance du PIB sur la même période.

Soit : *-3,458% = -0,936 (3,693%),* avec un coefficient d'Okun (β) de -0,936, proche de 1.

Le modèle d'écart simplifié s'écrit : $U_t - U_{t-1} = -\gamma\,(Yg_t - Y_{\acute{o}}g_t)$

Où $U_t - U_{t-1}$ représente la moyenne des écarts du taux de chômage sur la période 2001-2015, Yg_t représente la moyenne des variations du taux de croissance du PIB sur la même période et $Y_{\acute{o}}g_t$ le taux de croissance nécessaire à stabiliser le taux de chômage.

Soit : *-3,458% = -1,778 (3,693%-1,749%)*, avec un coefficient d'Okun (γ) de 1,778, supérieur à 1. Avec notre modèle d'écart simplifié, nous obtenons un coefficient comparable mais un peu plus élevé que celui du modèle d'écart (1,5) d'El Aynaoui and Ibourk (2016) sur la même période (2000-2015).

Figure 6.1 : Loi d'Okun, productivité apparente du travail et population active : le modèle en différence

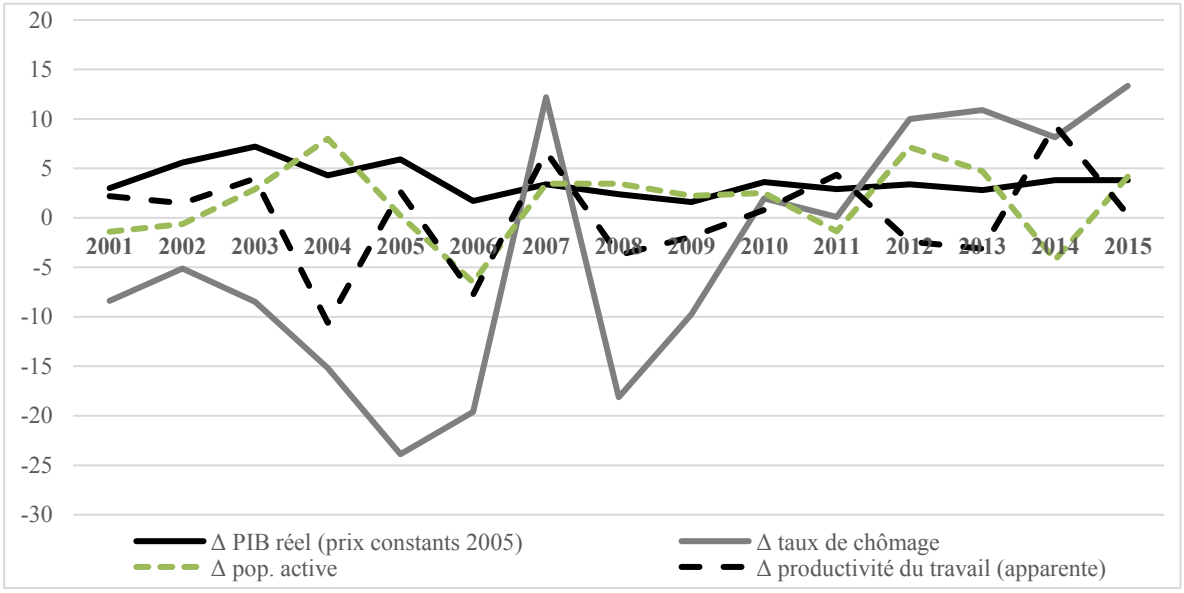

Source : d'après tableau A2.7 de l'annexe 2.

Comment expliquer un tel résultat ? Avant d'examiner l'impact des dispositifs d'emploi, il faut brièvement considérer le rôle de la création d'emploi induite par la loi d'orientation sur la PME de 2001.

6.1.3 La création d'emploi dans les PME

La création d'emploi dans les PME aurait triplé entre 2000 et 2013. La création brute annuelle moyenne de plus de 25 000 entreprises (dont le solde net est inférieur en raison de leur mortalité) qui occupent un effectif moyen de 2,4 employés engendre en moyenne 60000 emplois bruts par an. Cette création intervient essentiellement dans les secteurs d'activité à forte intensité de main d'œuvre dont la productivité est faible : les services pour la moitié et le BTPH pour le tiers (Nemiri Yaici, 2014).

Il convient de mentionner également le rôle de l'Agence Nationale du Développement de l'Investissement (ANDI) créée en 2001. Selon Kadi (2013) 48 363 projets soutenus par l'ANDI auraient généré 748409 emplois bruts de 2002 à 2011, soit 15 emplois par projet et près de 75000 emplois créés en moyenne annuelle.

Kadi (2013) estime que la contribution des PME à l'emploi total s'élèverait à près d'un million d'emplois (981000), soit 98000 postes en moyenne annuelle de 2001 (environ 639 000 emplois) à 2010 (1620000 emplois) ; ceci représenterait respectivement un emploi sur dix et un emploi sur six au regard de la population occupée. Cependant, cette contribution ne couvre qu'un peu plus du quart des 3,55 millions d'emplois nets créés au cours de la période 2001-2010. Il reste donc à expliquer près des trois quarts de la création d'emplois.

Si on y ajoute les 250000 emplois du filet social créés au cours de la période (annexe 1), on atteint 1,231 millions.

Il reste donc à expliquer près des deux tiers de la création d'emplois, qui résulte de la demande de travail des entreprises existantes et laquelle correspondent notamment les 900000 placements réalisés par l'ANEM au cours de cette période (annexe 3).

Le reste de l'emploi créé n'a pas transité par l'intermédiation sur le marché du travail.

6.2 Les dispositifs de la politique de l'emploi et l'évolution du chômage

6.2.1 *Tendances générales*

a. De 1967 à 1977

Durant la période 1967-1977 la politique d'industrialisation massive mise en œuvre par le pays a rendu le chômage pratiquement marginal. Le taux d'investissement très élevé a permis une croissance de l'emploi en proposant de nombreuses opportunités. Sur cette période, la création nette d'emploi a été estimée de 902200 postes ; soit une croissance annuelle moyenne de 4,25 %. Les secteurs du BTP et de l'industrie avaient contribué le plus avec 292900 postes (soit 32.46 %) et 263.5 postes (soit 29,20 %) respectivement. La migration observée de la population active vers les activités du secteur secondaire (BTP et industrie), a entraîné à une baisse des effectifs de l'agriculture estimée à -73600 emplois.

b. De 1980 à 1989

En 1980, une nouvelle politique économique a été annoncée avec l'arrivée du nouveau président de la République Chadli. Ralentir l'investissement public et améliorer la consommation finale sont les nouvelles directives de la politique de l'Etat. Cela n'a pas eu un effet sur l'emploi puisque les programmes retenus au cours des plans précédents continuent à avoir de l'effet sur la croissance de l'emploi auquel s'ajoute la forte augmentation des prix des hydrocarbures qu'il y a eu au début des années 1980. Ainsi, durant la période (1980-1984) 565000 nouveaux postes ont été créés : soit un taux de croissance annuel moyen de 4,17%. Le secteur de l'agriculture a enregistré une quasi-stagnation alors que le BTP, l'administration, et le secteur des services marchands ont enregistré des évolutions nettement positives de leur part avec respectivement 191.100 postes (soit 34 %),

185.000 postes (soit 32,91%) et 131 postes (soit 23,31%). Quant à l'industrie sa contribution a été estimée à 11,39 % seulement.

La période 1985-1989 a été marqué par un faible niveau de croissance économique, une baisse des recettes des hydrocarbures suite au contre-choc pétrolier et une forte croissance démographique. Tous ces facteurs, ensemble, ont entrainé une incapacité de répondre à une forte demande sociale. Durant cette période on assiste à une création nette d'emplois de 603000, soit 150.800 emplois par an avec un taux d'accroissement annuel moyen de 3,69 % seulement.

c. De 1990 à 2000

Les années 1990 représentent une décennie particulière marquée par la mise en place des réformes économiques pour libérer le système économique et l'ajustement structurel pour revenir aux équilibres macroéconomiques. Ainsi, le marché du travail algérien commence à connaître des difficultés. La situation s'est aggravée en raison de l'arrivée chaque année d'un nombre n'important de personnes sur le marché du travail, une demande de travail très limitée (durant la décennie 1990-2000, la création nette d'emploi est estimée de 1,66 millions seulement et l'accroissement des licenciements résultant des restructurations économiques, en particulier dans le secteur public (une perte de 413000 d'emplois entre les licenciements et dissolution des entreprises). Ces évolutions ont conduit à une hausse importante du taux de chômage. En 2000, la population en chômage dépasse pour la premier fois la barre de 2.5 millions personnes, soit un taux de 28.89 % et l'offre globale du travail a atteint 8,69 millions contre 5,67 millions seulement en 1990, soit une augmentation de 53.20 %. Il est à noter que la structure de l'offre globale du travail selon le sexe révèle l'existence de disparités entre le niveau de participation les hommes et femmes à la vie active.

A priori et en urgence, deux dispositifs ont été mis en place pour alléger les effets de la forte dégradation économique et sociale qui prévalaient durant 1990-1994. Il s'agit de dispositif d'insertion professionnel des jeune (DIPJ) destiné aux jeunes en leur offrant des emplois temporaires ou bien des subventions pour créer leur propre activité (coopérative des jeune). Selon le ministère des finances, entre 1990-1994, 402000 jeunes ont bénéficié d'action d'insertion dans le cadre de (DIPJ), soit en moyenne 80000 jeunes /an. Ces actions ont coûté à l'Etat une subvention globale de 8 Milliards DA, soit 0.15 % du PIB. Le deuxième dispositif est de caractère social visant le soutien aux revenus par essentiellement deux formules : Allocation forfaitaire de solidarité (AFS) destinée aux personnes inactives sans revenus et l'Indemnité pour activité d'intérêt général (IAIG) au profit des actifs, chefs de ménages sans revenus en contrepartie de travaux d'intérêt général. Dans le cadre de l'IAIG, près de 200000 de bénéficiaires sont admis en moyenne par an.

A partir de 1994, la politique nationale de l'emploi a pris forme et le ministère du Travail est le principal régulateur en collaboration avec les agences ANEM, ANSEJ et CNAC. De plus, le ministère de la Solidarité Nationale mène aussi des actions sociales pour lutter contre la pauvreté en collaboration avec les agences de ANGEM et ADS. D'autres ministères sont indirectement interpelés dans la politique nationale d'emploi. Il s'agit notamment du ministère de l'agriculture, du ministère de l'industrie en collaboration avec l'Agence nationale pour le développement des petites et moyennes entreprises (ANDPME) et l'Agence nationale de développement de l'investissement (ANDI). Les prestations fournis par ces institutions comprennent des services de placement pour les chômeurs (ANEM et ADS), des services de promotion de l'entreprenariat et la création d'activités économiques (ANSEJ, CNAC et ANGEM) et des services pour le développent de l'investissement (ANDI, ANDPME). Entre 1994 et 2000, 206544 placements ont été effectués par l'ANEM et 97072 emplois générés par le dispositif l'ANSEJ entre 1998 et 2000.

Cependant, les retards enregistrés des années 1990 étaient autant importants. Donc, il a fallu attendre jusqu'à le début des années 2000 et la reprise des cours des hydrocarbures sur le marché international pour pouvoir financer les différents dispositifs d'emploi et mettre en place plusieurs programmes constituent les facteurs déterminants permettant à l'économie de renouer avec la croissance.

d. De 2001 à nos jours

Ainsi, sur la période 2001-2004 et dans le cadre de Programme de Soutien à la Relance Economique (PSRE) 1,570 emplois nouveaux emplois ont été créés, soit un taux de croissance annuel moyen de 10.49 % ce qui a permis de diminuer le taux de chômage jusqu'à 17.7% (soit 1.6 millions de chômeurs).

Un Programme Complémentaire de Soutien à la Croissance (PCSC) a été adopté sur la période allant de 2005 à 2009 et qui a mis l'accent sur des nouveaux projets de transports, de travaux publics et de logement. Il s'agit de secteurs traditionnels de support de l'économie domestique, de proximité (sauf en ce qui concerne les transports ferroviaires) et qui sont par conséquent, censés impulser la croissance et créer des emplois. Durant cette période, la création nette d'emploi a été estimée à 1,428 millions ; soit une croissance annuelle moyenne de 4, 17 % sauf l'année 2007 qui a connu une baisse de -3.10%, du fait du choc financier, qui s'est propagé rapidement et de manière imprévisible touchant notamment le marché de l'emploi ; mais le taux de chômage a baissé pour s'établir à 10.2% en 2009 (soit 1,072 millions de chômeurs). Toutefois, l'objectif était de le ramener à moins de 10% et de créer 2 millions d'emplois entre 2005 et 2009 n'a pas pu se concrétiser.

En avril 2008, le gouvernement algérien a décidé de ré-intervenir sur le marché du travail et mettre en œuvre un plan d'action pour la promotion de l'emploi et de lutte contre le chômage. Les principaux axes résident dans le développement de l'entrepreneuriat, la promotion de l'emploi salarié et l`incitation des entreprises à contribuer à la création d'emplois. Ainsi, la période (2010-2014) est caractérisée par la création nette de 504000 d'emplois dont une partie sont générés par les administrations publiques et les services. Le reste, sont des emplois permanents créés dans le cadre des chantiers de haute intensité de main-d'œuvre (sur 2010-2014, 34629 emplois sont générés par le dispositif TUP-HIMO) ou des postes d'emploi temporaires qui ont été créés dans le cadre du DAIP (sur la période 2010 -2014, on dénombre 1,4 millions bénéficiaires), suivi par les dispositifs de microcrédits (ANSEJ-ANGEM-CNAC environs 1.4 millions emplois générés sur cette période), coïncidant avec le lancement du Programme d'Investissements Publics.

Avec la crise financière qui a frappé le pays depuis le deuxième semestre de 2014 provoquée par le recul des prix des hydrocarbures au niveau international, un ralentissement de l'investissement public a été soulevé et une création d'emploi commence de plus en plus à diminuer pour enregistrer une perte de 76 mille emplois en 2017 attestant toujours la dépendance de l'économie algérienne à la volatilité des prix de pétrole.

La contribution des emplois créés dans les divers dispositifs à la croissance de la population occupée est faiblement significative de 2000 à 2005 (4% de l'emploi total) et se limite essentiellement au filet social. Elle s'accroît significativement à partir de 2006, avec la montée en charge des dispositifs de création d'entreprises ; elle représente près d'un emploi sur sept en 2011 (14,82%) et encore un sur dix en 2013 et 2014 (figure 6.2).

Figure 6.2 : Part (%) de l'emploi créé par l'ensemble des dispositifs dans l'emploi total–(2000-2014)

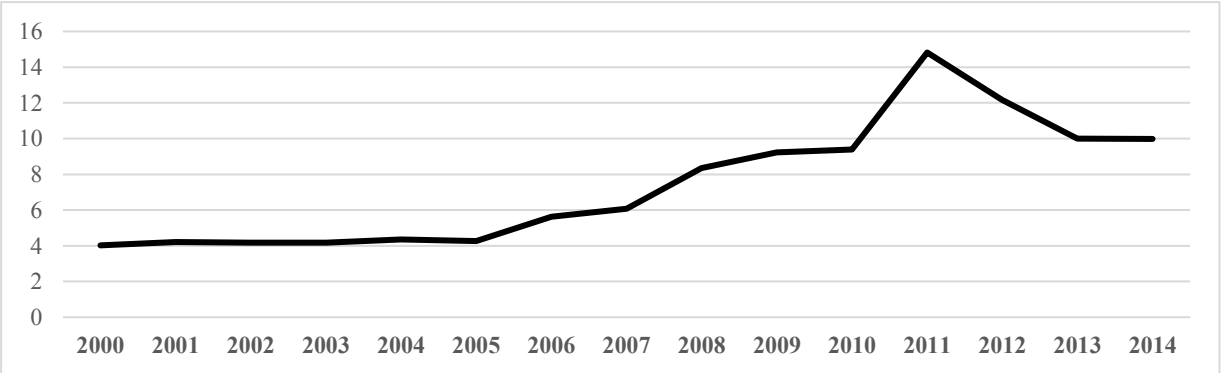

Source : d'après tableau A2.7 de l'annexe 2.

La croissance de la population occupée est plus vigoureuse que la baisse de la population au chômage. Ceci suggère que le solde net des entrées-sorties du marché du travail (qui n'est pas calculé par l'ONS) décroit au cours de la période (figure 6.3).

Figure 6.3 : Population occupée et population au chômage en milliers (2000-2016)

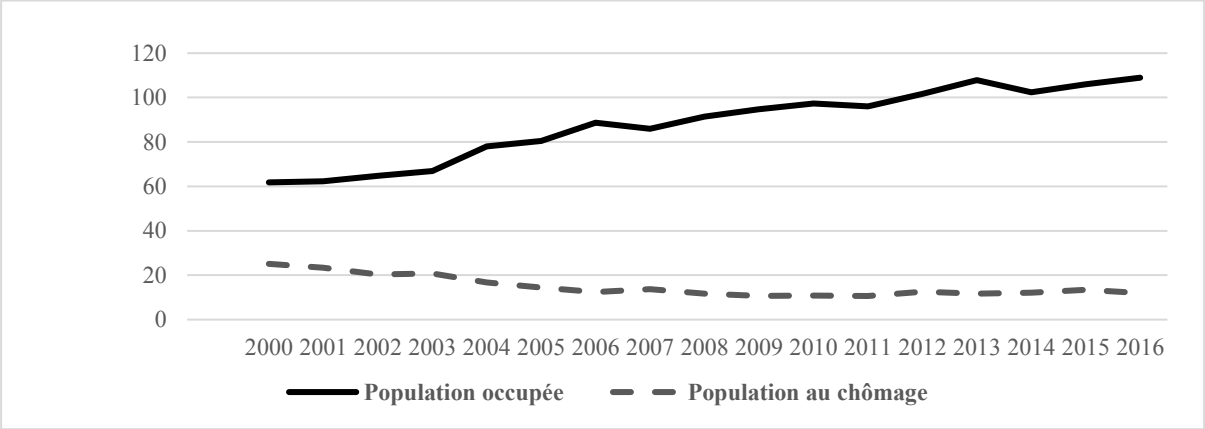

Source : tableau A2.7 (annexe 2 ; ONS (2001-2017)

Nous examinons successivement l'ajustement du niveau d'emploi résultant de l'intermédiation sur le marché du travail, l'emploi aidé dans le cadre de contrats précaires et l'emploi engendré par la création de micro-entreprises.

6.2.2 L'intermédiation sur le marché du travail : le rôle de l'ANEM

L'ANEM a joué un rôle central dans la régulation du fonctionnement du marché du travail avec environ 2 millions de placements opérés entre 2006 et 2016 (tableau 6.1). La tendance des placements suit celle des offres d'emploi reçues, avec cependant un écart qui se creuse depuis 2004 (figure A3, annexe 3). Selon l'ANEM (2017), trois quarts des placements en 2016 ont été réalisés dans le secteur privé mais seuls 9% des placements représentaient des Contrats à Durée Indéterminée (CDI), le reste relevant de contrats temporaires ; les secteurs d'activité offrant ces emplois sont respectivement les services (35%), l'industrie (32%) et le BTPH (29,7%).

Tableau 6.1 Bilan ANEM et programmes pour l'emploi des jeunes (2006-2016) - données en stocks

Placements classiques			Placements DAIP / Insertions (depuis 2008)	Total
ANEM	OPAP (2010-2014)	CTA (depuis 2009)		
2 093 262	37 043	261 990	2 033 583	4 425 878

Source : ANEM (2015 ; 2016 ; 2017)

L'ANEM reste le principal acteur dont les principales missions sont notamment l'encadrement général, les modalités de fonctionnement du marché du travail et la mise en place d'un système d'information dans le domaine de l'emploi et de la main d'œuvre. Elle s'est trouvée confronté à des contraintes dont les conséquences se sont répercutées négativement sur le rôle qui lui est assigné. C'est ainsi que l'ANEM s'est retrouvée marginalisée en tant que réceptacle de l'offre et de la demande d'emploi, et partant de la politique nationale d'emploi.

La répartition des placements de l'ANEM selon l'âge pour l'année 2014 est paradoxale : les jeunes âgés de 15 à 24 ans, qui constituent la cible prioritaire de la politique de l'emploi et représentent la part la prépondérante (40%) du total des demandeurs d'emploi en 2014 ne bénéficient que de

19% des placements (ANEM, 2015). De plus, la proportion des placements réalisés par l'ANEM chez les moins de 30 ans baisse de : 46% en 2008 (CNES, 2016) à 42% en 2014 (ANEM, 2015). S'agissant du niveau d'instruction, plus de la moitié des placements pour l'année 2014 ont concerné les actifs de niveau d'instruction moyen. Les universitaires représentent seulement 12% du total des placements. La part des femmes universitaires placées via l'ANEM est toutefois plus importante (32%) relativement à celle des hommes de même niveau d'instruction (10%). La répartition des diplômés selon le sexe et le niveau d'instruction n'est pas disponible au niveau des publications de l'ONS.

Concernant la promotion de l'emploi salarié des jeunes, le DAIP a permis l'insertion de plus de deux millions de jeunes à travers les trois volets CID, CIP, CFI sur la période 2008-2015 (Tableau A1). Les femmes y sont nettement représentées avec une part de plus de 53% pour l'année 2014, notamment au niveau du CID et CIP. Le CTA atteint un nombre de 261 990 actifs ayant bénéficié d'un contrat permanent entre 2009 et 2016 (ANEM, 2017). Cependant l'insertion des jeunes demeure fragile car les emplois créés sont temporaires ; la durée des contrats est limitée à deux années maximum (une année renouvelable une fois), ce qui retarde provisoirement le chômage sur le marché du travail.

6.2.3 La création d'emplois précaires dans le cadre de l'emploi salarié aidé

Ces programmes totalisent plus de 6 millions d'emplois sur la période 1997-2014, soit environ 342300 bénéficiaires par an en moyenne. Il s'agit d'emplois « d'attente » destinés à atténuer les difficultés des couches sociales les plus défavorisées. Le tableau 2 présente les résultats des quatre programmes. Il ressort la part prépondérante du DAIS (ex ESIL) et l'IAIG qui intègre le DAIS à partir de 2012. La proportion des jeunes de moins de 30 ans bénéficiaires du DAIS a chuté de près de 88% en 2008 à 34% en 2014 (CNES, 2016). Le PID occupe une part croissante de femmes qui représentent plus de 79% des bénéficiaires en 2014 contre 63,8% en 2008 (CNES, 2016).

Tableau 6.2. Bilan des dispositifs du filet social

TUP-HIMO (1997-2014)	DAIS (précédemment ESIL) (1997-2014)	IAIG (1997-2012)	PID (précédemment CPE) (1997-2014)	Total
659 299	2558 244	2 439 415	502 280	6 159 238

Sources : CNES (2016) ; Gouvernement algérien (2010) ; Musette (2013) ; ONS (2003) ; Premier Ministre (2009 ; 2012)

Figure 6.4 : Emploi aidé-(2000-2014)

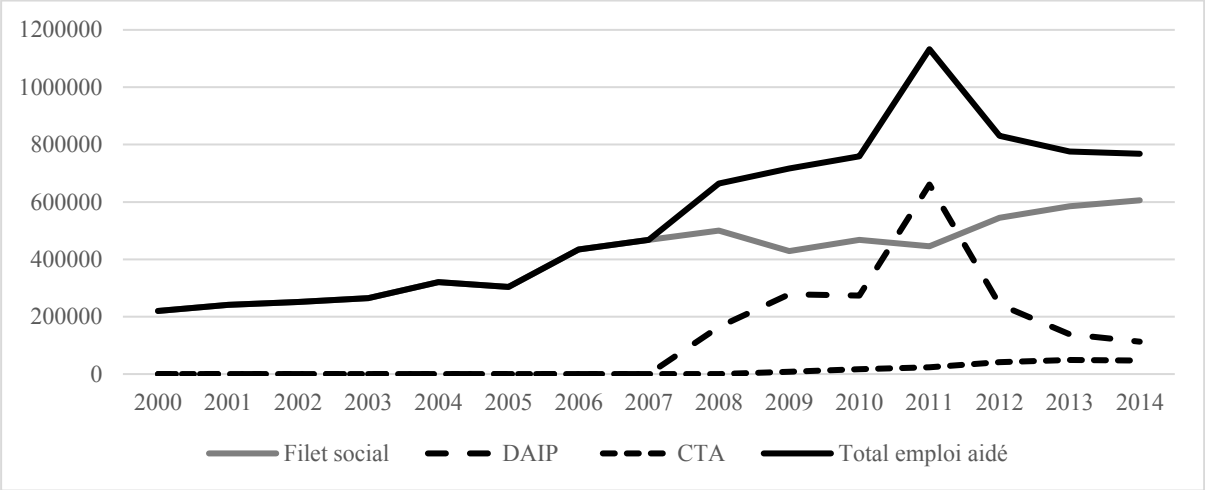

Source : d'après tableau A2.7 de l'annexe 2.

6.2.4. L'emploi brut résultant de l'aide à la création de micro-entreprises

Le soutien à la création d'activités et l'encouragement de l'entreprenariat notamment chez les jeunes se traduit par une progression du nombre de projets de micro-entreprises financés par l'ANSEJ, la CNAC et l'ANGEM. Le tableau 3 présente le bilan de ces dispositifs depuis leur lancement. Plus d'un million de projets ont été financés générant plus de 2 millions d'emplois directs, sachant qu'il s'agit de projection et non nécessairement de création.

L'ensemble des trois dispositifs réunis engendre en moyenne près de 2 emplois par projet et 141000 emplois par an en moyenne de 2005 à 2016, soit encore 200000 emplois créés par an au cours de la période 2008-2015 au cours de laquelle la création d'emploi est particulièrement vigoureuse jusqu'en 2012 : le nombre annuel des emplois est multiplié par deux en 2008, puis par trois en 2011 et décline rapidement depuis 2012 (figure 4).

Globalement, le dispositif de l'ANGEM génère en moyenne près du double de la création d'emploi du dispositif ANSEJ et environ le quadruple de celui de la CNAC. Le nombre moyen d'emploi par projet est le plus faible pour l'ANGEM (1,5) suivi par la CNAC (2) et l'ANSEJ (2,4).

Tableau 6.3 : Bilan des dispositifs de création de micro-entreprises

Projets financés	Emplois potentiels	Nombre moyen d'emplois par projet	Nombre moyen d'emplois par an
ANSEJ (1997-2016)			
367 980	878 264	2,4	43 913
CNAC (2004-2016)			
138 716	288 721	2	22 209
ANGEM (2005-2016)			
785 317	1 177 976	1,5	98 165
Ensemble des dispositifs			
1 292 013	2 344 961	2	164 287 (2005-2016)

Sources : MIM (2017)

Figure 6.5 : Les micro entreprises : variation annuelle du stock de création d'emploi (2000-2016)

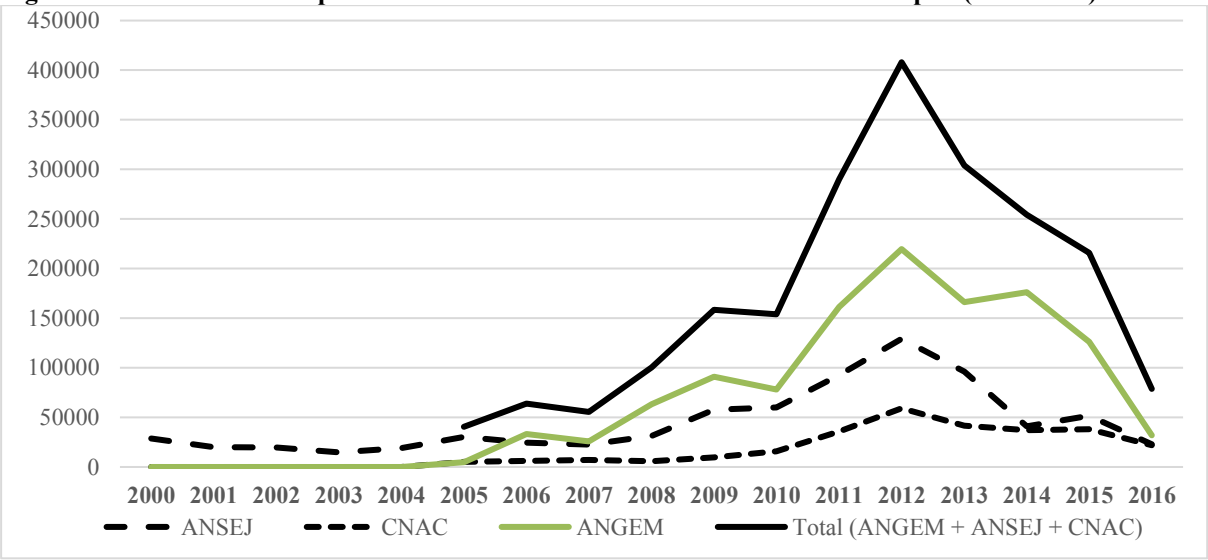

Source : tableau A2.7 (annexe 2) et MIM (2016 ; 2017).

Les jeunes (18-29 ans) représentent 37% du total des bénéficiaires de l'ANGEM (2017). Les sortants de l'enseignement supérieur ne représentent que 4% de l'ensemble des prêts non rémunérés (PNR) contre près de 50% pour les niveaux moyens. L'ANGEM met l'accent par ailleurs sur l'amélioration des compétences des jeunes primo-demandeurs : 156 537 promoteurs ont été formés depuis sa création (2005-2016).

6.2.5 L'effet des dispositifs publics sur la dynamique du chômage

L'évaluation macro-économique des politiques de l'emploi repose sur l'estimation de l'effet net des dispositifs sur les niveaux d'emploi et de chômage (variable d'impact) et sur le niveau de production. Nous confrontons ici les résultats de ces dispositifs en fonction du nombre d'emplois créés annuellement et des niveaux d'emploi et de chômage correspondants tous sexes confondus Il convient d'observer que le nombre d'emplois créés peut être surévalué (emplois temporaires, estimations, etc.) et que les données publiées (en stock) sont disparates et non consolidées, ce qui questionne leur fiabilité.

De 2000 à 2016, le taux d'emploi progresse lentement. Les dispositifs d'emploi ont contribué à atténuer le chômage mais restent insuffisants au regard du nombre important de jeunes qui viennent chaque année grossir le stock des chômeurs : soit 300 000 nouveaux demandeurs d'emploi comprenant les diplômés universitaires, les jeunes issus de la formation professionnelle et les jeunes en rupture scolaire (MTESS, 2014). Lassassi et Hammouda (2012) observent que les programmes visant à diminuer le chômage des jeunes n'ont pas eu un effet direct dans la mesure où le taux de chômage des jeunes et des adultes a diminué avec le même écart relatif depuis 1997.

L'impact des dispositifs de l'emploi sur le chômage semble assez faible, puisque la diminution de moitié du taux de chômage intervient entre 2000 (29,5%) et 2005 (15,3%) et son impact ne perdure pas au-delà de 2011, lorsque le taux de chômage atteint 10%.

Il ressort deux observations de l'évolution des effectifs sur le marché du travail de 2000 à 2013 (Figure 5). Tout d'abord, la population au chômage diminue fortement et varie en raison inverse de la population active. Ensuite, l'emploi informel s'accroît significativement jusqu'en 2010 et varie en raison directe de la population active. A partir de 2003, les effectifs de l'emploi informel dépassent ceux des chômeurs, suggérant ainsi que la croissance de l'emploi informel absorbe le chômage.

Figure 6.6 : Ajustement du marché du travail et absorption du chômage par l'emploi informel

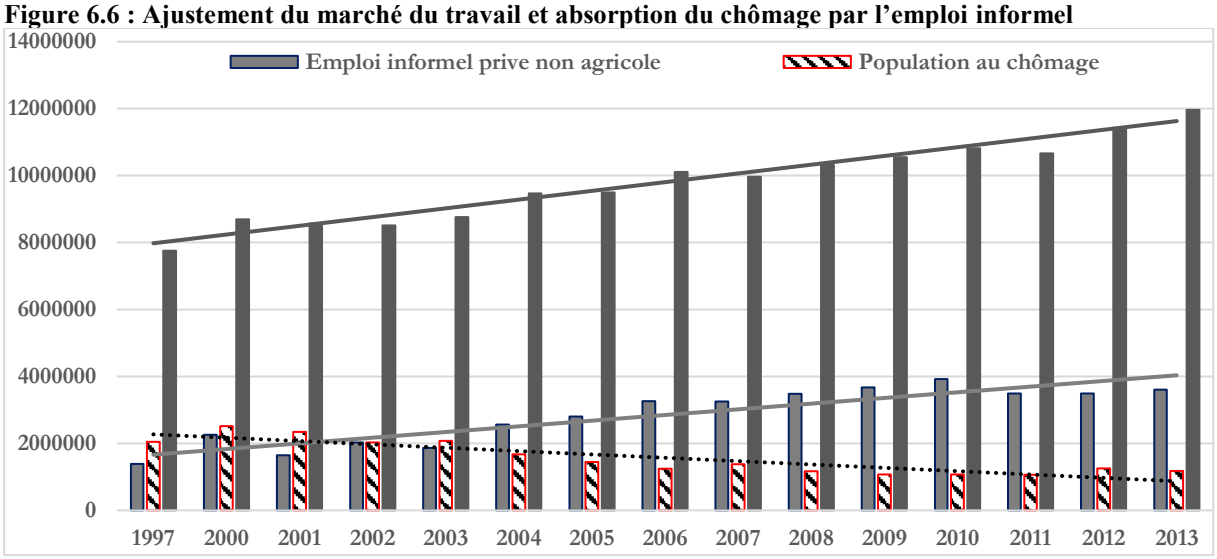

Source : ONS, calculs de l'auteur.

Cette absorption est également suggérée par la variation conjointe de l'emploi informel et de la population active qui suit exactement la même configuration de de 2003 à 2011 (Figure 6.6).

Figure 6.7 : Variation conjointe de l'emploi informel et de la population active

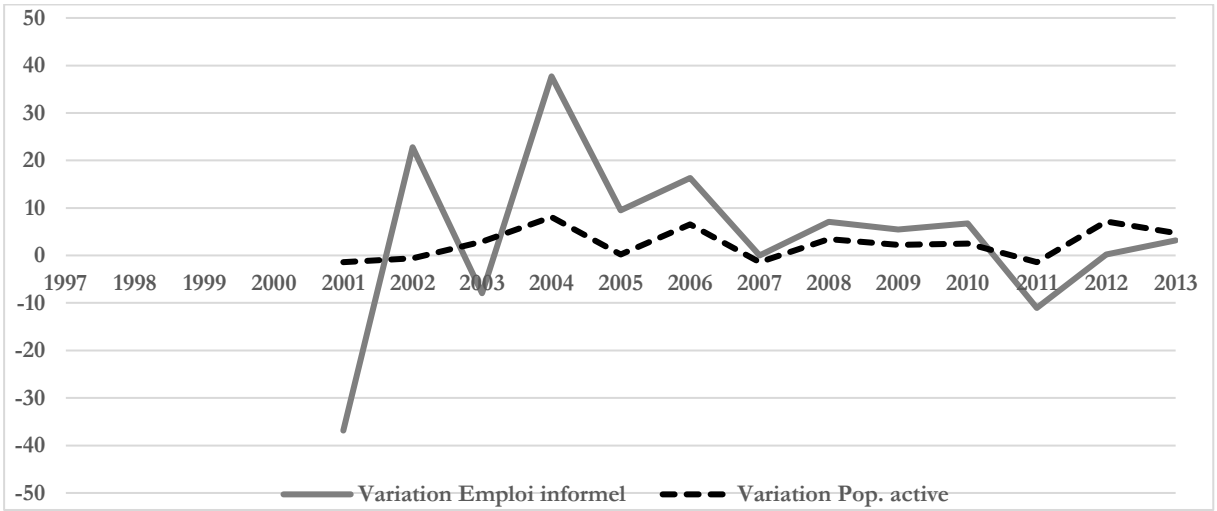

Source : ONS, calculs de l'auteur

Conclusion

Nous analysons les résultats des différents dispositifs des politiques d'emploi en Algérie sur une période de près de 20 ans (1997-2016). La limite de cet exercice tient notamment au fait que les données sur la création d'emplois sont non consolidées, ne permettant que la mesure des emplois bruts et non des emplois nets.

Les programmes de création d'emplois peuvent avoir des effets positifs à court terme mais à long terme la question de l'insertion des bénéficiaires doit être posée. S'agit-il d'insertion permanente ou bien dans leur majorité les emplois créés devraient être temporaires. Vu aussi la quantité substantielle de ressources qu'ils absorbent, la dimension relative au cout et gain marginaux (individuels) des différents dispositifs doit être aussi abordée. Jusqu'à présent on sait rien sur l'efficacité et surtout l'efficience de ces dispositifs. Certes que le taux de chômage global a enregistré des baisses significatives après l'introduction de ces programmes, cependant, on ignore toujours l'impact individuel

Au regard du court et moyen terme, l'impact macroéconomique des dispositifs d'emploi sur le chômage s'avère faible. Du point de vue qualitatif, les emplois aidés sont précaires et la défaillance des jeunes micro-entrepreneurs doit être considérée, ce qui implique que les créations nettes d'emploi sont inférieures aux projections relatives aux emplois bruts.

L'évaluation de processus et d'impact s'avère indispensable car le financement des différents programmes publics est onéreux, pour les recettes publiques (exonération de charges et d'impôts, prêts sans intérêt) s'agissant des incitations à la création des microentreprises et surtout pour les dépenses publiques qui supportent le coût complet (rémunération et charges) des emplois aidés (Musette, 2013).

En outre, Gijón *et al.* (2012) soulignent que la faible rotation des emplois – due à la rigidité du marché du travail algérien et à l'inadaptation de l'offre à la demande – tend à réduire l'efficacité des mesures d'activation de l'emploi et à augmenter la durée des épisodes de chômage.

CONCLUSION GENERALE

Dès la fin des années 1980, l'Algérie s'est orientée vers une économie de marché. Le modèle économique qui a prévalu durant les décennies 1960-1980 est officiellement abandonné. Les réformes, initiées pour libéraliser le système, ont également modifié les contours juridiques et institutionnels du marché du travail. La nouvelle législation du marché du travail qui est mise en place a introduit pour la première fois la flexibilité dans le fonctionnement du marché du travail.

Suite à cela, le marché du travail algérien a connu d'importantes évolutions notamment avec les flux annuels de jeunes sur le marché du travail, le développement de l'activité féminine et l'accroissement des licenciements résultant des restructurations économiques. Ces évolutions ont conduit surtout à une hausse importante du taux de chômage, au développement de du secteur de l'emploi informel.

Depuis les années 1990, beaucoup d'auteurs se sont intéressés par l'évaluation des politiques d'emploi en Algérie. Cependant, l'accès très limité aux statistiques officielles et l'absence d'une réelle volonté des pouvoirs statistiques algériens pour faire le bilan a fait que leur impact est resté toujours floue. Notre objectif était donc de contribuer à la clarification par l'étude de quelle mesure les politiques d'emploi ont impacté l'économie informelle en Algérie.

Afin de mener cette analyse nous avons mobilisé les données qui proviennent des enquêtes emploi auprès des ménages réalisées par l'ONS de 1997 à 2013. Il s'agit des enquêtes annuelles dont la base de sondage est constituée de la liste exhaustive des districts de la population des ménages ordinaires et collectifs issue des recensements généraux de la population et de l'habitat (RGPH) réalisés chaque 10 an. Leur l'objectif est de fournir des statistiques sur l'emploi et le chômage mais malheureusement pas sur les revenus. En plus elles ne permettent pas de suivre les individus d'une année à l'autre. En 1998, 1999 et 2000 l'enquête sur l'emploi n'a pas été exécutée en raison du RGPH en 1998 et de l'enquête sur les dépenses de consommation réalisée en 2000 mais elle été reprise en 2001 et la dernière a été entreprise en avril 2018.

Nous avons postulé quatre hypothèses qui sont vérifiées par six chapitres. Dans le premier chapitre, nous avons tenté de faire le point sur les problèmes de définitions et de mesures quantitatives de l'emploi et le secteur informels en essayant d'établir un cadre d'analyse standardisé. La 15ème CIST avait considéré le secteur informel comme un ensemble d'unités de production qui constituent un élément, au sein du SCN, du secteur institutionnel des ménages en tant qu'entreprises individuelles (BIT, 1993). Il englobe un ensemble des unités de production très hétérogènes. Pour cette raison il a été recommandé de classer les unités de productions du secteur informel selon différentes caractéristiques afin d'identifier des groupes plus homogènes.

Une telle définition du secteur informel fondée sur l'entreprise ne pouvait pas prendre en considération tous les aspects de l'« informalisation» croissante de l'emploi qui a entraîné une

augmentation de diverses formes d'emplois informels ou non habituels, atypiques, non conventionnels, irréguliers, précaires, etc. C'est pour toutes ces raisons que beaucoup d'utilisateurs de statistiques ont conclu que la définition et la mesure de l'emploi dans le secteur informel doivent être complétées par une définition et une mesure de l'emploi informel. La 17ème CIST a mis fin à ces discussions en proposant une définition internationale de l'emploi informel basée sur les caractéristiques de l'emploi occupé, en l'occurrence le non enregistrement, l'absence de contrat ou l'absence de protection sociale. Le secteur informel tel que défini, est considéré comme une de ses composantes (BIT 2003).

La CIST de 1993 avait recommandé de mesurer le l'économie informelle à partir des enquêtes mixtes. Cependant, selon Charmes 2004, la démarche est loin d'être généralisée dans la mesure où on continue toujours à utiliser les mesures indirectes de l'emploi dans le secteur informel. Il recommande soit l'inclusion de façon systématique dans les enquêtes annuelles ou régulières sur l'emploi, des questions relatives aux critères de définition du secteur informel, de l'emploi informel, et de leurs composantes, en vue de mesurer leur évolutions différentielles et l'élaboration par les SCN de matrices d'inputs en travail dans le but de rendre compatibles et cohérents les évaluations de la production et les effectifs ou la quantité de main d'œuvre qui y a contribué.

Dans le deuxième chapitre et après avoir recensé l'ensemble des données statistiques algériennes qui pourraient être utiles afin d'estimer le secteur informel, avec une lecture critique de celles-ci à la lumière des sources et des méthodes d'estimation utilisées, nous avons estimé la part du secteur informel en termes d'emploi passant par une table d`équivalence permettant de dégager un découpage institutionnel. Nous avons identifié aussi les principales caractéristiques des unités de productions informelles et leur évolution entre 2001 et 2010 à partir des enquêtes nationales sur l'emploi en coupe transversale réalisées par l'ONS. Nous avons mobilisé une analyse unidimensionnelle puis une multidirectionnelles (Analyse Factorielle des Correspondances Multiples) à travers lesquelles il est avéré que durant cette période le secteur informel en Algérie semble occuper une fraction très importante (plus de 30% en 2010 hors agriculture). Il est essentiellement présent dans les unités de production de petite taille, et qui exercent leur activité dans le commerce, hôtels et restaurants, la construction, les industries manufacturières et enfin les transports et communications et qui n'exercent pas leurs activités dans un local ou un établissement spécialement prévu à cet effet.

L'objectif de troisième chapitre était d'abord d'apporter une mesure statistique de l'emploi informel en Algérie et identifier les principales caractéristiques des travailleurs informels et les unités de production qui les emploient sur la période allant de 2001 à 2010. Sur cette période, une progression très vive de la part de l'emploi informel hors agriculture a été remarquée : passent de 36,5% des emplois hors agriculture en 2001 à près de 46% en 2010. Il a été soulevé aussi une

corrélation linéaire négative entre la croissance et le taux d'emploi informel global et une corrélation linéaire positive entre le taux de chômage et le taux d'emploi informel. Cela nous a fait penser que l'emploi informel en Algérie, semble avoir une fonction traditionnelle de stratégie « anti-crise ». C'est à dire, il s'agit d'une opportunité de rémunération possible pour les nouveaux arrivants sur le marché du travail mais aussi les actifs débauchés ce constat est consolidé par le quatrième chapitre qui a abordé la question des raisons d'être de ce type d'emploi. À partir d'une analyse descriptive puis une analyse économétrique, nous avons conclu que les jeunes, les femmes, les moins instruits, ceux qui exercent leur activité dans des entreprises de petite taille, dans le secteur informel, dans la construction et qui sont salariés non permanents ou indépendants sont ceux dont la probabilité de se retrouver avec un emploi informel est la plus élevée.

Cependant, il faut garder à l'esprit que notre mesure de secteur informel est obtenue à partir d'une projection directe d'une table d'équivalence conçue afin d'avoir un découpage institutionnel valable sur toute la période d'analyse. Rappelant que ce n'est qu'à partir de 1992 seulement que les autorités statistiques algériennes ont introduit certaines questions dans le questionnaire de l'enquête sur la main d'œuvre en vue de mesurer l'emploi dans le secteur informel et l'emploi informel, permettant aussi, d'identifier le secteur institutionnel des établissements dans lesquels la main d'œuvre exerce son activité. Cependant, la question sur le statut de l'établissement dans l'enquête distinguant entre les sociétés et quasi-société non financière, institution financière, administration publique / institution sans but lucratif, entreprise individuelle a été supprimée du questionnaire de l'enquête à partir de 2005. Pour cette raison, nous sommes passés par une table d'équivalence.

Il faudrait ajouter aussi que notre mesure de l'emploi informel est ainsi directe puisqu'elle provient d'une question posée à tous les occupés qui cherche à savoir s'ils sont couverts ou non par la sécurité sociale. Elle ne tient pas en considération s'il s'agit d'une couverture sociale du fait de l'emploi ou non. Dans ce cas de figure et surtout pour les femmes, notre mesure de l'emploi informel risque d'être sous-estimée du fait de la confusion entre l'affiliation du fait de l'emploi avec le principe de l'ayant droit ; les femmes peuvent bénéficier d'une couverture sociale à travers l'immatriculation de leurs maris ou de leurs parents. En plus, la question telle qu'elle est posée ne précise pas si la personne occupée est bénéficiaire ou elle est couverte du fait de leur emploi. Charmes et Remaoun (2014) recommandent la confrontation les statistiques de l'enquête emploi et les statistiques des caisses de sécurité sociale.

Dans le quatrième chapitre nous avons étudié les raisons d`être de l`emploi informel en Algérie à partir de l`enquête nationale sur l'emploi en coupe transversale réalisée par l'ONS en 2010. Nous avons cherché à savoir si les emplois informels résultent-ils d'un choix délibéré ou bien relèvent-ils d'un processus d'exclusion. Dans la lignée des travaux récemment réalisés par Falco, Maloney

et Rijkers (2011) et par Razafindrakoto *et al.,* (2012), nous avons fait l'hypothèse que la satisfaction peut être prise comme un bon indicateur de la qualité des emplois. Nous avons modélisé grâce à un modèle logit l`effet de type de l`emploi à savoir salarié informel, salarié formel public, salarié formel privé, indépendant du secteur formel, indépendant du secteur informel sur la satisfaction. Nos résultats affichent un différentiel de satisfaction significatif entre l'emploi informel salarié et les autres types d`emploi que soit leur statut indépendant ou salarié et le secteur d`activité : privé ou public. Comparant les coefficients de chaque type d'emploi par rapport à l'emploi salarié informel, les résultats montrent qu'en termes de satisfaction, les indépendants du secteur formel sont les plus satisfaits, suivis par les salariés formels du secteur public, puis les salariés formels du secteur privé et en dernier les indépendants du secteur informel. Cependant, une spécification plus générale de modèle n'a montré aucune différence significative entre l'emploi salarié formel public, l'emploi formel privé et l'emploi indépendant du secteur informel. Nous avons conclu qu'en Algérie, l'emploi salarié informel constitue un emploi en dernier ressort pour échapper au chômage.

En cela, la dynamique de l'emploi informel constituerait bien une dégradation de la qualité des emplois. En termes de politique économique, les pouvoirs publics algériens sont appelés à mettre fin à ce processus de dégradation en proposant des politiques de formalisation par la prise en charge d'une partie des coûts dus à la formalisation. A notre avis, l'action ne serait pas très coûteuse dans la mesure où le gouvernement pourrait considérer uniquement les coûts dus à la formalisation des salariés. Pour les auto emplois, l'emploi informel serait la résultante d'un choix délibéré puisque la décision d'affiliation des indépendants à la sécurise sociale revient à eux-mêmes.

Cependant, comme rappelle Ferrer-i-Carbonell (2011), l'utilisation des données subjectives pour de tirer des conclusions robustes sur le caractère subi ou choisi de l`emploi informel, nécessite la prise de plusieurs précautions. Tout d'abord, le problème de l'hétérogénéité individuelle inobservée. La disponibilité de données de panel permet de le faire pour ce qui concerne les caractéristiques individuelles inobservables dans le temps. En Algérie, les données de panel ne sont pas disponibles et n'ont jamais fait l'objet d'une investigation statistique officielle jusqu'à présent. Par cette occasion nous faisons appel aux autorités statistiques algériennes afin d'intégrer les variables relatives au revenu dans le questionnaire des enquêtes emploi et de garder le même échantillon de ménages enquêté de telle manière d'avoir un panel. Dans ce cas l'approche initiée par Pagés et Stampini (2009) serait largement recommandée pour mener le test de segmentation.

Le cinquième chapitre a examiné les effets du plan d'action pour la promotion de l'emploi et la lutte contre le chômage adopté par le gouvernement algérien en 2008 sur l'informalité. À partir des données transversales tirées des enquêtes sur la main d'ouvre réalisées par l'ONS de 1997 à 2013

et en utilisant l'estimateur Différence en Différence qui mesure la différence entre avant et après le l'intervention, nous avons identifié l'incidence du plan sur la probabilité d'obtenir un emploi informel pour les salariés (emploi informel), et l'incidence sur l'enregistrement administratif et fiscal de l'activité pour les indépendants (secteur informel).

Nos résultats ont montré que le plan avait contribué à la réduction de l`informalité mais avec des effets hétérogènes. Plus précisément, il a été montré que le plan a contribué à réduire les chances d'avoir un emploi informel, mais seulement dans les entreprises de 10 travailleurs et plus, dans les autres entreprises, l'effet n'est pas significatif. Pour les primo demandeurs d'emploi, l'impact du plan n'est pas assez significatif.

Le plan avait également contribué à réduire la taille de secteur informel. Il a été montré que les dispositifs pour la création et le développement de l'entreprenariat avaient un impact significatif sur les enregistrements administratif et fiscal des entreprises. Cependant, l'effet n'est significatif que seulement pour les entreprises de 1 à 4 travailleurs comparativement avec celle de 10 et plus, il n'est pas significatif pour les entreprises de 5 à 9 travailleurs comparativement avec celles de 10 travailleurs et plus. Tous les avantages accordés par le gouvernement algérien dans le cadre des dispositifs n'étaient capables de ramener que les très petites entreprises du secteur informel au secteur formel, mais ils étaient incapables de faire bouger les entreprises de 5 à 9 employés. D'autres raisons pourraient motiver ces entreprises à exercer dans le secteur informel.

Le test de falsification mené uniquement sur la période précédant le plan n'a relevé aucun incident significatif de la première intervention sur le marché du travail en Algérie. Ce constat témoigne que la première intervention n'avait pas contribué à la réduction de la taille de l'économie informelle et la deuxième intervention correspondant au plan d'action de 2008 constituait une nécessité.

Il faut garder à l'esprit que dans les enquêtes sur la main d'œuvre de l'ONS nous n'observons pas la variable relative au traitement, c'est à dire nous n'observons pas directement les personnes ou les unités qui ont été touchés par le plan. Dans notre application, nous sommes passés par des hypothèses. L'utilisation des bases de données issues des enquêtes conçues spécialement pour tester l'efficacité du plan d'action serait fortement souhaitable.

Le dernier chapitre avait abordé l'enjeu de la création d'emploi dans le cadre des politiques du marché du travail mises en œuvre en Algérie depuis la fin de années 1990 notamment en 1997 et 2008. Premièrement, la forte baisse du taux de chômage et la forte élasticité vis à vis du taux de croissance du PIB questionne la pertinence de la loi d'Okun. Deuxièmement, l'impact quantitatif en termes de création d'emploi : l'intermédiation sur le marché du travail. La création d'emplois de sauvegarde et l'effet de la promotion de l'entreprenariat sur l'emploi dans les PME.

Globalement, l'impact macroéconomique sur le chômage s'est avéré faible. Certes qu'après la flambée des cours du baril du pétrole sur le marché international les dépenses publiques ont explosé et la part substantielle consacrée aux politiques de l'emploi a augmenté. Le plan de soutien à la relance économique (2001-2004) s'est élevé à 14,76 milliards de DA ; considérant que le plan de soutien supplémentaire à la croissance (2005-2009) a été dépensé deux fois plus (33,36 milliards de DA) et les dépenses multipliées par 2,5 (soit 83,86 milliards de DA) comme pour le plan quinquennal de développement (2010-2014).

Malgré les ressources que les agences absorbent, les informations disponibles concernant les opérations et les résultats sont limitées. On sait peu de choses sur le coût moyen par emploi créé, le nombre de bénéficiaires, les taux d'abandon et de suivi des bénéficiaires et l'évaluation de l'efficacité des politiques en termes de taux de placement et de qualité d'emploi (Musette, 2014). Par ailleurs, une première lecture des données globales sur le chômage, nous permet de constater une diminution significative du taux de chômage depuis 2002. Cependant, nous ignorerons complètement l'impact individuel sachant bien que les politiques de l'emploi en Algérie ciblaient en premier rang la lutte contre le chômage. Donc, il est fortement recommandé de compléter cette contribution par une évaluation de l'impact du plan sur le chômage. Les données issues des enquêtes emploi le permettent puisque nous disposons la situation individuelle de l'individu en année de l'enquête et en l'année précédente, donc nous pourrons faire le test sur la probabilité de passage de l'état « chômeur » à l'état « occupé » d'une année à l'autre. Le seul problème qui faudrait tenir en considération est l'endogénéité de la variable relative à l'immatriculation à l'ANEM (variable de traitement).

Charmes (2010) a souligné que la couverture de protection sociale selon les régimes de sécurité sociale ne correspond pas à celle des enquêtes sur la main-d'œuvre. Par conséquent, une compréhension approfondie des statistiques disparates est nécessaire : L'extension de la protection sociale devrait être mieux fondée sur des données plus fiables afin d'apprivoiser l'informalité avec des politiques appropriées.

La collecte de données devrait permettre de fournir une mesure en termes de flux de filets. Les agences fournissent des chiffres cumulatifs concernant la création brute d'emplois : par conséquent, les flux bruts sont calculés comme de simples changements dans le stock, apportant des résultats trompeurs qui brouillent l'évaluation de l'impact.

La variation de l'ampleur de l'emploi informel dépend des caractéristiques procycliques ou anticycliques de ses composantes en fonction du redressement économique ou du ralentissement. L'emploi salarié informel est plutôt procyclique, alors que le travail indépendant et le secteur informel peuvent être anticycliques, se contracter avec la reprise et s'accroître avec les ralentissements. Au-delà de la controverse quant à la loi d'Okun, le multiplicateur d'emploi semble

assez important (égal à un), mais le rôle et la part de l'emploi informel sont négligés. Ainsi, une enquête économique trimestrielle sur les PME permettrait de mieux comprendre l'impact de la croissance économique à court terme sur l'informalité.

Les politiques de surveillance manquantes doivent être appliquées. Un groupe de travail conjoint des ministères en charge des politiques d'emploi devrait surmonter le manque de coordination au sein de l'administration publique. Il devrait traiter spécifiquement de la question de l'informalité, avec l'aide de l'Office national des statistiques (ONS), et présenter un rapport chaque année sous les auspices du Conseil national économique et social (CNES).

Les politiques « bâton et carotte » mises en œuvre jusqu'à présent pour faire respecter la réglementation du travail et étendre la protection sociale devraient continuer, parallèlement aux dispositifs de surveillance et d'évaluation de l'impact. Les incitations (octroi de crédit, exonération temporaire des taxes, amélioration des conditions de travail grâce à un nombre de procédures rapide et limité) s'accompagnent de sanctions (contrôle renforcé de l'inspection du travail et des banques). L'équilibre doit éviter l'effet dissuasif de l'extension de la protection sociale en tant que bénéfice inattendu dans le processus de formalisation de l'informalité, par ex. décourager les employeurs d'embaucher des employés officiels. Ces mécanismes devraient être adaptés en fonction des segments hétérogènes qu'ils concernent : la promotion des activités génératrices de revenus pour les travailleurs pauvres, l'extension de la protection sociale aux salariés informels non permanents ainsi qu'aux entrepreneurs informels. Cibler les nouveaux entrants sur le marché du travail, les micro-entrepreneurs et les employés, sera plus facile que de changer le comportement des catégories déjà existantes de travailleurs informels.

BIBLIOGRAPHIE GENERALE

Abraham K (1983). Structural/frictional vs. deficient demand unemployment: some new evidence », *American Economic Review*, 73(4): 708-24.

Adair P (2002). L'emploi informel en Algérie : évolution et segmentation du marché du travail », *Cahiers du Gratice, 22, GRATICE*, n°22, Université Paris XII : 95-126.

Adair P et Bounoua C. (2003). L'économie informelle en Algérie, accord--programme interuniversitaire du comité mixte franco-algérien (CMEP) 1999-2002, Université Paris XII, France, et Université de Tlemcen, Algérie, Ministère des Affaires Etrangères, rapport final.

Adair P et Bellache Y. (2008). Développement des PME et secteur informel en Algérie , *Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit* (GTZ), GTZ-MPMEA, Alger.

Adair P et Bellache Y. (2012). Emploi et secteur informels en Algérie : déterminants, segmentation et mobilité de la main d'œuvre, *Région et Développement*, 35 :121-149.

Adair P and Bellache Y.(2014). Labour mobility and the informal sector in Algeria: a cross-sectional comparison (2007-2012) », *TEPP Working Paper. RePEc:tep:teppwp:wp14-07*.

Adair P and Souag A. (2018). Okun's law, informal employment and labour market policies in Algeria (1997-2016), *4èmes Journées Economiques & Financières Appliquées JEFA'18*, Université de Mahdia, Tunisie, 11-12 mai.

Alzua M. L.(2008). Are informal workers secondary workers?: Evidence from Argentina, *CEDLAS Working Papers No 73*, National University of La Plata.

Angel-Urdinola D.F, Semlali A and Brodmann S (2010). Non-Public Provision of Active Labor Market Programs in Arab- Mediterranean Countries: An Inventory of Youth Programs , *Social Protection and Labor discussion paper* no. 1005 , World Bank, 2010.

Angel-Urdinola D. F and Kuddo A. (2010). Key Characteristics of Employment Regulations in the Middle East and North Africa», S*ocial Protection and Labor discussion paper*, no. 1006 , World Bank.

Angel-Urdinola D.F and Tanabe, K., (2012). Micro-Determinants of Informal Employment in the MENA Region , *SP Discussion Paper* 1201, World Bank.

Arias O.S. (2007). Informality, earnings, and welfare , In Perry G. E., and al. (Eds.): *Informality: Exit and Exclusion*, World Bank : 79-99.

Arias O.S and Maloney W. F (2007). The Razón de Ser of the Informal Worker », In Perry, G. E., and al. (Eds.) : *Informality: Exit and Exclusion*, The World Bank : 43-75.

Arias O.S, and Khamis M., (2008). Comparative Advantage, Segmentation and Informal Earnings: A Marginal Treatment Effects Approach, *IZA Discussion Paper* n° 3916, Bonn.

Barbier J-P., (2007). *L'intermédiation sur le marché du travail dans les pays du Maghreb. Etude comparative entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie*, ILO, 2007.

Benhabib L (2017). *Chômage des jeunes et inégalités d'insertion sur le marché du travail algérien : analyses multidimensionnelles et expérimentation*, Thèse de doctorat en sciences économiques, Université Paris Est Créteil, Paris.

Benhabib L. et Adair P (2017). Rétrospective des dispositifs de la politique de l'emploi en Algérie (1997-2016) : faible impact macroéconomique et inégalité d'insertion selon l'âge et le genre. 3èmes JEFA, Université de Mahdia, Tunisie, 28 avril.

Bellache Y (2010). *L'économie informelle en Algérie. Approche par enquête auprès des ménages. Le cas de Bejaia*, Thèse de doctorat en sciences économiques, Université Paris Est Créteil et université de Bejaia, Paris-Alger.

Bellache Y , Adair P and Bouznit M., (2014). Secteur informel et segmentation de l'emploi en Algérie : déterminants et fonctions de gains , *Mondes en Développement* 166(2) : 31-44.

Bellakhal R and Mahjoub, M-B (2015). Estimating the effect of vocational training programs on employment and wage: The case of Tunisia , *Economics Bulletin*, 35(3): 1820-1833.

Ben Salem M and Bensidoun I (2012). The Heterogeneity of Informal Employment and Segmentation in the Turkish Labour Market, *Journal of the Asia Pacific Economy*, 17(4): 578-592.

Bensidoun, I and Souag, A., (2013). Emploi informel en Algérie: caractéristiques et raisons d'être , *Document de Travail CEE* n°166, Paris.

Bernard, C., (2002). La dynamique des micro-entreprises, une alternative à la réduction du secteur public ? Les cas de l'Algérie et de l'Egypte , *Cahiers du GRATICE*, 22, Université Paris XII.

Betcherman, G., Olivas, K., and Dar, A., (2004). Impacts of active labor market programs: new evidence from evaluations with particular attention to developing and transition countries, *Social Protection discussion paper series*, no 402, Word Bank.

Betcherman, G., Godfrey, M., Puerto, S., Rother, F., and Stavreska, A., (2007). A Review of Interventions to Support Young Workers: Findings of the Youth Employment Inventory, *Social Protection discussion paper series*, no 0715, Word Bank.

Binswanger H., Khandker, S.R and Rosenzweig, M., (1993). How infrastructure and financial institutions affect agricultural output and investment in India, *Journal of Development Economics* 41: 337–366.

Binzel, C and Assaad, R., (2011). Egyptian Men Working Abroad: Labor Supply Responses by the Women Left Behind, *IZA Discussion Paper*, no. 5589, March 2011.

BIT (1993). *Statistiques de l'emploi dans le secteur informel, Rapport pour la 15ème Conférence Internationale des Statisticiens du Travail* , Genève 19-28 Janvier 1993, BIT.

BIT (1998). *Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi*, Conférence Internationale du Travail, 86 ème session, Genève, BIT.

BIT (1999). *Travail Décent, Rapport du Directeur Général, Conférence Internationale du Travail, 87 ème session* , Genève, BIT.

BIT (2002). *Travail décent et économie informelle*, Conférence Internationale du Travail, 90ème session, Genève, BIT

BIT (2003). *Directives concernant une définition statistique de l'emploi informel, approuvées par la 17ème Conférence internationale des statisticiens du travail*, novembre -décembre 2003, Genève.

BIT (2013). *Mesurer l'informalité : manuel statistique sur le secteur informel et l'emploi informel*, Genève, 2013

BIT (2014a). *La transition de l'économie informelle vers l'économie formelle*, Conférence Internationale du Travail, Rapport V (1), 103e session, 2014.

BIT (2014a). *La transition de l'économie informelle vers l'économie formelle*, Conférence Internationale du Travail, Rapport V (1), 103e session, 2014.

BIT (2014b). *La transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, Réponses au questionnaire et commentaires*, Conférence Internationale du Travail, Rapport V (2), 103e session, 2014.

Bosch, M., and Maloney W., (2005). Labor Market Dynamics in Developing Countries: Comparative Analysis Using Continuous Time Markov Process , *World Bank Policy Research Working Paper,* no. 3583, Washington.

Bosch M and Maloney W. (2010). Comparative Analysis of Labor Market Dynamics Using Markov Processes: An Application to Informality, *Labour Economics*, 17(4): 621-631.

Boudarbat, B., (2007). La situation des diplômés de la formation professionnelle sur le marché du travail au maroc : une analyse sexo-spécifique à l'aide des modèles de durée», *Revue canadienne d'études du développement* 28(2) : 293–314.

Bouklia, H.R., et Talahite, F., (2008). Marché du travail, régulation et croissance économique en Algérie, *Revue Tiers Monde*, 194, 1-25.

Bounoua, C., (1995). L'économie parallèle en Algérie , *Cahiers du GRATICE*, 9, Université de Paris XII :143-164.

Bounoua, C., 1999. Etat, illégalisation de l'économie et marché en Algérie, *Cahiers du CREAD*, 50, Alger:25-46.

Bounoua, C., (2002a). Le rôle des facteurs institutionnels dans le processus d'illégalisation de l'économie algérienne , *Revue Economie et management*, 1, université de Tlemcen :24-31.

Bounoua, C., (2002b). Processus d'informalisation et économie de marché en Algérie : éléments d'une problématique, *Cahiers du GRATICE*, n°22 : 197-233.

Broecke, (2013). Tackling graduate unemployment in North Africa through employment subsidies: A look at the SIVP program in Tunisia , *IZA Journal of Labor Policy*, 2(1): 1-19.

CNIS (2015). *les statistiques du commerce extérieur de l'Algérie pour l'année 2014*, centre national de l'informatique et des statistiques, Alger.

Carneiro P., Heckman J and Vytlacil E., (2005). Estimating the Return to Education When It Varies Among Individuals , *Working Paper Unpublished*, University of Chicago.

CENEAP (1989). *Actes du colloque sur le secteur informel au Maghreb*, Alger.

Charmes, J., (1988). Quelles politiques publiques face au secteur informel ? Caisse Centrale de Coopération Economique , Division des Etudes, *Notes et Etudes*, n° 23 :36.

Charmes, J., (1990). Une revue critique des concepts, définitions et recherches sur le secteur informel , In D. Turnham, Salomé B. & Schwartz A. (Eds.) Nouvelles Approches du Secteur informel : 11-51.

Charmes, J., (1991). Mesure statistique de la population active et du secteur informel en Algérie , In *rapport du BIT du programme des nations unies pour le développement auprès de l'ONS :* 13-20.

Charmes, J., (1992). le secteur non structuré dans les comptes nationaux : l'expérience tunisienne , *STATECO* n ° 31, INSEE, Paris :93-113.

Charmes, J., (2003). Les origines du concept de secteur informel et la récente définition de l'emploiinformel»,*http://info.worldbank.org/etools/docs/library/218175/IIES%20Secteur%20Informel.pdf*. Paris.

Charmes, J., (2004).*Secteur informel, emploi informel, économie non observée: méthodes de mesure et d'estimation appliquées aux économies en transition, l'exemple de la Moldavie*, Séminaire de Rose, Paris.

Charmes, J., (2010). *Informal Economy and Labour Market Policies and Institutions in selected Mediterranean Countries: Turkey, Syria, Jordan, Algeria and Morocco*, ILO Report 2010.

Charmes, J. et Remaoun, M., (2014). *L'économie informelle en Algérie : Estimations, tendances, politiques*. Rapport l'OIT, juillet 2014.

CNES (1998). *Rapport préliminaire sur les effets économiques et sociaux du programme d'ajustement structurel*, conseil national économique et social, Alger.

CNES (2002). *Evaluation des dispositifs d`emploi*, conseil national économique et social, Alger.

CNES (2010). *Mesures de promotion d`emploi*, conseil national économique et social. Alger.

Dehejia, R and Wahba, S., (1999). Causal Effects in Non-Experimental Studies: Re-evaluating the Evaluation of Training Programs , *Journal of the American Statistical Association*, 94(448): 1053-1062.

Dehejia, R and Wahba, S., (2002). Propensity Score Matching Methods for Non-Experimental Causal Studies, *Review of Economics and Statistics*, 84 :151- 161.

DeSoto, H., (2000). *The Mystery of Capital: Why Capitalism triumphs in the west and Fails Everywhere Else* , Basic Books, New York.

Duflo, E., (2001). Schooling and labor market consequences of school construction in Indonesia: Evidence from an unusual policy experiment , *American Economic Review* 91 (4): 795–813

El Aoufi, N et Bensaïd, M., (2005). Chômage et employabilité des jeunes au Maroc, *Cahiers de la stratégie de l'emploi*, ILO.

Falco, P., Maloney, W.F., and Rijkers, B., (2011). Self-Employment and Informality in Africa: Panel Evidence from satisfaction data, *CSAE/World bank*, Washington, D.C.

Fields, G.S., (1990). La modélisation du marché du travail et le secteur informel urbain ; la théorique et l'empirique, in Thurnham, D., Salome, B., Schwarz, A (dir.pub) : *Nouvelles approches du secteur informel, Séminaires du Centre de développement*, OCDE : 53-79

Fields, G.S., (2005). A Guide to Multisector Labor Market Models , *Social Protection Discussion Paper Series*, n° 0505, World Bank, Washington D.C

Frankenberg E., Suriastini, W., and Thomas, D., (2005). Can expanding access to basic healthcare improve children's health status? Lessons from Indonesia's 'Midwife in the Village' program , *Population Studies*, 59 (1) : 5–19.

Freeman, R., (2005). Labor market institutions without blinders: The debate over flexibility and labor market performance , *International Economic Journal*, Korean International Economic Association, 19(2) :129-145.

Gharbi H (2016). Analyse de l'emploi informel féminin en Algérie, Thèse de doctorat en sciences économiques, Université Paris Est Créteil et Université de Bejaia.

Gindling, T.H., (1991). Labor Market Segmentation and the Determination of Wages in the Public,Private-Formal, and Informal Sectors in San José, Costa Rica , *Economic Development and Cultural Change*, 39(3) : 584-605.

Gijón J., Furceri D. et Crivelli E. (2012).Algérie : Questions choisies, rapport, 12/22, Fonds Monétaire International, Washington, février.

Gunther, I., and Launov, A., (2012). Informal employment in developing countries: Opportunity or last resort? , *Journal of Development Economics* 97 (1): 88-98.

Haltiwanger, J.C, Stefano, S., and Helena, S., (2006). Assessing job flows across countries: the role of industry, firm size and regulations, *IZA Discussion Paper* No. 2450.

Hamed, Y., (2002). Micro-entreprise et secteur informel en Algérie : les enseignements d'une analyse en coupe instantanée , *Cahiers du GRATICE*, 22, L'économie informelle au Maghreb, Université Paris XII :127-156.

Hammouda, N.E., et Zidouni H., (1990). Ménages entrepreneurs individuels : un secteur mal cerné par la statistique , *Statistiques* n°29, ONS.

Hammouda, N.E., (2002). Secteur et emploi informels en Algérie : définitions, mesures et méthodes d'estimation , *Cahiers du GRATICE*, n°22, Université Paris XII : 61-94.

Hammouda, N. et Musette, MS., (2002). l'emploi informel en Algérie », *Economie et Management,* Université de Tlemcen, N°1, 1er trimestre 2002 :122-144.

Hammouda, N., (2006). Secteur et emploi informel en Algérie : définitions, mesures et méthodes d'estimation, in Musette M. S. et Charmes J. (Eds.), *Informalisation des économies maghrébines*, vol. I, CREAD, Alger.

Hammouda, N., (2009). Labor Markets Policies and Institutions, with a Focus on Inclusion, Equal Opportunity and the Informal Economy. Le cas de l'Algérie , *National background paper*, ILO, p. 76

Hammouda, N. et Souag, A., (2009). l'Impact de Flexibilité du Marché du Travail sur la Compétitivité des Entreprises au Maghreb Central (l'Algérie, le Maroc et la Tunisie) Approche Empirique, *revue d'Économie & de Management 9*, Les PME Maghrébines: facteurs d'intégration régionale, l'Université de Tlemcen : 120-138.

Hammouda, N., et Souag, A., (2012). Segmentation du marché du travail en Algérie et la détermination du salaire dans les secteurs agricole, moderne non protégé et moderne protégé, *Working Papier* n° 699, Economic Research Forum (ERF), Cairo, Egypt

Hammouda, N., et Lassassi, M., (2013). L'emploi informel en Algérie : une analyse par cohorte, papier présenté lors de 29èmes Journées du développement ATM 2013, *Economie informelle et développement : emploi, financement et régulations dans un contexte de crise*, Université Paris Est Créteil, 6, 7 et 8 juin 2013.

Harati, R., (2013). Heterogeneity in the Egyptian informal labour market: choice or obligation? *Document du travail* n° 32, Centre d'économie de la Sorbonne, Paris.

Harris, J. R., et Todaro, M.P., (1970). Migration, Unemployment, and Development: A Tow Sectors Analysis », *American Economic Review*, 60(1): 126-142.

Hart, K., (1973). Informal Income Opportunities and Urban Employment in Ghana , *The Journal of Modern African Studies*, 11(1): 61-89

Heckman, J., (1976). The Common Structure of Statistical Models of Truncation, Sample Selection and Limited Dependent Variables and a Sample Estimator for Such Models , *Annals of Economic and Social Measurement*, 5(4) : 475-492

Heckman, J., (1979). Sample Selection Bias as Specification Error , *Econometrica,* 47(1): 153-161

Heckman, J., and Sedlacek, G., (1985). Heterogeneity, Aggregation and Market Wage Functions: An Empirical Model of Self-Selection in the Labor Market., *Journal of Political Economy*: 1077-1125.

Heckman, J., and Hotz, V., (1986). An investigation of labour market earning of Panamanian males; Evaluation the sources of inequality, *Journal of Human Resources* 21 : 507-541.

Heckman, J., Ichimura, H., and Todd, P., (1997). Matching as an Econometric Evaluation Estimator: Evidence on its Performance Applied to the JTPA Program, Part I. Theory and Methods , *Review of Economic Studies,* 64(4): 605-654.

Heckman, J., Ichimura, H., and Todd, P., (1998). Matching As an Econometric Evaluation Estimator: Evidence on its Performance Applied to the JTPA Program Part II. Empirical Evidence, *Review of Economic Studies*, 65(2): 261-294.

Heckman, J., Vytlacil, E.J., (2001). Policy-relevant Treatment Effects, *American Economic Review,* 91(2): 107–111.

Heckman, J., Urzua, S., and Vytlacil, E.J., (2005). Understanding Instrumental Variables In Models With Essential Heterogeneity , *Review of Economics and Statistics*, 88: 389-432.

Heckman, J.and Vytlacil, E.J., (2005). Structural Equations, Treatment Effects and Econometric Policy Evaluation, *Econometrica,* 73: 669-738.

Heckman, J., Urzua, S., and Vytlacil, E.J., (2006). Understanding Instrumental Variables In Models With Essential Heterogeneity , *Review of Economics and Statistics*, 88: 389-432.

Heckman, J., Vytlacil E.J., (2007). Econometric Evaluation of Social Programs, Part II: Using the Marginal Treatment Effect to Organize Alternative Economic Estimators to Evaluate Social Programs and to Forecast Their Effects in New Environments, In *Handbook of Econometrics*, vol.6B, ed. J. Heckman and E. Leamer : 4875-5144, Amsterdam: Elsevier.

Henni, A., (1991). *Essai sur l'économie parallèle, Cas de l'Algérie*, ENAG Editions, collection économie, 159p.

Henni, A., (1994). Ajustement, économie parallèle et contre-société, *NAQD, revue d'études et de critique sociale*, n°7, Réajustement structurel & systèmes politiques, Alger : 50-57.

Ighilahriz, S., (1997). *Le secteur informel en Algérie : Evaluation et caractérisation*, Alger, Banque Mondiale.

IMMAR (2000). *Résultats de l'étude tabac Algérie*, Alger, mars.

Kelkoul, M., (1998). *L'économie informelle – cas de l'Algérie* , mémoire magistère, INPS, Alger.

Khandker, S.R., Koolwal, G.B., and Samad, H.A., (2010). *Handbook on Impact Evaluation: Quantitative Methods and Practices*. Washington, DC: World Bank.

Kluve, J., (2007). The Effectiveness of European ALMP's, In Kluve, J.& D. Card& M Fertig& M. Gora & L. Jacobi & P. Jensen& R. Leetmaa& L. Nima& E. Patacchini & S. Schaffner & C.M. Schmidt& B. van der Klaauw and A. Weber, Active Labor Market Policies in Europe: Performance and Perspectives. Berlin and Heidelberg : Springer, 2007 : 153-203.

Lakehal, A. et Ali Bacha, F., (1994). *Analyse statistique des travailleurs informels en Algérie*, mémoire d'ingénieur d'Etat en statistique, INPS septembre, 106p

Lautier, B., (1994). *L'économie informelle dans le tiers monde*, coll. Repères, éd. La Découverte.

Le Brun O. and Gerry, C., (1975). Petty Producers and Capitalism, *Review of African Political Economy*:20-32.

Lebart, L., Morineau, A., and Piron M, (1995). *Statistiques exploratoires multidimensionnelles*, troisième édition, DUNOD, Paris.

Lewis, W.A., (1954). Economic Development with Unlimited Supplies of Labor, *The Manchester School*, 22(2): 139-191.

Lopez, T.A., (1970). *Migration and Urban Marginality in Underdeveloped Countries,* Demographia y Economia, Juanaguato, Mexico

Lucas, R.E., (1978). On the Size Distribution of Business Firms , *Bell Journal of Economics*, 9(2) : 508-523.

Madrigal, L., Pagés, C., and Suaya, A., (2016). The Value of Social Security: Are Formal Jobs Better ? , *IZA Discussion Paper*, n° 9866, April .

Magnac, T., (1991). Segmented or competitive labor market ?, *Econometrica*, 59(1): 165-188.

Maloney, W.F., (1999). Does Informality Imply Segmentation in Urban labor Markets? Evidence from Sectoral Transitions in Mexico, *World Bank Economic Review*, 13(3): 275-302.

Maloney, W.F., (2004). Informality Revisited, *World Development*, 32(7): 1159–117

Marouani, M., (2010). More jobs for university graduates: some policy options for Tunisia, *Applied Economics Letters*, 17(10):933–937.

Mazumdar, D., (1976). The Rural-Urban Wage Gap, Migration, and the Shadow Wage, *Oxford Economic Papers*, 28, 406-425.

McArdle, T., (2006). *Firm and worker training in the Caribbean* , CINTEFOR, ILO.

Micco, A and Pages, C., (2006). The economic effects of employment protection: evidence from international industry-level data, *IZA Discussion Paper*, n° 2433.

Mincer, J., (1976). Unemployment Effects of Minimum Wages, *Journal of Political Economy*, 84(2): 87-104

Ministère du Commerce et le club CARE (2012). *La transition de l'économie informelle vers l'économie formelle* , Alger, mars.

Ministry of Labor (2008). *Employment and Social Security, Objectives and priorities of the plan of action for Promoting Employment and Fighting Unemployment* , Algiers.

Montmarquette, C., Mourji F., et Garni A., (1996). L'insertion des diplômés de la formation professionnelles dans le marché du travail marocain: une application des modèles de durée, *Région et développement*, 96(5) : 37 – 58.

Musette, M.S, Isli M.A et Hammouda N.E., (2002). Marché du travail et emploi en Algérie, éléments pour une politique nationale de l'emploi, *Organisation Internationale du Travail, bureau d'Alger pour les pays du Maghreb, programme des emplois pour l'Afrique*, janvier, Alger.

Musette, M.S.et Charmes, J., (2006). *Informalisation des économies maghrébines*, édition CREAD, Alger.

Musette, M.S., (2014). *Employment Policies and Active Labor Market Programs in Algeria*, European Training Foundation.

Najman, B.et Pailhé, A., (2001). Mobilité externe sur le marché du travail russe, 1994-1998, une approche en termes d'activités, *Revue économique*, 52(4), 861-884.

OECD (2002). *Measuring the Non-Observed Economy*, A Handbook, OECD, ILO, IMF, Goskomstat.

OIT (2003) .*Directives concernant une définition statistique de l'emploi informel, approuvées par la dix-septième Conférence internationale des statisticiens du travail*, novembre -décembre 2003, Genève.

OIT (2002). *Travail décent et économie informelle*, BIT, Genève.

Packard, T.G., (2007). Do Workers in Chile Choose Informal Employment? A Dynamic Analysis of Sector Choice , *World Bank Policy Research Working Paper*, n°4232 Washington.

Pagès, C. and Madrigal, L., (2008). Is Informality a Good Measure of Job Quality? Evidence from Job Satisfaction Data , *IADB, Research Department Working Papers*, n°654.

Pagés, C. and Stampini, M., (2009). No Education, No Good Jobs? Evidence on the Relationship Between Education and Labor Market Segmentation, *Journal of Comparative Economics,* 37(3), 387- 401.

Perry, G.E., Maloney, W.F., Arias, O.S., Fajnzylber, P., Mason, A.D., and Saavedra Chanduvi, J., (2007), *Informality: Exit and Exclusion* , World Bank.

Pianto-Tannuri, M., Pianto, D.M and Arias O.A., (2004). Informal Employment in Bolivia: A Lost Proposition? , *Working papers* n°317, Department of economic university of Brasilia.

Pratap, S., and Quintin, E., (2006). Are labor markets segmented in developing countries? A semiparametric approach , *European Economic Review*, 50(7) : 1817-1841.

Prenant, A., (2002). L'informel aujourd'hui en Algérie, forme de transition ou mode d'intégration spécifique à la hiérarchie imposé par la mondialisation, *Economie & Management* 1, Université de Tlemcen : 122-144.

Puerto, O., (2007). *Interventions to Support Young Workers in Latin America and the Caribbean: Regional Report for the Youth Employment Inventory*, mimeo, World Bank.

Razafindrakoto, M., Roubaud, F., et Wachsberger, J.M., (2012). Travailler dans le secteur informel : choix ou contrainte ? Une analyse de la satisfaction dans l'emploi au Vietnam. , In

Cling J-P., Lagrée S., Razafindrakoto M et Roubaud F. (Eds.) : *L'économie informelle dans les pays en développement*, AFD : 47-66.

Razafindrakoto, M. et Roubaud, F., (2013). La satisfaction dans l'emploi : une mesure de la qualité de l'insertion professionnelle en regard des aspirations, In P. De Vreyer et F. Roubaud (Eds.): *Les marchés urbains du travail en Afrique subsaharienne*, IRD Editions et AFD, 125-150.

Rosen, S., (1978). Substitution and Division of Labour, *Economica*, 45: 235-50

Rosenbaum, P. and Rubin, D., (1983). The Central Role of the Propensity Score in Observational Studies for Causal Effects, *Biometrika*, 70(1):41-55.

Roubaud, F., (1994).*L'économie informelle au Mexique : de la sphère domestique à la dynamique macro-économique*, Karthala-ORSTOM, Paris

Roy, A.D., (1951). Some thoughts on the distribution of earnings , *Oxford Economic, Papers*, 3, 135-146.

Rubin, D., (1977). Assignment to a Treatment Group on the Basis of a Covariate, *Journal of Educational Statistics,* 2, 1-26.

Sanchez Puerta, L., (2009). Integrating the Poor into Labor Markets. In Building an Effective and Inclusive Social Protection System in Latin America, *in Diagnosis and Policy Directions*, World Bank.

Schneider, F. and Enste, D., (2000). Shadow Economies: Size, Causes, and Consequences. *Journal of Economic Literature*, 38: 77-114.

Schneider, F., Buehn, A., and Montenegro, C., (2010). Shadow Economies all over the World: New Estimates for 162 Countries from 1999 to 2007, Background paper for In from the Shadow: Integrating Europe's Informal Labor, a World Bank regional report on the informal sector in Central, Southern Europe and the Baltic countries. *Policy Research Working Paper* 5356, World Bank.

SCN (1993). *Système de Comptabilité Nationale*, Commission des Communautés Européennes, FMI, OCDE, Nations Unies, Banque Mondiale.

SCN (2008). *Système de Comptabilité Nationale*, Commission des Communautés Européennes, FMI, OCDE, Nations Unies, Banque Mondiale.

Souag A (2007). L'impact de la flexibilité du marché du travail sur la competivité des entreprises au Mghreb central, Memoire de magsiter, INPS, Alger.

Souag A, Adair P et Hammouda N (2016 a). L'emploi informel en Algérie : tendances et caractéristiques (2001-2010), *Revue MECAS*, 12 :12-26.

Souag A, Adair P and Hammouda N (2016 b).The Informal Sector and National Accounts in Algeria (2001-2010): Definitions, Measurements and Estimation Methods», *Revue Algérienne de Finances Publiques*, 7, University of Tlemcen : 36-53.

Souag A., Adair P and Hammouda N. E. (2018). Labour market policies and informality in Algeria, FEM42-05 funded by FEMISE through the European Commission funding 2nd round - *Managing the Transition of the South Med Countries*, Final report. January www.femise.org/.

Souag A.and Ragui A (2017). The Impact of the Action Plan for Promoting Employment and Combating Unemployment on Employment Informality in Algeria, *IZA discussion paper series*, No. 10966.

Souames, A., (1984). Les enquêtes sur la main d'œuvre en Algérie, In séminaire sur *les statistiques de l'emploi et du secteur non structuré*, Rabat 10-17 octobre.

Stampini, M., and Verdier-Chouchane, A., (2011). A Labor Market Dynamics in Tunisia: The Issue of Youth Unemployment, *IZA Discussion Paper*, n° 5611, April.

Tan, H. and Lopez-Azevedo, G., (2003). Mexico: In-Firm Training for the Knowledge Economy, *World Bank Policy Research Working Paper*, n° 2957.

Tanzel, A. and Kan, E. O., (2012). Labor Mobility across the Formal/Informal Divide in Turkey: Evidence from Individual Level Data, *IZA Discussion Paper,* n°6271.

Tuma, N., Hannan, M.T., and Groeneveld, L.P., (1979). Dynamic analysis of event histories, *American Journal of Sociology*, 84(4) : 820- 854.

Vodopivec, M.and Rejec, T., (2002). *How Viable is the System of Unemployment Insurance Savings Accounts: Simulation Results for Estonia*, World Bank.

Wahba, J., (2009). The Impact of Labor Market Reforms on Informality in Egypt. Gender and Work in the MENA Region *Working Papers Series. n°3, The Population Council*, Cairo. Egypt

Wahba, J. and Assaad, R., (2015). Flexible Labor Regulations and Informality in Egypt, *ERF Working Paper*, n° 915, The Economic Research Forum, Cairo, Egypt.

Zidouni, H., (2002). Les comptes nationaux et l'économie non observée en Algérie : sources, méthodes et résultats , *Cahiers du GRATICE*, 22, Université Paris XII : 157-196**.**

Zidouni, H., (2012). *La prise en compte de l'Economie Non Observée par la Comptabilité Nationale Algérienne, Eléments de méthodes* , Alger, ONS.

ANNEXES

Annexe1 : Graphiques

Graphique A1.1 : Principales caractéristiques du secteur informel en 2001.

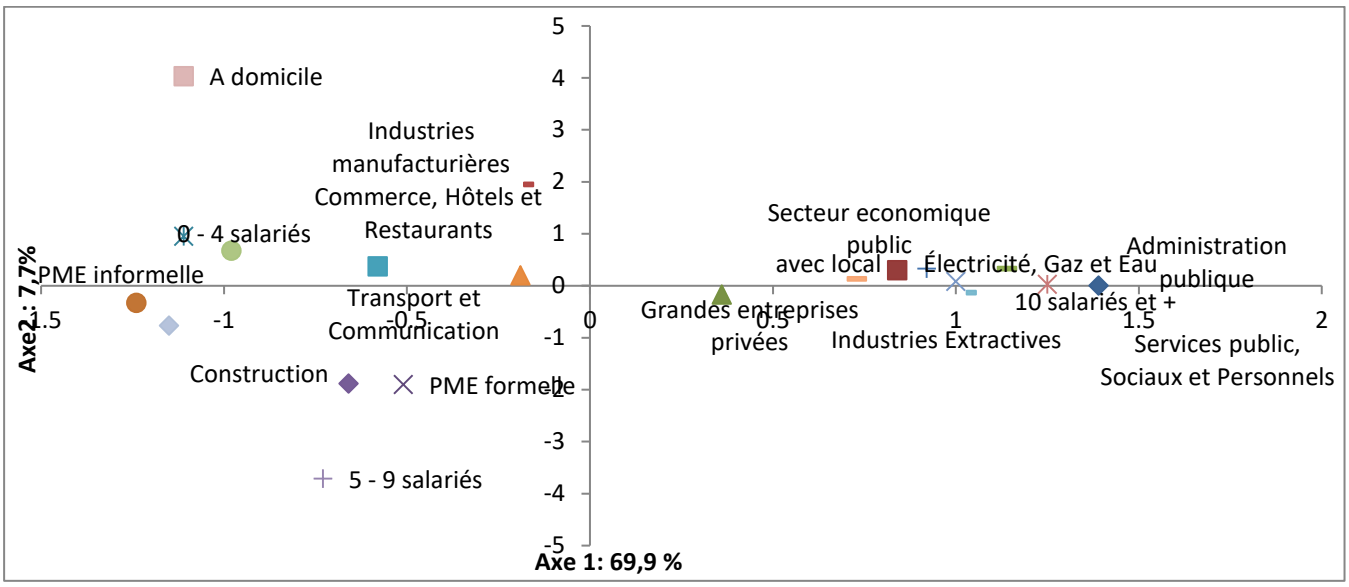

Source : élaboré par l'auteur à partir des données des enquêtes emploi 2001, ONS.

Graphique A1.2 : Principales caractéristiques du secteur informel en 2006

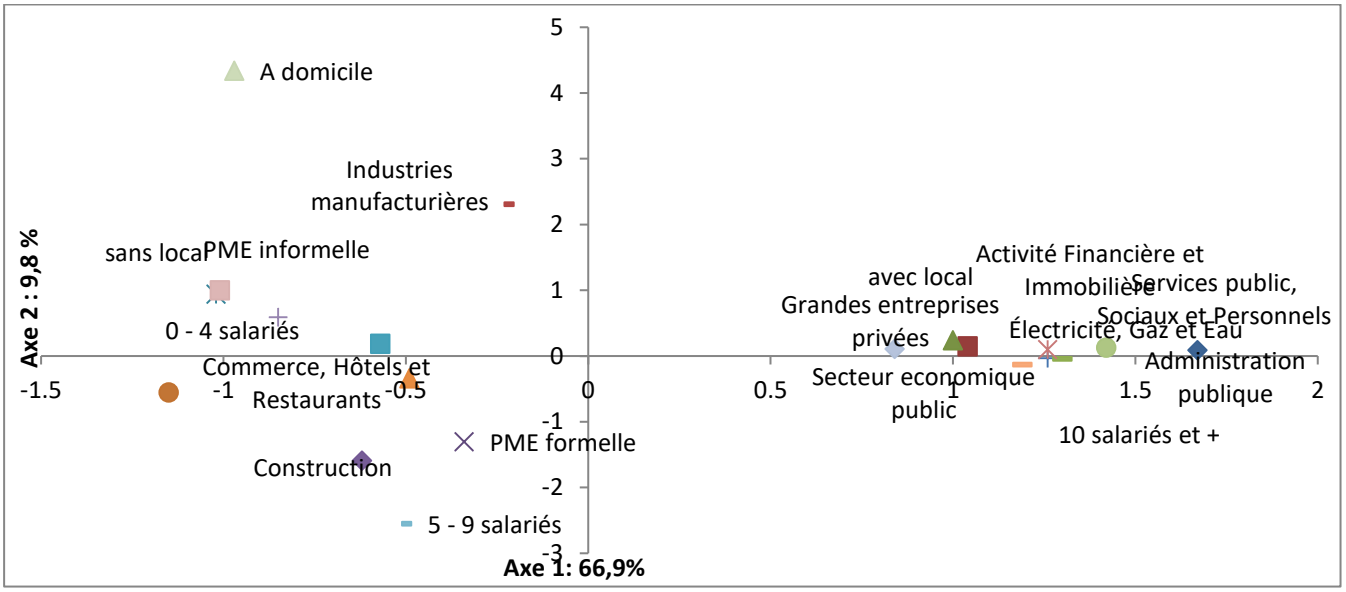

Source : élaboré par l'auteur à partir des données des enquêtes emploi 2006, ONS.

Graphique A1.3 : Principales caractéristiques du secteur informel en 2010.

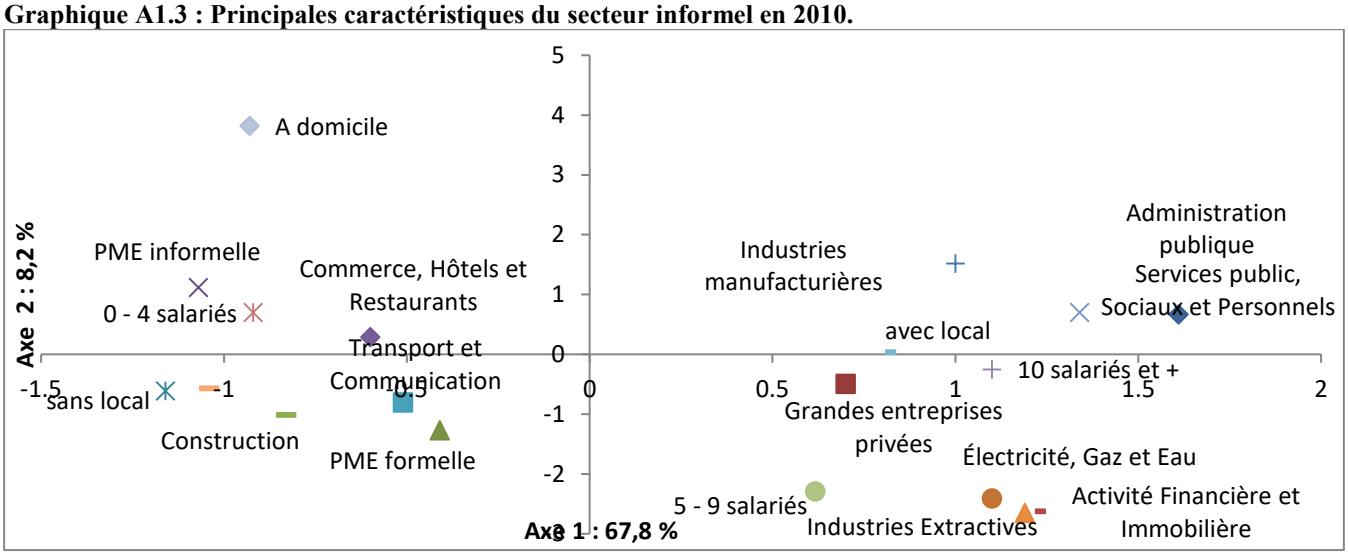

Source : élaboré par l'auteur à partir des données des enquêtes emploi 2010, ONS.

Graphique A1.4 : l'évolution de l'emploi informel selon le taux d'inflation entre 2001 et 2010, en logarithme.

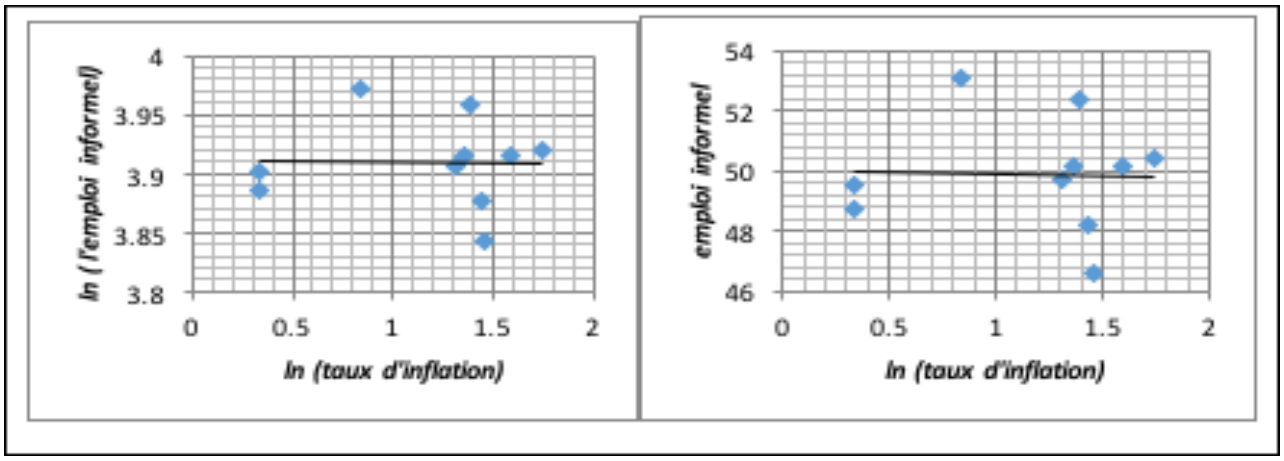

Source : calculs de l'auteur à partir des enquêtes emploi auprès des ménages, ONS.

Graphique A1.5 : les demandes et les offres d'emplois enregistrées sur la période 1997-2016 (en milliers)

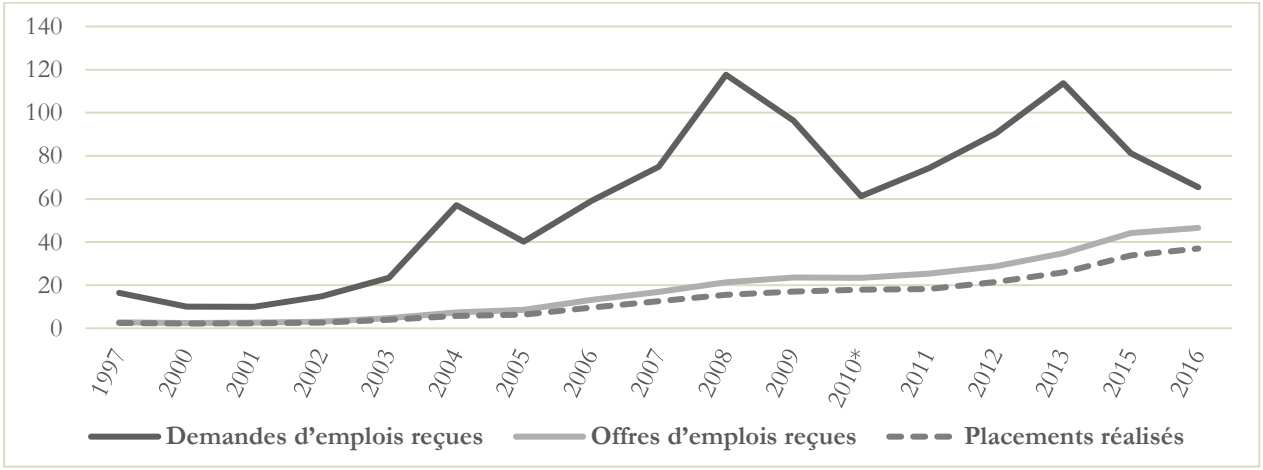

Notes : A partir de 2010, ne sont pas compris les demandeurs pourvus d'emploi à la recherche d'un autre emploi. Il n'y a pas de données disponibles pour 2014

Source : L'Algérie en quelques chiffres (ONS, 2000-2014) ; ANEM (2016 ; 2017).

Annexe 2 : Tableaux

Tableau A2.1 : Répartition de la population occupée hors agriculture selon les caractéristiques individuelles et professionnelles en 2001, en 2006 et en 2010.

Population occupée hors agriculture	**2001**	**2006**	**2010**
Taille de l'entreprise			
0 à 4 salariés	36,64	45,05	42,98
5 à 9 salariés	5,43	8,49	8,85
10 salariés et +	57,93	46,46	48,17
Total	100	100	100
Secteur d'activité			
Industries Extractives	2,17	1,76	2,24
Industries manufacturières	13,34	14,48	11,98
Electricité, Gaz et Eau	1,86	1,4	1,57
Construction	14,52	17,28	22,51
Commerce, Hôtels et Restaurants	18,4	21,06	19,2
Transport et Communication	5,43	7,87	6,31
Activité Financière et Immobilière	1,83	1,25	1,03
Services public, Sociaux et Personnels	42,44	34,91	35,16
Total	100	100	100
Statut dans l'emploi			
Employeur	4,99	5,2	4,02
Indépendant	18,6	23,45	23,77
Salarié Permanent	53,74	38,77	35,5
Salarié non Permanent	19,67	28,81	34,21
Aide Familial	3	3,77	2,5
Total	100	100	100
Age			
15-24 ans	14,83	16,93	16,55
25-49 ans	73,84	69,6	68,55
50 et plus	11,33	13,47	14,9
Total	100	100	100
Education			
Sans instruction	14,75	12,34	10,81
Primaire	1,9	19,35	17,63
Moyen	27,46	31,76	35
Lycée	25,58	24,05	23,65
Supérieur	13,31	12,5	12,91
Total	100	100	100
Sexe			
Masculin	82,54	81,52	83,76
Féminin	17,46	18,48	16,24
Total	100	100	100
Statut matrimonial			
Marié	59,93	56,89	54,76
Célibataire	37,53	40,83	43,52
Veuf ou divorcé	2,53	2,28	1,73
Total	100	100	100
Observations N	6392	18394	19684

Source : calculs de l'auteur à partir des enquêtes emploi auprès des ménages 2001, 2006 et 2010, ONS.

Tableau A2.2 : Statistiques descriptives des variables utilisées dans les régressions de la probabilité de la satisfaction.

Variables	%	Variables	%
Type de l'emploi		**Statut matrimonial**	
Salarié informel	26.71	**Marié**	50.98
Salarie formel public	39.6	**No marié**	49.02
Salarié formel privé	8.99	**Total**	100
Indépendant secteur formel	7.64	**Strate**	
Indépendant secteur informel	17.05	**Urbain**	66.09
Total	100	**Rural**	33.91
Age		**Total**	100
15-29	47.37	**Secteur d'activité**	
30-44	29.27	**Agriculture**	11.52
45 et plus	23.36	**Industries Extractives**	1.94
Total	100	**Industries manufacturières**	10.44
Sexe		**Electricité, Gaz et Eau**	1.37
Homme	48.47	**Construction**	19.7
Femme	51.53	**Commerce, Hôtels et Restaurants**	16.63
Total	100	**Transport et Communication**	5.5
Education		**Activité Financière et Immobilière**	0.9
Faible	65.16	**Services public, Sociaux et Personnels**	32
Intermédiaire	22.49	**Total**	100
Elevé	12.35	**Nb moyen des heures travaillées /semaine**	41
Total	100	**Nb moyen des mois travaillés /année**	10.52

Note : Toutes les variables sont présentées hors l`agriculture sauf celle relative au secteur d`activité, on a préféré de montrer la part du secteur de l`agriculture dans le marché du travail algérien.

Source : élaboré par l'auteur à partir des données d'enquête 2010, ONS.

Tableau A2.3 : Résultats des estimations séparées de la probabilité d'être satisfaits pour les indépendants, les salaries et pour les salaries informel respectivement.

	Modèle 5	Modèle 6	Modèle 7
Salarié informel	Ref	Ref	Ref
Salarié public formel		0.683***	
		(0.171)	
Salarié privé formel		0.199	
		(0.202)	
Indépendant secteur formel	Ref		
	-		
Independent secteur informel	-2.097***		
	(0.379)		
Education moyen	0.371	-0.443***	-0.493***
	(0.395)	(0.172)	(0.178)
Education : élève	-0.704**	-0.899***	-1.075***
	(0.354)	(0.224)	(0.241)
Salarié formel public * éducation moyen		0.809***	
		(0.228)	
Salarié formel public * éducation élevé		1.228***	
		(0.260)	
Salarié formel privé* éducation moyen		0.853***	
		(0.281)	
Salarié formel privé* éducation élevé		1.192***	
		(0.302)	
Indépendant secteur informel * éducation moyen	-0.424		
	(0.454)		
Indépendant secteur informel * éducation élevé	-0.895*		
	(0.538)		
Age 30-44 ans	-0.32	-0.419**	-0.173
	(0.419)	(0.177)	(0.259)
Age 45-64 ans	0.422	-0.26	0.609
	(0.813)	(0.449)	(0.707)
Salarié formel public * âge 30-44 ans		0.598***	
		(0.186)	
Salarié formel public * âge 45-64 ans		1.177***	
		(0.404)	
Salarié formel privé * âge 30-44 ans		0.316	
		(0.236)	
Salarié formel privé * âge 45-64 ans		0.351	
		(0.475)	
Indépendant secteur informel * âge 30-44 ans	0.534		
	(0.416)		
Indépendant secteur informel * âge 45-64 ans	0.391		
	(0.689)		
Age au carre	0,000	0.000**	0,000
	(0.000)	(0.000)	(0.000)
Sexe : femme	1.555***	-0.354***	0.100
	(0.293)	(0.092)	(0.212)
Strate ; rural	-0.291	-0.325***	-0.359**
	(0.197)	(0.091)	(0.166)
Non marié	-2.081	1.273***	0.267
	(1.497)	(0.263)	(0.221)
Industries Extractives	-2.081	1.273***	2.724***
	(1.497)	(0.263)	(0.920)
Industries manufacturières	0.626**	0.683***	0.823***

	Modèle 5	Modèle 6	Modèle 7
	(0.319)	(0.146)	(0.212)
Electricité, Gaz et Eau	-0.965	1.218***	1.317
	(1.150)	(0.290)	(1.492)
Construction	Ref	Ref	Ref
	="(.)"	="(.)"	="(.)"
Commerce, Hôtels et Restaurants	-0.471*	0.368***	0.621***
	(0.248)	(0.141)	(0.187)
Transport et Communication	-0.796*	0.599***	-0.307
	(0.425)	(0.209)	(0.458)
Activité Financière et Immobilière	-1.386	1.259***	1.823*
	(1.001)	(0.316)	(1.062)
Services public, Sociaux et Personnels	0.006	1.092***	1.643***
	(0.306)	(0.138)	(0.247)
Nb moyen des heures travaillées / semaine	0.023	-0.015	0.031
	(0.029)	(0.020)	(0.038)
Nb moyen des mois travailles / année	-0.213	-0.289***	-0.287**
	(0.162)	(0.067)	(0.114)
Nb moyen des heures travaillées / semaine au carré	0.00	0.00	0.00
	(0.000)	(0.000)	(0.000)
Nb moyen des mois travailles / année au carre	0.025**	0.025***	0.025***
	(0.010)	(0.005)	(0.008)
_cons	0.20	-0.66	-1.461*
	(0.858)	(0.450)	(0.840)
Ll	-450.621	-2263.55	-621.447
R^2_p	0.276	0.236	0.11
N	985	4999	1073
Cmd	Logit	logit	Logit
P	0.000	0.000	0.000

* p<0.10, ** p<0.05, *** p<0.01. Le modèle 5 concerne uniquement les indépendants ; le modèle 6 concerne uniquement les salariés ; le modèle 7 modélise uniquement les salariés informels. *Source* : élaboré par l'auteur à partir des données d'enquête 2010, ONS.

Tableau A2.4 : Test de falsification : probabilité d'avoir un emploi informel, salariés, secteur privé non agricole, période 2001 - 2007.

	[5-10 [salariés			10 salariés et plus		
	Post	**Traitement**	**DID**	**Post**	**Traitement**	**DID**
			Tous les employés			
Modèle 1 : Basique	0.332***	-0.423***	-0.117	0.332***	-2.183***	0.021
	(0.076)	(0.119)	(0.137)	(0.076)	(0.094)	(0.107)
Modèle 2 : + caractéristiques individuelles	0.428***	-0.434***	-0.123	0.428***	-2.001***	-0.015
	(0.080)	(0.125)	(0.144)	(0.080)	(0.100)	(0.114)
Modèle 3 : + secteur d'activité	0.447***	-0.735***	-0.1	0.447***	-2.260***	-0.027
	(0.081)	(0.131)	(0.149)	(0.081)	(0.107)	(0.118)
Modèle 4 : +Trend et variables conjoncturelles	0.898***	-0.739***	-0.097	0.898***	-2.269***	-0.021
	(0.274)	(0.131)	(0.149)	(0.274)	(0.107)	(0.119)
			Primo employés			
Modèle 1 : Basique	-0.559	-1.875**	0.833	-0.559	-3.091***	0.929
	(0.638)	(0.741)	(0.842)	(0.638)	(0.665)	(0.735)
Modèle 2 : + caractéristiques individuelles	-0.42	-1.754**	0.799	-0.42	-2.754***	0.606
	(0.644)	(0.755)	(0.858)	(0.644)	(0.680)	(0.752)
Modèle 3 : + secteur d'activité	-0.471	-2.188***	1.089	-0.471	-2.929***	0.664
	(0.651)	(0.793)	(0.887)	(0.651)	(0.705)	(0.778)
Modèle 4 : +Trend et variables conjoncturelles	-0.904	-2.241***	1.068	-0.904	-2.952***	0.613
	(1.567)	(0.797)	(0.891)	(1.567)	(0.706)	(0.781)

* p<0.10, ** p<0.05, *** p<0.01, outcome est la probabilité d'avoir un emploi informel.

Source : élaboré par l'auteur à partir des données, ONS.

Tableau A2.5 : Test de falsification : probabilité de ne pas être enregistrée auprès les registres de commerce et /ou auprès de la fiscalité, Entreprises, secteur privé non agricole, période 1997 -2005.

	Post	[1-5[	DID	Post	[5-10[	DID
			Enregistrement administratif			
Modèle 1 : Basique	**0.927**	**3.872*** **	**-0.604**	**0.927**	**0.744**	**0.025**
	-0.83	**-0.716**	**-0.832**	**-0.83**	**-0.814**	**-0.967**
Modèle 2 : + caractéristiques individuelles	**0.783**	**3.118*** **	**-0.263**	**0.783**	**0.133**	**0.599**
	-0.847	**-0.723**	**-0.849**	**-0.847**	**-0.847**	**-1.01**
Modèle 3 : + secteur d'activité	**1.046**	**5.084*** **	**-0.567**	**1.046**	**1.108**	**0.132**
	-0.85	**-0.735**	**-0.851**	**-0.85**	**-0.845**	**-1.01**
			Enregistrement fiscal			
Modèle 1 : Basique	**0.316**	**3.468*** **	**-0.119**	**0.316**	**0.467**	**0.753**
	-0.746	**-0.589**	**-0.747**	**-0.746**	**-0.692**	**-0.876**
Modèle 2 : + caractéristiques individuelles	**0.202**	**2.779*** **	**0.137**	**0.202**	**0.036**	**1.181**
	-0.758	**-0.595**	**-0.76**	**-0.758**	**-0.713**	**-0.904**
Modèle 3 : + secteur d'activité	**0.401**	**4.428*** **	**-0.126**	**0.401**	**0.874**	**0.835**
	-0.763	**-0.607**	**-0.764**	**-0.763**	**-0.717**	**-0.912**
			Administratif et fiscal			
Modèle 1 : Basique	**0.509**	**3.536*** **	**-0.19**	**0.509**	**0.593**	**0.435**
	-0.723	**-0.589**	**-0.725**	**-0.723**	**-0.682**	**-0.849**
Modèle 2 : + caractéristiques individuelles	**0.358**	**2.801*** **	**0.152**	**0.358**	**0.052**	**0.972**
	-0.742	**-0.597**	**-0.744**	**-0.742**	**-0.713**	**-0.891**
Modèle 3 : + secteur d'activité	**0.609**	**4.741*** **	**-0.143**	**0.609**	**1.001**	**0.558**
	-0.745	**-0.612**	**-0.746**	**-0.745**	**-0.715**	**-0.896**
			Administratif ou fiscal			
Modèle 1 : Basique	**0.734**	**3.805*** **	**-0.531**	**0.734**	**0.583**	**0.38**
	-0.85	**-0.716**	**-0.851**	**-0.85**	**-0.829**	**-0.996**
Modèle 2 : + caractéristiques individuelles	**0.623**	**3.095*** **	**-0.27**	**0.623**	**0.097**	**0.838**
	-0.862	**-0.722**	**-0.863**	**-0.862**	**-0.851**	**-1.024**
Modèle 3 : + secteur d'activité	**0.835**	**4.787*** **	**-0.547**	**0.835**	**0.958**	**0.448**
	-0.865	**-0.731**	**-0.867**	**-0.865**	**-0.852**	**-1.029**

* p<0.10, ** p<0.05, *** p<0.01, outcome est la probabilité de ne pas être enregistrée. *Source* : élaboré par l'auteur à partir des données, ONS.

Tableau A2.6 : Statistiques descriptives avant et après le plan d'action.

	Avant	Après	Total
Education			
Sans diplôme	15.4	12.7	14.9
Primaire	23.5	21.1	23
Intermédiaire	36.2	41.2	37.2
Secondaire	18.8	18.9	18.8
Universitaire	6.1	6.2	6.1
Total	100	100	100
Sexe			
Mal	86.5	86.7	86.6
Femelle	13.5	13.3	13.4
Age			
Total	100	100	100
Age (moyen)	34,172	35,011	---
Situation dans la profession			
Non salarié	46.7	44.3	46.2
Salarié	53.3	55.7	53.8
Total	100	100	100
Secteur d'activité			
Industries Extractives	0.7*	1*	0.8*
Industries manufacturières	17.9	16.6	17.6
Electricité, Gaz et Eau	0.3*	0.5*	0.3*
Construction	27.2	34.1	28.5
Commerce, Hôtels et Restaurants	34.5	30	33.6
Transport et Communication	9.6	7.8	9.3
Activité Financière et Immobilière	0.4	0.3	0.4
Autres services	9.5	9.8	9.5
Total	100	100	100
Sécurité sociale			
Oui	27.8	25.8	27.4
Non	72.2	74.2	72.6
Total	100	100	100
Observations N	50.363	12.345	62.708
Taille des entreprises			
[0-4]	77	67.5	74.7
[5-9]	9.8	12.9	10.6
[10 et +	13.2	19.6	14.8
Total			
Observations N	37.692	12.343	50.035
Enregistrement Administratif			
Oui	41.1	39.4	40.7
Non	58.9	60.6	59.3
Total	100	100	100
Enregistrement fiscal			
Oui	40.6	42.5	41
Non	59.4	57.5	59
Total	100	100	100

*Toutes les fréquences absolues sont > 40. *Source* : élaboré par l'auteur à partir des données, ONS.

Tableau A2.7. Statistiques de l'emploi, du chômage et des dispositifs de l'emploi aidé (1997-2015)

	1997	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Δ PIB réel (prix constants 2005)			*3*	*5,6*	*7,2*	*4,3*	*5,9*	*1,7*	*3,4*	*2,4*	*1,6*	*3,6*	*2,9*	*3,4*	*2,8*	*3,8*	*3,8*
Δ taux de chômage			*-8,39*	*-5,13*	*-8,49*	*-15,19*	*-23,88*	*-19,61*	*12,19*	*-18,11*	*-9,73*	*1,96*	*0,1*	*10*	*10,91*	*8,16*	*13,34*
Δ pop. active			*-1,41*	*-0,63*	*2,91*	*8*	*0,23*	*-6,51*	*3,47*	*3,47*	*2,22*	*2,53*	*-1,37*	*7,13*	*4,72*	*-4,26*	*4,17*
Δ productivité du travail (apparente)			*2,19*	*1,48*	*3,96*	*-10,6*	*2,66*	*-7,76*	*6,7*	*-3,77*	*-1,9*	*0,8*	*4,35*	*-2,4*	*-3,1*	*9,36*	*0,32*
Pop. active	7757000	8691000	8568000	8514000	8762000	9470000	9492000	10110000	9969000	10315000	10544000	10811000	10662000	11423000	11963000	11453000	11931000
Pop. occupée	5708000	6180000	6229000	6482000	6684000	7798000	8044000	8869000	8594000	9145000	9472000	9735000	9599000	10170000	10788000	10239000	10594000
Taux d'emploi	-	*30,5%*	*29,8%*	*30,3%*	*30,4%*	*34,7%*	*34,7%*	*37,2%*	*35,3%*	*37,0%*	*37,2%*	*37,6%*	*36,0%*	*37,4%*	*39,0%*	*36,4%*	*37,1*
Pop. chômage	2049000	2511000	2339000	2032000	2078000	1672000	1448000	1241000	1375000	1170000	1072000	1076000	1063000	1253000	1175000	1214000	1337000
Taux de chômage	*26,4%*	*29,5%*	*27,3%*	*25,9%*	*23,7%*	*17,7%*	*15,3%*	*12,3%*	*13,8%*	*11,3%*	*10,2%*	*10,0%*	*10,0%*	*11,0%*	*9,8%*	*10,6%*	*11,2%*
Δ pop. occupée			49000	253000	202000	1114000	246000	825000	-275000	551000	327000	263000	-136000	571000	618000	-549000	355000
Δ pop. chômage			-172000	-307000	46000	-406000	-224000	-207000	134000	-20500	-98000	4000	-13000	190000	-78000	39000	162000
Emploi filet social	355305	220013	241787	251355	264463	320580	303342	434658	468043	499932	428929	467411	445580	544698	585332	605762	--
Emploi DAIP	-	-	-	-	-	-	-	-	-	164296	277618	273141	660810	241993	138973	113417	95084
Emploi CTA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8027	16937	24188	41753	49076	47262	39445
Emploi ANSEJ		28735	20152	19631	14771	19077	30376	24500	22685	31418	57812	60132	92682	129203	96233	40856	51670
Emploi ANGEM	-	-	-	-	-	-	4994	33331	25847	63148	91101	77934	161417	219641	166053	176315	126152
Emploi CNAC	-	-	-	-	-	34	5159	6078	6949	5781	9574	15804	35953	59125	41786	37000	37921
Total emploi aidé	355305	248748	261939	270986	279234	339691	343871	498567	523523	764576	873061	911359	1420630	1236413	1077453	1020612	--
% emploi aidé / pop. active	*4,58*	*2,86*	*3,05*	*3,18*	*3,18*	*3,59*	*3,62*	*4,93*	*5,25*	*7,41*	*8,28*	*8,43*	*13,32*	*10,82*	*9*	*8,91*	
% emploi filet social/pop. Active	*4,58*	*2,53*	*2,82*	*2,95*	*3,02*	*3,38*	*3,19*	*4,3*	*4,69*	*4,84*	*4,07*	*4,32*	*4,18*	*4,77*	*4,89*	*5,29*	
Emploi informel privé non agricole	1390000	2255000	1647696	2023196	1861812	2563779	2807088	3265031	3251254	3481933	3672576	3921209	3486944	3494756	3604726		
% Emploi informel	29.22	36.5	37.5	31.21	36.01	42.3	41.8	45	43.8	41.42	41.71	45.6	40.2	37.7	37.4		

Source : ANEM (2015) ; ANGEM (2017) ; CNES (2016) ; Comptes Nationaux (portail ONS) ; Gouvernement algérien (2010) ; MIM (2015a ; 2015b ; 2016a ; 2016b) ; Musette (2013) ; ONS (2012 ; 2016) ; Portail Premier Ministre (2009 ; 2012).